Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mmoiresetcorre02vill

MÉMOIRES

ET

CORRESPONDANCE

DU

COMTE DE VILLÈLE

TOME DEUXIÈME

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

Higgs
079
V-2

MÉMOIRES

ET

CORRESPONDANCE

DU

COMTE DE VILLÈLE

TOME DEUXIÈME

IL A ÉTÉ IMPRIMÉ :

10 *exemplaires numérotés sur papier de Hollande Van Gelder*
5 *exemplaires numérotés sur papier Whatman.*

MÉMOIRES

ET

CORRESPONDANCE

DU

COMTE DE VILLÈLE

TOME DEUXIÈME

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1888

Tous droits réservés.

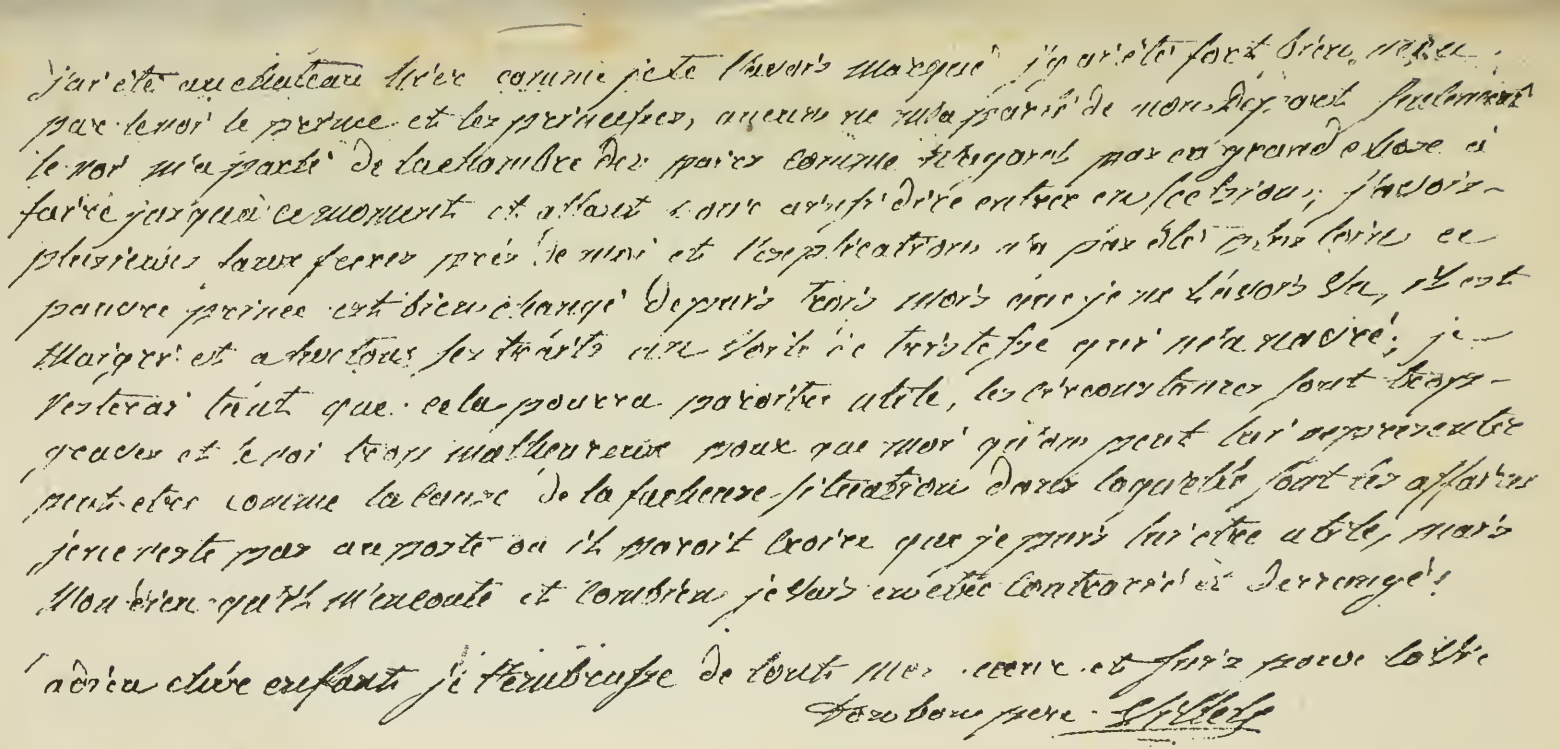

Fac-simile d'une lettre autographe du Comte de Villèle à son fils.

MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE

DU

COMTE DE VILLÈLE

TOME DEUXIÈME

CHAPITRE XVIII

Discussion sur les lois de finance.

1816

Pendant que les débats sur la loi d'élection agitaient la Chambre des députés, la Chambre des pairs consacrait ses loisirs à délibérer sur une proposition de M. Molé relative à son organisation en cour judiciaire. Le 12 mars M. de Vaublanc lui porta le projet de loi électorale du ministère avec les amendements introduits par la Chambre des députés que l'on avait eu soin de faire imprimer en regard, le Roi se réservant de se prononcer ultérieurement sur ces amendements. La forme inusitée d'une pareille présentation ne trahissait que trop ouvertement l'hostilité du ministère contre la majorité roya-

liste des députés et l'intention de soulever contre elle l'opposition des pairs. A une provocation aussi directe la Chambre des députés ne répondit que par sa modération; dans la séance du 13 mars elle vota sans discussion une loi présentée par le ministre des Finances pour autoriser la perception de deux nouveaux douzièmes provisoires des contributions de 1816, et le lendemain elle ouvrit la discussion du budget.

Malheureusement tout conspirait contre le succès des véritables amis de la monarchie : la faiblesse du Roi envers son favori, l'appui que les hommes de la Révolution trouvaient chez ce dernier, enfin l'aveuglement des puissances étrangères, qui, dans leur désir de recevoir le paiement des énormes tributs qu'elles avaient imposés à la France, croyaient leurs intérêts liés au triomphe des vues et des systèmes financiers du ministère. La conduite de la majorité de la Chambre des députés était de toutes parts hérissée de difficultés. L'affermissement du gouvernement monarchique en France ne pouvait être assuré que par le triomphe des idées saines en matière d'élection, et la Chambre ne pouvait obtenir l'adoption de sa loi électorale par le ministère et la Chambre des pairs qu'en subordonnant à cette condition le vote du budget : d'un autre côté, en retardant le budget elle soulevait contre elle l'animadversion générale, à l'intérieur aussi bien qu'à l'étranger. Cette situation difficile explique comment, malgré ses lumières et ses bonnes intentions, la Chambre de 1815 se laissa jouer par un ministère aussi inhabile, et vaincre par un parti tombé, sous le

contre-coup des Cent jours, dans un si grand discrédit. La police du reste n'épargnait rien pour neutraliser l'effet de la tribune et pour empêcher la vérité d'arriver jusqu'au public. Les journaux étaient asservis au ministère, et dès l'ouverture de la discussion du budget, on vit le *Moniteur* consacrer ses colonnes à reproduire intégralement les discours des orateurs ministériels et tronquer, ou même passer sous silence, ceux des défenseurs de la commission.

La discussion prit dès le principe un caractère d'aigreur du côté du ministère. Dans la première séance, MM. Pasquier et Beugnot s'évertuèrent à prouver que la Chambre ne pouvait revenir sur la loi du 23 septembre 1814, qui avait affecté les biens des communes et trois cent mille hectares de bois de l'État au paiement de l'arriéré antérieur au 1^er^ avril de la même année ; comme si les nouvelles charges imposées à la France par la catastrophe des Cent jours n'obligeaient pas à de plus grands ménagements de la fortune publique, et comme si d'ailleurs l'iniquité de la loi du 23 septembre, qui sacrifiait les intérêts de l'État aux fournisseurs éconduits par Bonaparte, n'était pas assez évidente pour en justifier le rapport. M. Royer-Collard se fit remarquer par la violence avec laquelle il contesta à la Chambre le droit de prendre la défense des contribuables contre les créanciers de l'arriéré, aussi son discours fut-il le seul auquel la majorité donna une marque de désapprobation, en refusant d'en voter l'impression aux frais de la Chambre.

Une foule d'orateurs furent successivement enten-

dus, entre autres M. de Bouville, le ministre des Finances, M. Dudon, commissaire du Roi, MM. de Serre, Laborie, Pasquier. Je parlai le dernier dans la séance du 18 mars pour soutenir la commission ; mon discours, plus politique que financier, produisit une grande impression par sa modération même et m'attira une espèce d'ovation au moment où je descendis de la tribune ; M. Corvetto lui-même s'empressa de quitter le banc des ministres pour venir me complimenter et me demander les conclusions par lesquelles j'avais terminé. Mais ce qui peint d'un trait la situation, c'est que mon discours fut un des seuls que le *Moniteur* se dispensa de rapporter, sans doute par ordre du ministre de la Police et pour que le Roi ne pût le lire. J'étais tellement éloigné de toute pensée d'intrigue et de toute prétention personnelle que je ne m'aperçus point alors de cette omission, et qu'elle n'est venue à ma connaissance que vingt-quatre ans après, un jour que je recherchais ce discours dans le *Moniteur*.

Dans la séance du 19 mars, M. de Bonald prononça sur les finances une opinion portant l'empreinte de sa probité inaltérable, de son esprit profond et de son style étincelant. Ce fut le seul discours dont la Chambre vota l'impression à six exemplaires, et, sous tous les rapports, il méritait ce privilège.

La discussion du budget fut close le 20 mars, et le 23 la Chambre entendit le résumé du rapporteur, M. de Corbière, qui persista dans les conclusions de la commission, et insista fortement sur la non-exécution de la loi du 23 septembre 1814, et sur la

consolidation de la totalité de l'arriéré en rentes sur l'État; tout en proposant que la consolidation fût obligatoire pour les créanciers, il ne s'opposa cependant pas à ce que la Chambre la rendît simplement facultative.

M. de Corbière fut remplacé à la tribune par le ministre des Finances, qui vint présenter au nom du Roi un nouveau projet de loi sur l'arriéré. D'après ce projet, les créances antérieures au 1er avril 1814 étaient réunies aux dépenses non acquittées depuis cette époque, sous le titre d'arriéré antérieur au 1er janvier 1816. A toutes ces créances indistinctement était affecté un nouvel effet public, désigné sous le nom de reconnaissance de liquidation et portant intérêt à 5 p. 100. Les propriétaires de ces reconnaissances avaient la faculté de les échanger contre des inscriptions de rentes, et les Chambres devaient statuer en 1820 sur le mode d'acquittement définitif de celles qui n'auraient pas été inscrites; la loi du 23 septembre 1814 était rapportée, la vente des bois de l'État était interrompue, et les biens des communes leur étaient restitués. Sous l'apparence d'une mesure de transaction, cette détermination du ministère donnait complètement gain de cause à la commission, car l'alternative laissée au choix des créanciers devait inévitablement amener la consolidation de la presque totalité de l'arriéré. Après le résumé du président, la Chambre passa immédiatement au vote sur le projet du ministre, qui fut adopté à l'unanimité, aux cris de « Vive le Roi ! »

Mais comment fut amenée cette tardive conces-

sion du ministère? C'est ce que l'on verra dans les lettres suivantes :

XXXV. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 20 mars 1816.

« Mon cher père,

« N'ayant pas le temps de lire les journaux, j'ignore s'ils vous auront tenu assez au courant de la discussion du budget pour que vous ayez pu vous faire une juste idée de la supériorité que les défenseurs de la commission ont eue sur ceux du ministère. Je vous assure que ce résultat a été bien marqué aux séances, tellement que ce malheureux ministère tombe tout à fait dans le discrédit. Aujourd'hui je suis appelé à une conférence pour voir s'il n'y aurait pas moyen de nous entendre avec lui et d'amener un rapprochement; il paraît que les ministres consentent à abandonner la loi du 23 septembre, mais désirent seulement que la consolidation de l'arriéré ne soit pas forcée et que les créanciers puissent, s'ils le veulent, garder leurs titres pour être payés comme le bon Dieu voudra, après que tout ce que la France doit aux puissances aura été soldé. C'est uniquement par bonne foi et parce que nous comprenions combien est illusoire une telle option, que nous ne l'avions pas proposée. J'espère que nous pourrons amener la Chambre à admettre ce changement. Mais voyez la belle conduite tenue par ces ministres, et comme ils se fourvoient à chaque question qui se présente, pour reculer ensuite.

« Je vous envoie par la poste quelques exemplaires de mon opinion sur le budget. C'est elle qui a donné le coup de grâce au projet ministériel, et quoique rédigée bien à la hâte et tellement remplie de ratures qu'à peine pouvais-je la lire, elle a produit un tel effet que j'ai été interrompu par des bravos, et qu'il est même parti quelques applaudissements des tribunes, quoique cela soit défendu. Lorsque je suis descendu de la tribune, côté gauche et côté droit se sont empressés autour de moi pour me complimenter. Le ministre des Finances a fait la maladresse de quitter son banc et de venir au milieu de cette foule me faire son compliment et me demander le vote motivé par lequel j'avais terminé mon discours. Comme quelques-uns de nos amis m'ont embrassé dans la chaleur de leur satisfaction, on a fait courir le bruit que le ministre était venu en faire autant, ce qui est faux et tend encore à le ridiculiser.

« La loi des élections chemine lentement à la Chambre des pairs, ce qui retarde dans notre Chambre le budget, qu'on paraît décidé à n'accorder que lorsque le sort des élections sera fixé. Il paraît du reste que les bons esprits de la Chambre des pairs envisagent la question électorale comme nous, puisqu'ils veulent apporter à la loi deux amendements, que nous eussions proposés nous-même si nous l'avions osé : 1° Composer les assemblées cantonales, comme elles l'étaient sous Bonaparte, de tous les citoyens actifs. En effet, que demande l'intérêt public? que les députés soient pris dans la classe la plus riche et la plus éclairée. Quel est le moyen d'arriver à ce résultat? c'est d'appeler aux élections la

dernière classe sur laquelle la classe supérieure a exercé dans tous les temps et dans tous les pays plus d'influence que sur la classe moyenne, qui jalouse au contraire ce qui est au-dessus d'elle et est jalousée par ce qui est au-dessous ; c'est surtout cette classe moyenne qu'il faut annuler, parce qu'elle est partout révolutionnaire et à demi savante. 2° Ajouter à la condition du renouvellement intégral de la Chambre des députés, la durée de sept ans au lieu de cinq, mesure tout à fait dans l'intérêt du Roi, qui peut dès lors casser une Chambre huit jours après l'avoir réunie, si elle ne lui convient pas, et la garder au contraire sept ans, si elle lui convient. Le renouvellement de la Chambre n'étant que l'exercice laissé au peuple de la prérogative de la casser quand il est appelé à la réélire, plus on prolonge la durée de la Chambre, moins le peuple use souvent de cette prérogative, et plus le gouvernement acquiert de stabilité. Le Roi est pour le renouvellement total, j'en suis sûr ; mais cela n'est pas encore assez patent pour faire l'opinion de la majorité des pairs : elle se fixera à ce mode le jour où l'opinion du Roi lui sera connue. »

XXXVI. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 21 mars 1816.

« Mon cher père,

« J'ai un jour de repos et j'en profite avec délices, car j'en avais grand besoin. Le public, qui ne voit que le travail extérieur des députés, ne se doute guère de toutes les peines et de tous les embarras

de ceux auxquels on suppose quelque influence sur la Chambre.

« Hier, il s'est opéré une espèce de révolution dans les affaires de l'arriéré. A peine étais-je levé, M. Portal, conseiller d'État, me fit dire qu'il désirait venir conférer avec moi ; pour perdre moins de temps je préférai passer chez lui en allant à la Chambre ; j'y fus donc et en une heure de conférence nous convînmes, pour ce qui me regardait et ce que je pourrais sur mes collègues, de la transaction suivante : La commission du budget chargera son rapporteur de présenter à la Chambre de nouvelles conclusions et de proposer la consolidation de l'arriéré, avec la restriction de laisser aux créanciers liquidés la faculté de conserver leurs titres de liquidation portant intérêt à 5 p. 100 jusqu'au remboursement du capital dont le mode sera réglé en 1820, lorsque nous aurons achevé de payer nos dettes aux étrangers. Ceux des créanciers qui préféreront faire consolider leurs créances, en auront la faculté pendant six mois à dater du jour de leur liquidation. Moyennant cela, la loi du 20 mars 1813 et celle du 23 septembre 1814 seront rapportées ; la vente des biens des communes et des bois de l'État ne pourra plus être continuée.

« Le ministère battu sur tous les points dans la discussion a trouvé ce moyen de sauver une apparence d'honneur, et pour nous, nous croyons ménager l'intérêt de l'État en arrivant ainsi à notre but, la consolidation de l'arriéré, car il nous paraît inévitable que les créanciers aimeront mieux être consolidés que d'être ajournés, pour être payés quand le bon Dieu voudra. D'ailleurs, notre force repose tout

entière dans la majorité de la Chambre, il faut que nous ne négligions aucun moyen de la conserver. Sans elle nous ne pouvons rien, et les opinions des uns, la délicatesse, la religion et le royalisme même des autres, rendent ce mode facultatif de consolidation bien plus sûr pour nous que le mode forcé, auquel nous nous étions d'abord arrêtés. Il était important de ne pas renouveler ce qui s'était passé lors de la loi des élections, où la majorité ayant abandonné la commission, celle-ci était restée sans appui et la Chambre dans le vague. Je n'ai pas été le seul consulté dans cette affaire de l'arriéré, comme vous pouvez vous l'imaginer. Les ministres avaient en même temps fait travailler tous les membres un peu marquants dans la Chambre, et surtout dans la commission; aussi quand, en sortant de chez M. Portal, je suis arrivé à la commission, je l'ai trouvée délibérant déjà à ce sujet. Nous avons fini par arrêter que le mode de la consolidation facultative serait présenté par le rapporteur, comme le meilleur après celui de la consolidation forcée, si la Chambre jugeait ce dernier trop rigoureux. Cet arrangement a été su à la Bourse, et dans l'instant les fonds publics ont monté de 2 francs. La commission a consenti à ce que la discussion fût close et a chargé le rapporteur de faire son résumé demain vendredi. Je ne doute pas que cette nouvelle manière de payer l'arriéré ne soit acceptée par la Chambre, et nous passerons à la discussion des questions suivantes du budget. Plusieurs de nos amis voient pourtant tout cet arrangement avec peine, parce qu'ils avaient espéré de la persistance de notre opposition la chute du mini-

stère. Je ne puis partager cette opinion; j'ai des données assez certaines pour être convaincu que le Roi a une grande répugnance à sacrifier ses ministres à une opposition de la Chambre, que les puissances étrangères se mêlent plus de nos affaires qu'on ne croit, et qu'elles soutiennent fortement les ministres contre la Chambre. Enfin les éléments dont se compose la Chambre elle-même, sont combinés de telle sorte que ceux qui voudraient attaquer obstinément le ministère dans le seul but de le renverser, seraient lâchés par la majorité. Pardon de ces expressions triviales, mais elles rendent bien ce que je veux dire.

« Nous avons eu une autre difficulté à vaincre. Les ministres et les conseillers d'État, ayant su notre décision, ne contînrent pas assez leur joie pendant la séance; ils laissèrent échapper quelques propos indiscrets sur la part qu'ils avaient eue à cet arrangement. Là-dessus les plus chaleureux de nos amis vinrent, au sortir de la Chambre, assiéger la commission, disant qu'ils voulaient la soutenir et montrer au ministère que la consolidation forcée passerait malgré lui. Nous avons été obligés de les catéchiser longtemps et de leur dire qu'on mettrait d'abord aux voix la consolidation pure et simple et que, si elle n'obtenait pas la majorité, comme nous le pensions, on mettrait alors aux voix notre second mode de consolidation, que nous trouvions le moins défavorable de tous après celui de la consolidation forcée. Ce n'est que par ces seuls moyens que l'on peut avoir des résultats supportables avec une assemblée délibérante, dont la majorité, n'ayant pas confiance dans les ministres, reste sans lien et sans direction exté-

rieure. Vous ne sauriez croire la peine que tout cela donne et le temps qu'on y perd.

« Après avoir ainsi employé une partie du jour, il m'a fallu aller passer la soirée jusqu'à plus de minuit chez des membres de la Chambre des pairs, qui sont fort embarrassés de la loi d'élection. Cette Chambre composée des éléments les plus discordants n'a aucune force à elle propre. Elle suit en tout l'impulsion que lui donnent les ministres ; ceux-ci, par malice contre nous, l'ont livrée à elle-même en cette occasion ; elle est comme un enfant auquel on a retiré les lisières, et dans l'embarras où elle se trouve, elle est fort disposée à rejeter les deux projets qui lui sont soumis, et à remettre la loi des élections à une autre année, en nous livrant au renouvellement par cinquième, que les ministres et les pairs révolutionnaires verraient avec plaisir dans le seul but de désorganiser notre Chambre, qu'ils ont en horreur. Nous avons beaucoup parlé des moyens de parer ce danger, mais la chose est assez difficile quand on est entre les mains d'une Chambre aussi faible que l'est celle des pairs. Nous n'y comptons qu'une quarantaine de membres dévoués à la direction ferme et droite que nous croyons seule capable de sauver le pays ; aussi ne savons-nous trop ce que deviendra la loi des élections. Notre Chambre doit y attacher beaucoup d'importance et y en met beaucoup en effet. Je doute qu'elle achève de voter le budget, sans qu'on ait pourvu au sort futur de la France sous ce rapport.

« Voilà, mon cher père, où nous en sommes et le derrière du rideau. Quelle que soit la peine que l'on

ait à faire le bien avec les éléments actuels, le caractère des personnes qui doivent influer le plus sur nos destinées, tant au présent qu'au futur, ne laisse de ressource au pays que dans la consolidation d'un gouvernement représentatif fortement constitué. C'est ce que je puis vous garantir, comme en étant bien convaincu moi-même, et vous savez que je n'ai pas toujours été de cet avis. »

XXXVII. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 24 mars 1816.

« Mon cher père,

« Vous verrez dans les journaux comment a fini l'affaire des arriérés ; les ministres ne pouvaient éprouver un échec plus complet, car ils ont été battus par les raisonnements de nos orateurs de manière à ne pouvoir plus rien y objecter. Cette lutte a été très profitable à la bonne cause, parce qu'elle a servi à mettre en lumière des principes de justice et de morale étrangers à notre malheureux pays depuis bien longtemps. Le funeste système financier de l'abbé Louis est enfin renversé. Nous ne verrons plus les trésors de l'État sacrifiés à la poursuite fantastique d'un crédit imaginaire, fondé sur la régularisation impossible d'un passé si fécond en spoliations et en voleries de toute espèce. Les arriérés reconnus seront consolidés, sinon ils courront le risque de n'être jamais payés ; c'est là faire tout ce que l'on peut et peut-être plus que l'on ne doit.

« Ces luttes intempestives des ministres contre la Chambre ont un résultat tout opposé à ceux qu'ils en

attendaient. Notre majorité s'accroît de telle sorte que le côté gauche est presque réduit aux seuls conseillers d'État et hauts fonctionnaires, qui ne combattent plus que *pro aris et focis*. Nos bancs au contraire ne peuvent contenir tous ceux qui se rallient à nous. La victoire que nous venons de remporter, rend désormais irrésistible l'ascendant de la Chambre sur la direction des affaires. On assure que MM. Barbé de Marbois et Corvetto vont quitter le ministère, on ne parle pas encore de leurs remplaçants ; ces choix seront malheureusement livrés selon toutes les apparences à des intrigues de cour. Le seul but que cherchent les révolutionnaires est de faire nommer des royalistes incapables, afin de justifier leur grand argument qui, comme vous le savez, consiste à dire que les hommes de la Révolution possèdent seuls les talents nécessaires pour occuper le ministère, et que conséquemment eux seuls peuvent y être appelés. On ne peut espérer le changement de M. Decazes : il paraît que le Roi tient autant à lui maintenant qu'il tenait l'année dernière à M. de Blacas.

« L'affaire de l'arriéré une fois terminée, je crois que le budget marcherait vite, si ce n'était l'indécision du sort de la loi des élections. Vous avez vu dans quelle forme inusitée les ministres ont porté cette loi à la Chambre des pairs ; ils ont eu l'air de l'y abandonner à son sort, mais sous main ils lui ont nui autant qu'ils ont pu. Enfin la Chambre des pairs a nommé une commission, qui doit faire lundi son rapport et conclure que le projet de loi des ministres étant mauvais doit être rejeté et que le nôtre

n'étant qu'un amendement du premier, la Chambre ne doit même pas s'en occuper.

« Dès que j'ai su cela, je suis allé chez M. Ferrand, un des membres de la commission, et j'ai raisonné avec lui sur les conséquences d'une conduite si extraordinaire ; cet homme est d'une faiblesse excessive ; les idées les plus simples n'ont aucun accès auprès de lui, ni auprès de beaucoup de ses collègues. Il m'a répété plus de dix fois : « Mon Dieu ! « Monsieur, qu'il est malheureux que nous ne sa- « chions pas ce que veut le Roi sur cette loi ! » J'ai vainement tenté de lui faire entendre qu'il ne s'agissait pas de ce que voulait le Roi, mais bien de ce que voulait la Chambre des pairs, et qu'à moins de consentir à tomber dans un discrédit encore plus grand que celui dans lequel elle était, il fallait que cette Chambre eût une opinion à elle dans les occasions comme celle-ci, où on avait l'air de le lui permettre. Corbière et moi nous dînons aujourd'hui avec M. Ferrand, et nous irons ensuite à une réunion des pairs ; nous verrons s'il y a moyen de les ramener à des termes plus raisonnables. Notre Chambre des députés voit le piège qu'on lui tend, et ne s'y laissera pas prendre. A peine serait-elle partie, qu'on en renouvellerait un cinquième, peut-être même la totalité, par quelque mode arbitraire qui livrerait les élections, si ce n'est aux révolutionnaires, du moins aux ministres, ce qui serait un grand danger.

« J'ai dit à M. Ferrand, et je suis décidé à le faire, que si, avant la fin de la session, la Chambre des pairs ne pourvoit pas d'une manière quelconque (car nous

ne tenons pas à notre œuvre, le mode nous est indifférent) à ce que la liberté des élections soit garantie par une loi, je demanderai moi-même à la Chambre de suspendre la discussion du budget, pour faire une adresse directe au Roi afin d'obtenir cet acte de justice. Il en résultera un nouveau scandale, qui tournera encore comme tous les autres contre les ministres qui l'auront provoqué ; je serai soutenu par tous mes collègues qui sentent comme moi le danger de voter le budget avant que le sort de la loi des élections ne soit définitivement fixé. »

A la fin de la séance où avait été voté le projet des ministres sur l'arriéré, le duc de Richelieu était venu donner communication à la Chambre du projet de mariage entre le duc de Berry et la princesse Marie-Caroline, petite-fille du roi des Deux-Siciles. La commission nommée pour examiner la demande de fonds relative au mariage, proposa de voter un million de dotation et de porter à quinze cent mille francs la somme destinée aux frais de la cérémonie, pour lesquels le ministère n'avait demandé qu'un million ; ces conclusions furent adoptées par la Chambre à l'unanimité. Le duc de Richelieu déclara au nom du Roi et du duc de Berry que, pendant les cinq années de l'occupation de la France par les armées étrangères, cinq cent mille francs sur les fonds accordés seraient annuellement appliqués au soulagement des départements qui avaient le plus souffert des maux de l'invasion. Cependant la Chambre continuait avec autant d'attention que d'assiduité la discussion des articles du budget. Les

hommes de l'école impériale et révolutionnaire, MM. Pasquier, Dudon, Becquey, Benoît, et même M. de Vaublanc, contestèrent vivement les amendements de la commission relatifs à la décentralisation et à la spécialité des fonds destinés aux dépenses locales. Je me joignis à MM. Corbière, Pardessus, et à plusieurs autres membres de la majorité, pour soutenir ces amendements, dont la justice et la modération n'étaient du reste que trop évidentes; nous fûmes assez heureux pour faire cesser la confusion des centimes départementaux et communaux avec le budget de l'État, pour faire laisser à la disposition des préfets et des conseils généraux dix centimes affectés aux dépenses variables des départements, et à la disposition du ministre de l'Intérieur deux centimes destinés à former un fonds commun pour venir au secours des plus pauvres d'entre eux; enfin nous fîmes également concéder aux communes cinq centimes pour faire face à leurs dépenses ordinaires.

Un membre de la majorité, M. Chillaud de La Rigaudie, eut l'heureuse pensée de proposer l'adjonction aux conseils municipaux, des contribuables les plus imposés pour le vote des nouvelles impositions des communes. Cette mesure, aussi sage que protectrice de la propriété, ne fut point alors adoptée, mais elle a été depuis introduite avec succès dans notre législation.

Une disposition de la plus haute importance, réclamée par la commission, fut admise par la Chambre et complétée sur ma demande, pour ordonner la poursuite comme concussionnaire de toute autorité

qui établirait, et de tout percepteur qui recouvrerait, une contribution non autorisée par le vote des Chambres dans la loi du budget.

Les dernières séances du mois de mars furent ainsi consacrées par les Chambres à voter les différents titres du budget jusqu'au titre X inclusivement; toutes les demandes du gouvernement en impositions directes, droits de timbre et d'enregistrement furent accordées, et la caisse d'amortissement reçut une dotation annuelle supérieure de six millions à celle qu'avait proposée le ministre des Finances.

Dans la séance du 30 mars M. de La Bourdonnaye fit une motion pour réclamer la suppression, ou du moins la régularisation, de plusieurs impositions illégales qui servaient à alimenter les fonds secrets de la police; il signala notamment la ferme des jeux, un droit perçu sur les voitures de place de la ville de Paris et un autre droit sur les journaux. Cette proposition était fondée en justice et en légalité, et dictée par l'intérêt de la Chambre, qui se voyait chaque jour en butte aux attaques des journaux subventionnés par la police; la majorité eut cependant la générosité d'adopter la question préalable, elle refusa même de voter l'impression du discours de M. de La Bourdonnaye, dont les expressions ne lui avaient pas paru suffisamment mesurées. Peu de jours allaient suffire pour montrer à la Chambre quelle récompense elle devait attendre de tant de longanimité.

XXXVIII. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 31 mars 1816.

« Mon cher père,

« Notre Chambre continue la discussion du budget avec beaucoup de calme et même de dignité; tous les articles sont examinés avec soin, et la raison prévaut seule dans les débats; les ministres ne défendent plus leur projet et tout marche pour le mieux. Il n'en est pas de même de la loi des élections, elle est en fort mauvaises mains. Le duc de Richelieu et M. Decazes veulent la faire rejeter purement et simplement par la majorité des pairs, dans le seul but de ne plus revoir la Chambre actuelle et de laisser le mode d'élection dans le vague, ce qui leur permettrait d'en fabriquer un à leur guise. Il y a tant de passions en jeu qu'il est bien difficile que cette question soit décidée dans le sens de l'intérêt public. Les révolutionnaires, et il y en a beaucoup dans la Chambre des pairs, regardent avec raison comme une victoire importante pour eux de faire renvoyer la Chambre des députés en totalité, ou du moins de la faire mutiler par le renouvellement partiel. Les ministres ont l'intérêt le plus grand à ne pas nous revoir; cet intérêt étant celui de leur propre conservation, ils lui sacrifieront tout, s'ils trouvent un moyen de faire faire les élections à leur gré. Pour parer à tous ces dangers, nous n'avons que la ressource d'essayer d'obtenir la majorité dans la Chambre des pairs; on fait ce que l'on peut pour cela, mais je crois qu'on n'y réussira pas.

Quelques têtes chaudes auraient voulu dire : Point de loi d'élection, point de budget ; mais cette marche factieuse ne convient pas à d'honnêtes gens. Nous pouvons bien nous servir de cette menace pour obtenir des pairs ce que nous voulons ; mais au fait et au prendre, notre Chambre est trop royaliste et trop pure pour se servir d'un pareil moyen. Nous ferons peut-être une supplique au Roi, mais à quoi cela mènera-t-il?

« D'un autre côté on parle de quelques déplacements ministériels qui devraient avoir lieu après la fin de la session, MM. Corvetto, Barbé de Marbois et de Vaublanc. Ce dernier est en horreur à M. Decazes qui est en ce moment notre seigneur et maître par l'influence qu'il exerce sur le duc de Richelieu et par l'affection que lui porte le Roi ; aussi je ne doute pas que le ministère de l'Intérieur ne change de mains peu après notre départ. Quant à MM. Corvetto et Barbé de Marbois, je crois qu'ils ne perdront leurs portefeuilles qu'autant que leur sacrifice serait jugé nécessaire par M. Decazes pour obtenir celui de M de Vaublanc. On a parlé sans aucun fondement de quelques personnes pour remplacer ces messieurs. On m'avait fait l'honneur de me mettre du nombre ; je puis vous assurer qu'il n'en a jamais été question sérieusement. Il paraît seulement que le ministère, ayant le budget de 1817 à faire dans trois mois, aurait désiré que Corbière, moi et quelques autres députés, nous eussions consenti à ne pas retourner chez nous pendant l'intervalle des deux sessions, et que nous fussions restés ici pour l'aider dans cette opération. Ceci est certain puisqu'on l'a proposé formellement à Corbière et à moi. On dit

encore que, quand la Chambre sera partie, il y aura quelques places de conseiller d'État données à des membres du côté droit; mais ces bruits sont fort peu en rapport avec ce qui se passe pour la loi des élections, et ne prouvent rien, sinon que le public veut en savoir plus que les ministres eux-mêmes ; car je suis convaincu qu'ils vont au jour le jour et sans autre plan arrêté que celui de se cramponner à leurs ministères. Nous verrons ce que pensent nos amis du parti qu'il conviendrait que nous prissions dans l'intérêt du Roi et de notre pays, si l'on venait à vouloir faire jouer un rôle quelconque à l'un d'entre nous. Les choses n'ont jamais été assez probables pour que nous nous en soyons seulement occupés; il faudrait avoir du malheur, car vous savez qu'en général les places éminentes ne vont pas chercher ceux qui ne les recherchent pas, et je vous jure que, quant à moi, j'aime mieux Morvilles qu'un ministère, et que je ferais des démarches plutôt pour l'éviter que pour l'obtenir. Hier M. de La Bourdonnaye ayant maladroitement insinué que des ministres ne pouvaient se maintenir contre le vœu de la majorité de la Chambre, nous avons été les premiers à voter contre l'impression de son discours, afin d'éviter jusqu'au soupçon que des vues personnelles puissent influencer nos opinions, lorsque nous défendons les intérêts de notre pays. La vérité est qu'il existe un grand désintéressement et des vues très pures dans la majorité de notre Chambre. J'espère donc, mon cher père, nonobstant tous ces beaux rêves des personnes qui me veulent du bien, vous embrasser dans un mois.»

CHAPITRE XIX

Rejet de la loi électorale par la Chambre des pairs. — Coup d'État du 5 septembre 1816. — Dissolution de la Chambre introuvable.

1816

On a vu qu'en présentant à la Chambre des pairs le projet de loi sur les élections, M. de Vaublanc avait déclaré que le Roi se réservait de se prononcer ultérieurement sur les amendements de la Chambre des députés. Non content d'avoir ainsi provoqué contre la loi l'opposition de la Chambre haute, le ministère chercha à capter sa faveur en flattant chez elle le faible de tous les corps permanents pour l'extension de leurs prérogatives. Une ordonnance royale du 23 mars reconnut à la Chambre des pairs le droit d'informer sur les antécédents des membres appelés par l'hérédité à siéger dans ses rangs et d'ajourner leur admission si elle le jugeait convenable. Cette manœuvre du ministère produisit son effet : le rapport de M. Pastoret sur la loi d'élection, présenté cinq jours après à la Chambre, concluait en ces ter-

mes : « Votre commission ne pense pas que le projet de loi qui vous est soumis puisse être adopté. » C'était par des considérations sur la stabilité et l'inviolabilité de la Charte que le rapporteur arrivait à cette conclusion. La discussion dura deux jours, et le 3 avril la Chambre, au lieu de passer au vote sur les articles du projet, adopta purement et simplement les conclusions de la commission à une majorité de quatre-vingt-neuf voix contre cinquante-sept. Aucun moyen n'avait été épargné par la Révolution ni par le ministère pour amener ce résultat; le duc de Richelieu lui-même avait parlé contre la loi.

Ainsi se manifestèrent pour la première fois les conséquences fatales de la faute que la royauté avait commise en voulant importer en France l'institution anglaise de la pairie. Cette innovation était d'autant plus déplacée en 1814, que la France se trouvait dépourvue d'une puissante aristocratie territoriale, et que la révolution, au lieu d'y avoir été provoquée et soutenue par les grands comme en Angleterre, avait eu pour mobile et pour but la destruction de la noblesse et pour résultat la confiscation de toutes ses propriétés foncières. D'une pareille situation était résultée une seconde faute non moins grave que la première ; la Chambre des pairs avait été composée de sénateurs sans fortune personnelle et dotés par l'État, et de grands seigneurs que la Révolution avait dépouillés de leurs biens et qui attendaient du pouvoir une indemnité en traitements et en honneurs. Les anciens sénateurs, qui composaient le principal fonds de la nouvelle Chambre des pairs, étaient, parmi

les hommes de la Révolution, ceux qui avaient montré le plus de capacité ou acquis le plus d'influence. Comme compensation d'une concession imposée à la royauté, on avait accordé aux faiblesses personnelles du monarque la nomination de ces courtisans qui, depuis le règne de Louis XIV, s'étaient habitués à se dédommager de la contrainte et des flatteries, auxquelles les condamnait un service de tous les instants auprès de la personne royale, en assujettissant à leur tour le prince, sous prétexte d'une étiquette préservatrice de sa sûreté et de sa dignité, à ne pouvoir faire un mouvement libre en dehors des règles de la cour. Ils en avaient ainsi fait une sorte d'automate, auquel il n'était permis d'agir que suivant les principes de cette étiquette, dont ils s'étaient constitués les conservateurs plutôt que les instruments. Ces hommes, uniquement occupés de cette tâche asservissante pour le monarque et pour eux-mêmes, n'étaient imbus que de minuties, et ne songeaient qu'à complaire au Roi pour se maintenir en faveur et atteindre ainsi à la fortune et aux honneurs. Les pairies de cour firent accepter à Louis XVIII les pairies sénatoriales, et de cet amalgame sortit une Chambre haute dont la politique, digne des sources où ses éléments avaient été pris, fut de sacrifier en toute occasion les intérêts du monarque et ceux du pays, aux entreprises attentatoires à leurs droits et contraires à la prospérité de la fortune publique. Révolution et servilité, telle fut la ligne constante suivie par cette institution, où l'on avait prétendu trouver une force de conservation.

Plusieurs causes concoururent en 1816 à faire rejeter par la pairie la loi d'élection que venait d'adopter la Chambre des députés : le ministère, voyant son système électoral complètement modifié par les députés, n'avait pas osé assumer sur lui la responsabilité de retirer le projet de loi et l'avait porté à la Chambre haute en le frappant d'un stigmate de réprobation ; les pairs comprirent qu'une occasion se présentait pour eux de gagner les bonnes grâces des ministres et de se donner une importance qui leur manquait, ils en profitèrent avec un empressement non déguisé. Le rejet de la loi d'élection satisfaisait en même temps leur jalousie contre les nobles de province, les propriétaires, les industriels, les commerçants qui composaient la Chambre des députés et qui, forts de la confiance du pays, avaient joué jusque-là le rôle prépondérant. Enfin à ces motifs, venait se joindre chez plus d'un ancien sénateur l'instinct des dangers que des élections faites par la généralité des Français, feraient courir aux intérêts révolutionnaires, comme en 1796.

Le 3 avril, la Chambre des députés repoussa tous les nouveaux droits de consommation proposés par le ministre des Finances dans le budget, et les remplaça, d'après l'avis de la commission, par le doublement de l'impôt des patentes et par l'adjonction de cinquante centimes au principal de la contribution des portes et fenêtres, et de dix centimes au principal de la contribution personnelle et mobilière. Le 4 avril, la Chambre, quoique fort agitée par la nouvelle du rejet de la loi d'élection, continua la discussion et le vote des articles du budget. A la fin de la séance

elle se forma en comité secret pour entendre la lecture d'une proposition, par laquelle je demandais que le Roi fût supplié de pourvoir législativement à la lacune constitutionnelle résultant de l'absence de toute loi d'élection; le développement de cette proposition fut fixé au lendemain. On lit cependant la phrase suivante dans le *Moniteur*, à la fin du compte rendu de la séance du 4 avril : « A quatre heures la Chambre se forme en comité secret pour entendre le développement d'une proposition de M. Hyde de Neuville tendant à des modifications aux lois sur la contrainte par corps. » Ce que je vais rapporter des manœuvres du ministre de la Police dans cette circonstance, permettra au lecteur de douter que l'inexactitude du journal officiel ne doive être attribuée qu'à une simple erreur de rédaction.

Le lendemain matin 5 avril, M. Decazes me fit prier de passer chez lui; je m'y rendis immédiatement, et il m'annonça que la lacune dont je me plaignais en matière d'élection allait être comblée le jour même par la présentation à la Chambre d'un projet émanant de l'initiative royale; il m'engagea en conséquence à renoncer au développement de ma proposition, ce que je lui accordai, tout en faisant mes réserves quant à la rédaction du projet, et je me retirai. La séance de la Chambre des députés était déjà ouverte, quand arrivèrent les ministres de l'Intérieur et de la Police, apportant leur projet de loi provisoire sur les élections; mais avant d'entrer dans la salle, ils me firent appeler pour me le communiquer; je leur répondis que leur projet de loi s'éloignait peu de celui que j'avais eu l'intention de

proposer, mais qu'il s'y trouvait quelques clauses restrictives que la Chambre ne consentirait peut-être pas à admettre. Cette conférence ne dura qu'un petit nombre d'instants, les ministres entrèrent en séance et donnèrent lecture du projet suivant :

« Article Ier. — Les ordonnances des 13 et 21 juillet ont force de loi en tout ce qui est relatif à la composition des collèges électoraux, au mode et à la forme des élections, au nombre et à l'âge des députés

« Article II. — Les collèges électoraux, tels qu'ils ont été convoqués par suite de ces ordonnances seront maintenus sans nouvelles adjonctions jusqu'à ce qu'il ait été autrement statué par une loi. »

L'impression de la majorité fut telle que je l'avais prévue, le projet souleva de sa part les mêmes objections que j'avais déjà présentées aux ministres; il ne donnait en effet force de loi aux ordonnances des 13 et 21 juillet qu'en quelques points, et il n'interdisait pas le renouvellement de la Chambre par cinquième, en l'absence d'une loi définitive sur les élections, comme les articles transitoires de la Charte l'avaient fait pour la Chambre de 1814. Plusieurs députés s'en plaignirent aux ministres; M. Decazes se borna à répondre que le projet de loi avait été concerté avec moi et que la Chambre ne pouvait loyalement se refuser à accepter un projet, qui n'avait été présenté par le ministère que sur la foi de cette entente.

L'assertion était aussi perfide qu'inexacte, mais ce ne sera pas du reste la dernière fois que j'aurai à rapporter des traits semblables de M. Decazes. Ce favori, revêtu d'une confiance sans bornes de la part du monarque et exerçant par ce moyen la domi-

nation la plus absolue, non seulement sur tout le ministère, mais encore sur tous les agents de l'autorité dans la France entière, employait de petites manœuvres dignes de la police, comme ses moyens de gouvernement les plus habituels. Il s'aliéna de plus en plus par là les royalistes, dont la loyauté répugnait à une politique de fausseté et d'intrigues, et il se trouva dès lors amené à chercher dans le parti de la Révolution un point d'appui contre ceux qu'il regardait comme ses plus redoutables adversaires.

Les bureaux de la Chambre se réunirent le samedi 6 avril, pour procéder à l'examen du projet des ministres ; ils choisirent pour commissaires[1] les membres de l'ancienne commission de la loi d'élection, et celle-ci à son tour me nomma pour rapporteur, en m'invitant à préparer mon travail sans retard. Prévoyant que la journée du lendemain dimanche me suffirait pour être prêt, j'avertis le président de la Chambre, M. Lainé, que je pourrais probablement donner lecture du rapport sur la loi d'élection dans la séance du lundi 8 avril. Il me répondit qu'il s'opposerait de tout son pouvoir à ce que ce rapport fût entendu avant la fin de la discussion du budget.

Le lundi matin mon rapport était terminé, je le soumis à la commission qui l'approuva, et en entrant dans la Chambre je montai au fauteuil du président pour le prévenir. Après la lecture du procès-verbal

1. La commission provisoire sur les élections fut composée de MM. de Bouville, Corbière, de Villèle, Dusummier-Fonbrune, Clauzel de Coussergues, de Folleville, Piat. Deux membres de cette commission étant malades furent remplacés par MM. de La Valette et de Luzène.

M. Lainé annonça que l'ordre du jour appelait la continuation de la discussion sur les douanes, dernier titre du budget; je me levai et demandai à être entendu; M. Lainé s'y opposa sous le prétexte qu'il n'avait pas été averti à l'avance, comme le règlement l'exigeait, du jour où je devais faire mon rapport. « M. le président était prévenu! » cria de sa place M. de Forbin des Issarts. M. Lainé répondit par un démenti formel et se plaignit d'être insulté. Je montai alors à la tribune et avec beaucoup de modération je racontai les faits tels qu'ils s'étaient passés. M. Lainé déclara ne pas s'en souvenir et persista à soutenir qu'il aurait dû être averti officiellement au moins vingt-quatre heures à l'avance. M. de Forbin monta à son tour à la tribune, et le règlement à la main, démontra que cette prétention du président n'était nullement fondée; malheureusement il termina en réitérant sa première affirmation.

Pour cette fois M. Lainé s'emporta et, excité par les vociférations des ministériels, prononça le rappel à l'ordre de M. de Forbin, qui de son côté protesta contre la censure du président et fut soutenu par une partie de l'Assemblée. Pour mettre fin à cette scène scandaleuse, M. Lainé eut recours au seul moyen qui aurait pu la prévenir, il consulta la Chambre qui se prononça à une forte majorité pour que mon rapport fût immédiatement entendu; mais, profondément blessé par ce vote, il prétexta une indisposition subite pour quitter le fauteuil, où il fut remplacé par M. de Bouville, un des vice-présidents. Il reprit cependant ses fonctions sur un ordre que les ministres lui en firent donner par le Roi, et après qu'on

eut colporté dans les couloirs de la Chambre une adresse des députés à leur président pour l'inviter à reprendre le fauteuil; mais il s'abstint de présider les séances qui furent consacrées à la discussion de la loi électorale.

Pour quiconque a connu la loyauté de M. Lainé, mais en même temps son peu de sang-froid, sa susceptibilité, son irritabilité et la facilité avec laquelle il se laissait entraîner par des flatteries à jouer un rôle qu'on lui représentait comme honorable, il est évident qu'il fut en cette occasion le jouet des menées ministérielles, qui ne tendaient qu'à susciter des obstacles à la majorité. Quoi qu'il en soit, l'incident dont je viens de rendre compte acheva de rendre cet homme, d'un caractère violent mais faible, l'irréconciliable ennemi de la Chambre qui, par ses suffrages, l'avait appelé à diriger ses délibérations.

Le rapport, dont je donnai lecture dans la séance du 8 avril, commençait par un exposé de la situation et des circonstances qui avaient amené le rejet de la loi d'élection par la Chambre des pairs. Je rappelais que l'ordonnance du 13 juillet 1815, en vertu de laquelle la Chambre des députés avait été nommée, lui avait donné pour mission spéciale de faire une loi d'élection; je montrais que la Chambre avait rempli sa tâche en conformité avec les principes de la Charte et avec l'intérêt public, et que si la France se trouvait encore privée d'un mode régulier d'élection, il fallait l'attribuer au ministère, qui ne voulait que d'un pouvoir électoral placé sous sa dépendance; j'allais même jusqu'à faire sentir l'inconvenance de la conduite du ministre qui, dans la Chambre des

pairs, avait voté lui-même le rejet de la loi qu'il était chargé par l'ordonnance royale de défendre et de soutenir dans la discussion. Passant ensuite à l'examen du projet qui nous était soumis, j'insistais sur l'importance d'établir un mode provisoire d'élection, pour garantir au Roi le libre exercice de la prérogative de dissoudre la Chambre, et je développais les deux amendements proposés par la commission. L'article premier du projet ministériel donnait force de loi aux ordonnances des 13 et 21 juillet 1815 en tout ce qui était relatif à la composition des collèges électoraux, au mode et à la forme des élections, au nombre et à l'âge des députés; il prononçait définitivement par là le changement de deux articles de la Charte et excluait de la revision les douze autres articles que l'ordonnance du 13 juillet y avait soumis. La commission, dans un premier amendement, proposait de donner force de loi aux deux ordonnances dans toutes leurs dispositions, mais de ne le faire que provisoirement; de la sorte aucun des articles de la Charte ébranlés dans l'opinion par l'ordonnance du 13 juillet, ne serait changé spécialement, avant qu'il n'eût été fait une loi définitive sur les élections; mais, d'un autre côté, ils resteraient tous soumis à la revision, jusqu'à la rédaction de cette loi. Le second amendement de la commission avait pour objet de restreindre le mode provisoire d'élection au seul cas d'une dissolution de la Chambre et d'interdire par conséquent le renouvellement par cinquième, jusqu'à la loi définitive d'élection qui serait proposée dans la session de 1816. Cette addition au second article du projet ne faisait qu'appliquer à la Chambre

de 1815 la disposition que les articles transitoires de la Charte avaient prise en faveur de la Chambre de 1814; elle était motivée sur l'inconvénient de convoquer les collèges électoraux provisoires, en dehors du cas d'absolue nécessité. Le projet de loi se trouvait donc modifié par la commission de la manière suivante :

« Article 1er. — Les ordonnances des 13 et 21 juillet ont force de loi provisoirement dans toutes leurs dispositions.

« Article II. — Les collèges électoraux, tels qu'ils ont été convoqués par suite de ces ordonnances, seront maintenus sans nouvelles adjonctions, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur une loi définitive d'élection qui sera proposée dans la session de 1816. Ils ne pourront être appelés à aucune autre élection qu'à celles qui seraient nécessitées par une dissolution de la Chambre en vertu de l'article 30 de la Charte. »

La Chambre vota l'impression de mon rapport à six exemplaires et en fixa la discussion au surlendemain 10 avril, malgré une vive opposition de MM. de Serre, Duvergier de Hauranne et Pasquier, qui demandaient l'ajournement jusque après la fin du budget.

La séance du 10 avril fut ouverte par un discours de M. Becquey, conseiller d'État, chargé de la défense du projet de loi, qui s'acquitta de cette mission avec un défaut de mesure et une violence peu en rapport avec la modération habituelle de son caractère et de son langage. M. Decazes repoussa également les amendements de la commission en les accusant de porter atteinte aux droits de l'initia-

tive royale. Enfin M. de Vaublanc, dans un discours peu goûté par la Chambre, vint mêler l'inutile excuse de ses bonnes intentions à des explications sur les dispositions exorbitantes de son premier système électoral.

Après avoir entendu ces trois défenseurs du ministère et deux membres de la majorité, la Chambre ferma la discussion ; en qualité de rapporteur je devais résumer les débats ; mais me trouvant pris d'un enrouement qui me mettait hors d'état d'aborder la tribune, je fus remplacé par mon collègue et mon ami M. de Corbière, qui, n'ayant eu que fort peu de temps pour se préparer à cette tâche difficile, ne la remplit pas moins de la manière la plus brillante. Le projet, modifié par les amendements de la commission, fut adopté à une majorité de quatre vingt-neuf voix sur trois cent vingt et un votants.

Les deux lettres suivantes compléteront les détails que je viens de donner sur cette importante discussion.

XXXIX. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 11 avril 1816.

« Mon cher père,

« Le mercredi[1] de la semaine dernière, nous sûmes que les ministres usaient avec succès de tous leurs moyens d'action pour faire rejeter par la Chambre des pairs notre loi sur les élections, ce qui leur permettrait, vu l'absence de toute loi sur cette matière, de

1. 3 avril.

convoquer dans l'intervalle des deux sessions les collèges électoraux des départements où ils croiraient pouvoir exercer quelque influence, et d'introduire ainsi dans notre Chambre de nouveaux éléments plus favorables à leurs vues. D'accord avec mes amis, j'allai m'inscrire à la tribune comme demandant à faire le lendemain une proposition à la Chambre des députés au sujet de la loi des élections. L'événement justifia ma prévoyance, car ce jour même le duc de Richelieu, ayant poussé l'oubli des convenances jusqu'à faire à la Chambre des pairs un discours contre la loi, cette Chambre rejeta purement et simplement les deux projets sans les avoir discutés, sans même avoir lu le nôtre. Jeudi, après la séance publique, lorsque je voulus user de mon droit d'inscription pour tire ma proposition à la Chambre des députés, M. Lainé s'y opposa, arguant de l'impossibilité qu'il y avait eu pour moi de savoir la veille, à l'heure où je m'étais inscrit, que la loi avait été rejetée par la Chambre des pairs. Pour éviter toute discussion à ce sujet, je fus obligé de réduire ma proposition à des termes généraux, sans parler ni de la loi des élections, ni de la Chambre des pairs, de manière à ne laisser aucune prise aux mauvaises dispositions de M. Lainé. La lecture terminée, la Chambre m'assigna le lendemain[1] pour lui faire les développements de ma proposition. J'étais déjà enrhumé et un peu souffrant, je fus obligé de passer une partie de la nuit à travailler à mon discours, ce qui empira mon état.

1. 5 avril.

« Le lendemain, au moment où je me trouvais prêt à partir pour la Chambre, le ministre de la Police me fit prier de passer chez lui avant de me rendre à la séance. J'y fus et je trouvai deux de mes collègues occupés avec lui à brocher un projet de loi provisoire sur les élections, semblable à peu près à celui qui a passé hier à notre Chambre, sauf la disposition que nous avons ajoutée au second article. M. Decazes me le lut et me demanda si je ne consentirais pas à me désister de ma proposition dans le cas où les ministres porteraient ce projet à la Chambre. Je lui dis que j'y consentirais pourvu que le projet fût présenté avant quatre heures, mais que si à quatre heures les ministres n'étaient pas arrivés à la Chambre, je me verrais forcé de développer ma proposition ; je lui fis en outre observer que le projet était insuffisant, en ce qu'il ne réglait rien au sujet du renouvellement de la Chambre d'ici à la prochaine session. M. Decazes me répondit que l'intention du Roi n'était pas de faire opérer ce renouvellement. Je repris que dans ce cas je ne voyais pas pourquoi la loi ne le dirait pas formellement. Il se rejeta sur ce que le Roi ne le voulait pas. Je lui déclarai qu'il s'exposerait par là à provoquer du mécontentement dans la Chambre. Nous nous quittâmes, lui pour aller au Conseil, et moi pour me rendre à la Chambre. Je fis part de cette petite négociation à mes collègues qui sentirent, comme moi, qu'il était bien préférable pour le succès de notre cause, de voir les ministres prendre une initiative qui nous permettrait d'agir en séance publique et sur un projet présenté au nom du Roi, plutôt que de rester en séance secrète renfermés

dans les termes d'une simple proposition individuelle. A trois heures et demie, MM. Decazes et de Vaublanc arrivèrent à la Chambre, ils me firent appeler avant d'entrer et me communiquèrent leur projet de loi, qui différait essentiellement de celui que j'avais vu le matin, en ce qu'il ne donnait force de loi aux ordonnances qu'en quelques points, tandis que le premier le leur donnait dans tout leur contenu. Je fis mes observations aux deux ministres, ils firent quelques corrections, entrèrent dans la salle et lurent leur projet. La grande majorité de la Chambre en fut fort mécontente et témoigna hautement sa désapprobation ; quelques députés allèrent en parler à M. Decazes, qui leur répondit qu'il en avait conféré avec moi. De toutes parts on vint aussitôt me demander des explications à ce sujet, je fis remarquer que le projet qui m'avait été communiqué le matin avait été changé au Conseil, et que d'ailleurs le ministre n'avait jamais voulu s'expliquer sur le renouvellement de la Chambre entre les sessions. Le lendemain samedi, les bureaux s'assemblèrent pour prendre connaissance du projet, ils renommèrent tous les anciens commissaires de la première loi sur les élections. La commission s'assembla et me choisit pour rapporteur, en m'invitant à me tenir prêt pour la séance de lundi. J'étais malade, et d'ailleurs je me souciais peu d'avoir à traiter un sujet aussi délicat que celui qui consistait à déclarer que la Chambre ne voulait pas qu'on renouvelât un cinquième de ses membres avant qu'il n'eût été fait une loi définitive sur les élections ; mais d'un autre côté il était important de ménager l'opinion de la

Chambre, qui était fort irritée et qui aurait pu se porter à quelque acte exagéré, si le rapport avait été confié à quelqu'un qui poussât les choses à l'extrême. Je me chargeai donc des fonctions de rapporteur à la condition d'être prêt pour lundi, si ma santé le permettait; je passai au bureau et je rendis compte de la situation à M. Lainé, qui me dit : « Je m'opposerai tant que je le pourrai à ce qu'on interrompe la discussion du budget pour entendre votre rapport; il ne se fera lundi qu'autant que la Chambre m'y obligera. » Peu disposé à me tuer inutilement pour faire mon travail en vingt-quatre heures, je retournai à la commission, et j'avertis mes collègues de ce que m'avait dit M. Lainé; ils me répondirent qu'ils persistaient à désirer que mon rapport fût prêt pour lundi, que la Chambre y tenait et obligerait M. Lainé à me donner la parole. Je passai toute la journée du dimanche à travailler au rapport; la fatigue et la fièvre ne me permirent de dormir, ni la nuit du samedi, ni celle du dimanche, et je pouvais à peine me soutenir lorsque, le lundi, il fallut me rendre à la Chambre. Je lus mon rapport à la commission qui le trouva fort bien et m'engagea à aller prévenir M. Lainé que j'étais prêt à le communiquer à la Chambre. Cette première lecture m'avait fatigué ; je répondis à mes collègues que je les priais de me dispenser d'aller trouver M. Lainé en particulier, pour avoir sans doute une discussion avec lui, ce qui me fatiguerait encore, que ses intentions nous étaient connues et que je lui demanderais à lire mon rapport quand nous serions en séance. Les journaux vous ont appris le reste. Les *Débats* ont rapporté ce qui

s'est passé avec plus d'exactitude que le *Moniteur*, auquel les ministres et M. Lainé ont fait expliquer cette affaire comme ils ont voulu. M. Lainé s'est conduit dans cette occasion avec fort peu de mesure et en homme très passionné. La police a profité de l'esclandre qu'il a provoqué, pour faire circuler les bruits les plus absurdes contre la Chambre et pour répandre même des craintes et de l'agitation dans les esprits. La discussion avait été ajournée à mercredi, cette séance attira une foule énorme de curieux, dont le tiers put à peine trouver place dans nos tribunes ; la Chambre n'avait pas encore eu de séance aussi suivie ni de discussion aussi brillante. MM. Becquey, Decazes et de Vaublanc nous attaquèrent successivement avec beaucoup de force. Il fallait pour leur répondre improviser un discours de plus d'une heure ; j'avais la fièvre et une forte toux, et j'étais complètement hors d'état de remplir comme il était urgent de le faire, une tâche aussi difficile. Je remis mes notes à mon ami M. Corbière que la Chambre agréa à ma place, et qui s'en est acquitté de la manière la plus brillante et la plus décisive. Les journaux en rendent tous compte très inexactement. Je vous enverrai le discours de M. Corbière qu'on imprime en ce moment, et vous en jugerez. Les ministres n'osèrent pas remonter à la tribune pour lui répondre, et notre loi fut acceptée par la Chambre à une forte majorité. Le ministère persiste à n'en vouloir à aucun prix, et l'on m'a assuré aujourd'hui qu'il va nous présenter une nouvelle loi définitive sur les élections, et que notre session va être prolongée exprès pour la faire. Je désirerais bien avoir

en ce cas un relevé des cotes de contributions de trois cents francs à cinq cents francs, de cinq cents francs à huit cents francs, et de huit cents francs et au-dessus, pour les divers cantons de l'arrondissement de Villefranche. Il serait utile qu'une note fît connaître si ces cotes sont payées par des hommes âgés de trente ans au moins. La somme des contributions directes de l'arrondissement et celle des mêmes contributions dans tout le département me serait aussi fort utile.

« On entre à l'instant pour me dire que le parti révolutionnaire gagne de plus en plus auprès du Roi, qu'hier Sa Majesté a fort mal reçu la députation de notre Chambre qui lui a apporté notre loi, et qu'on parle d'un nouveau ministère où M. de Vaublanc serait remplacé par M. Molé, M. Barbé de Marbois par M. Pasquier, et M. Dubouchage par M. Beugnot. Je crois la nouvelle apocryphe ; mais si elle se réalisait, la France retomberait dans une situation bien fâcheuse, les sentiments de ces messieurs n'étant pas équivoques. C'est MM. Decazes et de Richelieu qui, dit-on, mènent tout cela. »

XL. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris 14 avril 1816.

« Mon cher père,

« La nouvelle du changement de ministère, que je vous ai donnée vendredi, ne paraît avoir aucun fondement, du moins dans le sens qu'on m'avait indiqué. Il paraît qu'on songe toujours à remplacer M. Corvetto qui est malade, M. Barbé de Marbois,

qui déplaît assez généralement, et M. de Vaublanc, que le parti qui nous est opposé ne peut souffrir ; mais ces changements n'auront lieu qu'après notre départ, le Roi ne voulant pas avoir l'air de les faire en raison de l'opposition de la Chambre. On ignore absolument par qui et dans quel sens les ministres sortants seront remplacés, je présume que ce sera par des hommes sans couleur, autant qu'il se pourra. On n'osera pas faire entrer dans le ministère les chefs du parti qui nous est opposé ; on ne voudra pas non plus y mettre des royalistes trop prononcés. Heureuse la France si on y met des hommes capables ; l'incapacité nous tue !

« Le Roi a reçu fort sèchement la députation de la Chambre qui lui a porté la loi provisoire sur les élections ; il paraît que cette loi ne sortira pas de son cabinet ; la session actuelle sera purement et simplement ajournée au 1er septembre, mais nous aurons gagné la partie, car l'intention de nos adversaires était d'affaiblir la Chambre par le renouvellement immédiat d'un cinquième, et maintenant aucun ministre n'oserait le tenter entre les deux sessions, après notre rapport et notre dernière discussion sur ce sujet. Il n'est plus question de nous présenter en ce moment une loi définitive sur les élections ; on fera cette loi dans la prochaine session, et alors, quelque mode de renouvellement qu'on adopte, peu importera, les élections ne seront livrées, ni à un parti, ni au ministère ; c'est tout ce que nous pouvons désirer.

« Hier en sortant de la Chambre, j'ai vu les membres du côté gauche fort empressés à recueillir des

signatures sur une lettre adressée à M. Lainé pour l'engager, m'a-t-on dit, à conserver la présidence. Nous n'en voulons pas à M. Lainé, nous le trouvons un fort bon président ; mais ce serait à lui à faire des excuses à la Chambre pour son emportement et l'agitation que sa retraite a causée dans le public, plutôt qu'à la Chambre à lui faire des compliments. Ni moi, ni mes amis n'avons signé cette lettre : on ne nous l'a même pas proposé. Le parti ministériel et révolutionnaire s'est emparé habilement de la scène qu'a provoquée M. Lainé, pour en faire une grande affaire et détourner ainsi l'attention de la question principale, qui était mon rapport et la loi sur les élections : points sur lesquels les ministres se sentaient trop complètement dans leur tort pour ne pas chercher à en distraire le public. »

Pendant la semaine qui suivit le vote de la loi provisoire sur les élections, la Chambre des députés termina la discussion du budget. Les dépenses ordinaires de 1816 furent définitivement fixées à 548 millions et les dépenses extraordinaires à 290. La Chambre, non contente d'avoir pourvu aux moyens de faire face à ces charges énormes, accorda au ministre des finances un crédit éventuel et supplémentaire de 6 millions de rente 5 p. 100, pour couvrir les déficits qui pourraient survenir dans les évaluations des recettes. Le 17 avril, au moment où le vote d'ensemble sur le budget allait livrer au ministère les destinées de la Chambre et du pays, le projet de loi sur les élections n'avait pas encore été présenté à la Chambre des pairs, et tout annonçait qu'il ne devait

jamais sortir des portefeuilles ministériels; M. de La Bourdonnaye, déjà connu par la violence de ses opinions et de son langage, demanda la parole et fut appuyé par M. de Bouville. La Chambre comprit qu'une attaque allait être dirigée contre la conduite du ministère à l'égard de la loi d'élection, elle consentit à entendre M. de La Bourdonnaye; mais usant de la faculté de se former en comité secret, elle déroba à la connaissance du public cette motion qui resta sans résultat. La Chambre rentrant en séance publique adopta le budget à une immense majorité; sur deux cent soixante-trois votants on ne trouva dans l'urne que six boules noires.

La Chambre des députés adopta dans les séances des 25 et 27 avril les lois sur l'extinction des pensions ecclésiastiques et sur l'abolition du divorce. Enfin, le 29, une ordonnance royale prononça la clôture de la session de 1815 et fixa l'ouverture de la session de 1816 au 1er octobre suivant.

Ainsi se termina la session de cette Chambre que le Roi lui-même avait qualifiée d'*Introuvable,* et avec laquelle des ministres plus intelligents et plus dévoués à la monarchie auraient pu fonder la Restauration sur des bases inébranlables. Les efforts réunis et incessants des hommes de la Révolution, des élèves ambitieux et sans principes de l'école impériale, et surtout d'un favori dominant d'une manière inexplicable l'esprit d'un souverain dont la capacité était très supérieure à la sienne, firent dissoudre quatre mois après cette assemblée royaliste: acte coupable et insensé qu'on peut à juste titre accuser d'avoir précipité du trône nos princes

légitimes, et plongé de nouveau la France et le monde dans l'abîme des révolutions.

On demandera peut-être comment les hommes influents de la majorité de la Chambre ne mirent pas pour condition au vote du budget, l'adoption définitive par le pouvoir royal d'une loi qui pût garantir l'indépendance des élections dans le cas d'une dissolution de la Chambre, que tout autorisait à prévoir. Je répondrai d'abord que les membres de la majorité étaient avant tout des hommes consciencieux et des royalistes sincères, et qu'ils auraient cru manquer à leurs devoirs et faillir à leurs principes en donnant les premiers l'exemple d'un empiétement de la Chambre élective sur les droits de la couronne. En second lieu, l'engouement du Roi pour M. Decazes était déjà poussé à un tel point que, dans plusieurs circonstances récentes, le monarque avait fait taire jusqu'au sentiment des convenances et des égards envers les membres de sa propre famille devant les prétentions de son favori. Nul doute que la Chambre des députés ne dût être sacrifiée de même par Louis XVIII ; les chefs de la majorité avaient d'autant plus lieu de le craindre, que les amis du ministre de la Police disaient hautement que cette majorité était en opposition avec les sentiments réels du pays et que, si elle se hasardait à mettre à un prix quelconque la concession du budget, une dissolution prononcée immédiatement ne permettrait la réélection d'aucun de ses membres. Enfin, il faut bien ajouter, quelque pénible que soit ce souvenir pour notre cœur français, que les puissances étrangères, dont les armées occupaient le royaume, attendaient

avec impatience et avec inquiétude le vote du budget, comme devant assurer le paiement des tributs qu'ils nous avaient imposés. Le refus ou même l'ajournement du budget pouvait jeter le pays dans des éventualités tellement graves, que tout bon Français qui se fût trouvé dans la position des membres de la majorité de 1815, aurait reculé comme eux devant un pareil danger.

Le rôle important que nous avions joué, M. de Corbière et moi, dans les principales discussions qui avaient marqué la session de 1815, n'avait pas tardé à attirer sur nous l'attention générale. Tous les royalistes nous recherchaient avec empressement et nous témoignaient les plus vives sympathies et la plus chaleureuse estime. Peu de soirs se passaient sans que nous fussions invités dans le faubourg Saint-Germain à quelque dîner ou à quelque réunion politique. Nous avions adopté l'un et l'autre pour règle invariable de ne jamais refuser de nous rendre à ces réunions, afin d'être au courant des projets et des dispositions de nos amis, mais de ne nous lier irrévocablement à aucune, pour rester en dehors de toute coterie.

Au moment de la clôture de la session, nous reçûmes des ouvertures d'un côté tout différent. Le 30 avril M. de Marandet, un des amis les plus dévoués de M. Decazes, vint me voir pour sonder mes dispositions et chercher en moi un côté faible qui pût offrir quelque prise aux séductions du ministère ; il alla dans la conversation jusqu'à supposer le cas où je serais admis à la pairie. Ma réponse dut quelque peu le dérouter et désappointer ceux qui l'avaient

envoyé en ambassade auprès de moi; je lui déclarai formellement que l'on ne ferait que commettre inutilement le nom du Roi et la dignité de la Chambre haute en me conférant la pairie, car j'opterais pour la députation. Une autre tentative fut faite auprès de M. de Corbière et de moi par M. Royer-Collard, qui de son côté voulait nous enrôler sous la bannière doctrinaire. Il fit pour nous séduire la critique la plus vive de la légèreté du favori et nous parla avec amertume de l'ingratitude du Roi, qui n'avait récompensé les services qu'il lui avait rendus pendant la Révolution, que de la modeste place de directeur de la librairie. Nous ne pûmes nous défendre d'un sourire et nous nous retirâmes.

Une conversation que j'avais eue quelques jours auparavant, m'avait éclairé sur les vues et les intentions des hommes qui occupaient le pouvoir. Je dînais chez mon beau-frère le baron de Richemont, avec un conseiller d'État, M. Portal, que je connaissais déjà comme ayant servi au ministère d'intermédiaire auprès de moi, dans la négociation qui avait mis fin à la discussion sur l'arriéré. A peine sortis de table, nous nous assîmes à l'écart et nous eûmes ensemble une longue conversation sur les diverses questions du moment. M. Portal était fort entier dans ses opinions, mais d'ordinaire très mesuré dans la manière dont il les exprimait; ce soir-là il s'anima beaucoup dans la discussion et sortit de sa réserve habituelle. Il ne me dissimula ni l'antipathie profonde du ministère pour la Chambre des députés, ni l'empire de M. Decazes sur l'esprit de Louis XVIII, ni le mauvais vouloir des révolutionnaires contre

M. le comte d'Artois ; il alla même jusqu'à me dire que ce prince n'était probablement pas destiné à recueillir l'héritage de son frère, trahissant ainsi le secret du parti qui rêvait et préparait dès lors en France une révolution de 1688. Quelque grave et menaçante que fût la situation politique au moment de la clôture de la session, on comprendra d'après la lettre suivante, que je dus quitter Paris l'esprit moins inquiet et moins préoccupé de l'avenir.

XLI. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 3 mai 1816.

« Mon cher père,

« Je suis allé hier au château avec Puymaurin et Limairac pour porter au Roi l'adresse de la garde nationale à cheval de Toulouse[1]. Sa Majesté nous a répondu qu'elle était sensible à cette preuve de dévoûment et de générosité de la garde nationale de Toulouse et m'a dit de déposer les mille écus au trésor royal, en en indiquant la destination. Je l'ai remerciée au nom de la ville des cent mille francs qu'elle avait bien voulu accorder pour le soulagement des victimes de notre poudrière. Le Roi paraissait content et nous a reçus avec bonté. Nous sommes allés ensuite remercier M^me^ la duchesse d'Angoulême qui avait envoyé chez moi dix mille francs avant-hier pour le même objet. Elle nous a montré le plus vif intérêt pour les malheurs de notre bonne ville et

1. Dans cette adresse, la garde nationale à cheval de Toulouse offrait au roi une somme de trois mille francs pour être distribuée aux soldats vendéens.

a mis une grâce infinie dans tout ce qu'elle nous a dit à ce sujet.

« Monsieur, frère du Roi, a fait appeler hier successivement MM. de Bouville, de Bonald, Corbière et moi; il nous a gardés chacun dans son cabinet environ une demi-heure, causant familièrement et franchement avec nous sur tous les sujets politiques qu'il nous a convenu d'aborder. C'est un bien excellent prince! Il nous a paru que c'était d'après les ordres du Roi qu'avait eu lieu cette conférence, et que son but était de nous calmer et de nous persuader que le Roi n'était pas mécontent de la Chambre, qu'il la conserverait tout entière jusqu'en octobre et que c'était là sa ferme volonté. Ce qui m'a confirmé dans l'opinion que le Roi et même ses ministres n'étaient pas étrangers à cette conférence, c'est qu'ayant demandé à Monsieur s'il me permettait de citer l'assurance qu'il me donnait, il m'a dit que je le pouvais et que c'était même son désir.

« On assure que les alliés sont maintenant dans de meilleurs termes avec nous; on dit même qu'ils ont signifié au roi des Pays-Bas de ne plus tolérer dans son royaume les régicides et les bannis français, et de faire cesser les diatribes de ses journaux contre la famille royale. La garde royale a ici un excellent esprit et garantit, je crois, qu'il ne sera rien tenté qui puisse compromettre la sûreté du Roi et la tranquillité publique. Il paraît que la nuit dernière on a arrêté une quarantaine d'officiers à demi-solde qui étaient à Paris sans permis; c'est peu de chose pour une tentative dangereuse, c'est beaucoup pour prouver que la police fait son devoir, et, en

effet, pourquoi ne le ferait-elle pas? Que pourrait souhaiter M. Decazes de plus qu'il ne possède? C'est l'homme de France qui a le plus de pouvoir! »

Ce fut le 8 mai que je partis pour Toulouse, j'y fus reçu à mon arrivée par une véritable ovation populaire; je ne pus empêcher la foule de dételer les chevaux de ma voiture et de me conduire en triomphe jusqu'à mon hôtel, où une sérénade ne me permit de prendre quelque repos que fort avant dans la nuit. Les jours suivants je reçus la visite de toutes les personnes considérables de la ville. Enfin, le 22 mai, je me rendis à Morvilles, espérant y jouir du calme de la campagne dont j'avais le plus grand besoin; mais dès le lendemain se présenta chez moi une députation de la petite ville de Caraman, mon chef-lieu de canton, et je ne pus me refuser à l'y accompagner; des arcs de triomphe avaient été élevés à l'entrée de la ville, et le soir toutes les maisons furent illuminées.

Peu de jours après, des affaires importantes me rappelèrent à Toulouse; la municipalité avait été reconstituée et je venais d'être renommé maire de la ville. Je dus veiller tout d'abord à la distribution des fonds accordés aux victimes de l'explosion de la poudrière; mais bientôt la question des subsistances devint l'objet de mes plus vives préoccupations. Un renchérissement considérable s'était produit sur le prix des grains, et les alarmes de la population menaçaient encore d'aggraver le mal. Je m'empressai de faire acheter du blé au dehors pour approvisionner les marchés de la ville, et de prendre toutes les me-

sures de précaution que nécessitaient les circonstances; mais l'inquiétude et la fermentation des esprits, qui régnaient dans tout le Midi de la France, rendaient notre position de plus en plus critique. A Lavaur et à Moissac, des grains qui étaient destinés à Toulouse furent arrêtés par des attroupements, et toutes les populations des campagnes voisines ne tardèrent pas à venir s'approvisionner chez les boulangers de la ville; les municipalités de Castelnaudary, Carcassonne, Castres, Rieux et Saint-Gaudens, connaissant les ressources que nous nous étions préparées, s'adressèrent à moi pour obtenir quelques secours. Le 21 juin, le prix du blé monta jusqu'à quarante-deux francs l'hectolitre; le conseil des subsistances, que je présidais, décida un nouvel achat de trois mille hectolitres pour préserver la ville de la disette pendant les derniers jours qui devaient encore s'écouler avant la récolte nouvelle.

Au milieu de ces circonstances difficiles, je reçus le 9 juin du ministre des Finances ma nomination comme membre d'une commission consultative chargée de préparer le budget; j'écrivis, dès le 11, au ministre pour refuser de quitter Toulouse dans un moment où ma position de maire de la ville m'imposait de si importants devoirs, et pour décliner même à l'avenir les nouvelles fonctions que le Roi voulait bien me confier.

On a dit depuis que cette réponse avait contribué à déterminer la dissolution de la Chambre des députés, en montrant au Roi l'esprit d'hostilité contre le ministère dont on me disait animé. Il est possible en effet qu'on se soit servi d'une pareille accusation

pour indisposer le Roi contre mes collègues et contre moi, mais ce que je puis affirmer, c'est que ce reproche n'avait aucun fondement, et que la situation où je me trouvais à Toulouse motivait suffisamment mon refus de faire partie de la commission consultative du budget.

Dans le courant du mois de juillet, je fus élu à l'unanimité président du Conseil général de la Haute-Garonne ; en cette qualité, et comme maire de Toulouse, je fus obligé d'entretenir une correspondance suivie sur la question des subsistances et plusieurs autres affaires d'intérêt public, avec M. Lainé, qui avait remplacé M. de Vaublanc au ministère de l'Intérieur[1]. Le ministre, dans sa dernière lettre, me prodigua les félicitations et les éloges sur ma conduite dans les circonstances difficiles que nous venions de traverser ; cette lettre était loin de me faire présager l'ordonnance de dissolution de la Chambre des députés, qui parut peu de jours après.

L'ordonnance du 5 septembre, véritable coup d'État du ministère contre la Chambre, fut motivée sur ce que les besoins et les vœux des sujets du Roi se réunissant pour conserver intacte la Charte constitutionnelle, base du droit public en France et garantie du repos général, il devenait nécessaire de ramener la Chambre aux conditions de nombre et d'âge déterminées par la Charte. En réalité ce coup

1. Par ordonnances du roi du 7 mai 1816, M. Lainé avait été nommé ministre de l'Intérieur en remplacement de M. de Vaublanc, et le chancelier, M. Dambray, avait été chargé par intérim du portefeuille de la Justice, en remplacement de M. Barbé de Marbois.

d'État du ministère contre la Chambre fut arraché au Roi par l'influence de M. Decazes et par la coalition des passions et des intérêts qu'avait froissés la majorité royaliste de 1815. Il était réclamé par les rancunes du ministère et de la minorité, par les craintes des hommes de l'Empire, qui voulaient à tout prix se maintenir en possession des places et des fonctions publiques, enfin par le vœu du parti révolutionnaire, qui n'aspirait qu'à exploiter les germes de bouleversements renfermés dans la Charte. Les uns se flattaient de profiter du renouvellement de la Chambre pour influer sur la rédaction des lois organiques au profit de l'arbitraire ministériel et administratif, les autres au profit des principes de la Révolution.

Il paraît que les cabinets étrangers intervinrent aussi auprès du Roi pour le déterminer à cette mesure désastreuse ; ils redoutaient peut-être la fermeté avec laquelle la Chambre de 1815 avait pris au sérieux les concessions de la Charte pour défendre les intérêts du pays, et ils espéraient tirer meilleur parti de l'occupation de la France sous un gouvernement faible et sans appui à l'intérieur. Ils furent en outre entraînés dans cette voie par l'empereur Alexandre, qui ne voyait la question française que par les yeux du duc de Richelieu. S'il m'en souvient, le ministère poussa dans une occasion l'oubli des convenances et de sa propre dignité jusqu'à vouloir rejeter la responsabilité de l'ordonnance du 5 septembre sur cette honteuse et funeste influence.

CHAPITRE XX

Hostilité du pouvoir envers le parti royaliste. — Pression électorale. — Correspondance avec Mme de Villèle.

1816

Quelque étonnement et quelque incertitude qu'eût produits au premier abord dans les esprits l'ordonnance du 5 septembre, il parut bientôt évident que le ministère n'avait eu d'autre but que de se débarrasser de la majorité royaliste de 1815. Les journaux du gouvernement ne cessèrent de l'attaquer avec une violence sans égale ; les présidents des collèges électoraux furent choisis de préférence parmi les membres de la minorité, tandis qu'une exclusion systématique frappait les anciens députés royalistes ; les hommes de la Révolution et les fédérés des Cent jours, qui avaient fait partie des collèges électoraux sous l'Empire et qui s'étaient volontairement abstenus d'y paraître en 1815, furent appelés par le ministère à venir y voter pour ses candidats dans les prochaines élections. Enfin le nom et l'au-

torité du Roi furent invoqués pour organiser ostensiblement d'un bout de la France à l'autre une réaction révolutionnaire contre les amis les plus dévoués de la monarchie, désignés à l'animadversion publique sous la qualification d'*ultras*.

Trois jours avant les élections, le *Moniteur* annonça officiellement que l'on avait commencé à Toulouse le procès des assassins du général Ramel, et que l'assassin du général de Lagarde avait été déposé dans les prisons de Nîmes. Cette publication dans un pareil moment semblait avoir pour but de représenter les royalistes comme des assassins, tandis qu'on traitait de factieux les membres de la majorité de 1815.

Malgré ces menées et celles de M. de Bastard de l'Étang, ami particulier de M. Decazes, qui présidait le collège électoral de la Haute-Garonne, les anciens députés royalistes furent réélus à Toulouse. L'ordonnance du 5 septembre avait réduit de cinq à quatre le nombre des députés du département ; M. de Catelan, le seul membre de l'ancienne députation qui ne fît point partie de la majorité de 1815, se trouva évincé. M. de Bastard fut si vivement piqué d'un pareil résultat qu'il quitta Toulouse le jour de l'élection, sans même prévenir de son départ les électeurs qu'il avait invités à dîner.

Le 25 octobre, je reprenais avec mes collègues la route de la capitale pour assister à l'ouverture de la session de 1816, que l'ordonnance de convocation avait fixée au 4 novembre. Je continuerai, pour cette session comme pour la précédente, à re-

produire des extraits de ma correspondance avec ma famille[1].

XLII. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, 1er novembre 1816.

« Blondel d'Aubers sort d'ici ; il vient de m'apporter une lettre du préfet de son département[2], où l'on dit tout bonnement aux électeurs qu'il ne faut réélire aucun député de la majorité et qu'avant de se réunir pour les élections, ils n'ont qu'à se rendre chez lui pour savoir ce qu'ils doivent faire. Il paraît que nous aurons beaucoup de matériaux pour attaquer les élections de plusieurs départements livrés à l'action du ministère, et que les ministres redoutent extrêmement cette attaque ; on assure que le duc de Richelieu n'est pas bien avec M. Decazes, qui jouit toujours du même crédit auprès du Roi et qui exerce la même influence sur M. Lainé ; on dit aussi que, craignant une attaque trop vigoureuse, M. Decazes doit faire proposer lui-même la suppression du ministère de la Police et le rappel des lois sur la liberté individuelle, et qu'il compte ensuite se retirer au ministère de la Maison du Roi, où il continuera, espère-t-il, à exercer autant d'influence.

« Ce qui t'étonnera et t'effraiera même, c'est l'importance que dans les deux partis on attache à la conduite que je tiendrai personnellement dans

1. Les lettres suivantes étaient adressées à Mme de Villèle, qui n'avait pas accompagné M. de Villèle à Paris comme l'année précédente.

2. Le département du Pas-de-Calais, dont M. Blondel d'Aubers avait été un des députés à la Chambre de 1815.

ces graves circonstances. On est déjà venu me parler de droite et de gauche; les ministériels disent : « On compte sur la sagesse et la modération de M. de Villèle; » les royalistes disent : « Nous avons confiance en sa droiture, ses talents, son énergie; c'est le chef que nous mettons à notre tête, mais nous ne sommes pas sans inquiétude sur la facilité de son caractère ; on l'a trompé l'an dernier dans la loi des élections ; nous nous donnons tout à lui, mais nous le lâchons à l'instant s'il ne marche droit et ferme dans notre sens. » Je suis fâché d'être ainsi appelé à jouer un rôle certainement bien au-dessus de mes forces, et qui prouve seulement combien les hommes capables sont rares. Mais quant aux traitailleries, je n'en veux pas; quant à des concessions, je n'en ferai pas plus que les autres. Je suivrai mon cœur et ma conscience, on ne se trompe pas avec de tels guides. »

XLIII. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, 3 novembre 1816.

« ... Nous avons eu hier une séance préparatoire pour tirer au sort la députation qui recevra le Roi à son arrivée dans la salle, demain, jour de la séance royale. Nous avons revu là beaucoup de nos vieux amis ; tu aurais été attendrie des embrassements, des serrements de main, de la cordialité avec laquelle ces bons députés de 1815 se retrouvaient ensemble, mais aussi des regrets qu'ils donnaient aux absents. Beaucoup trop de choses malheureusement roulent sur Corbière et sur moi, par suite du rôle

que nous avons joué l'an passé et de la confiance qu'on nous témoigne. Les royalistes se sentent faibles, ils ne sont appuyés sur rien et par personne, et il paraît certain qu'ils seront en minorité dans la Chambre actuelle ; cette situation produit du moins l'effet de les unir et de les faire se serrer plus fortement entre eux ; mais les circonstances sont bien difficiles. Les ministres ont, à ce qu'il paraît, leur comptabilité fort peu en règle, ils ne peuvent donc souscrire à aucun prix à nous laisser scruter leurs comptes. Ils tiennent infiniment à leurs places, se sentent trop faibles pour marcher avec un gouvernement réellement représentatif, et sont conséquemment dans la nécessité de l'annuler ou de le détruire. Ils sont bien secondés par l'ambition des uns, la bassesse des autres, la lassitude de tous. Ils s'engagent chaque jour dans une voie plus révolutionnaire et l'on doit s'attendre de leur part à tout ce qu'ils croiront pouvoir risquer sans danger pour eux.

« De notre côté il y a de l'exaspération : on dit qu'il y en a aussi beaucoup dans les départements, notamment dans la Vendée et dans tout l'Ouest. Cependant il faudrait du calme et de la mesure ; serons-nous assez forts et assez sages pour en avoir? Il faudrait être des anges pour cela, tant on met de violence à notre égard, tant on cherche à nous faire de mal, tant on persiste dans une voie qui perdrait notre pays.

« Voilà notre triste situation ; on la comprend assez généralement parmi nous, mais elle n'abat pas les courages ; nous sommes allés hier fort gaiement reprendre nos places sur les bancs du côté droit et

nous avions une contenance fort assurée; nombre de douteux nous ont traités avec beaucoup de confiance. Je suis bien persuadé que, si nous ne parvenons pas à faire beaucoup de bien, nous éviterons du moins beaucoup de mal, et que nous nous ferons respecter en tenant une conduite irréprochable. »

XLIV. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, 4 novembre 1816.

« Je reviens de la séance royale, et je dirai tout d'abord, que tu ne dois pas avoir de regret de n'y avoir pas assisté cette année après avoir vu celle de l'an passé; la comparaison t'aurait serré le cœur comme à moi. L'assemblée était fort belle : beaucoup de dames, le duc de Cambridge, tous les ambassadeurs des puissances, les pairs avec leur manteau qui est horrible et leur va très mal, les gardes de la manche, les pages, un brillant état-major; enfin la salle était comble. Mais nous avons tous commencé par nous morfondre pendant un temps infini, le Roi est arrivé fort tard; on n'a pas entendu le canon comme l'année dernière, lors de son départ des Tuileries; il y a eu fort peu de cris de « Vive le Roi! » lorsqu'il est arrivé au palais; enfin il a paru à la porte de la salle sans que cela fît la moindre sensation. Le héraut d'armes a crié comme il le fait toujours : « Le Roi! » à ce mot eussent dû éclater mille vivats; pas un seul ne se faisait entendre; enfin quelqu'un de la suite a crié : « Vive le Roi! » il a été le seul dans le premier moment, ce qui faisait un très mauvais effet, mais enfin toute l'assemblée s'est

mise à crier et a continué jusqu'à ce que le Roi fût arrivé au trône. Les cris ont recommencé lorsque le Roi s'est retourné et a salué, mais c'était bien différent de l'enthousiasme que tu as vu l'année dernière. Il a prononcé alors le discours que tu verras dans les journaux; il m'a paru que l'article de la religion était assez long, mais assez positif, que celui des subsistances était tout à fait déplacé, qu'enfin le paragraphe sur l'union était faiblement traité; la dernière phrase, qui menaçait les factieux et les royalistes trop zélés en les accolant ensemble, était tout à fait inconvenante. En somme, le discours a paru faible, et a produit d'autant moins d'effet que la mémoire a manqué au Roi, à moitié chemin; il a commencé à tousser, puis s'est arrêté court, et quittant la gravité oratoire, s'est mis à rire familièrement; il est resté assez longtemps à chercher dans sa tête sans pouvoir rappeler sa mémoire; il a consulté les personnes qui étaient auprès de lui et n'en a pu tirer aucun secours; on a vu le moment où le discours ne pourrait être achevé, car il était évident qu'on n'en avait pas apporté le texte et que personne ne le savait par cœur. Enfin pourtant la mémoire est revenue au Roi qui a continué jusqu'au bout sans se tromper. Les cris de « Vive le Roi ! » ont alors recommencé, mêlés de cris de : « Vivent les Bourbons ! » mais sans ensemble, et les derniers surtout avaient de la peine à prendre; cela cessait bientôt, quelques voix reprenaient et finissaient par être soutenues pour peu d'instants; on entendait aussi quelques cris isolés, qui dissonnaient avec les autres, et me faisaient toujours craindre quelque inconve-

nance, soit dans un sens, soit dans l'autre, car les deux partis étaient là en présence, et cela se sentait. On leur a fourni l'occasion de se compter en faisant l'appel nominal pour le serment; à chaque nom il m'a semblé voir chacun se dire : « Voici un des nôtres, » ou : « Celui-là n'est pas à nous. » Enfin la séance s'est terminée par notre ajournement à après-demain, et le Roi s'est mis en marche pour se retirer; le trajet a été long; les cris ont encore recommencé, mais faiblement, et on a eu de la peine à les soutenir passablement par intervalles jusqu'à sa sortie de la salle; puis chacun est parti de suite sous une pluie épouvantable. Je t'écris pour me soulager un peu, car j'ai le cœur déchiré de voir déjà se réaliser si sensiblement les conséquences d'un système qui ôte au Roi ses seuls soutiens, et livre le gouvernement aux ennemis de la légitimité et du repos de la France.

« Les princes assistaient à la séance en manteau de pair, et ils étaient à peine reconnaissables autour du trône, sous ce costume qui leur va très mal. M. le comte d'Artois, qui a si bonne mine, en était écrasé comme les autres. Hier, à la messe du Saint-Esprit et aujourd'hui à la séance royale, il a salué plus particulièrement et plus affectueusement les députés; le duc d'Angoulême au contraire avait l'air fort embarrassé et était toujours tourné du côté des pairs; la duchesse d'Angoulême, hier à l'église, saluait alternativement les pairs et les députés, mais elle avait toujours l'air sévère. En somme les princes sont tous, même le Roi, fort tristes, et je t'assure que les cœurs comme les nôtres sont déchirés à la vue de

cette malheureuse famille, qui n'est pas sans doute au terme de ses infortunes. J'ai à peine aperçu la duchesse de Berry; on assure dans le public qu'elle est enceinte, le discours du roi semblerait l'annoncer, mais il faut que ce soit là une rouerie ministérielle, car Mme la duchesse de Lévis, à qui j'ai demandé ce qu'il en était, m'a dit qu'elle ne le croyait pas.

« Je dîne aujourd'hui chez Piet, où nous avons eu hier une réunion fort nombreuse et où il doit y en avoir une autre ce soir. Demain je dîne chez le vicomte de Montmorency, après-demain chez Mme la duchesse de Lévis. Jeudi je dînerais chez le ministre des Finances si je le voulais, mais je ne m'en soucie pas, et je vais refuser l'invitation qu'il m'a envoyée. Tous les membres de la commission consultative du budget sont invités pour ce jour-là, et on n'a pu m'engager aussi que par erreur, ou pour me faire voir qu'on m'a toujours compté comme en faisant partie, et que si je ne suis pas venu y prendre ma place, on ne me l'a pas moins toujours conservée. Mais j'ai pris mon parti, je ne veux plus voir les ministres, pour éviter les pourparlers et les traitailleries qui ne mènent à rien de bon, et me font du tort dans l'esprit de ceux de mes collègues qui ne me connaissent pas assez pour savoir que je ne puis y donner les mains que dans l'intention de servir mon pays et de lever des difficultés qui, de déchirements en déchirements, peuvent finir par nous perdre. Mon parti est irrévocablement pris à cet égard, je ne verrai plus aucun ministre, je ne dînerai chez aucun; je parlerai et voterai indépendamment de toute traitaillerie, et je ne me prêterai à aucune négociation

proposée par mon intermédiaire. Qu'ils s'adressent à d'autres s'ils veulent, j'en sens tout l'avantage pour moi et peut-être aussi pour le bien général ; car je reconnais que, pour la situation où nous sommes, j'ai trop de facilité et pas assez d'exigence dans le caractère. »

XLV. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, 6 novembre 1816.

« On a fait d'un bout de la France à l'autre ce que nous faisions à Morvilles à mesure que nous apprenions le résultat des élections ; chacun a fait sa liste, et il résulte de toutes celles que j'ai vues que, dans la Chambre actuelle, le nombre des royalistes pouvant compter les uns sur les autres est de quatre-vingt-dix à cent. Ils se sont réunis deux fois chez Piet, et s'y sont trouvés jusqu'à quatre-vingt-douze, ce qui semblerait annoncer que ce nombre au moins est assuré. Le parti opposé s'est assemblé, dit-on, chez M. Delaître, et est convenu de porter à la présidence M. Pasquier, celui des candidats qui a obtenu dans la réunion le plus grand nombre de voix ; M. Lainé en a eu beaucoup aussi, et l'on disait assez légèrement, je crois, qu'il préférerait reprendre la présidence que de rester au ministère ; M. Ravez n'a réuni que peu de suffrages, on croit que c'est un jeu joué pour nous engager à le porter. Les nôtres ont décidé qu'ils présenteraient pour la présidence Corbière, Villèle, Bonald, Trinquelague et La Bouillerie. Ces deux derniers se comportent à merveille, et nous sommes bien aises en cette occasion de don-

ner au Roi la preuve que, lorsqu'il emploiera des ministres qui auront notre confiance, nous les seconderons et les honorerons autant qu'il dépendra de nous. Je n'ai pas besoin de te dire que je suis aussi lié avec Corbière que l'année dernière et que nous dînons presque tous les jours ensemble.

« Les grains sont très chers ici et dans tous les environs; la réserve de Paris a été épuisée, dit-on, par la faute des ministres; maintenant il faut la refaire, et c'est ce qui soutient les prix à un cours si élevé. Le peuple murmure; dans certaines localités, on cherche à lui persuader que les manœuvres des nobles et des royalistes sont la cause de cette cherté des grains; dans d'autres, on l'attribue aux révolutionnaires.

« Les ministres affichent hautement leur confiance en une majorité bien assurée dans la Chambre actuelle; cependant on calcule que le parti ministériel n'y compte pas plus de voix que le parti royaliste, et qu'il est même moins uni, à cause des prétentions de MM. de Talleyrand, Pasquier, Beugnot et autres, qui voudraient renverser le ministère pour prendre sa place. On évalue ensuite à trente ou quarante le nombre des partisans de Bonaparte et de la Révolution; ils se vantent hautement de tenir dans leurs mains le sort de toutes les délibérations, en votant avec celui des deux partis qui aura les vues les plus libérales. On assure qu'ils cherchent à traiter avec M. Decazes; je pense que c'est le parti qu'ils prendront, au moins pendant les premiers temps.

« Les ministres paraissent redouter des attaques de

notre part sur leurs manœuvres pendant les dernières élections. Le ministre de l'Intérieur serait disposé, dit-on, à destituer M. de Malouet[1], celui de tous les préfets qui s'est le plus compromis en cette occasion; M. Decazes a déjà désavoué plusieurs de ses agents et compte soutenir qu'il est resté étranger à tout ce qu'ils ont fait. On assure que M. de Chateaubriand travaille sur des documents officiels à un exposé complet de ce qui s'est passé dans les départements à l'époque des élections; il a le projet d'en faire à la Chambre des pairs le sujet d'une proposition, dont il fera imprimer les développements, qu'elle soit admise ou rejetée.

« Chaque jour enfante de nouveaux pamphlets contre les ministres, quoiqu'ils fassent arrêter de temps en temps quelques-uns de ceux qu'ils soupçonnent en être les auteurs. Tout cela agite l'opinion et fait plus de mal que de bien. On assure que c'est une lettre de Piet, interceptée par la police, qui a achevé de décider le Roi à casser la Chambre de 1815. M. Piet déclare n'avoir jamais rien écrit à personne qui pût autoriser une semblable mesure. On croit assez généralement que les rapports faits journellement au Roi par la police, reposent sur des pièces falsifiées. On travaille bien audacieusement à l'éloigner des princes et à perdre ces derniers dans l'esprit des peuples; c'est marcher tout droit à l'illégitimité, et préparer de nouvelles révolutions à notre pays. Adieu, sois assurée que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour éviter à la France de si tristes résultats. Nous ferons notre de-

1. M. de Malouet, préfet du Pas-de-Calais.

voir; nous suivrons en tout la direction de notre conscience. Dieu fera le reste. »

XLVI. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, 8 novembre 1816.

« J'ai dîné avant-hier chez Mme la duchesse de Lévis et hier chez Mme la princesse de La Trémouille; je dois dîner lundi [1] avec M. Canning, ministre anglais qui est venu à Paris, je crois, pour nous observer et chercher à connaître l'état réel de l'opinion publique en France, afin de mieux diriger la conduite politique de son pays dans le cas trop probable où quelque crise viendrait à nous troubler. Je n'aime pas à voir ainsi les étrangers, qui sont beaucoup trop mêlés dans nos affaires, et je vais avec répugnance à ce dîner quoiqu'il n'ait aucun but politique; je n'aurais pu le refuser sans affectation, mais je m'y observerai avec soin, et Corbière, qui en est également, est dans les mêmes dispositions. Au surplus la politique des étrangers est toujours la même. La Russie, obligée de tenir sur pied des forces militaires considérables, qu'elle ne peut ni payer ni licencier, est nécessairement remuante; la Prusse est portée aussi à désirer un changement par la position géographique de ses nouveaux États, qui sont d'une longueur démesurée sans largeur suffisante pour qu'elle puisse s'y établir solidement; les Pays-Bas sont entraînés dans la même voie par leur liaison intime avec la Russie et par l'espoir de s'agrandir aux dépens de la France, peut-être même

1. Lundi 11 novembre.

de lui donner un souverain à l'aide des révolutionnaires. Ces trois puissances sont ennemies de nos princes, de la Chambre de 1815 et du parti royaliste en France ; elles sont en liaison intime avec nos ministres qu'elles soutiennent et dirigent peut-être. L'Angleterre, inquiète sur le maintien de sa tranquillité intérieure à cause des nombreux partisans de la Révolution qu'elle a chez elle, jalouse de conserver tout ce qu'elle a acquis depuis vingt ans et de jouir d'une paix assez longue pour rétablir ses finances; l'Autriche contente de sa position actuelle et voulant affermir sa domination en Italie, sont portées l'une et l'autre à favoriser en France le retour de l'ordre, la fixité des institutions et du gouvernement; aussi la majorité de la Chambre de 1815 et le parti royaliste sont-ils défendus par les journaux de ces deux puissances, depuis qu'on les attaque si violemment en France. Il est à croire que si le ministère n'a pas pris jusqu'ici des mesures plus violentes, dont les révolutions du 18 fructidor et du 18 brumaire avaient indiqué la voie, c'est qu'indépendamment du mauvais effet qu'il pouvait craindre en France, il avait encore à redouter que ces deux puissances n'y missent obstacle. Voilà où nous en sommes sous les rapports extérieurs. A l'intérieur, l'ordonnance du 5 septembre a produit les résultats qu'on devait en attendre; elle a ranimé les partis, les a mis en présence et a jeté dans toute la France une extrême agitation.

« J'ai bien tardé à te parler de notre Chambre des députés; ce n'est pas là le beau côté de la position. Avant-hier a eu lieu l'organisation des bureaux; les

nominations des présidents et secrétaires, que tu verras dans les journaux, te donneront la mesure de nos forces ; je n'en connais pas bien le détail, mais on dit que sur dix-huit élus, il ne s'en trouve que six des nôtres. M. de Longuève et moi, avons passé dans le même bureau, mais je t'assure que ce n'a pas été sans peine. Il manquait à la vérité un certain nombre de nos amis; quelques-uns ne sont pas arrivés, d'autres n'ont pas apporté les pièces justificatives de leur élection, et leur admission a été ajournée; ils nous manqueront encore pour les nominations du président, des vice-présidents et des secrétaires de la Chambre ; ainsi vous ne pourrez juger de nos forces par ces opérations, qu'en ajoutant au nombre de suffrages que nous réunirons, une quinzaine de voix qui viendront plus tard se joindre à nous. La proportion des forces respectives dans la Chambre est du tiers pour nous et des deux tiers contre ; nous ne sommes pas plus de soixante pouvant parfaitement compter les uns sur les autres ; à ce nombre il faut ajouter une trentaine de royalistes moins prononcés, qui voteront habituellement avec nous ; enfin quand nous aurons dix fois raison, une trentaine de membres du parti opposé, de meilleure foi et moins passionnés que les autres, nous donneront de temps en temps la majorité. Voilà bien réellement où nous en sommes. L'alliance des révolutionnaires et des aspirants au ministère avec les ministériels purs va fort bien jusqu'à présent; ils s'entendent tous à merveille contre nous. Je ne sais si cette union monstrueuse se soutiendra dans toutes les questions ; on assure que le ministère en doute et qu'il va faire tous ses efforts

pour éviter tout motif de querelle durant cette session, et la faire marcher le plus pacifiquement et le plus rapidement qu'il pourra. Son budget sera, dit-on, basé sur deux ou trois légers impôts, dont un sur les huiles : je ne sais quels seront les autres : et de plus, sur un crédit de vingt-quatre ou trente millions de rentes, qu'on nous proposera d'ouvrir au ministère. Il espère moyennant cela pouvoir faire face à tous les services sans augmenter les impôts déjà existants. Nous ne pouvons pas mieux demander, et nous voterons ce budget si conforme au système que nous avons nous-mêmes réclamé l'année dernière. On nous proposera aussi de doter le clergé de vingt millions de rentes en inscriptions sur le grand livre, qui seront délivrées à chaque titulaire de bénéfice pour qu'il en touche le revenu comme le font les particuliers, mais sans pouvoir les vendre; on ajoutera à ces vingt-quatre millions cent cinquante mille hectares de forêts, prises indistinctement parmi celles du clergé et celles de l'État. Le revenu de ces forêts complétera la dotation. On donnera également à la caisse d'amortissement une certaine quantité de forêts, avec la faculté de les vendre, par séries de vingt-cinq mille hectares. Cet article sera sans doute plus sujet à discussion de notre part que les précédents; mais il faut bien connaître ce plan, avant d'avoir sur lui une opinion définitive.

« Je ne sais si les journaux rendront un compte exact de la séance d'hier, qui a été consacrée à la vérification des procès-verbaux d'élection; elle a été fort orageuse et nous y avons été traités comme on traite les minorités. Le système de l'ennemi était de

se montrer très facile pour les admissions; ainsi, quand on en fut à l'élection de Castelbajac, qui était sujette à contestation, tout le côté gauche l'admit par acclamation; c'était un moyen de faire passer MM. Camille Jordan et Ganilh, qui n'étaient pas plus en règle que lui, et de jeter d'ailleurs de la défaveur sur les observations que nous hasardions de temps en temps sur des chiffres d'impositions mal établis, car nos collègues ne brillent pas cette année sous le rapport de la fortune; il y a une infinité de députés qui n'ont pas mille écus de rente. Nous parvînmes cependant, malgré M. Pasquier, à en faire exclure un qui s'était marié plusieurs fois et se présentait avec une transmission d'impositions d'un de ses anciens beaux-pères.

« Tout marchait fort rondement et fort tranquillement lorsque je me suis vu obligé d'attaquer l'élection du Pas-de-Calais; les habitants de ce département m'avaient adressé la lettre originale de leur préfet aux électeurs[1] en invoquant ma loyauté et mon courage pour défendre leurs droits; je ne pouvais m'y refuser. J'ai donc dénoncé l'influence inconstitutionnelle exercée sur ce collège; j'en ai fourni la preuve en donnant lecture de la lettre du préfet, qui a excité à gauche comme à droite une indignation générale; mais quand j'ai voulu déduire les conséquences du fait, et dire que cette influence avait eu un plein effet, puisque le seul ancien député réélu dans ce département, on a cru que je voulais dire, *était de l'ancienne minorité*, des vociférations épouvantables

1. C'est celle dont il a été fait mention dans la lettre de M. de Villèle, du 1er novembre 1816.

se sont élevées contre moi de tout le côté gauche et m'ont interrompu assez longtemps. Lorsque le silence a été rétabli, j'ai fait observer que je n'avais pas l'habitude de dire à la tribune des choses inconvenantes, que j'avais donc le droit d'être entendu avant d'être improuvé, et que si l'on eût entendu la fin de ma phrase, on aurait vu qu'elle ne contenait rien d'offensant pour M. Blanquart de Bailleul, le député en question, qui se démenait sur son banc. J'ai achevé en disant que le seul député réélu ne pouvait être compris dans l'exclusion donnée par le préfet, puisqu'il avait été nommé par le Roi pour présider le collège; qu'ainsi j'avais produit la preuve de l'existence de l'influence inconstitutionnelle, et de la réussite qui s'en était suivie, qu'il ne me restait qu'à réclamer l'ajournement de la réception de la députation du Pas-de-Calais jusqu'à ce que la Chambre fût légalement constituée, la décision de cette question me paraissant avoir une grande importance pour la liberté des élections à venir et le maintien de la Charte.

« Le côté gauche a aussitôt crié en masse : *Non, non, aux voix!* Il a écouté, en donnant des marques d'impatience, M. Blanquart de Bailleul plaidant dans sa propre cause et quelques-uns de ses amis, puis a forcé le président à mettre précipitamment la question aux voix. En vain je suis remonté à la tribune pour répondre, on me criait ouvertement : Non, nous ne voulons pas vous entendre; en vain j'invoquais le règlement pour la manière de poser la question, rien n'y faisait et l'assemblée a été durant plus d'un quart d'heure à crier dans la plus grande agitation. M. Lainé n'a pris aucune part aux débats;

mais il est sorti aussitôt que le calme a été rétabli, sans doute pour aller avertir ses collègues et le Roi du résultat de ce premier choc. Les ministres ont dû être contents de leur monde, car on nous a traités bien arbitrairement, bien absurdement et bien durement, ne nous laissant pas même parler, ce qui, vu les forces et le parti pris de la majorité, ne pouvait influer en rien sur le résultat. L'incident s'est terminé comme le voulaient nos adversaires, ils ont admis la députation du Pas-de-Calais, mais nous avons refusé de prendre part à ce vote. Le calme est revenu et l'on a continué la vérification des élections comme si de rien n'était. Lorsque je suis descendu de la tribune, les journalistes sont venus se disputer la lettre du préfet et le peu que j'avais ajouté. Je le leur ai remis en leur faisant observer que s'ils tronquaient ou dénaturaient mes paroles, je les dénoncerais. Je ne me fie pas beaucoup à leurs promesses.

« On m'a donné là une mission à remplir qui servira à merveille à M. Decazes pour me nuire auprès du Roi; mais j'ai fait mon devoir, et dans l'état de minorité où nous sommes, la conscience de l'avoir rempli nous est encore plus nécessaire s'il est possible que l'an dernier. Dans une pareille situation, je crois avoir pris un très bon parti en m'imposant la réserve de n'aller chez aucun ministre. J'ai causé longtemps hier avec M. Lainé dans la salle, où il est venu comme par hasard du côté où j'étais; nous avons parlé mairie; il m'a promis de faire expédier de suite l'état des indemnités pour les dégâts de la poudrière de Toulouse, le budget de la ville, l'or-

donnance pour l'approvisionnement des boulangers, etc., etc. Fais-le savoir à mes adjoints, afin qu'ils m'adressent les demandes qu'ils auront à faire pour la commune et que je puisse les servir. Cela n'influera aucunement sur mes opinions et ne me gênera en rien, car je n'en irai pas davantage chez ces messieurs, ne réclamant rien pour moi, mais seulement pour les intérêts de notre ville.

« Nous irons dimanche aux Tuileries; je n'ai encore vu aucun de nos princes; je crains que ma présence ne les gêne, d'après le rôle d'opposition que nous sommes obligés de jouer; mais il faut bien m'acquitter de mes devoirs envers eux, et je ne les importunerai pas de mes visites. »

XLVII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, 10 novembre 1816.

« Avant-hier nos adversaires, enhardis par la grande majorité qui les avait soutenus la veille, mirent en avant, au moment où nous nous y attendions le moins, la prétention de faire admettre dans la Chambre, comme député du Nord, le préfet de ce département, et comme député de la Mayenne deux autres candidats, qui comme lui n'avaient été portés sur aucune liste au nombre des élus, qui n'avaient point été considérés comme tels par les collèges électoraux, puisque ces derniers avaient procédé à plusieurs scrutins subséquents, qui n'avaient pas reçu de lettres closes du roi, enfin qui ne réclamaient même pas leur admission. Pour bien comprendre la question, il faut savoir que dans tout le Nord de

la France, les électeurs qui ont voulu annuler les élections, au lieu de s'abstenir de voter comme dans le Midi, se sont contentés de mettre des billets blancs dans l'urne, ces billets blancs ne devant pas, aux termes des instructions ministérielles qui nous régissent, être comptés pour former le nombre de votants exigé par la loi pour la validité de l'élection. Le parti ministériel, comme tu le verras dans les journaux, a décidé qu'il serait tenu compte des billets blancs et a validé de la sorte l'élection des trois députés, malgré la décision des collèges électoraux, malgré les instructions officielles, malgré notre opposition, enfin contre toutes les règles et en vertu du seul droit de la majorité. Le coup avait été monté à l'avance et fut exécuté au milieu des vociférations les plus épouvantables sur le ton de l'exaspération la plus violente. MM. Pasquier et Bellard, qui étaient, à ce qu'il paraît, les promoteurs de cette cabale, parcouraient les rangs en excitant leurs amis et se réunissaient de temps en temps pour se concerter sur les incidents qui surgissaient dans la discussion. Ainsi, quand je fus parvenu à me faire entendre quelques moments et à soumettre à la Chambre les observations que les journaux ont rapportées, du reste assez exactement, ces messieurs se concertèrent pour me faire attaquer par l'un d'eux, M. Bellard, qui dénatura ce que j'avais dit, pour le représenter comme répréhensible. Lorsque je voulus répondre à cette attaque, il fallut me contenter de lancer de ma place une phrase de protestation, le tumulte et les cris du parti opposé m'empêchant absolument de me faire entendre à la tribune.

« Cette séance fut vraiment digne de la Convention nationale ; c'est par suite des preuves qu'elle nous a données d'un parti pris de comprimer notre opposition et d'admettre dans la Chambre tous les députés élus favorables au ministère, que nous nous sommes contentés hier de faire donner lecture de toutes les pièces contre les élections du Lot, et de voter ensuite contre l'admission de cette députation, sans la discuter dans des discours inutiles, dont on n'eût écouté que ce que l'on eût voulu, et qui auraient peut-être amené une scission dans la Chambre, car la veille nos amis, ennuyés de tant de despotisme et d'injustice, étaient fort disposés à se retirer ou à protester, ce qui dans mon opinion serait fort malheureux et ne nous ferait pas remplir le devoir qui nous est imposé. Moyennant le parti que nous avions pris hier sur les élections du Lot, la séance a été très calme ; on y a procédé au scrutin pour la présentation des candidats à la présidence. Dix-sept de nos amis n'ont pu voter, leur admission ayant été ajournée par divers motifs ; voici leurs noms : André, Bonald, Calvières, Clausel de Coussergues, Clément, Castel, Dubruel, Coislin, Dupas, Ernouf, de Fargues, d'Hardivilliers, Héroult de Hottot, Le Marchand de Gomicourt, Piat, Puymaurin et Rouchon ; les royalistes se sont trouvés malgré cela soixante-dix-sept, car Corbière qui a eu soixante-seize voix ne s'est pas donné la sienne, et il est probable que M. de Trinquelague a pris un bulletin sur lequel était son nom, ce qui fait qu'il a eu soixante-dix-sept voix. Ainsi la force des royalistes dans la Chambre est très certainement de quatre-

vingt-quatorze membres bien unis et bien fermes, car les deux séances orageuses qui venaient d'avoir lieu étaient bien faites pour les décourager ou les terroriser, s'ils eussent été susceptibles d'abattement ou de crainte. Il est évident que, formant une opposition aussi imposante et possédant d'ailleurs en France tant d'éléments en leur faveur, les royalistes ne doivent pas se décourager; il est impossible que les méchants ne se divisent pas et que nos forces ne s'accroissent constamment de tous ceux auxquels il reste une conscience et quelques principes.

« Les ministériels ont divisé leurs voix sur sept candidats : M. de Serre a eu cent douze voix; M. Pasquier, cent une; M. Bellard, quatre-vingt-onze; M. Beugnot, soixante-dix; M. Ravez, soixante-trois; le prince de Broglie, quarante-huit, et M. Royer-Collard, quarante-sept. Les royalistes ont joué plus serré, cinq des leurs ont réuni un nombre marquant de suffrages : Trinquelague, soixante-dix-sept; Corbière, soixante-seize; Bonald, soixante-quatorze; Villèle, soixante-douze; La Bouillerie, soixante-six. Il paraît que les voix qui ont manqué à M. de Bonald, à M. de La Bouillerie et à moi, ont été données à MM. Planelli, de La Bourdonnaye et d'Andigné; cela tient à des amitiés ou des inimitiés personnelles et importe peu à notre cause.

« Le Roi a témoigné à la députation de la Chambre des pairs son mécontentement de ce qu'ils avaient donné cinquante-six voix pour la nomination de secrétaire à M. de Chateaubriand, qu'il a désigné par ces mots : *un homme qui a encouru ma juste disgrâce.* »

XLVIII. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, 12 novembre 1816.

« J'ai dîné hier avec MM. de Bonald, Corbière, de Chateaubriand, de Bruges et quelques autres pairs, dans une maison où se trouvait le ministre anglais, M. Canning. J'étais à table à côté de lui, nous avons causé élections, règlements de la Chambre et du Parlement; mais pas un mot n'a été prononcé sur nos affaires politiques, ce qui sans doute n'entrait pas plus dans son plan que dans le mien. Ce ne sont pas les royalistes qui fourniront aux étrangers l'occasion de se mêler de nos affaires intérieures. M. Canning me fit seulement une question sur les protestants de Nîmes, je lui répondis comme je le pensais : que la France n'est pas assez religieuse en ce moment pour que la différence de religion puisse y causer des dissensions civiles, et que je croyais qu'on ne devait attribuer celles du Midi qu'à la différence des opinions politiques. Il va repartir sous peu de jours pour l'Angleterre, je n'en serai pas fâché, quoiqu'on le dise bien disposé pour notre opinion ; ces étrangers ne peuvent vouloir se mêler de nos affaires que dans leur intérêt qui ne peut être le nôtre. On dit que M. Canning appelle notre parti le *haut parti,* et qu'il dit qu'en Angleterre une opposition comme la nôtre deviendrait majorité avant six mois, les ministres perdant chaque jour les hommes que l'ambition jette de leur côté à l'ouverture des sessions, dans l'espoir d'obtenir des places, qu'on ne peut multiplier assez pour les con-

tenter tous, ce qui les fait bientôt changer de parti. Il dit que le *haut parti* doit, pour terminer la révolution, faire comme la noblesse en Angleterre, soutenir les libertés de la nation, défendre le peuple contre l'oppression, l'attirer à lui par tous les moyens et fonder ainsi la constitution en assurant son propre triomphe. Voilà ce qu'on m'a rapporté des conversations de M. Canning; car, comme je l'ai marqué, nous n'avons point traité ces questions ensemble.

« M. Pasquier est au comble de ses désirs, il a été choisi par le Roi pour être notre président. Lorsque le bureau provisoire de la Chambre, dont faisait partie Castelbajac, est allé au château présenter la liste des cinq candidats à la présidence, le Roi a témoigné combien ces choix lui étaient agréables, et a répondu tout de suite : « Vous serez satisfaits, Messieurs, je vous donnerai M. Pasquier. » Nous allons entendre aujourd'hui le discours d'ouverture de notre nouveau président, qui n'a point paru hier, afin de se donner le temps de le concerter avec les ministres et les hommes de son parti. Il a rencontré Corbière, auquel il a dit qu'il espérait que sa nomination à la présidence lui permettrait d'opérer le rapprochement si désirable entre tous les partis qui divisaient les députés ; que l'année dernière quelques nuances d'opinion l'avaient éloigné de nous, mais qu'il croyait que cette année la Chambre serait d'accord et qu'il ne tiendrait pas à lui qu'un résultat si heureux pour la France ne fût obtenu. Corbière a répondu qu'il partageait ses désirs sans pouvoir se flatter du même espoir; que dans son opinion, si la

France avait été divisée par des nuances l'année dernière, elle l'était cette année par des couleurs tranchées; qu'au reste on connaissait nos principes, notre absolu dévouement au Roi et aux intérêts du pays, qu'on nous trouverait toujours fidèles à cette ligne de conduite, dont nous n'avons jamais dévié, et que M. Pasquier réussirait bien certainement à rallier la Chambre vers un même but, s'il pouvait obtenir de ceux qui l'avaient nommé d'adopter franchement cette voie, la seule que nous puissions suivre.

« On a déjà fait courir plusieurs fois le bruit que M. de Serre voulait se réunir à nous; tout cela est dans le même but, celui de détacher de nous les gens faibles et imprévoyants. Le parti qui défend les intérêts révolutionnaires et veut continuer la révolution, maître comme il l'est de la volonté du Roi par M. Decazes, et disposant d'ailleurs du ministère et des deux Chambres, voudrait fort se débarrasser du seul obstacle qu'il rencontre dans l'opposition importante que présente le noyau de royalistes, qui est entré malgré lui dans la Chambre des députés. A entendre les ministres et les chefs de ce parti, ils veulent comme nous le Roi et la paix intérieure; l'union serait partout sans notre opposition, qu'ils traitent d'obstination, d'amour-propre blessé, d'ambitions déçues. En attendant ils destituent les royalistes et rappellent autant qu'ils le peuvent les révolutionnaires ; ils agitent le peuple par une cherté de grains factice ; ce qui le prouve, c'est que partout le peuple accuse de la cherté les princes, les nobles et les prêtres, et qu'un bruit aussi absurde

ne peut s'expliquer que par l'action d'un parti. Ils ont la modération dans la bouche et sont si exagérés et si exclusifs dans leur conduite que, lors des nominations faites dans le sein de la Chambre, pas un de leurs partisans n'a donné une seule voix à nos amis, et qu'ils se sont partagé entre eux toutes les fonctions et tous les honneurs[1]; ils n'auraient pas consenti à nous céder le choix d'un seul huissier de la Chambre. Les mêmes hommes qui nous trouvaient d'une exagération intolérable l'année dernière, nous qui donnions trois cent quatre-vingts voix sur quatre cents à M. Lainé, qui nommions questeur M. Maine de Biran, etc., etc., approuvent et encouragent ce qui se passe aujourd'hui. Nous trouvons cela tout simple : nous sommes en minorité, il faut en subir la loi. Mais que ceux qui nous parlaient et nous parlent encore union et modération, se taisent, ou qu'ils conviennent qu'ils nous prennent pour des imbéciles.

« Lainé s'est beaucoup plaint à Richemont et à Castelbajac de ce que je n'allais pas le voir, lui qui était mon ministre, leur disant que ce serait très important de s'entendre, que ce serait si facile, et qu'il était à regretter que je me fusse placé dans une situation aussi tranchée. Je laisse dire tout cela, parce que l'expérience de l'an passé ne peut être perdue pour moi, et que, décidé à voter avec les ministres quand ils auront raison, je veux conserver

1. La Chambre des députés avait élu pour vice-présidents : MM. Royer-Collard, Camille Jordan, Siméon et Beugnot, et pour secrétaires : MM. Bourdeau, Jollivet, Blanquart de Bailleul et le prince de Broglie. Sur la liste des candidats présentés pour la questure, le Roi avait choisi MM. Duvergier de Hauranne et Fornier de Saint-Lary.

toute ma liberté de les attaquer quand ils auront tort; c'est ce dernier point qu'ils voudraient éviter par des propositions de conciliation, qui ne sont qu'un piège. Je n'ai vu depuis mon arrivée à Paris que le ministre de la Marine, qui avait été malade et qui m'avait traité l'année dernière avec trop de bonté pour que je ne me sois pas empressé de lui rendre mes devoirs; je l'ai vu du reste en particulier pour ainsi dire comme ami et non comme ministre. Je ne suis même pas allé au château dimanche dernier, je n'irai que dimanche prochain; j'espère que les questions personnelles sur les élections et celles qui peuvent s'engager dans la Chambre sur l'adresse au Roi seront terminées, et qu'étant retombés dans le cours ordinaire de la discussion des projets de lois, nous serons moins exposés aux caresses ou aux boutades des dépositaires de l'autorité. Si M. Lainé reçoit le soir, j'irai aussi lui faire ma visite, j'éviterai tout entretien particulier sur les affaires de la Chambre et m'en tiendrai à ce simple devoir de politesse, dont je ne puis peut-être pas me dispenser, en ma qualité de maire de Toulouse. Malgré ma prétendue facilité, je n'en aurai jamais quand il s'agira de mes devoirs.

« J'ai vu le budget qui va nous être porté samedi; il est d'un milliard quatre-vingt-huit millions. On propose de faire face à cette énorme dépense avec les mêmes impôts directs[1] que cette année, avec une

1. Le budget de 1817 maintenait la contribution foncière au même taux que l'année précédente, mais proposait une augmentation de 90 centimes sur le principal de la contribution des portes et fenêtres et de 50 centimes sur le principal de la contribution personnelle et mobilière.

légère augmentation sur les droits des boissons, un nouvel impôt sur les huiles, enfin en ouvrant aux ministres un crédit de trente millions de rentes, c'est-à-dire six cents millions de capital. Le discours du Roi annonçait de grandes améliorations pour le clergé, le budget lui donne simplement cinq millions de plus que l'année dernière ; en revanche la caisse d'amortissement reçoit cent cinquante mille hectares de bois nationaux, qu'elle devra commencer à vendre en 1818, et cela, est-il dit, d'après la proposition de la commission consultative du budget. Jugez si j'ai bien fait de ne pas vouloir en faire partie, cette iniquité serait sur mon compte. On maintient le doublement des patentes, que mes amis et moi combattrons cette année de tout notre pouvoir; on a trop bien exploité cet impôt contre nous pour ne pas nous éclairer à son égard. »

XLIX. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, 15 novembre 1816.

« Nous avons nommé une commission pour l'adresse au Roi. Maccarthy était commissaire et m'attendait chez moi pour conférer sur ce qui s'était passé dans cette commission. M. Camille Jordan y a lu un projet d'adresse révolutionnaire et dirigé contre les royalistes, surtout contre la Chambre de 1815; M. Royer-Collard a présenté ensuite un projet moins virulent contre les royalistes, très aigre contre la Chambre, mais surtout dans de très mauvais principes contre le clergé. Enfin M. Beugnot a proposé le projet d'adresse que vous verrez dans les jour-

naux, à quelques phrases près, qui y ont été intercalées contre les *ultras* et le Saint-Siège. Maccarthy, du Pavillon et d'Andigné, les seuls des nôtres qui fissent partie de cette commission, ont combattu à outrance pour faire adopter de préférence le projet de M. Beugnot, et ils sont parvenus à réunir en sa faveur les voix de cinq commissaires. M. Pasquier, qui, en qualité de président de la Chambre, se trouvait de droit membre de la commission et devait voter le dernier, a dit : *Eh bien! Messieurs, vous êtes quatre contre cinq, je me mets avec les quatre, ce qui fera cinq contre cinq, et comme le président a voix prépondérante, c'est l'adresse de M. Camille Jordan qui sera adoptée.* Maccarthy a de suite demandé quel était le texte de loi qui donnait voix prépondérante au président; M. Pasquier s'est levé de suite et a repris : *Puisque ce droit m'est contesté, j'y renonce; qu'à cela ne tienne, je me mets de l'autre côté et alors nous serons six contre quatre.* C'est ainsi que la préférence a été donnée au projet d'adresse de M. Beugnot. Maccarthy a étonné en cette occasion tous ses collègues par la sagacité, la fermeté et la droiture de sa conduite; il a déclaré que si l'on prétendait blâmer l'ancienne Chambre, il se retirerait, ne pouvant coopérer à un acte qui était contraire à sa conscience; il a repoussé comme calomnieuses toutes les inculpations dirigées par le ministère contre les députés de 1815, et a annoncé que, si on les attaquait, il attaquerait les ministres seuls coupables dans cette affaire, contre lesquels du reste les preuves ne manqueraient pas.

« Nos amis étaient décidés à demander dans

l'adresse au Roi la présentation des lois sur les élections, sur la presse, sur la liberté individuelle et sur la responsabilité des ministres ; mais il a été convenu que si l'adresse n'était pas offensive, ces questions seraient réservées pour plus tard. On a donné lecture du projet de la commission : M. d'Argenson a demandé la parole ; une lutte des plus vives allait s'engager, on l'a évitée en fermant ou plutôt en ne laissant pas ouvrir la discussion, et en passant au vote ; la grande majorité a voté pour l'adresse, nous contre, parce qu'elle était bien loin de nous convenir, et ainsi s'est passée une des occasions où le choc entre les deux partis pouvait être le plus violent. On nous a présenté le budget immédiatement après. Je n'ai pas eu le temps d'en saisir toutes les parties ; il renferme plusieurs dispositions inacceptables ; M. Pasquier a voulu que la Chambre s'en occupât de suite, il a invoqué le règlement ; mais on l'a laissé dire ; des deux côtés on a crié : *A lundi, à lundi*[1] ! et ainsi nous aurons du moins le temps de lire ce budget avant de le discuter.

« Les ministres ont bonne envie de nous renvoyer promptement ; je doute cependant qu'en dehors des questions révolutionnaires, ils obtiennent dans cette Chambre la majorité servile qu'ils espéraient y trouver. M. Voyer d'Argenson, qui est à la tête des soi-disant indépendants, ne se gêne pas pour dire qu'il a pour moi une grande estime ; il ajoute que, si nous voulons défendre les libertés de la nation, nous pouvons être assurés de trente-huit voix de plus sur

1. Lundi, 18 novembre.

ces questions. D'un autre côté MM. de Serre et Beugnot sont moins intimement liés avec leurs anciens amis et plus modérés contre nous. Un grand personnage qui est loin d'être de notre bord, et auquel j'eus affaire hier, me serra la main en me disant: *Monsieur de Villèle, sauvons notre malheureux pays qui se perd.* Je n'en sus et n'en demandai pas davantage; mais tout cela prouve qu'il n'y a pas chez nos adversaires l'unanimité de sentiments qui serait nécessaire pour consommer la perte de notre pays. Ayons du courage et de la sagesse, soyons unis et fermes d'un bout de la France à l'autre; j'espère que la minorité de la Chambre donnera l'exemple de cette conduite.

« Le parti de MM. Molé, Pasquier, Becquey et Royer-Collard a fait destituer M. d'Herbouville [1] et mettre à sa place M. de Mézy, préfet du Nord, un de leurs intimes. Nous avons moins à regretter M. d'Herbouville, parce qu'il s'était montré très faible depuis quelque temps. On ne gagne jamais rien à ne pas suivre franchement ses opinions. Il a perdu la confiance des royalistes et n'en a pas moins été chassé par leurs adversaires. Adieu, etc. »

1. M. d'Herbouville était directeur général des postes.

CHAPITRE XXI

Le budget de 1817. — Intrigues et disgrâce du prince de Talleyrand.

1816

L. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

Paris, 17 novembre 1816.

« Chère amie, je rentre à minuit passé, ce qui fait que je date ma lettre du 17, et t'écris un mot dans la crainte de ne le pouvoir demain, parce qu'à dix heures il faut que je monte en voiture pour aller au château rendre mes devoirs à la famille royale, ce que je n'ai pas encore fait; je profite pour cela du moment de calme que nous avons, entre l'orage de la vérification des élections et de l'adresse, et l'orage futur du budget. Ce budget est détestable sur quelques points. Ainsi nous avions déclaré l'année dernière que le mode de solder l'arriéré ne serait fixé qu'en 1820; on prétend le fixer dès à présent, de la manière la plus onéreuse pour l'État, en payant avec des rentes

au cours du moment le plus fâcheux, où nous serons dans la nécessité d'en faire la plus forte émission, c'est-à-dire dans les six derniers mois de 1820[1]. Le budget augmente les dépenses publiques au lieu de les réduire, comme la situation l'exigeait et comme la promesse formelle du roi semblait l'annoncer; il maintient le doublement des patentes, impôt trouvé si désastreux pour l'exercice de 1816; il réduit les centimes départementaux à un tel point qu'il deviendra indispensable d'imposer les centimes facultatifs, et que, même avec leur secours, il sera impossible de couvrir les dépenses départementales les plus nécessaires. Enfin le budget tend à nous faire vendre les forêts nationales pour venir au secours d'une caisse d'amortissement, qu'il est facile de doter sans cela; car le système des emprunts s'élargit tellement dans la main des ministres que, d'après leur propre compte, et en calculant la rente à 60, tandis qu'elle n'est qu'à 56, même en ce moment où ils ont fait si peu d'émissions, ils chargent en quatre ans la France de deux cent trente-sept millions de rentes perpétuelles à payer.

« Tout cela tient de la folie; c'est la suite du malheureux système administratif adopté par l'école de Bonaparte; tant qu'on le suivra, la France entière ne pourra suffire à tant d'employés et de commis. Nous défendrons de notre mieux les intérêts de la nation, nous ne consentirons jamais à voter une

1. Les créanciers devaient être remboursés en rentes par cinquièmes d'année en année, à partir de 1821 au cours moyen des six mois qui précéderaient cette année, moment où, pour se liquider à l'égard des puissances étrangères, l'État allait être forcé d'émettre une énorme quantité de rentes.

spoliation et mettrons une boule noire, s'il nous est impossible d'obtenir les changements que nous réclamerons. C'est tout ce que nous pouvons faire. Il est à croire que la Chambre sera moins ministérielle sur cette question qu'on n'avait lieu de s'y attendre, à la manière dont elle a été élue.

« On dit que M. d'Herbouville a déjà quitté l'hôtel des postes, que c'est M. de Mézy qui le remplace et que M. Malouet est nommé à Lille à la place de M. de Mézy. Je ne puis y croire. Tout cela n'est rien, si les royalistes veulent être sages, unis, sans se décourager. Il est impossible que le Roi ne finisse par ouvrir les yeux sur ceux qui le trompent. L'audace du parti révolutionnaire amènera d'elle-même sa perte : il suffira qu'il se montre à découvert pour se faire redouter et pour forcer à revenir à nous.

« On dit que M. de Talleyrand va ouvrir sa maison et donner quatre grandes réunions par semaine. Il se prononce, dit-on, très ouvertement contre les ministres actuels. Je ne sais au juste quelle est la force de son parti dans la Chambre des pairs ; je lui en crois très peu dans la nôtre.

« On dit parmi nous que M. de Serre est prêt à abandonner les ministres. Beugnot a été très modéré sur l'adresse et s'est vigoureusement disputé avec Royer-Collard. On a déjà fait des démarches officielles auprès de nous à propos du budget. Nous ne sommes qu'une minorité, avons-nous répondu, on n'a pas besoin de nous, on connaît d'ailleurs nos principes, et l'on sait bien que jamais nous ne consentirons à vendre des biens nationaux. »

LI. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, 19 novembre 1816.

« Je suis bien affligé de ce qui se passe à Toulouse, et pour les habitants de cette ville, qui sont en majorité si bons : il faut qu'on les ait bien travaillés pour les égarer jusqu'à ce point; pour mes adjoints, auxquels je n'aurais jamais prévu laisser une pareille corvée; pour cet excellent général Partouneaux, qu'on blâmera des ménagements que lui a dictés son humanité envers des malheureux plus égarés que coupables; enfin pour nous tous. Vos observations sont très justes sur les inductions que vous tirez de l'emmagasinement des grains arrêtés par le peuple, de la nature des paiements et de toutes les circonstances de l'émeute. Il est évident qu'une main puissante et invisible cherche à semer le trouble et la discorde au milieu de nous. Malheureusement les circonstances ne la favorisent que trop. A Poitiers, à Vendôme et dans plusieurs autres villes, il y a eu aussi des émeutes dont les subsistances ont été le prétexte ; elles sont heureusement apaisées, et il me tarde bien de savoir que tout est également terminé chez nous. Prêchez le courage à mes collègues de la mairie et à tous nos amis. Il est des temps de deuil et d'épreuve qu'il faut savoir supporter pour arriver à des temps meilleurs. C'est dans les occasions pénibles et difficiles que le devoir de se dévouer pour le bien public devient plus rigoureux. Si vous êtes mal en province, nous ne sommes pas ici sur des roses. Nous ne perdons cependant pas courage, nous ne

nous rebutons pas, et nous montons chaque jour à la brèche sans espoir prochain de succès, mais uniquement pour satisfaire notre conscience et remplir notre devoir.

« Je suis allé dimanche au château faire ma cour ; le Roi avait la goutte, et je ne pus le voir. Madame la duchesse de Berry n'était pas visible non plus : on commence à croire qu'elle pourrait bien être enceinte. Monsieur le comte d'Artois me traita à merveille et me dit personnellement les choses les plus obligeantes. Monseigneur le duc d'Angoulême me dit quelques mots sur Toulouse et me dit combien il conservait d'affection pour cette bonne ville ; Madame la duchesse d'Angoulême me parla aussi du ton du plus vif intérêt de Toulouse et des bons Toulousains ; elle nous plaignit fort de tous les malheurs qui avaient fondu sur nous, de l'explosion de la poudrière, de l'incendie de la manufacture des tabacs.

« Elle me dit que nous pouvions bien être assurés de tout l'intérêt qu'elle prenait à nous ; enfin elle témoigna combien elle était satisfaite du zèle des dames qui faisaient partie de la Société maternelle à Toulouse ; combien il était heureux que M^me^ de Bruex fût à leur tête ; qu'elle était enchantée de son administration et qu'elle me chargeait de le lui dire. J'espère que M^me^ de Bruex voudra bien permettre que je vous transmette cette agréable commission.

« J'aurais bien voulu pouvoir vous être de quelque utilité ici, puisque je me suis trouvé loin de vous dans cette funeste circonstance. A peine eus-je reçu

vos deux lettres dimanche, que je me rendis chez M. Lainé. Plus tôt servis que moi, les ministres, d'après les rapports qui leur étaient faits, avaient tenu un conseil, dont M. Lainé sortait quand j'arrivai chez lui. Il me parut fort surpris de la temporisation dont on avait usé, et me dit que les ordres étaient expédiés conformément à la résolution qui venait d'être prise au Conseil. Il s'ouvrit très peu avec moi; je ne pus que plaider la cause de nos autorités et de notre bonne population, rejetant tout, suivant ma conviction, sur les agitateurs qui cherchent à perdre notre belle France. Tout cela fit assez peu d'effet, et comme il ne faut pas abuser des moments d'un ministre, et qu'il ne sert de rien de demander une confiance qu'on ne paraît pas disposé à vous accorder, au bout de quelques instants je me retirai tout attristé. Pendant que ceci se passait, Puymaurin avait une scène sur le même sujet avec le ministre de la Police, qui lui montra les lettres que lui avait écrites le préfet sur ces événements. Puymaurin doit écrire ce qu'on lui a dit, ce qu'il a dit lui-même. Vous le saurez encore mieux par cette voie que par ce que je pourrais vous en dire moi-même.

« Je dînai hier chez un de nos pairs, M. de Talaru; je trouve en lui la meilleure tête et le jugement le plus sain. Corbière ne me quitte guère plus cette session que la précédente. Aujourd'hui je viens de dîner chez R..., à qui on avait fait le conte que Bonaparte s'était échappé de Sainte-Hélène et était à Baltimore, d'où on lui faisait déjà lancer des proclamations. Il m'a écrit, tout effarouché, un mot pour

que je vienne dîner avec lui et causer de tout cela. En attendant, il est allé fouiller à la source et dans des lieux très bien informés, où il s'est convaincu que ce n'était qu'une bourde inventée et mise en circulation dans le parti qui désirerait que ce soit une réalité. S'il m'en avait d'abord parlé, je lui aurais dit ce que j'en savais d'Hyde de Neuville lui-même. La vérité est que les personnages réfugiés en Amérique, auxquels on a laissé toute leur fortune, en usent comme on devait s'y attendre. Ils ont armé un brick et l'ont expédié vers Sainte-Hélène pour tenter de faire évader l'homme. Mais au lieu de le ramener, le brick est revenu sans avoir pu aborder et après avoir essuyé une chasse de la part des forces anglaises, dont la surveillance lui a ôté jusqu'au désir de renouveler ses tentatives. Nous avons eu la visite chez R... de la maréchale Moreau qui a une activité de tête et une volubilité de parole dont j'ai vu peu d'exemples. Elle a affecté de dire qu'on l'accusait d'être une *ultra*, qu'elle ne s'en trouvait pas du tout piquée, qu'elle avait seulement la prétention d'être *ultra raisonnable*, etc. ; enfin elle a témoigné en partant sa satisfaction d'avoir fait ma connaissance et a montré toute l'amabilité possible. J'avais de la peine à ne pas rire de l'espoir dont je savais qu'elle s'était flattée, de me rendre, comme elle dit, un *ultra raisonnable*. Demain je dîne chez M. Chabret, secrétaire des commandements de Madame ; jeudi chez M^me^ la duchesse de Lévis, et vendredi chez d'Avessens, qui est venu me trouver au milieu d'une foule de visites dont j'étais obsédé en ce moment ; il a

voulu qu'en dînant ensemble nous fussions quelque temps tranquilles pour causer.

« Arrivant enfin à cette malheureuse politique pour laquelle tu m'écris que tu as un penchant si décidé, ce dont je te sais gré puisque ma position personnelle entre sans doute pour beaucoup dans ce penchant, je te dirai que notre Chambre sommeille depuis ma dernière lettre et qu'aujourd'hui seulement, elle est sortie un moment de son repos pour prononcer quelques admissions. Marcellus et quelques-uns des nôtres en ont profité pour protester contre la prétendue unanimité avec laquelle on avait dit que l'adresse de la Chambre avait été votée[1]. Comme on passa ensuite en comité secret, pour l'adoption du procès-verbal, je suis monté à la tribune pour faire rectifier cette même erreur qu'on y avait audacieusement insérée. Cela a été fait. Enfin la Chambre a décidé, contrairement à la proposition de M. Pasquier, qu'il ne serait fait aucun changement dans le personnel des officiers et employés du palais qui avaient été choisis l'année dernière.

« Nous discutons depuis lundi le budget dans les bureaux ; nos amis ont attaqué généralement le mode proposé pour payer l'arriéré, comme ruineux pour l'État et comme devant prolonger indéfiniment les impôts extraordinaires ; on a attaqué aussi le doublement des patentes et les nouveaux centimes extraordinaires, que l'on veut prélever sur la contri-

1. Le *Moniteur*, dans le compte rendu de la séance du 14 novembre, annonçait que l'adoption de l'adresse avait été unanime, et le Roi, dans sa réponse à la députation de la Chambre des députés, avait parlé de cette unanimité.

bution personnelle et mobilière et sur la contribution des portes et fenêtres ; j'ai pris la défense de nos centimes pour les dépenses départementales. Mais, sur tous ces points, le parti opposé paraît assez uni pour soutenir les ministres. Il est au contraire de moitié avec nous et les pousse même avec violence lorsqu'il s'agit de réclamer des économies, d'éplucher les comptes de l'année passée et de faire imprimer la liste des pensions. Croirais-tu que ces dernières s'élèvent à 90 millions? C'est intolérable !

« J'ai bien étudié les motifs qui guident les divers partis, et voici ce qu'il en est au fond de ces belles dispositions contre les ministres.

« Le parti girondin, auquel nous sommes livrés en ce moment, sent bien que pour compléter son triomphe, il lui faut chasser du ministère MM. Dubouchage, Dambray et surtout le duc de Feltre. Il paraît que les deux premiers lui tiennent moins au cœur et lui semblent, ou moins importants, ou plus faciles à débusquer, mais que le duc de Feltre est celui qui le gêne le plus ; et en effet un bon général de Bonaparte au ministère de la Guerre, qui renverrait tous ces intrus de royalistes et remettrait en place les officiers à demi-solde et les officiers de la Loire, avancerait merveilleusement les affaires du parti. Le pauvre duc de Feltre a été trahi par ses commis, qui lui ont fait ordonnancer inconstitutionnellement une quarantaine de millions de dépenses non autorisées par le budget, ou qui devaient être payées en valeurs de l'arriéré et non en numéraire. Quand, par cette trahison, il s'est trouvé mis dans un mauvais cas, ses collègues lui ont fait peur de

l'inflexibilité des principes de l'ancienne Chambre, et avec cette menace, ils l'ont rendu un des plus violents provocateurs de l'ordonnance du 5 septembre; avec la même menace, ils lui ont arraché plusieurs nominations exécrables dans l'armée, et l'ont tenu dans leur dépendance jusqu'à ce moment. Maintenant qu'ils se croient assez forts pour se débarrasser tout à fait de lui, ils veulent le faire attaquer par la Chambre pour cette malheureuse faute qu'on les soupçonne eux-mêmes de lui avoir fait commettre par la connivence d'un commis du ministère des Finances avec le commis de la Guerre, qui est le vrai coupable. Le coup eût été merveilleux pour eux, si, sous l'amorce d'une attaque contre le ministère, ils avaient pu nous faire servir nous-mêmes d'instruments au renversement du duc de Feltre. Tout a été mis en jeu pour cela, mais leur animosité contre lui n'a pu se dissimuler assez pour que nous n'ayons pas aperçu le piège à temps. Nous nous sommes immédiatement tenus sur la réserve; nous laisserons agir le parti opposé, le duc de Feltre se défendra, et si ses excuses sont admissibles, nous le soutiendrons de toutes nos forces.

« Au sujet des pensions, nous allons aussi laisser faire les amis du ministère, car il est curieux de voir avec quelle facilité ils admettent comme dues sans contestation toutes les pensions accordées aux serviteurs de Bonaparte, et dans quelle sainte indignation ils entrent contre celles qui sont données aux victimes des spoliations de la Révolution et aux serviteurs du Roi. Leur bonne foi à cet égard pourra nous servir à faire ouvrir les yeux à quelques aveu-

gles, comme l'opinion de M. d'Argenson sur l'adresse est faite pour éclairer les moins clairvoyants sur la prétention de tranquilliser les acquéreurs des biens nationaux en continuant les spoliations.

« Il nous faut jouer complètement notre jeu de minorité. Cette vente de biens nationaux insérée dans le budget lui assurera bien les quatre-vingt-dix boules noires du côté droit. Il semble probable que ceux qui s'appellent indépendants, et qui marchent sous la bannière de M. d'Argenson, mettront aussi une boule noire, mais par un motif tout opposé. Ils veulent tout ou rien, et déclarent ne pouvoir se contenter de la vente de cent cinquante mille hectares de bois, il leur en faut cinq cent mille, et surtout que ce soit pris en totalité sur les biens du clergé. Ces messieurs prétendent disposer de trente-huit voix, je ne les crois pas aussi nombreux; je ne serais pas étonné qu'au fait et au prendre, ils ne transigeassent avec les ministres pour la part de biens nationaux qu'on veut bien leur abandonner en ce moment, quittes à y revenir. M. Ganilh, à cause de son système financier, et quelques négociants contrariés dans leurs affaires par les lois sur les douanes, paraissent disposés à mettre aussi leurs boules noires. Enfin, un tiers parti qu'on paraît vouloir former dans les deux Chambres, à la tête duquel se montre M. Beugnot dans la nôtre, et sur la force et la composition duquel je n'ai aucune donnée, sinon que Talleyrand s'en déclare ouvertement le chef, attaque les ministres avec autant de force que nous et votera comme nous contre le budget. M. de Serre avait paru pendant quelques jours vouloir figurer dans ce tiers

parti, il vote pourtant encore avec les ministres. Il m'est impossible de juger ce que produira cette nouvelle combinaison ; car les fils secrets sur lesquels elle repose ne me sont pas suffisamment connus.

« Ce qu'il y a de certain, c'est que Talleyrand dit à qui veut l'entendre qu'il est indispensable qu'il se remette en scène, que les ministres vont perdre la France, qu'il veut ouvrir sa maison et y recevoir quatre fois par semaine tout ce que Paris renferme d'hommes connus en Europe, qu'il va former un parti constitutionnel indépendant dans les deux Chambres, et qu'il est temps que le Roi sorte du joug que lui impose la Russie. Il paraît clair qu'un homme comme lui ne se produit pas ainsi pour rien, et qu'il y a là-dessous quelque intrigue diplomatique, à laquelle la politique de l'Angleterre et de l'Autriche pourrait bien n'être pas étrangère. On assure dans le public que M. de Talleyrand est soutenu au château par Monsieur ; que M. Canning n'est venu à Paris que pour donner les mains à un changement de ministère, qui enlèverait la France à l'influence de la Russie et emploierait le parti royaliste comme moyen de gouvernement, de même que le ministère actuel s'appuie sur le parti révolutionnaire. Tout cela est fort peu clair et on ne peut avoir une opinion sur ce qui repose sur d'aussi faibles données. Ce que je sais, c'est que tout cœur français doit gémir de voir son pays livré à de tels hommes et soumis ainsi à une influence étrangère.

« A l'intérieur, l'état des choses n'est pas meilleur ; l'irritation est sensible partout, elle est portée à un tel point dans l'Ouest qu'on assure que la Ven-

dée serait déjà en armes sans les efforts de ses chefs, et qu'on ne croit pas que leur influence puisse empêcher longtemps l'explosion de se faire. Voilà ce que l'on dit; je ne sais si tous ces bruits ont quelque fondement. Il est seulement à observer que, depuis quelques jours, le parti qui nous est opposé dans la Chambre paraît moins disposé qu'au commencement à nous tyranniser et à nous écraser sans cesse de sa majorité. Est-ce un jeu joué pour mieux ménager l'adoption du budget? Est-ce l'effet de la division des partis? Je l'ignore. »

LII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE [1].

« Paris, 22 novembre 1816.

« ... Nous passerons toute cette semaine à discuter le budget dans les bureaux. Nos amis ont été unanimes pour attaquer la prodigalité des dépenses et des pensions, le remboursement de l'arriéré, et pour se prononcer avec force contre la vente des bois du clergé. Dans le moment où l'on traite avec la cour de Rome d'une dotation pour le clergé, dans le moment où l'on présente à la Chambre des pairs une loi pour lui permettre de devenir propriétaire, venir ainsi nous proposer sous un vain prétexte d'achever de vendre les restes de ses dépouilles, c'est en vérité vouloir à tout prix et contre toute apparence de raison nous forcer à continuer la révolution. Nos adversaires se rient de nos objections et

1. Le commencement de cette lettre renfermait des détails sur les entraves mises par la police à la correspondance de M. de Villèle.

avouent ingénument qu'ils trouvent le projet mauvais, mais en cela seulement, c'est qu'ils trouvent que cent cinquante mille hectares ne sont pas assez. Nous ferons notre devoir sans nous décourager; il ne faut jamais désespérer du salut de son pays, c'est un des meilleurs moyens de le sauver réellement, mais notre situation n'en est pas moins bien pénible. Je pense que, malgré notre opposition, la discussion dans les bureaux se terminera cette semaine; que la commission fera son travail dans la suivante et que, vers le 8 ou le 10 décembre, nous aurons la discussion publique sur cette loi.

« On nous disait, hier soir, que le Conseil d'État, encouragé sans doute par la majorité ministérielle de la Chambre, ne se contentait plus d'une loi d'élection basée sur le vote des électeurs payant trois cents francs d'impôts, système qui avait d'abord obtenu sa préférence; mais qu'il discutait maintenant si ce qu'on appelle les intérêts, c'est-à-dire les rentes, soit sur l'État, soit sur particuliers, ne donneraient pas droit d'électeur, concurremment avec la propriété; on appellerait ainsi à prendre part à l'élection d'autres classes que celle des propriétaires, sans égard pour la disposition formelle de la Charte. Attendons et voyons; je crois que si les ministres pouvaient se dispenser de nous donner une loi sur les élections, ils le feraient bien volontiers; car plus ils y réfléchiront, plus ils sentiront la difficulté de faire une loi quelconque sur cette matière, et d'être assurés, comme ils le voudraient, de n'avoir dans leur Chambre ni royalistes, ni jacobins, ni indépendants.

« A propos d'indépendants, la nouvelle du jour est

que le prince de Bénévent se déclare le chef d'un parti d'indépendants qui affichent l'intention de renverser le ministère actuel. Je ne sais où est ce parti, car on ne lui connaît pas plus de dix à douze pairs, et sept à huit députés. Il est difficile d'aller loin avec cela. Quoi qu'il en soit, il a dit publiquement et a fait répéter partout, que les ministres perdaient l'État, qu'il était forcé de se remettre en scène et qu'il allait ouvrir sa maison. En effet, avant-hier, il a fait inscrire en grosses lettres d'or sur sa porte cochère : *hôtel Talleyrand*, et il a donné un grand dîner, qu'il a appelé un dîner de famille parce qu'il n'avait invité en fait d'étrangers que les ambassadeurs d'Espagne et de Naples. Il a pris pour son jour de réception le mercredi, parce que c'est aussi le jour du ministre de la Police, et il a fait à MM. Molé et Pasquier la malice de les inviter, afin de les empêcher d'aller chez M. Decazes.

« En voici l'effet : M. Molé est parti pour la campagne et a fait valoir cette excuse, et M. Pasquier, après avoir attendu sans rendre réponse jusqu'à six heures du soir, a prétexté une indisposition subite. Talleyrand l'ayant rencontré il y a quelques jours, l'avait apostrophé assez vivement sur les moyens employés par lui pour parvenir à la présidence à l'aide du ministre de la Police, qu'il dit être au ministère ce qu'autrefois les soldats du guet étaient à l'armée. Quoi qu'il en soit de tous ces on-dit sur M. de Talleyrand, il paraît clair que cet homme important, du moins par les rôles qu'il a joués, va en jouer un nouveau dans lequel il sera premier ministre, ou tout à fait disgracié.

« Il faudrait connaître les fils secrets de ses intrigues pour pouvoir en préjuger les résultats. Il se vante d'être soutenu par Monsieur, et j'ai la presque certitude que c'est faux. Il dit les royalistes d'accord avec lui, et je suis certain qu'il n'y a pas à cela un seul mot de vrai. On assurait hier soir qu'il avait reçu défense de se présenter à la cour, et que M. Decazes, furieux de ses menées, avait même parlé de le faire arrêter. Nous sommes ici avec toute la France pour juger des coups et ensuite en payer la folle enchère; mais nous devons être et resterons toujours étrangers à toutes ces menées, qui ne doivent point souiller une cause aussi belle et aussi pure que la nôtre.

« Je te remercie des nouvelles de Toulouse. Elles m'affligent bien, parce que ces troubles ont pris un caractère tel qu'il est à craindre qu'ils ne se reproduisent. J'écris à mes adjoints à ce sujet. Aucun de vous ne me dit de quelle classe et de quelle opinion sont les hommes qui ont été arrêtés : cela seul peut servir à deviner quels sont les moteurs des troubles qui agitent une partie de la France en ce moment.

« D'autres que toi ont trouvé que je n'aurais pas dû parler dans l'affaire de M. de Mézy, mais c'est fort bon à dire du coin de son feu. Quand les soldats sont repoussés de la brèche et se découragent, les capitaines sont obligés d'y monter, même avec la certitude d'y être blessés, car il vaut mieux qu'un officier souffre que de risquer le salut d'une armée. Vue de loin et après coup, la partie paraît aisée à conduire ; elle offre plus d'embarras dans l'incertitude de la mêlée. »

LIII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, 24 novembre 1816.

« Je t'écris sans avoir encore reçu les lettres que j'attendais de toi aujourd'hui, mais je ne veux pas laisser partir un seul courrier sans qu'il te porte de mes nouvelles ; ainsi quand tu n'en reçois pas, sois assurée qu'il n'y a rien de ma faute et que c'est la police qui a arrêté ma lettre. Je ferai de mon côté tout ce qui dépendra de moi pour soustraire notre correspondance à ces mesures inquisitoriales. J'ai déjà fait grand bruit de la dernière lettre qui t'a manqué, et je suis bien sûr que le ministre de la Police a su de plus d'un côté que je me plaignais amèrement de ce qu'on violait ainsi le secret et la sûreté de ma correspondance avec ma famille. J'ai dit ce que je pense en effet, c'est que, n'écrivant rien qui ne soit à dire à tout le monde et au ministre lui-même, je me plaignais plus encore de la soustraction de mes lettres que de leur ouverture, et j'ai ajouté que si une pareille violation de nos droits continuait à se renouveler, je monterais à la tribune pour la dénoncer au Roi, à la France et à l'Europe entière. Figure-toi que j'ai su, à n'en pas douter, qu'on a reçu l'ordre à la poste de décacheter les lettres de tous les royalistes marquants, comme cela se faisait pendant les Cent jours ; si bien, m'a-t-on dit, que la liste actuelle porte presque tous les mêmes noms que celle d'alors. Si quelque chose pouvait ouvrir les yeux sur l'abîme qui se creuse devant nous, ce serait sans doute la preuve d'un pareil fait ; mais comment

l'obtenir sans compromettre personne? C'est impossible, et en attendant on continue à avancer de plus en plus vers un funeste dénoûment. Nous ferons tous nos efforts pour soutenir les principes d'une sage liberté et d'un royalisme fidèle. Je pense que, d'un bout de la France à l'autre, c'est la marche qui doit être suivie par tous les honnêtes gens ; ils ne doivent se laisser décourager, ni par les calomnies, ni par les menaces dirigées contre eux. Le seul moyen de conserver la légitimité est dans la constance et le courage de ses défenseurs, de ceux qui comme nous voient que sans elle la France retomberait d'abord en révolution, ensuite sous le joug des étrangers. Si tous ceux qui partagent ces sentiments soutiennent, chacun dans leur sphère, les principes que nous professons, je ne doute pas que nous ne puissions sauver le pays, car je suis convaincu que le débordement révolutionnaire n'a eu lieu que par la retraite des honnêtes gens et par le défaut de résistance de la part de tous ceux qui étaient intéressés à en offrir une. Voilà la conduite que nous continuerons à suivre à la Chambre ; rien ne pourra nous empêcher de faire ce que nous reconnaîtrons être notre devoir, et je t'assure qu'il y aura du mérite à cela, car l'inutilité des efforts et les vociférations de la haine ne sont pas encourageantes.

« L'examen du budget est presque terminé dans tous les bureaux, et l'on nommera demain les membres de la commission. Elle ne sera composée que de dix-huit membres, ce qui est assez raisonnable, vu le nombre des députés de la Chambre actuelle et l'absence de tout travail sur la question des douanes. Les

ministériels purs et notre président auraient même voulu que la commission ne fût que de neuf membres, et le règlement favorisait cette prétention. Mais peu sûrs de la majorité dans cette occasion, comme dans toutes celles d'un intérêt général où les opinions révolutionnaires ne sont pas en jeu, ils n'ont pas osé engager la lutte, et la nomination de deux commissaires par bureau a été votée sans discussion. Sur les dix-huit à nommer, nous serons fort heureux s'il s'en trouve sept ou huit de notre bord. Il est fort à croire que je ne serai pas du nombre, quoique ce soit moi qui toute la semaine aie tenu le dé de la discussion dans mon bureau ; mais nous n'y sommes que neuf contre dix-sept, et tous nos adversaires s'y rendront demain avec le mot d'ordre des ministres, qui sera probablement de m'exclure. Nous espérons voir nommer Corbière par une transaction entre les deux côtés, qui se trouvent à peu près d'égale force dans son bureau. On assure que les ministres refont la loi des élections sur une autre base que celle des trois cents francs, parce qu'ils ne se croient pas assez sûrs de leur succès avec ce système-là. Ils veulent maintenant donner à chaque profession un nombre déterminé d'électeurs, et dans cette distribution mettre de côté autant qu'ils pourront la classe des propriétaires, qu'ils regardent comme trop indépendants pour élire des députés comme il leur en faut. Je conçois qu'ils tâtonnent et soient embarrassés pour faire une loi d'élection, se proposant un tel but, que d'ailleurs ils ne dissimulent pas.

« Je t'ai parlé, je crois, dans ma dernière lettre, de la nouvelle politique la plus intéressante du moment.

Le prince de Bénévent trouva l'autre jour M. Pasquier dans une réunion chez l'ambassadeur d'Angleterre ; il le plaisanta sur les agrandissements qu'on faisait au logement de la présidence dans le palais de la Chambre, lui disant qu'il ne pouvait en concevoir le motif; qu'un président qui passait deux heures chaque matin dans l'antichambre d'un ministre de la Police, ne devait pas être si difficile en appartements; que la minorité de la Chambre ne l'importunerait guère de ses visites, et que quant aux députés de la majorité, comme on savait de quelle manière ils avaient été élus, on était sûr qu'ils n'étaient pas gens avec qui on eût besoin de faire tant de façons. Tombant ensuite sur M. Decazes et sur son influence auprès du Roi, il prétendit que le ministre de la Police était dans un ministère ce qu'étaient autrefois les soldats du guet dans l'armée, et que du reste le Roi ne se fiait à personne, y compris lui-même, ce en quoi il avait tort. Il ajouta à cette sortie toute espèce de propos pour afficher ses prétentions personnelles, comme de dire qu'il était *ultra*, que les ministres perdaient l'État et qu'il était obligé de se remettre en scène. Tout cela se passait devant une foule de personnes de marque, tant françaises qu'étrangères. Enfin cette attitude a été la cause d'une telle rumeur dans les salons que le Roi a envoyé signifier à M. de Talleyrand sa disgrâce avec la défense de paraître au château. Il n'en continue pas moins à recevoir beaucoup de monde et à aller à la Chambre des pairs, où l'on m'a dit qu'hier M. de Chateaubriand avait été le saluer à sa place, sans doute à titre de compagnon de disgrâce. On se

demande partout où est le point d'appui de cet homme; car on ne lui connaît pas plus de douze voix à la Chambre des pairs, et de quatre ou cinq à la Chambre des députés. On sait bien que l'Angleterre, mécontente de l'influence qu'exerce la Russie sur le ministère actuel, soutient M. de Talleyrand comme le seul homme assez connu de l'Europe pour lui être opposé. Mais l'appui de l'Angleterre est-il suffisant pour lui permettre de se lancer à ce point? On sait que les puissances étrangères, qui provoquèrent l'ordonnance du 5 septembre, promirent de retirer à ce prix un cinquième de leurs troupes d'occupation, et qu'aujourd'hui elles ne veulent plus exécuter leur promesse à cause du défaut de consentement de l'Angleterre, qui prétend que la France est moins tranquille et plus divisée qu'avant cette ordonnance. On va jusqu'à dire que les banquiers anglais, qui avaient promis de couvrir nos emprunts, font actuellement des difficultés. Tout cela en dévoilant notre faiblesse et notre honte, les étrangers décidant de notre sort de toutes les manières, tout cela, dis-je, semblerait expliquer l'audace de M. de Talleyrand, bien qu'il ne puisse compter sur aucun appui intérieur. Il a voulu jouer tout son jeu, et il fait dire assez hautement que les princes le verraient arriver au ministère avec plaisir; je tiens de bon lieu qu'il n'en est rien. Il affecte aussi de dire que plusieurs membres de la minorité sont d'accord avec lui, et il en porte quelques-uns sur la liste de son ministère, pour mieux faire croire à son alliance avec le côté droit; pour ceci je suis compétent, et je t'assure qu'il n'y en a pas un mot de vrai, et qu'il n'y a

même pas eu une seule parole échangée entre lui et nous. Nous ne sommes à personne qu'à notre conscience, à nos devoirs et à nos principes. Si les ennemis du ministère peuvent compter sur nos voix, c'est sans alliance et seulement parce qu'on est sûr qu'avec sa marche vers la Révolution, nous sommes obligés de voter contre lui. Demain nous voterions avec nos adversaires, si l'on nous proposait quelque chose de sage et de raisonnable. Voilà où en est cette affaire, qui offre assez d'intérêt par elle-même, et qui aura des conséquences fort importantes ou très ridicules; cette dernière issue serait bien étrange de la part d'un vieux renard comme M. de Talleyrand.

« Castelbajac a déposé hier une proposition sur la liberté de la presse; il n'a pu la lire et ne le pourra que dans la prochaine séance par suite d'une difficulté réglementaire que lui a opposée le président. Le système ministériel est évidemment de hâter le budget et d'écarter toute autre discussion, afin de pouvoir nous renvoyer sans lois d'élections, de liberté individuelle, de liberté de la presse, et de pourvoir à tout cela par des ordonnances. »

LIV. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, 27 novembre 1816.

« La semaine dernière s'est passée en discussion du budget dans les bureaux. On a nommé lundi [1] la commission centrale dont tu as vu la composition [2]

1. Lundi, 25 novembre.

2. Composition de la commission centrale du budget : 1er bureau. MM. Laffitte et le comte Bégouen; 2e MM. Roy et de Magneval;

dans les journaux. Le ministère a fait tous ses efforts pour m'en exclure, ainsi que Corbière et tous les membres du côté droit qui auraient pu prolonger la discussion, car il veut enlever le vote du budget de vive force et avec célérité. M. de La Bourdonnaye a été nommé commissaire dans le même bureau que l'abbé Louis; les deux partis y étaient en nombre égal, et ces messieurs ont voté réciproquement l'un pour l'autre, ce qui, ajoutant une voix de plus à celles que leur donnaient leurs amis, leur a assuré la majorité. Ces deux têtes sont si singulières, chacune dans leur genre, qu'il n'est pas étonnant qu'elles se soient entendues pour trouver ce nouveau tour de gibecière. Dans le bureau où a passé M. Pontet, M. Richard était porté avec lui par le côté droit; mais il s'est trouvé avoir le même nombre de voix que le duc de Gaëte, qui l'a emporté par le bénéfice de l'âge. Dans le bureau qui a nommé MM. Barthe et Paccard, nos amis étaient maîtres de l'élection, mais n'avaient aucun candidat plus fort à porter. Dans le bureau de M. de Magneval, les voix étaient partagées également, et c'est par une transaction qu'il a été nommé avec M. Roy. Dans le mien[1] j'ai eu dix voix, il en fallait douze pour passer; le parti ministériel avait convoqué tout son monde, et pas une voix n'a été éparpillée. Dans le bureau de Corbière on n'a pas mis moins d'importance d'un côté à le porter,

3e MM. Camille Jordan et le marquis de Montcalm; 4e le comte de La Bourdonnaye et le baron Louis; 5e MM. le comte Beugnot et et Magnier-Grandpré; 6e MM. Pontet fils et le duc de Gaëte; 7e MM. Le Normand et Jollivet; 8e MM. Barthe la Bastide et Paccard; 9e MM. Morgan de Belloy et Ganilh.

1. M. de Villèle faisait partie du 7e bureau.

de l'autre à combattre sa nomination. Exclus l'un et l'autre de la commission du budget, nous allons nous concerter sur le sens et l'ordre dans lesquels nous préparerons nos opinions. Corbière parlera sans doute le premier, et quoiqu'on veuille étrangler la discussion, il est difficile qu'on n'entende au moins cinq ou six opinions de chaque côté, et les plus forts des nôtres seront du nombre. Ce sera sans doute assez pour faire juger le budget par toutes les personnes de bonne foi; c'est tout ce que nous pouvons espérer. Quand on est en minorité, on ne doit point chercher son point d'appui dans la Chambre : peu importe l'effet qu'on y produit; il est impossible de convertir des gens qui ne veulent pas y voir clair. Mais il faut agir sur l'opinion publique au dehors, parce que c'est elle seule qui peut finir par renforcer la minorité d'un corps éligible et renouvelable par fractions.

« Le parti qui nous est opposé se compose d'éléments tout à fait discordants, on y compte quatre-vingts ministériels et quatre-vingts indépendants de toute opinion et de toute couleur, mais notre présence dans la Chambre et la peur qu'ils ont de nous les tiennent unis contre l'ennemi commun. Ainsi aucun d'eux ne conteste que le budget ne soit détestable. M. Laffitte a son plan financier, l'abbé Louis le sien, M. Lenormant le sien, et M. Ganilh le sien; mais tous se réuniront pour faire passer le projet des ministres. Ils sentent qu'un petit nombre de boules noires ajoutées par eux à la masse des nôtres, feraient rejeter le budget et renverseraient un ministère qui marche trop bien dans leur sens pour qu'ils ne veuil-

lent pas lui laisser poursuivre encore sa route pendant quelque temps. Sur les questions de principes, je ne sais si les ministres seront autant maîtres de cette majorité. Ils paraissent redouter de la compromettre dans une lutte qui ne pourra cependant être longtemps éludée.

« Aujourd'hui, dans mon bureau, M. Rivière et moi avons attaqué la loi que nous a présentée M. Lainé, sur l'organisation de la Chambre des pairs en cour de justice : d'abord parce qu'elle ne reconnaissait comme justiciables pour crimes de haute trahison que certains fonctionnaires et certaines classes de personnes, contrairement aux articles de la Charte qui déclarent tous les Français égaux devant la loi et ne dérogent à ce principe qu'en faveur des pairs et des ministres ; en second lieu, parce que la loi faisait juger par la Chambre des pairs les délits commis par ses membres, ce qui étendait leur privilège, borné par la Charte aux poursuites en matière criminelle ; enfin parce que la loi offrait une lacune au sujet des ministres, en ne définissant pas le mode de procédure qui serait employé contre eux, et en ne spécifiant pas les crimes pour lesquels ils pourraient être poursuivis. M. Martin de Gray, brave indépendant du premier numéro, a pris feu à l'exposé de si bons principes ; il a lâché net les ministériels, dont il ne s'était pas séparé jusque-là, et a renchéri sur nous avec la vigueur qui caractérise les hommes de sa couleur. Il a déclaré que le bureau devait émettre le vœu du rejet pur et simple de la loi, jusqu'à ce que le ministère eût accordé les rectifications demandées, et surtout jusqu'à l'organisation complète

de la responsabilité des ministres, établie de telle sorte que l'on pût en faire juger un dès demain si l'occasion s'en présentait. Je ne sais si ce beau zèle se soutiendra : nous ne tarderons pas à en faire l'épreuve. Jeudi doit avoir lieu le rapport sur la pétition de M^lle^ Robert, dont je vous ai envoyé plusieurs exemplaires. L'avis de la commission est de passer purement et simplement à l'ordre du jour, en se fondant sur les lois suspensives de la liberté individuelle et de la liberté de la presse. M. de La Bourdonnaye veut donner en cette occasion un coup de boutoir au ministre de la Police ; Corbière et quelques-uns des nôtres parleront aussi, mais le terrain est glissant pour nous, parce qu'il s'agit d'un royaliste et que dès lors toute la Montagne est disposée à crier haro sur le baudet. Castelbajac doit lire ensuite sa proposition sur la liberté de la presse.

« M. de Chateaubriand a attaqué dans la Chambre des pairs l'influence exercée par le ministère sur les dernières élections et sa proposition a réuni plus de voix qu'on ne s'y attendait ; il y a même eu doute sur le résultat de la première épreuve. On pense que ce n'est là qu'une fausse attaque, dont il ne pouvait ignorer le résultat, et qu'il n'a faite que pour s'autoriser à faire imprimer une collection de faits intéressants sur la matière.

« L'affaire de M. de Talleyrand paraît n'avoir été qu'une équipée. Pareille chose lui est, dit-on, souvent arrivée sous Bonaparte. Il continue à recevoir beaucoup de monde comme si de rien n'était, et l'on suppose que ses intrigues contre les ministres ne se ralentiront pas. Nous n'apercevons aucun parti de

sa couleur dans notre Chambre. Dans celle des pairs, lui et ses amis ont voté l'autre jour pour la proposition de M. de Chateaubriand.

« Le ministère paraît fort embarrassé au milieu du renchérissement des subsistances. Je ne crois pas que le prix des grains diminue avant trois ou quatre mois, parce que d'ici là il ne nous viendra pas grand'chose du dehors et que, l'inquiétude générale portant chacun à s'approvisionner, cela produit une hausse inévitable. On m'a promis de me faire accorder quelques fonds du Trésor pour aider la ville de Toulouse dans les marchés qu'elle va contracter pour ses approvisionnements ; on nous permettra d'entreprendre des travaux publics pour donner de l'ouvrage aux pauvres ; enfin on est disposé à venir à notre secours autant qu'on le pourra. Aussi ne puis-je me dispenser d'aller dîner demain chez le ministre de l'Intérieur, après avoir refusé les invitations de plusieurs autres, comme le ministre des Finances et celui de la Justice. Le président de la Chambre m'a aussi engagé pour la semaine prochaine, mais, quant à lui, ma mairie ne m'impose aucune obligation. »

CHAPITRE XXII

Pétition de Mlle Robert. — Séances orageuses. — Attitude du parti royaliste.

1816

Dans une pétition adressée à la Chambre des députés, Mlle Antoinette Robert se plaignait de l'arrestation de son père et de son frère, soupçonnés d'avoir imprimé divers écrits contre le ministre de la Police, et de la rigueur exercée contre eux par une détention prolongée au secret, lorsque deux visites domiciliaires, faites avec une sévérité peu commune, n'avaient pu fournir aucune trace du délit dont on les accusait. Mlle Robert réclamait en outre contre la suppression du journal *le Fidèle Ami du Roi*, dont elle était seule propriétaire, alléguant que ce journal n'avait pu se rendre coupable d'aucune contravention, puisqu'elle n'avait rien imprimé qui n'eût été préalablement soumis à la censure. La pétitionnaire rappelait les nombreux services que son père avait rendus à la cause royale pen-

dant le cours de la Révolution, au prix des plus grands sacrifices et au risque des plus imminents dangers ; elle constatait le droit qu'il aurait eu de censurer les actes d'un ministre que la Charte elle-même déclarait responsable; enfin, elle dénonçait M. Decazes comme coupable d'attentat à la liberté individuelle et comme persécutant au nom du Roi les hommes qui s'étaient le plus distingués par la constance et le courage de leurs opinions monarchiques.

La commission de la Chambre chargée de l'examen de cette pétition, avait adressé une demande de renseignements au ministre de la Police, qui s'était refusé à toute réponse officielle et s'était borné à communiquer officieusement quelques pièces insuffisantes. La commission, à la simple majorité de cinq voix contre quatre, n'en avait pas moins conclu à l'ordre du jour, motivé sur l'existence de la loi sur la liberté individuelle du 29 octobre 1815 et de la loi sur la presse du 21 octobre 1814.

La cause de M^lle^ Robert devait naturellement rencontrer de vraies sympathies dans le côté droit de la Chambre; elle soulevait aussi une question constitutionnelle des plus graves : Les ministres pouvaient-ils, sans annuler le droit de pétition sanctionné par la Charte, se refuser à donner aux Chambres les renseignements dont elles avaient besoin pour prononcer avec connaissance de cause sur les pétitions qui leur étaient constitutionnellement adressées? Dans le cas présent, ces renseignements étaient d'autant plus nécessaires que la responsabilité du ministre de la Police était en jeu; il importait de

savoir si les lois du 21 octobre 1814 et du 29 octobre 1815 n'avaient pas été appliquées contrairement à leur véritable esprit ; si ces lois, qui, vu la gravité de circonstances exceptionnelles, avaient armé le ministre d'une force redoutable contre les ennemis du Roi et de la sûreté de l'État, n'avaient pas été tournées par le sentiment d'une mesquine vengeance contre un ami fidèle de l'État et du Roi ; enfin, si les rigueurs dont se plaignait la pétitionnaire n'excédaient pas les bornes d'une juste sévérité et n'avaient pas enlevé aux inculpés les garanties que les lois de sûreté générale elles-mêmes leur conservaient.

Telle fut l'opinion que développèrent les orateurs de la droite. Les défenseurs du gouvernement répondaient en contestant à la Chambre le droit de s'immiscer dans la conduite des ministres et de leur demander officiellement aucun renseignement ; elle ne pouvait, suivant eux, qu'adresser au Roi une humble supplique pour lui demander communication de ce qu'elle croyait pouvoir intéresser le bien de l'État ou, si elle le jugeait convenable, accuser directement les ministres. Quant aux lois sur la presse et la suspension de la liberté individuelle, elles accordaient au ministre de la Police un pouvoir discrétionnaire, et ne pouvaient par conséquent lui faire encourir aucune responsabilité dans leur application.

Dans la séance du 28 novembre, MM. de La Bourdonnaye et de Corbière prirent la parole pour soutenir la pétition, MM. Courvoisier et Lainé leur répondirent. Après le discours de ce dernier, M. Benoît

allait monter à la tribune et plusieurs autres membres de la droite étaient également inscrits, mais le parti ministériel demanda à grands cris la clôture de la discussion et exigea qu'elle fût immédiatement mise aux voix. Deux épreuves, faites successivement par assis et levé, donnèrent des résultats contestés, et malgré les réclamations de la droite, qui insistait pour que l'on procédât au scrutin sur la question de la clôture, le président s'obstina à fermer la discussion et à appeler la Chambre à voter sur la question principale. Il s'ensuivit un tel tumulte que le président fut réduit à se couvrir et à suspendre la séance pendant une heure. Les députés de la droite étaient indignés de la partialité de M. Pasquier et de la violence avec laquelle le parti ministériel refusait de les entendre ; un grand nombre d'entre eux sortirent de la Chambre, les autres restèrent dans la salle des conférences sans vouloir siéger à la reprise de la séance. Le vide qui se fit remarquer sur les bancs du côté droit, quand le président remonta au bureau, révéla à la majorité la gravité de la faute qu'elle venait de commettre par son intolérance ; elle comprit les conséquences de la scission qu'allait amener une pareille conduite, et quoique l'appel nominal eût constaté qu'elle était en nombre suffisant pour délibérer, elle accueillit la proposition que lui fit M. de Serre de renvoyer la séance au lendemain pour la continuation de la discussion.

Ce fut dans la séance du 29 novembre que je pris la parole après M. Ravez, qui avait défendu le ministère. Quelques orateurs du parti opposé n'avaient pas craint de reprocher à la droite d'avoir approuvé

et appuyé l'année précédente la loi sur la suspension de la liberté individuelle, dont l'application excitait maintenant ses attaques. Je répondis à ces personnalités en rappelant que j'avais combattu moi-même, avant leur adoption, plusieurs dispositions de la loi, surtout celles qui laissaient accès à l'arbitraire et aux abus dont on se plaignait. Plusieurs discours furent encore entendus avant la clôture de la discussion qui, réclamée cette fois de toutes parts, fut prononcée à l'unanimité. Deux propositions avaient été formulées contrairement à l'avis de la commission, elles furent d'abord mises aux voix. J'avais demandé que la Chambre suspendît sa décision jusqu'à ce que la commission eût pu lui donner des renseignements plus positifs sur la pétition de Mlle Robert ; cette proposition fut rejetée. La Chambre écarta également par la question préalable celle de M. de La Bourdonnaye, qui tendait à ce que le président fût invité à demander au ministre des renseignements officiels sur les faits allégués dans la pétition, et l'ordre du jour proposé par la commission fut adopté à une forte majorité.

Ce résumé de la discussion sur la pétition de Mlle Robert se trouvera complété par les détails contenus dans les lettres suivantes.

LV. — LETTRE DE M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, 29 novembre 1816.

« Je voulais te dire depuis plusieurs jours que, mes lettres contenant tout ce qui se passe et tout ce que je sais, je puis avoir à les consulter quelque jour,

et je serais bien aise que tu les gardes exactement, ne fût-ce que pour m'amuser à les feuilleter au coin de mon feu dans mes vieux jours.

« Nous avons livré hier notre première bataille un peu sérieuse depuis la réunion de la Chambre, et si l'on considère notre nombre, c'est une véritable victoire que nous avons remportée. La pétition de Mlle Robert en a été l'occasion, et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que cette discussion n'était pas imprévue, et que les quatre partis avaient pu s'y préparer et mettre dehors toutes leurs forces.

« Tout Paris savait que le rapport de la pétition de Mlle Robert devait être fait hier, de sorte que les tribunes de la Chambre étaient bien garnies et que la cour du palais était encombrée de voitures. Au commencement de la séance a eu lieu la présentation par le ministre de l'Intérieur de la détestable loi sur les élections et de deux autres lois, l'une sur le clergé, l'autre sur les militaires absents. Tout cela n'intéressait guère l'auditoire, qui n'attendait, qui ne désirait, que l'affaire de Mlle Robert. L'éternel rapporteur des pétitions est enfin monté à la tribune. Je m'étais chargé de préparer les voies à l'attaque ; M. de La Bourdonnaye, selon sa louable coutume de s'entendre le moins possible avec ses amis, avait absolument tenu à parler le premier sur la question, et Corbière se trouvait appelé par la facilité de son talent à faire la réplique. Les pétitions dont on a fait le rapport avant celle de Mlle Robert, m'ont fourni plusieurs occasions d'établir le terrain sur lequel nous voulions livrer le combat, en montrant l'importance qu'avait donnée au droit de pétition la suspension

de toutes les garanties des libertés des citoyens, et en faisant sentir l'attention particulière que la Chambre devait donner à l'exercice de ce droit. Je suis monté pour cela quatre ou cinq fois à la tribune, et j'ai assez bien atteint le but que je m'étais proposé.

« Enfin est arrivé le rapport sur la pétition de Mlle Robert concluant à l'ordre du jour pur et simple. A peine a-t-il été terminé que nous avons demandé à grands cris la lecture de la pétition; M. Pasquier s'y est refusé de toutes ses forces, il y a eu beaucoup de bruit de la part des ministériels. La question a été mise aux voix et le résultat a dévoilé leur faiblesse; les indépendants s'étant joints à nous, la lecture a été votée à une grande majorité. Après cette lecture qui équivalait à la publication du plus violent libelle contre M. Decazes, M. de La Bourdonnaye est monté à la tribune et nous a fait à sa façon un discours de plus d'une heure qui n'était pas précisément mauvais, mais beaucoup trop long. M. Courvoisier a voulu le réfuter, mais n'a pas été fort; le côté droit irrité l'a souvent interrompu, ce qui est assez osé pour une minorité. Enfin Corbière a pris la parole, et en deux ou trois phrases a répondu victorieusement à tout ce que venait de dire M. Courvoisier; puis il a traité la question en elle-même et a parlé avec une clarté, une force et une logique vraiment remarquables. Il a produit un si grand effet que M. Lainé, qui était resté au banc des ministres, a cru nécessaire de monter à la tribune pour défendre M. Decazes, mais son discours, quoique facile et bien conçu, n'a pas approché de la force de raisonnement de celui de Corbière. M. Benoît allait parler et

beaucoup d'autres de nos amis étaient également inscrits, lorsque les ministériels ont voulu clore la discussion et faire juger la pétition par la Chambre sans renseignements. Il en est résulté une grande agitation, et ce n'est pas sans peine que l'on est parvenu à mettre aux voix la question de la clôture. Nous l'avons visiblement emporté par le nombre, mais le bureau a déclaré avec une évidente partialité que l'épreuve était douteuse. Nous avons alors demandé l'appel nominal, le président l'a refusé et a fait faire, au milieu du tumulte, une seconde épreuve par assis et levé, d'après laquelle le bureau a déclaré que l'opinion de ceux qui s'opposaient à la clôture de la discussion était en minorité. Cette déclaration a soulevé des réclamations de toutes parts; on a demandé à grands cris l'appel nominal, et il s'est élevé un tel tumulte que le président s'est couvert et, aux termes du règlement, a envoyé la Chambre passer une heure dans les bureaux. Il était déjà tard, beaucoup de nos amis sont partis pour aller dîner; mais comme les ministériels restaient et qu'il y avait à craindre de les voir reprendre séance et juger la question comme ils le voudraient, un certain nombre des nôtres ont attendu dans la salle des conférences. L'heure écoulée, la séance a été reprise, mais nos amis n'ont pas voulu rentrer dans la Chambre, espérant que le parti opposé ne se trouverait pas en nombre suffisant pour délibérer et serait obligé de renvoyer l'affaire au lendemain. Quelques-uns seulement s'étant approchés des portes de la salle pour écouter, les ministériels afin de compléter leur nombre les forcèrent à entrer en les déclarant présents; alors deux ou trois des

nôtres montèrent aux tribunes pour veiller à ce qui se passait dans la Chambre sans danger d'être obligés d'y siéger. On a exploité cet incident dans le conseil tenu hier soir chez le Roi pour représenter notre minorité comme tellement factieuse que, non contente de s'agiter dans la salle, elle envoyait des députés déguisés dans les tribunes pour y provoquer le désordre. C'est ainsi que tout ce que nous faisons pour lutter contre la direction périlleuse que suit le ministère, est envenimé et dénaturé aux yeux du Roi, auquel dans toutes les occasions on nous dépeint comme les ennemis acharnés de son autorité et du repos public.

« Quoi qu'il en soit, la séance d'hier a prouvé que le parti ministériel n'était pas uni, et que sur les questions de principes, il ne serait pas le plus fort ; elle a montré que la minorité s'opposerait à la continuation de la répression de la presse et de la suspension de la liberté individuelle, enfin que ses attaques contre le ministère s'adressaient particulièrement à M. Decazes. La discussion va continuer aujourd'hui ; puisse-t-elle se terminer sans orage et ne pas compromettre les avantages que nous avons obtenus hier.

« J'ai eu le mince agrément d'être obligé de dîner hier soir chez M. Lainé à la suite de tout ce brouhaha. J'avais constamment refusé les invitations des autres ministres, je n'ai pas cru devoir suivre la même marche avec celui de l'Intérieur, que je suis obligé de voir constamment pour les affaires municipales de Toulouse. Du reste je n'ai pas eu lieu de m'en repentir. Malgré l'incident de la journée, tout

s'est passé avec beaucoup de politesse et de courtoisie : j'ai été placé à table auprès de M^me^ Lainé, qui a causé avec moi pendant le dîner de la façon la plus amicale. M. Lainé a été aussi plein d'attentions, et il n'a pas été dit un mot des affaires de la Chambre.

« Le parti Talleyrand, quoique fort peu nombreux dans la Chambre des députés, a voté hier avec nous. Cela ne veut pas dire grand'chose, c'est le résultat d'une communauté d'intérêts et non d'une coalition. Sois tranquille à ce sujet, nous ne sommes ni des fous, ni des intrigants. »

LVI. — LETTRE DE M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, 1^er^ décembre 1816.

« Les journaux t'apprendront ce qui s'est passé dans la séance qui a suivi la journée orageuse dont je t'ai rendu compte ; le *Moniteur* reproduit textuellement les discours qui y ont été prononcés, et le *Journal des Débats* en rend aussi un compte fort exact. Mais si nous n'avons pas été battus par les raisons de nos adversaires, nous l'avons été du moins par leur nombre. Je t'ai dit que, dans la séance de la veille, les indépendants et le parti Talleyrand s'étaient joints à nous pour faire lire la pétition et empêcher la clôture de la discussion. L'alarme fut grande dans le camp ennemi. Le conseil des ministres se réunit chez le Roi. Lainé lui dit qu'il avait vu des membres du côté droit déguisés dans les tribunes, cherchant à y faire passer l'esprit de faction qui les animait. Dans une réunion très nombreuse qui eut lieu chez le président de la Chambre, il fut résolu que le ministère

se rendrait en force à la séance suivante pour surveiller les votants. Les chefs du parti ministériel coururent de côtés et d'autres pendant toute la soirée. On catéchisa les indépendants, en leur faisant voir qu'ils s'unissaient à des ennemis pour défendre un ennemi. On dit en confidence aux hommes consciencieux, non seulement chez les ministres, mais encore parmi les nôtres : « Vous défendez un coquin qui vendait les secrets de l'État à l'Angleterre, et c'est ce qui fait que, dans la position où nous sommes vis-à-vis des puissances, nous ne pouvons ni le mettre en jugement, ni dire à la Chambre pourquoi nous le retenons. » On manda M. Ravez au milieu de la nuit pour lui dire de se préparer à faire son début à la tribune. Enfin on usa de tous les moyens familiers aux hommes que nous ne connaissons que trop bien depuis l'année dernière, pour s'assurer le retour de la majorité perdue la veille.

« Quant aux bruits répandus contre Robert, il paraît que celui-ci, par ses liaisons avec quelques employés de la police, se procurait tout ce qu'il pouvait des rapports faits au ministre, et qu'il s'en servait dans l'intérêt des *ultras* pour écrire ces petits pamphlets, que tu as vus, sur les projets ministériels. Quand il ne pouvait ou n'osait les faire imprimer en France, il envoyait ses notes aux journalistes de Londres, pour qu'elles nous revinssent par la voie des papiers anglais. Je ne puis affirmer la vérité de ces détails, mais de tout ce que j'ai entendu dire, c'est ce que j'ai le plus de raisons de croire. Au fait rien n'a été trouvé chez Robert qui donnât même ces indications, et la comparaison des caractères d'im-

primerie qu'il avait entre les mains, avec les imprimés, n'a fourni aucune similitude. Il est détenu sans qu'on ait contre lui aucune charge.

« Tu verras par les journaux que MM. Corbière et Benoît, les deux improvisateurs les plus forts de notre parti, ayant parlé avant M. Ravez, sans que nous fussions prévenus que celui-ci monterait à la tribune, je me suis trouvé chargé de lui succéder. J'en ai été tout déconcerté, ce qui a nui beaucoup au débit du peu que j'ai dit pour lui répondre. Piet a très bien parlé à la fin de la séance. Je ne sais si les journaux rendront exactement ce qu'il a dit. En somme nous avions dix fois raison ; mais le duc de Richelieu était là, lorgnant tout le monde ; le duc de Feltre, surveillant ses militaires, M. Lainé ses fonctionnaires civils, et je ne sais comment cela s'est fait, jamais notre minorité n'a été aussi peu nombreuse. S'il eût fait un peu plus sombre comme la veille, ou si l'on eût voté au scrutin secret, je suis persuadé que nous eussions été le double.

« Il résulte néanmoins de ce qui vient de se passer que le ministre de la Police a été vivement et personnellement attaqué, que nous avons montré que notre minorité soutiendrait avec courage les victimes de son oppression, que la majorité n'est pas tellement unie qu'elle ne puisse se diviser, enfin que nous savons faire valoir nos raisons et faire respecter la liberté de défendre nos opinions jusqu'au bout. Je ne doute pas qu'en France et en Angleterre, on ne nous donne raison dans ces débats, et s'il en est ainsi, nous avons atteint le seul but raisonnable que nous puissions nous proposer. Nous ne devons

pas chercher notre point d'appui dans la Chambre, nous la savons vendue au ministère et à une faction ennemie ; nous ne pouvons sauver la France qu'en ralliant à nous l'opinion publique, qui est, elle aussi, une puissance, et qui, si nous avons raison, doit finir pour nous donner la majorité.

« Castelbajac a lu sa proposition sur la liberté de la presse ; les développements en ont été renvoyés à la séance de lundi prochain [1]. Nous la soutiendrons de tous nos efforts, mais les indépendants viennent d'être trop récemment endoctrinés par le ministère pour se joindre à nous, et je crains que nous ne restions en minorité.

« La commission du budget n'a encore rien fait. L'abbé Louis et M. Laffitte paraissent avoir quelques intérêts à satisfaire avant de permettre que l'on marche de l'avant. L'an dernier les ministres se plaignaient d'avoir affaire à des gens qui ne voulaient rien pour eux, cette année ils pourraient bien éprouver l'inconvénient contraire. L'abbé Louis voudrait de tout, même du ministère des Finances. M. Laffitte a beaucoup d'intérêts personnels liés à des questions de budget ; il lui importerait, dit-on, de savoir où en est le ministre pour le placement à l'étranger des 30 millions de rentes qu'il s'agit de négocier. Aussi la commission a-t-elle déjà arrêté qu'avant d'entrer en matière sur le budget, il fallait qu'on l'informât si le ministre s'était assuré de la possibilité de l'emprunt, et où en était cette négociation. Le pauvre duc de Gaëte, un des seuls

1. Lundi 2 décembre.

membres de la commission vraiment ministériels et de bonne foi, s'est bien démené pour parer le coup et faire avancer la besogne. Cela lui a plu à dire : MM. Louis, Beugnot, Laffitte, ont tenu bon et l'ont emporté. Ils avaient déjà voulu précédemment jeter un autre bâton dans les roues, en proposant au ministre de scinder la discussion du budget, sous le prétexte de lui faire obtenir plus tôt le vote de l'impôt. M. Corvetto s'y refusa, voyant le piège qu'on lui tendait pour faire baisser le cours des effets publics, en faisant naître des doutes sur la facilité de l'emprunt, et pour donner ainsi aux intéressés des chances de traiter plus avantageusement avec l'État. Voilà où nous en sommes ! Pauvre France !

« Nous avons commencé dans les bureaux la discussion de la loi des élections. Les ministériels soutiennent que le projet est tout entier dans la Charte et que nous ne pouvons même pas le discuter ; les royalistes ont peur comme l'an passé des assemblées primaires ; les indépendants soutiennent toutes les opinions que j'ai défendues pendant la dernière session, et les outreraient même s'ils pouvaient. Il résulte de tout cela une cacophonie, au milieu de laquelle je crains que la loi ne passe, tout absurde qu'elle est. Il sera curieux de voir cent électeurs à Tarbes nommant un député, tandis que vingt mille électeurs à Paris n'en nommeront que huit. Sous ce nouveau régime, l'histoire des tricheries dans les votes et les dépouillements de scrutins sera curieuse à connaître. Aussi faut-il en vérité qu'un esprit de vertige se soit emparé des têtes qui nous gouvernent.

« Après avoir combattu cette loi, j'opinerai pour

qu'on la fasse précéder de celle qu'on nous promet sur l'élection des conseillers municipaux, d'arrondissement et de département, afin que ce premier degré d'élection fournisse les éléments pour élire les électeurs qui doivent composer les collèges électoraux voulus par la Charte ; mais je suis bien persuadé que je prêcherai dans le désert. »

LVII. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, 4 décembre 1816.

« Nous avons eu avant-hier une séance secrète pour la discussion de la proposition de Castelbajac sur la liberté de la presse. Aussitôt qu'il eut parlé [1], le président donna lecture d'une lettre du ministre de la Police, qui annonçait qu'il viendrait samedi [2] présenter à la Chambre une loi sur le même objet et une loi sur la liberté individuelle. M. Froc de La Boulaye,

1. La proposition de M. de Castelbajac tendait à supplier le Roi, dans une humble adresse, de vouloir bien faire proposer aux Chambres une loi qui, conformément à la Charte, assurât aux Français l'exercice du droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en précisant les abus de cette liberté.

M. de Castelbajac motivait sa proposition sur ce que la loi temporaire du 21 octobre 1814, qui régissait la presse, approchait de son terme, puisqu'elle devait cesser d'avoir son effet à la fin de 1817, que d'ailleurs cette loi avait été altérée et modifiée inconstitutionnellement par une ordonnance du 20 juillet 1815, et qu'en conséquence il était d'une nécessité absolue qu'une mesure législative intervînt, pour faire rentrer le régime de la presse dans la légalité et la mettre en harmonie avec la Charte. L'orateur terminait par des considérations générales sur la nécessité d'assurer la liberté de la presse et d'empêcher cette arme si puissante de devenir le partage exclusif d'une autorité quelconque, qui pourrait s'en servir comme d'un levier pour agir dans l'opinion contre les pouvoirs qui constituaient le gouvernement représentatif.

2. Samedi 7 décembre.

un des députés qu'on dit être le plus sous la dépendance de M. de Talleyrand, monta immédiatement à la tribune pour se moquer de ce que les royalistes devenaient les défenseurs de la liberté de la presse, et conclut à ce qu'il n'y avait plus lieu d'après la lettre du ministre à s'occuper de la proposition de Castelbajac. Maccarthy lui succéda, et, un journal du temps des élections à la main, montra l'indigne abus qu'avait fait le gouvernement de l'influence qu'on lui avait laissée sur les écrits périodiques ; il réclama, dans l'intérêt de l'indépendance de la Chambre et des franchises de la nation, la modification du système de législation qui avait amené de tels résultats, et demanda que, nonobstant la promesse du ministre, la proposition de Castelbajac fût prise en considération.

« M. Royer-Collard prit ensuite la parole et, avec son ton doctoral, déclara que tout était pour le mieux dans l'état actuel, que le code pénal suffisait pour réprimer les abus de la presse, que le principe de la liberté était consacré par la Charte, que le Roi pouvait par des ordonnances disposer de la censure des journaux et accorder ou refuser l'autorisation de les faire paraître, qu'enfin il n'y avait rien à changer à cet égard. Il demandait en conséquence l'ordre du jour sur la proposition de Castelbajac.

« Je fus indigné de ce langage, je montai à la tribune, et avec netteté, force et modération, je démontrai, en m'armant de la Charte, des lois et des ordonnances sur la presse, combien nous étions inconstitutionnellement régis sous ce rapport. Je réfutai tout ce qu'avaient dit les préopinants, et en

particulier M. de La Boulaye, auquel je fis observer que les ennemis des divers gouvernements révolutionnaires qui avaient opprimé la France, étaient naturellement et par cela même les dignes et vrais défenseurs des franchises nationales. Je terminai par déclarer que, malgré la promesse du ministre, la Chambre, par honneur et par devoir, ne pouvait passer à l'ordre du jour sur une proposition aussi importante; qu'elle se devait de la prendre en considération, sauf à donner la priorité au projet des ministres, s'il paraissait remplir le but qu'il fallait se proposer. Je parlai avec assurance, avec clarté et avec facilité; enfin c'est l'occasion où j'ai le mieux improvisé, et sans même m'être préparé. J'en fus bien aise dans l'intérêt de mon parti, car il est important qu'il montre du talent pour se faire respecter.

« M. Lainé, qui était à la séance, se crut obligé de monter à la tribune après moi; il tourna fort autour de la question, dit que la liberté de la presse était utile, que celle des journaux était dangereuse, qu'il était convenable d'attendre la loi que promettait le ministre de la Police, et qu'enfin il votait pour l'ajournement de la proposition jusqu'à samedi. Cet avis fut mis aux voix et adopté. J'ignore ce qui nous sera présenté, mais je vois tant de servilité dans cette Chambre que je crains fort que le projet, quel qu'il puisse être, ne soit adopté sans difficulté.

« Nous avons achevé de discuter, dans les bureaux, la loi sur les élections. Dans le mien, presque tous les membres l'ont combattue plus ou moins; un seul, M. R..., disait à chaque article : *C'est très bien;*

c'est excellent; il aurait été fort embarrassé de dire pourquoi. Quand on a procédé à la nomination des commissaires, il a réuni une moitié des voix et moi l'autre ; comme il a dix ans de plus que moi, il a été nommé. Je n'en suis pas fâché, car, avec une pareille Chambre, nous n'avons rien à faire, ni dans les bureaux, ni dans les commissions ; ce n'est qu'à la tribune que nous pouvons en appeler au tribunal de l'opinion publique des décisions commandées par les ministres.

« J'ai dîné hier avec M. de Chateaubriand, qui m'a dit avoir un écrit sur les élections tout prêt à faire paraître, avec des pièces à l'appui fort curieuses ; mais aucun imprimeur n'a osé se charger de la publication, et il trouve toute édition clandestine au-dessous de lui, ce en quoi il a raison. J'ai vu aussi M. Fiévée ; il est toujours le même, en prenant fort à son aise de tout ce qui se passe, mais conservant toujours les mêmes opinions. *Pensez*, m'a-t-il dit, *que les Bourbons ont abdiqué le jour de la signature de l'ordonnance du 5 septembre*. Il faut espérer que cette sentence un peu tranchante n'est pas sans appel.

« La commission du budget n'avance pas dans son travail, je ne sais pourquoi. Le ministre a déjoué l'intrigue de M. Laffitte pour lui arracher le secret de la négociation des rentes. Il a dit à la commission qu'il ne pouvait communiquer des renseignements, qui étaient et devaient être le secret de l'État, puisque le succès de la négociation en dépendait.

« Je suis fâché qu'on vienne, après dix-huit mois, renouveler avec tant d'ardeur, à Toulouse, les pour-

suites contre l'assassinat du général Ramel. C'est un crime horrible, mais une telle masse de peuple y a pris part que la crainte des poursuites peut ramener de l'agitation dans la ville. J'ai tout lieu de soupçonner comme toi qu'en outre de l'avantage qu'on espère en retirer en terrorisant la population royaliste, on serait bien enchanté si l'on pouvait faire compromettre par les véritables coupables quelques hommes d'une classe supérieure, que l'on hait dans ce moment avec une fureur digne de 89. Mais je ne puis croire qu'on y parvienne, parce que je suis convaincu que personne d'honnête n'a pu tremper, ni directement, ni indirectement, dans un acte aussi atroce.

« Du reste tout ce qui se passe ne doit pas te tourmenter; je ferai toujours mon devoir avec sagesse et fermeté, Dieu pourvoira au reste. Ce n'est pas moi qui ai recherché les fonctions publiques; je ne ferai rien pour les conserver, mais tant que j'en serai chargé, je les remplirai selon ma conscience et sans calculer les dangers que la probité peut faire courir dans ce siècle. »

LVIII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, 6 décembre 1816.

« On disait hier que M. Ouvrard était parti pour l'Angleterre à l'effet de traiter de la négociation des rentes sur le grand livre. Il paraît que c'est à cela que tient le retard qu'éprouve le budget et qu'il y a beaucoup de complications dans cette affaire. Le bruit a couru que les maisons de banque anglaises ne voulaient pas traiter sans que M. de Talleyrand entrât

au ministère; on voit maintenant MM. Louis, Molé et Pasquier se rapprocher de M. de Talleyrand sans rompre avec les ministres. Il pourrait surgir de tout ceci un cabinet ainsi composé : M. de Richelieu président du Conseil, M. de Talleyrand aux Affaires Étrangères, le maréchal Gouvion Saint-Cyr à la Guerre, le duc de Raguse à la Marine, M. Molé à la Justice, M. Lainé à l'Intérieur, le baron Louis aux Finances, M. Decazes à la Police et M. Beugnot aux Postes; mais tous ces bruits sont fort en l'air. La France est sous la main des étrangers, et il est possible qu'ils exigent pour leur garantie que les deux hommes qui possèdent leur confiance, MM. de Richelieu et de Talleyrand, fassent l'un et l'autre partie de son gouvernement. Du reste, je ne suis pas en état d'avoir par moi-même une opinion arrêtée sur des affaires qui dépendent d'intrigues auxquelles, mes amis et moi, nous sommes tout à fait étrangers.

« On présentera demain à la Chambre les lois sur la liberté de la presse et sur la liberté individuelle. On veut laisser la presse libre, sauf les journaux qui resteraient soumis à la censure. Quant à la liberté individuelle, on veut ne pouvoir en disposer arbitrairement qu'avec la signature de deux ministres.

« Dis à D... qu'il se fait d'étranges illusions dans ce qu'il m'écrit sur le budget; on ne fait pas de transactions avec les vaincus, et je vous assure que les royalistes ne sont comptés pour rien cette année : on ne s'en occupe que pour les achever. Quoi qu'il en soit, la probité et l'honneur seront toujours quelque chose, surtout pour ceux qui en auront conservé le dépôt. »

LIX. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, 8 décembre 1816.

« ... Je serais bien aise que tu me donnes ton avis sur une question qui me préoccupe, celle de savoir si je dois chercher à me débarrasser avant, mon retour dans le Midi, de mes fonctions de maire de Toulouse. Tu vois la tournure que prennent les affaires et le système que suit le gouvernement : guerre ouverte à tous les députés qui ne votent pas avec le ministère. Comment dès lors songer à pouvoir remplir utilement des fonctions administratives dans un tel état de choses, lorsque vous vous êtes signalé par des opinions opposées à celles des ministres ? Votre nom seul frappe de réprobation à leurs yeux toutes les demandes, tous les actes de l'administration que vous dirigez ; au lieu de trouver dans vos supérieurs l'appui dont vous avez besoin pour la réussite des mesures que vous prenez, vous n'y rencontrez qu'entraves, obstacles et méfiance. On peut même aller plus loin et calculer que des moyens secrets seront peut-être employés pour vous créer des ennemis parmi vos administrés, pour vous susciter de mauvaises affaires, pour vous perdre enfin, s'il était possible, aux yeux de vos propres partisans. J'ai des indices assez graves pour concevoir de tels soupçons. D'après tout cela, l'intérêt public et mon intérêt particulier ne se trouvent-ils pas d'accord pour me déterminer à m'en ouvrir franchement avec le ministre de l'Intérieur et à lui donner ma démission ? Voilà ce sur quoi je te demande conseil, en te laissant toute

latitude pour consulter les personnes que tu croiras pouvoir, avec discrétion et par intérêt pour moi, te donner un bon avis.

« Je n'hésiterais pas à prendre ce parti si les propos que tiennent ici contre moi les agents des ministres pour m'accuser d'avoir fomenté les derniers troubles de Toulouse, et si les moyens que je suis sûr[1] qu'on a tentés pour obtenir des accusés dans l'affaire Ramel des dépositions louches sur mon compte, ne me mettaient dans la nécessité de faire tête à l'orage et de montrer combien peu je crains de pareilles attaques. L'apparence même de cette crainte serait à mes yeux une si grande tache que j'aimerais mieux mourir que de la supporter. Quand même tu approuverais que je donne ma démission, il me faudrait donc attendre que le procès des assassins du général Ramel fût jugé. Cela ne peut être long, car en relisant la loi sur les cours prévôtales, j'y ai vu que ce sont ces cours qui doivent connaître de l'affaire, puisqu'elles remplacent les cours spéciales.

« Nous n'avons rien de nouveau ici. Il paraît qu'on fait traîner le budget à cause de la négociation des rentes à créer, qui ne peut se faire qu'avec les étrangers, et autant que les puissances renonceraient aux paiements journaliers qui rendent fort difficile de s'entendre avec les prêteurs. »

1. Le 2 décembre, je reçus avis d'un des défenseurs des individus mis en jugement à Toulouse pour l'assassinat du général Ramel, qu'on promettait leur grâce à ceux des accusés qui consentiraient à faire quelque déposition à charge contre moi. (Note de M. de Villèle.)

LX. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, 11 décembre 1816.

« Les séances de la Chambre chôment en ce moment, et la commission du budget n'avance pas, parce que le ministère cherche à négocier avec les étrangers l'emprunt des trente millions de rentes, et à obtenir des puissances un mode de paiement moins onéreux pour la subvention de guerre. La commission des élections est aussi fort empêchée : on ne peut prévoir comment elle finira; chacun a ses idées; le ministre commence à dire lui-même qu'il ne tient pas à son projet. Il serait possible que la loi fût retirée, et qu'on en fît une provisoire. Nous avons discuté hier la loi sur la liberté individuelle dans les bureaux; je me trouve dans le même que Corbière. Nous nous sommes si bien démenés l'un et l'autre, nos raisonnements ont été tellement supérieurs à ceux de nos adversaires que Corbière a été nommé commissaire, quoique notre parti fût en minorité dans le bureau. C'est un grand triomphe, car les ministériels ne perdent pas ordinairement une seule voix. Nous allons discuter aujourd'hui la loi sur la liberté de la presse, je pense qu'ils prendront mieux leurs mesures et que, pour cette fois, nous aurons une commission de leur façon.

« On assure que M^me^ la duchesse de Berry est enceinte et qu'elle est obligée à de grands ménagements pour sa santé. Le Roi souffre toujours de la goutte; on l'avait cru plus malade, il y a quelques jours, parce qu'on avait remarqué un plus grand

déploiement de patrouilles qu'à l'ordinaire. Il paraît que cela ne tenait qu'à quelques tentatives d'embauchage sur les soldats de la garde royale. Je vois avec peine la session se prolonger. Il n'y a pas jour à ce qu'elle finisse avant le milieu ou la fin de février. Il paraît certain qu'on tient toujours à nous convoquer au mois de mai pour voter le budget de 1818. »

LXI. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, 13 décembre 1816.

« Je vois avec plaisir par ta dernière lettre que tu as été satisfaite du peu que j'ai su dire après M. Ravez, dans la discussion sur la pétition de Mlle Robert. Il faut en effet que ma petite improvisation ait été plus supportable que je ne croyais, puisque Sainte-Croix m'a écrit, de son côté, pour me dire qu'il en était content. Mais tout cela est déjà loin de nous, et chaque jour amène les tristes conséquences de l'obstination du parti qui nous est opposé, à voter, à tort ou à raison, contre nous.

« Nous avons discuté dans notre bureau la loi sur la liberté de la presse. Corbière et moi avons réduit en poussière toutes les raisons alléguées contre nous; mais cela n'a pas fait voter un seul des ministériels en notre faveur. J'ai réuni autant de voix que mon compétiteur, mais il s'est trouvé plus âgé que moi et a été nommé commissaire.

« La commission de la loi sur les élections, après beaucoup de tergiversations, a enfin adopté le projet des ministres, et nommé pour rapporteur M. Bourdeau. Le seul changement notable qu'elle demande,

c'est que le collège électoral soit nommé avant l'ouverture de l'assemblée, par les quinze plus imposés et les quinze plus âgés des votants. La commission du budget a aussi adopté ce qui concerne les impôts, l'emprunt, la caisse d'amortissement et le mode de paiement de l'arriéré, c'est-à-dire tout ce qui constitue le budget, tel qu'il a été présenté par le ministre.

« Il ne faut pas t'affecter de tout cela. Nous trouvons dans l'accomplissement de notre devoir une grande force pour supporter les maux inséparables de la situation actuelle de la France. Tous les honnêtes gens nous rendent justice, et si tu voyais avec quelle avidité sont suivies nos séances, même par le public de Paris, tu jugerais de l'intérêt qu'inspirent la justice de notre cause et la fidélité avec laquelle nous la soutenons.

« Nous allons maintenant être accablés de travail pendant quelque temps, parce que toutes les lois qui ont été présentées à la Chambre vont être discutées coup sur coup et sans aucun intervalle. Les visites, les correspondances et les dîners, me prennent un temps si considérable qu'en vérité je ne sais comment faire pour trouver celui de travailler. »

LXII. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, 15 décembre 1816.

« Nous nous préparons pour la discussion des lois qui ont été présentées à la Chambre et dont les rapports vont commencer cette semaine. Le parti ministériel et le parti indépendant sont parfaitement d'accord pour les adopter toutes, à peu près telles

que les proposent les ministres. Il ne nous reste qu'à faire valoir à la tribune nos motifs pour les rejeter; c'est ce que nous ferons avec le plus d'ordre, de force et de logique que nous pourrons. Mais quant au résultat, il sera absolument le même que si nous ne disions rien, et ce n'est pas encourageant.

« J'ai déjà rédigé mon opinion sur la loi des élections, et je l'ai lue à Corbière, avec lequel je continue à être extrêmement lié, il l'a trouvée bien. Mes amis ont jugé que je devais ouvrir l'attaque pour indiquer la direction à suivre dans la discussion. MM. Piet, de La Bourdonnaye, Benoît, de Castelbajac, de Bonald et Cornet d'Incourt soutiendront le feu, et quand nous jugerons que la Chambre commence à se lasser, nous détacherons Corbière pour clôturer. Cette discussion sera intéressante, autant qu'une discussion peut l'être, lorsque le parti de la majorité est pris à l'avance, et que le résultat n'est pas douteux. M. Bourdeau est le rapporteur de cette loi, M. de Serre est chargé du rapport de celle sur la liberté individuelle. La majorité tout entière est d'avis de l'admettre telle que la demande le ministre, ainsi que la loi sur la liberté de la presse; nous les combattrons l'une et l'autre de notre mieux. Je crains que la facilité des indépendants à sacrifier ainsi leurs principes, ne soit une preuve qu'ils ont la certitude que le gouvernement actuel n'ira pas loin, et que les événements marchent vers un but qui leur convient. Il est à craindre que la force qu'a montrée l'an dernier le parti royaliste, n'ait effrayé ces hommes sur la conservation de leur pouvoir et de leurs places, que l'état chancelant de la santé du Roi n'ait

contribué à leur inspirer des inquiétudes pour un avenir qu'ils se sont figuré très rapproché, et qu'ils ne brassent quelque révolution pour se donner une entière sécurité. Voilà ce que redoutent beaucoup de bons esprits, et je ne sais qu'en dire pour ma part. Les princes sont fort tristes, dit-on, et n'ont aucune influence; ils sont d'une réserve extrême et vont sans cesse à la chasse, sans doute afin de moins s'exposer à être compromis. On les calomnie pourtant, même dans les provinces. On travaille partout le peuple contre les nobles et contre les prêtres; c'est une seconde révolution de 89. Où tout cela nous mènera-t-il? Je l'ignore; mais la France passe entre les mains d'hommes qui ne m'inspirent guère de confiance. Nous ferons notre devoir, et Dieu fera le reste. Si ce n'était par honneur, je donnerais volontiers ma démission, et je ne me mêlerais plus d'affaires sur lesquelles je ne puis rien.

« M. Decazes disait l'autre jour à M^me^ de Richemont, qu'il voudrait bien qu'en partant pour les colonies, elle pût emporter avec elle la rancune de son beau-frère [1]. Cette ouverture n'a pas eu de suites, comme tu penses. Tout est asservi à un point dont tu ne peux te faire une idée. Garde cela pour toi ; il est inutile d'ajouter au découragement. »

LXIII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, 18 décembre 1816.

« Je reçois exactement tes lettres par la voie que

1. M^me^ de Richemont, belle-sœur de M. de Villèle, était au moment de son départ pour l'île Bourbon.

tu prends depuis deux ou trois courriers. Si la police les ouvre, elle est bien complaisante, car elle ne les garde pas longtemps. Je les reçois toujours une douzaine d'heures avant la distribution du courrier. Dis-moi si, de ton côté, tu es aussi satisfaite des moyens que je prends pour te faire parvenir les miennes.

« Richemont m'a mené hier chez la maréchale Moreau, qui a la prétention d'être aussi *ultra* et aussi anti-ministérielle que moi. Elle a bien de la bonté, car je ne prétends ni à l'une ni à l'autre de ces qualités. Je suis bon royaliste; si c'est là ce qu'on appelle être *ultra*, j'en suis fâché pour ceux qui donnent à une bonne chose un vilain nom. Je suis bon Français; si cela met en opposition avec les ministres, j'en suis fâché pour eux, car il leur serait facile de me rendre ministériel en servant bien mon pays.

« On m'a dit ce matin qu'on trouvait dans les corps de garde et dans les lieux publics, de petits papiers sur lesquels étaient écrits ces mots : *Quand Louis mourra, Charles X paraîtra.* Toute la malice de la chose est dans le *disparaîtra*. Tu reconnais l'esprit parisien et un autre esprit plus mauvais encore.

« La Chambre discutera demain la loi sur les quatre douzièmes provisoires des contributions de 1817. Nous nous opposerons au doublement des patentes, mais cet impôt passera sans doute tout de même.

« La loi sur l'organisation de la Cour des pairs recule au lieu d'avancer. On va probablement y joindre une mauvaise loi sur la responsabilité des ministres, et il faudra que le tout retourne dans les

bureaux. M. Bourdeau a lu aujourd'hui à la commission son rapport sur la loi des élections. Il ne le lira à la Chambre que jeudi, et la discussion n'aura lieu que lundi au plus tôt. Cette loi trouve beaucoup de contradicteurs hors de la Chambre. Quel sera son sort? Nous l'attaquerons, je crois, avec avantage. Les projets relatifs à la liberté de la presse et à la liberté individuelle sont adoptés dans les bureaux. Nous ferons également tout ce qui dépendra de nous pour soutenir en cette occasion la cause de la justice et des principes. Il y a peu à espérer de gens passionnés ou serviles. Quant à nous, nous ferons notre devoir, c'est tout ce que nous pouvons.

« Le budget n'avance pas, parce qu'il ne faut pas qu'il avance. M. Ouvrard est reparti, il y a deux jours, pour l'Angleterre, chargé de traiter de l'emprunt des trente millions de rentes. Tu sens qu'il n'oubliera pas le garçon. »

LXIV. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, 20 décembre 1816.

« Je suis si accablé de travail, tellement fatigué par mes écritures et tourmenté par l'inquiétude que me donne notre situation politique, que j'en suis réduit à ne plus pouvoir m'endormir le plus souvent avant deux heures du matin. La journée d'hier m'a cependant mis un peu de baume dans le sang. Richemont voulait avant son départ prendre congé du duc d'Angoulême et n'osait y aller seul ; il me pria de l'accompagner, et j'y consentis, quoique à regret. Le prince me combla de marques d'attachement, me fit les plus

gracieux reproches de ce que je n'allais jamais le voir, et m'engagea à revenir en me disant que cela lui ferait plaisir; enfin il me traita tout le temps avec une bonté infinie. J'ai été d'autant plus sensible à cet accueil que le duc d'Angoulême est jugé un peu sévèrement ici, et que je m'attendais à être reçu assez froidement par lui. Je lui ai parlé très franchement sur les questions dont nous avons traité, et il ne paraît nullement trouver mauvais, comme tant d'autres, que nous votions suivant notre conscience.

« En revanche M. de Richelieu a fait une sortie furibonde contre moi parce que j'avais plaidé à la tribune contre le doublement des patentes, dans la discussion sur les quatre douzièmes provisoires; et par une contradiction bien singulière, la commission du budget, d'accord avec les ministres, a décidé le soir même que le doublement de cet impôt n'aurait pas lieu en 1817. Ainsi on s'est fâché contre nous de ce que nous avions raison. Ce retrait d'un mauvais impôt, que le ministère s'obstinait à conserver et auquel il a renoncé par cela seul que nous l'avions attaqué, prouve combien on est fort quand on a raison, même étant en petit nombre, car nous n'avions réuni que trente boules noires, les deux tiers des nôtres ayant décidé que l'amendement n'était pas assez important pour leur faire rejeter la loi.

« De même, la discussion sur la pétition de M^lle^ Robert a fait peur à M. Decazes et lui a fait relâcher immédiatement deux ou trois malheureux royalistes qu'il retenait en prison. C'est autant de gagné pour la cause de la justice. On assure aussi que notre op-

position a fait retarder et ajourner jusqu'après le départ de la Chambre, des réformes très importantes arrêtées pour le 1er janvier, telles que l'épuration du ministère, de l'armée, du personnel des préfets, etc. On allait plus loin, il y a quelques jours, et l'on ajoutait qu'il était question d'engager Monsieur à entrer au conseil. J'en doute fort, mais si cette proposition eût été faite au prince, j'aurais été d'avis qu'il acceptât, comme tu es d'avis que je reste maire de Toulouse.

« M. Ouvrard est revenu de Londres sans avoir pu terminer la négociation de l'emprunt. On l'a fait repartir de suite avec de nouvelles propositions. Il paraît qu'on n'est pas du tout sûr de faire couvrir cet emprunt, sur lequel repose pourtant tout notre budget de cette année.

« Jeudi prochain, nous allons discuter la loi sur les élections. Tout le monde la trouve mauvaise, mais elle passera. Tout ce dont nous ne voudrions pas sera pour ce seul motif voté par cette Chambre. Nous sommes vingt et un inscrits contre, et quinze pour. Je suis le premier inscrit contre, ainsi je parlerai jeudi. Mon discours est tout prêt. J'espère que tu en seras contente, mais la matière est fort aride et il n'est pas très encourageant de prêcher dans le désert.

« Chateaubriand vient de faire paraître une nouvelle édition de ses œuvres politiques qu'il a fait précéder d'une préface assez piquante. Je t'envoie un exemplaire de la brochure que vient de publier Fiévée ; sa loi des élections te fera rire. »

LXV. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, 22 décembre 1816.

«... J'ai beaucoup travaillé ces jours derniers à mon opinion sur les élections; je la fais copier aujourd'hui, n'ayant pas le courage de la copier moi-même. J'espère que tu en seras contente; plusieurs de mes collègues auxquels je l'ai lue, en ont paru très satisfaits; je vais m'occuper maintenant des lois sur la liberté de la presse et la liberté individuelle, mais ce genre de travail me fatigue horriblement. Il est dur de se tuer ainsi le corps et l'âme pour rien, car nous aurons beau dire à la tribune les plus belles choses du monde, nous réussirons peut-être à persuader, mais quant à changer un seul vote, c'est impossible. Ce n'est pas qu'un certain nombre de nos adversaires ne murmurent intérieurement de ne pouvoir voter avec nous sur les questions de principes, mais le ministère les retient, en leur persuadant que sa politique les conduit plus directement à leur but, et que s'ils se détachaient de lui pour se réunir à nous, l'administration actuelle serait aussitôt renversée et que nous la remplacerions au pouvoir. Or, ils nous ont tous en horreur, et c'est la haine que nous portent les divers partis qui les tient unis en ce moment. Si nous n'étions pas là, le ministère n'aurait aucune influence dans la Chambre. J'ai eu dernièrement occasion de dîner avec M. Manuel, ce jeune représentant de la Chambre des Cent jours, qui y montra tant de talent. Il me demanda combien de voix nous avions dans la Chambre des

députés, je lui dis le nombre à peu près sur lequel nous pouvons compter. Il n'eut pas l'air d'y croire, et laissa échapper ces mots : *Si cela était, vous auriez facilement la majorité.* Tu penses que je ne le poussai pas plus loin sur ce sujet.

« Quoi qu'il en soit, nous aurons toujours l'avantage de jouer un rôle honorable et désintéressé ; il est impossible que cela ne profite qu'à nous et ne soit pas utile aussi à notre pays. On m'a demandé quatre pages sur la loi des élections pour être communiquées en haut lieu; je les ai écrites, mais sans beaucoup compter sur leur effet. Cette loi est cependant celle qui paraît devoir rencontrer en général le plus d'opposition.

« Tu seras peut-être bien aise de connaître ceux qui sont inscrits de part et d'autre. Les voici ; contre la loi : Villèle, Caumont, Castelbajac, Josse de Beauvoir, Cardonnel, La Bourdonnaye, Cornet d'Incourt, Montcalm, Vogué, Piet, Richard, Mignard, Benoist, Ruinart de Brimont, Bonald, Martin de Gray, Marcellus, Dubruel, Villefranche, Corbière, Mirandol. Pour la loi : Royer-Collard, Brigode, de Serre, Jollivet, Favart de Langlade, Faget de Baure, Blanquart de Bailleul, Sartelon, Fornier de Saint-Lary, Courvoisier, Bouin, Beugnot, Becquey, Rivière, Voisin de Gartempe. Nous n'avons pu nous arranger mieux, mais nous changerons de tour entre nous selon l'utilité, afin de pouvoir opposer des hommes capables de réplique à ceux qui nous auront attaqués. En somme, notre côté n'a pas tout ce que nous pourrions désirer et nous avons à regretter une dizaine de membres qui nous étaient d'un grand secours à la dernière Chambre.

« Je regrette de monter à la tribune avec des discours importants, sans avoir pu auparavant te les lire et en avoir ton avis comme l'an passé. Tu sais que je m'en rapporte volontiers au tact des femmes sur ce qu'il faut dire ou taire, et l'intérêt que tu prends à ce qui me concerne double ma confiance dans tes jugements.

« M. Ravez n'est pas au nombre des inscrits, on croit cependant qu'il parlera et que quelqu'un lui cédera son tour. Si mon discours oblige quelque personnage important du camp ennemi à monter à la tribune, ce sera la meilleure preuve qu'il aura touché au but.

« J'espère toujours aller te rejoindre vers la mi-février. Le budget dort et attend encore le succès de l'emprunt.

« On assure qu'il ne règne pas un parfait accord entre l'Intérieur et la Police. On parle encore de faire entrer Monsieur au Conseil. On pense que de façon ou d'autre il y aura quelque chose de nouveau au nouvel an. Mais rien de tout cela ne peut améliorer beaucoup la situation. Talleyrand travaille toujours en dessous. La France est livrée à des intrigues.

« Je ne parlerai que le second sur les élections. Je viens de changer de tour avec Caumont. On a jugé que cela serait mieux ainsi. »

LXVI. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, 24 décembre 1816.

« Je suis allé dimanche[1] au château. M^me^ la duchesse d'Angoulême a eu la bonté de s'apercevoir que

1. Dimanche, 22 décembre.

je n'y étais pas venu depuis longtemps et de m'engager à la voir plus souvent, m'assurant de la satisfaction qu'elle en éprouverait toujours. M. le comte d'Artois m'a traité aussi avec la plus grande affabilité, m'appelant Villèle tout court et causant très longtemps et très familièrement avec moi ; ce qui m'a valu d'être accosté ensuite par plusieurs courtisans, comme cela se passe habituellement dans ce pays-là pour les personnes que le maître paraît bien traiter. J'en ai profité pour dire à M. Balainvilliers, président de la section du contentieux au Conseil d'État, qui devait juger le lendemain le procès de C..., tout ce que je pensais sur cette affaire. Je l'ai tellement pressé qu'il ne savait où se fourrer et me répétait sans cesse : *Mais mettez-vous à notre place, que voulez-vous que nous fassions ? — Rendre la justice,* lui répliquais-je, *et non pas l'injustice ; traiter les royalistes aussi bien qu'ils l'étaient sous Bonaparte, ne pas achever de dépouiller, au nom du Roi, ceux que la Révolution a dépouillés pour l'avoir suivi.* Il faut te dire que ce M. Balainvilliers est un très brave homme, qui possède la confiance de Monsieur, mais il est de ces gens faibles, qui tiennent avant tout à leurs places, qui veulent tout ménager et qui sont épouvantés de notre droiture rustique. Il finit par me promettre quelques lenteurs, mais ce fut tout ce que je pus en obtenir. Je reçois avis à l'instant que cette affaire, qui devait être jugée aujourd'hui, a été ajournée ; voilà sans doute le résultat de ma conversation.

« Jeudi [1], commence la discussion sur les élec-

1. Jeudi 26 décembre.

tions ; le cœur me bat en approchant du moment de prononcer mon discours. Il y aura un monde énorme dans les tribunes, on se dispute déjà les billets d'entrée. M. Ravez s'est fait céder le rang d'inscription de M. Jollivet ; ainsi tous les efforts de nos adversaires se dirigent contre l'avant-garde, et c'est moi qui en supporterai le feu. Sans compter M. Lainé qui pourrait bien se piquer au jeu et se laisser entraîner à monter à la tribune. »

LXVII. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, 26 décembre 1816.

« Beau jour ! bonnes œuvres ! On nous a fait tenir séance aujourd'hui, seconde fête de Noël, et nous nous en sommes fort bien acquittés. Caumont a voulu ouvrir la discussion de la loi sur les élections comme membre de la commission, et je lui ai cédé mon tour en bon camarade ; il n'en a pas abusé et a parlé dans un sens excellent.

« M. Royer-Collard est venu après lui, et a fait lourdement un assez bon discours dont il a tiré une mauvaise conclusion ministérielle ; il a été écouté attentivement, mais a produit peu d'effet. Je lui ai succédé ; tu verras mon discours dans le *Moniteur ;* je l'ai débité avec l'action d'un homme qui sent ce qu'il dit, parce qu'il le pense. Je ne me portais pas très bien, mais je me suis échauffé à la tribune.

« On m'a assuré que ce discours était ce que j'avais encore fait de mieux, et que l'impression produite tant sur le public que sur la Chambre était au delà de ce qu'on devait espérer. Je n'ai reçu que

des compliments de tous les côtés, même de celui des ministériels.

« M. Camille Jordan, le nouveau conseiller d'État nommé en remplacement de M. Benoît, a été décoché pour me réfuter. Il a parlé pendant une heure et demie de la manière la plus insignifiante et au grand ennui de tout l'auditoire ; sa chute a été complète, de l'aveu même de ses partisans. M. de Richelieu a déserté la séance. Castelbajac a prononcé ensuite un discours avec beaucoup d'aplomb ; il a très bien déshabillé la loi et a fini par un joli bouquet sur les dernières élections, sur les *ultras* et sur nos bons collègues de l'année dernière, si indignement exclus cette année. En dernier lieu est venu M. Favart de Langlade qui n'a pas dit grand'chose pour défendre la loi, et ainsi l'honneur de la journée nous est resté tout entier sans contestation.

« Demain MM. Josse de Beauvoir et de Cardonnel parleront de notre côté et MM. de Serre et Sartelon feront tête à l'orage de l'autre bord. Je m'imagine que la discussion durera au moins jusqu'au commencement de la semaine prochaine, et je suis bien persuadé que nous ne serons pas battus à la tribune, la loi est si mauvaise ! mais nous le serons sans doute par le vote, car tout est décidé dans la Chambre par l'esprit de parti. Heureux si le Roi et les ministres pouvaient enfin ouvrir les yeux et retirer une loi si dangereuse ; je le désire plus que je ne l'espère.

« Notre auditoire était nombreux et bien composé ; il paraissait *ultra*, car il nous a donné souvent et assez clairement des signes d'approbation. Nous y

comptions beaucoup de nos anciens collègues, MM. de Bouville, de Kergorlay, Sirieys, de Bourrienne, de Tramecourt et autres. Tu ne peux pas te figurer combien tous les royalistes ici sont contents de ce petit triomphe de notre cause.

« Je ne vois du reste que trop bien les choses comme elles sont : le Roi vieux, presque perclus, dit-on, quoique assez bien du reste, mais on doute qu'il puisse marcher désormais, même comme il faisait; on le traîne sur un fauteuil et seulement dans sa chambre; l'État bien malade et en mauvaises mains; point d'argent, point de pain; les esprits agités, les révolutionnaires excités, les royalistes persécutés et poursuivis avec acharnement. Voilà ce qui en est, et ce que je vois; le reste, c'est-à-dire l'avenir, je ne le connais pas. Nous travaillons pour lui, autant que nous le pouvons, dans la Chambre; il faut que les honnêtes gens en fassent autant partout. Dieu pourvoira au reste; il nous a donné l'espérance pour dernière ressource. »

LXVIII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, 29 décembre 1816.

« Mon opinion sur les élections a fait fortune, et l'on reconnaît généralement que je suis celui qui a le plus fortement et le plus directement attaqué la loi. On a beaucoup parlé depuis sur le même sujet, mais en répétant les mêmes arguments que moi, ou en les combattant par des moyens évasifs sans jamais aborder franchement la question. Nous avons

encore eu vendredi[1] une grande supériorité dans la discussion; MM. Josse de Beauvoir et de Cardonnel nous ont donné deux très bonnes opinions. Mais hier nous avons été complètement battus, non par M. Becquey qui n'a été qu'insolent, non par M. Cuvier qui est allé chercher midi à quatorze heures pour nous prêcher le despotisme oriental et l'opposition aux institutions dans l'intérêt du Roi, mais par la faute de M. de La Bourdonnaye, qui, sans avoir consulté personne, est venu nous débiter un discours détestable, plein de diatribes et tellement violent, qu'on a demandé avec raison son rappel à l'ordre, sans qu'il nous fût possible de le soutenir. Il a dit en parlant du ministère : *ce directoire de gouvernement;* comme ces mots retombaient sur le Roi, qui était ainsi supposé n'être qu'un homme de paille, il était impossible de défendre M. de La Bourdonnaye, et tout le monde était furieux contre lui de notre côté, tandis que nos adversaires étaient dans la joie de leur âme. M. Lainé est monté à la tribune et a demandé qu'on se bornât à exiger que les mots incriminés ne fussent pas imprimés. M. de La Bourdonnaye y a consenti, ce qui n'était encore qu'une platitude, et c'est ainsi que dans la journée d'hier nous avons été totalement mis en déroute. A la fin de la séance M. Cornet d'Incourt a fait un assez bon discours, et M. Courvoisier un dans le sens révolutionnaire, mais moins faible en raisonnement qu'à l'ordinaire.

« Il nous reste pour lundi MM. de Bonald et Piet, pour jeudi — car je crois que nous aurons vacance

1. Vendredi 27 décembre.

mardi et mercredi — MM. Richard et Benoît, pour vendredi Corbière; le ministère, de son côté, n'a guère plus en fait d'orateurs un peu forts que MM. Lainé et Ravez. On ne peut juger encore précisément ce que deviendra la loi, la Chambre est composée de telle sorte qu'en vérité je serais bien embarrassé de le prévoir.

« Richemont part aujourd'hui, je le vois s'éloigner avec regret, tout en le trouvant heureux de nous quitter, car on ne peut savoir ce que nous deviendrons. J'ai dîné hier chez Mme la princesse de Talmont, dont la belle-fille va épouser M. de La Rochejaquelein. Après dîner celui-ci m'a mené chez Mme de La Rochejaquelein, dont tu as lu les Mémoires. C'est une excellente femme, toute simple : on voit qu'elle a éprouvé de grands chagrins. Elle a une fille qui est charmante et qui est d'un an plus jeune que Louise. »

ANNÉE 1817

LXIX. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, 1er de l'an 1817.

« ... La journée de lundi[1] a été aussi brillante pour nous que celle de samedi nous avait affligés. Montcalm a très bien parlé et très bien réfuté ce qu'on

1. 30 décembre 1816.

avait dit samedi contre les nobles. Faget de Baure s'est traîné et a ennuyé tout le monde. Benoît a fort bien relevé ce qu'avait dit M. Courvoisier des administrateurs, qui devaient, selon lui, obéir servilement aux ministres, même en matière d'élection : il a prouvé, le code à la main, que ces administrateurs ne s'exposeraient à rien moins qu'à être mis aux galères. Il a fourni des documents excellents sur la déplorable division des propriétés en France. Il a prouvé que quinze mille personnes seulement y payaient plus de mille francs et que les deux tiers des impositions étaient payés par des cotes au dessous de trois cents francs, exclues par conséquent des élections. Beugnot est monté à la tribune après lui, et, pour nous combattre, il a tenu le langage le plus incendiaire, appelant comme en 89 la guerre des bourgeois contre les nobles. Ce discours très révolutionnaire a fait du tort aux ministériels, même dans leur parti et dans la Chambre : les journaux ne le rendent pas du tout tel qu'il a été prononcé. M. Beugnot a terminé en disant que, la loi étant conforme à ses principes, il votait pour son adoption. Quelqu'un, qui était auprès de Gouvion Saint-Cyr, lui a entendu dire assez spirituellement : « Je crois « en effet que la loi doit être conforme à ses prin- « cipes : il a fait ses principes d'après la loi. » Cinq minutes avant de monter à la tribune, M. Beugnot disait à qui voulait l'entendre que cette loi était détestable.

« Après lui, c'est M. de Bonald qui a parlé : il a fait un discours de première force. Il me tarde de pouvoir te l'envoyer. Il a dit les choses les plus fortes

et les plus piquantes, et a voté pour que les communes députassent à l'arrondissement, l'arrondissement au département, le département à la Chambre, ce qui était rentrer tout à fait dans mon opinion. Il a dit aux ministres : « Vous aviez demandé à la France « en péril une Chambre extraordinaire pour la sau- « ver : elle vous l'a envoyée. Cette Chambre était « chargée d'une grande responsabilité : vous l'avez « dissoute; toute la responsabilité pèse maintenant « sur vous. » Il leur a dit encore qu'on avertissait les ministres que les membres de la minorité visaient à les remplacer; qu'à leur place, il se méfierait pour cela des intentions de tout le monde, des amis autant que des ennemis. Il a fini son discours en disant que, si ce projet de loi avait été inspiré aux ministres par quelque influence extérieure, cela devait leur servir à la connaître, et que, sans crainte d'erreur, ils pouvaient tenir pour sûr qu'il leur venait d'un ennemi et non d'un allié. Enfin, je le répète, il a fait un discours excellent et qui restera.

« Cette discussion nous a fait un bien infini dans l'opinion, même ici, même parmi les diplomates étrangers. Notre minorité a montré des talents, de l'ensemble, de l'énergie, des principes; elle s'est fait honneur et le parti opposé a perdu en proportion. Mais l'ébranlement n'a pas été assez fort pour déplacer la majorité. Ainsi nous ne pouvons compter que sur cent ou cent dix voix contre la loi; mais si nous obtenons ce résultat, il est à espérer que les ministres eux-mêmes, les pairs, ou le Roi en feront justice, et l'essentiel est que nous ne l'ayons pas. »

LXX. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, 3 janvier 1817.

« ... Je dîne aujourd'hui chez Mme de Bellissen; tu ne saurais croire combien les dîners me poursuivent et me font perdre de temps. Je n'ai quelques moments à moi que lorsque je puis dîner dans ma chambre, et à peine cela m'arrive-t-il une fois par semaine. Les réunions absorbent toutes nos soirées; elles sont bien nécessaires pour mettre de l'ensemble dans notre petit régiment[1].

« Nous avons repris hier la discussion sur la loi des élections. Blanquart de Bailleul a parlé contre nous et n'a pas été fort. Piet lui a succédé, et a fait le plaisant : tu sais que c'est son genre. M. Lainé a parlé après lui; il a lu un discours préparé dans lequel, sous des termes mesurés, il perce beaucoup d'aigreur; M. de La Bourdonnaye, Bonald et moi, avons été ceux qu'il a le plus attaqués, non dans nos raisons, mais dans les accessoires. Je pense que les journaux te porteront ce discours. Dans la séance d'aujourd'hui M. Siméon va parler pour les ministériels. Après lui, Corbière fera un excellent discours, que j'ai lu et trouvé très bon, mais dans lequel domine cette teinte de tristesse que montre son rapport sur l'amnistie, et qui décèle l'honnête homme profondément affecté de la tournure désespérante que prennent les affaires de son pays. Après Cor-

1. C'est l'époque où les députés de la droite, au nombre de quatre-vingts environ, commencèrent à se réunir régulièrement chez M. Piet.

bière, M. Cuvier a la prétention de lui répondre, ce qu'il fera sans doute comme il a déjà fait, en allant nous chercher les Grecs et les Romains. On clôturera là cette éternelle discussion. Demain, on entendra le rapporteur et on votera sur les articles; mon opinion est que nous ne réunirons pas plus de cent voix contre la loi, tant cette Chambre est passionnée et vendue au ministère. Mais nous aurons accompli notre devoir, c'est tout ce que nous pouvons et tout ce qu'on peut exiger de nous.

« On a pris occasion de cette discussion pour ranimer ostensiblement toutes les vieilles haines contre la noblesse et les riches.

« On cherche à tirer parti de l'arrivée ici de quelques régiments suisses et du quartier général de Wellington pour aigrir le peuple contre les étrangers. Nos nouvelles conventions avec eux sont de ne les payer que tous les deux mois au lieu de le faire tous les jours; ces paiements journaliers ont cessé depuis le 1er janvier. La Russie leur fait faire ce sacrifice afin de conserver son influence sur notre ministère; l'Angleterre le voit avec peine et voudrait s'y opposer. De là naissent, ou se préparent, des difficultés extérieures qui achèveront de nous perdre, si l'on continue à fomenter nos divisions intérieures.

« On dit blanc et noir sur la négociation de notre emprunt; je ne sais qu'en croire, mais je doute qu'il soit terminé. Notre commission du budget a nommé MM. Roy et Beugnot pour ses rapporteurs.

« J'ai bien du regret de nous voir séparés si longtemps. C'est dans ces occasions que je sens la privation d'une fortune suffisante pour le rôle politique

qu'on me fait jouer; mais la loi des élections va en faire justice et nous rentrerons dans notre heureuse obscurité pour n'en plus sortir, je l'espère. Les séries vont être tirées, puisse la nôtre sortir la première! »

LXXI. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, ce dimanche 5 janvier 1817.

« ... Hier je ne me suis pas épargné; mais à quoi cela aboutit-il? à nous faire battre dans la Chambre. J'ignore si au dehors on nous juge mieux, mais en attendant il faut faire son devoir et nous le faisons.

« Le *Moniteur* est le seul de tous les journaux qui rende bien nos opinions; ainsi, pour juger des débats, c'est là qu'il faut les lire. Nous avons perdu le premier article, qui constitue toute la loi; la majorité contre nous a été d'une vingtaine de voix; une dizaine de députés, je ne sais par quel motif, n'ont pas pris part à la délibération. En somme, je pense que la loi passera à une majorité de vingt-cinq à trente voix; c'est pitoyable sur une question aussi importante, et Dieu sait ce que font les ministres pour se conserver cette majorité. Je suis bien isolé, bien fatigué et bien triste de voir aussi mal tourner les affaires de mon pays.

« Je ne sais quelle loi passera après celle-ci; j'imagine que ce sera celle sur la liberté individuelle et je m'occupe dans mes moments de loisir à travailler mon opinion là-dessus. Le budget a présenté quelques orages ces jours derniers, à ce qu'il paraît; nos ministériels ont violemment attaqué le duc de Fel-

tre; la commission du budget a eu beaucoup de conférences avec lui et le duc de Richelieu : je ne sais trop quel en a été le résultat, mais il y a eu beaucoup de chaleur sur cet article.

« Notre séance de vendredi a été très brillante. Corbière y a parlé dans la perfection; la *Quotidienne* est le journal qui a le mieux rendu son discours le premier jour; j'imagine que le *Moniteur* le donnera en entier aujourd'hui.

« Il y a ici des inquiétudes sur notre situation extérieure. L'arrivée de Wellington a fait beaucoup jaser; elle met en présence les deux influences qui ont la prétention de nous dominer, la Russie et l'Angleterre. On prétend que chacune d'elles nous offre de secouer le joug, de ne plus payer, et de nous aider à résister à l'autre : la Russie avec la Prusse et les Pays-Bas, aidés du ministère actuel et des principes révolutionnaires; l'Angleterre avec de l'argent, son armée et celle de l'Autriche, les partisans du Roi, de la légitimité, et Talleyrand vraisemblablement à la tête de tout cela. En attendant, six mille Russes se sont étendus jusqu'à Vervins, sous le prétexte de la difficulté de subsister dans leurs cantonnements et l'on paraît craindre que six mille autres ne sortent encore de la ligne d'occupation. Au moindre signal tout cela peut être à Paris : les hommes prudents et amis de leur pays ne sont rien moins que rassurés. Gardez cela entre vous; cela n'est pas gai : il est inutile de le publier; Dieu veillera sur nous, il faut l'espérer.

« Les événements se pressent et nous sommes si complaisants qu'on n'est pas pressé de nous ren-

voyer. Du reste il est probable que nous n'y reviendrons pas et qu'on veut avec la loi actuelle se débarrasser, une fois pour toutes, de l'importunité de notre opposition. On pense que la Chambre actuelle sera cassée comme inconstitutionnelle après la session. »

LXXII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 8 janvier 1817.

« ... Je suis tout fier de ce que tu as été contente de mon discours sur les élections. Il a été accueilli ici avec beaucoup de bienveillance et jusqu'à la fin de la discussion il a paru à beaucoup de monde que c'était celui qui avait le mieux traité la véritable question dans toutes ses difficultés. Je t'en envoie des exemplaires avec les opinions de MM. de Bonald et Corbière et d'autres: dans toutes il y a du bon, et ce qui est remarquable dans cette discussion, c'est que chacun y a tellement apporté sa nuance, qu'on l'a traitée diversement et sans monotonie. Mais depuis, chaque jour amène son combat et dans tous je me trouve de plus en plus mêlé aux combattants. Le *Moniteur* du 6 donne un des discours de quelque étendue que j'ai faits sur le premier article. J'imagine que celui d'aujourd'hui donnera aussi celui que j'ai fait après MM. Cassaignolle et Courvoisier sur l'article 8. S'il rend exactement le reste de la séance, tu verras que je ne m'y suis point ménagé. Courvoisier s'étant fourvoyé et ayant voulu se dédire d'un amendement qui nous convenait, mais que les ministres l'ont grondé, séance tenante, d'avoir produit,

je m'en suis emparé assez à propos. J'ai bien défendu contre Lainé, et nous avons remporté à cette occasion une première victoire, puisque, ayant passé à l'appel nominal sur cet amendement que les ministres venaient de déclarer ne vouloir pas, nous l'avons obtenu malgré eux à une majorité de cent quinze voix contre cent onze. Hier déjà, nous avions mesuré nos forces avec un assez beau résultat, puisqu'ils n'avaient eu que cent dix-huit voix contre cent six. Ils sont au comble de la fureur contre nous et s'entêtent plus que jamais à soutenir par tous les moyens une loi insoutenable. La séance d'aujourd'hui a été très brillante pour nous et nous y avons parfaitement défendu notre cause. Mais il ne faut pas croire pour cela que la loi ne passera pas dans notre Chambre. Je me trouverai fort heureux si demain nous avons quatre-vingt-dix boules pour la rejeter. Les ministres, effrayés de la journée d'aujourd'hui, vont faire travailler leur monde toute cette nuit ; d'ailleurs nous ne sommes jamais plus faibles que le lendemain d'une victoire, parce que c'est alors que nous faisons le plus de peur aux indépendants, et que c'est la peur qu'on a de nous qui tient tous ceux qui nous sont opposés ralliés au ministère. Mais le point important que nous avons obtenu aujourd'hui, c'est d'enlever aux ministres la nomination des bureaux des collèges. Ainsi presque toute l'influence qu'ils s'étaient promis d'exercer sur les nominations, se trouve détruite, et si la rage qui les anime contre nous ne les aveugle pas tout à fait, ils réfléchiront sur les effets inévitables d'une loi aussi dangereuse pour eux-mêmes et la feront rejeter par les pairs, comme ils firent l'année dernière. C'est

mon seul espoir. Quoi qu'il en arrive, nous n'aurons rien à nous reprocher, car nous n'aurons pas épargné nos efforts pour empêcher son adoption dans notre Chambre.

« Le métier que je fais est fort pénible et bien fatigant; c'est bien autre chose que l'an passé; il faut sans cesse monter à la brèche, toujours sans résultats, et nous avons bien peu de monde pour nous relever. Le tour des mêmes revient trop souvent. D'un autre côté l'estime des honnêtes gens nous dédommage; tu ne saurais croire tous les témoignages que nous en recevons.

« La santé, dont tu me demandes des nouvelles, est toujours à peu près la même. On ne la croit pas en danger, mais elle décline. Je n'imagine pas qu'il y ait de crainte prochaine à concevoir[1].

« Wellington est décidément acquis au ministère par l'entremise de M^me^ de Staël, qui joue un grand rôle ici cette année. Il s'entend avec Pozzo pour trouver très bon un ministère qui les consulte sur tout et fait tout ce qu'il peut pour les payer. On a poussé les choses jusqu'à faciliter l'emprunt en Angleterre et l'on dit aujourd'hui que la réussite en est assurée. En même temps on assure que des Russes traversent la Bavière pour se rendre en France. Qu'est-ce que cela? Sont-ils peu ou beaucoup? Je n'en sais rien, et tout aussi peu ce que nous deviendrons. »

1. C'est du roi Louis XVIII qu'il était question.

LXXIII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce vendredi 10 janvier 1817.

« ... Nous n'avons eu mercredi que cent boules noires contre cette fatale loi des élections : je ne comptais pas sur davantage. A nos quatre-vingt-quatorze, se sont joints Montcalm, Cotton, Hautefeuille, Ruinart de Brimont et deux autres dont je ne me souviens pas. Il y a eu encore ce jour-là une discussion assez forte, dans laquelle je me suis encore démené de mon mieux pour rendre la loi la moins mauvaise possible ; je m'imagine que le *Moniteur* rendra compte aujourd'hui de cette séance avec autant d'exactitude qu'il l'a fait jusqu'à présent.

« Je suis bien aise d'être enfin débarrassé de cette discussion qui me fatiguait beaucoup. Nous y avons eu une supériorité généralement reconnue. Mais à peine celle-là a-t-elle été finie qu'on a fait le rapport sur la liberté individuelle, et il faut maintenant que je travaille sans perdre un moment, car je suis inscrit le troisième. Je dois parler lundi et je suis obligé de mettre au feu tout ce que j'avais écrit jusqu'à présent sur cette question, nos camarades désirant que je la traite d'une manière différente de celle que j'avais d'abord projetée, ce qui m'ennuie et me gêne beaucoup. Mais ce qu'il y a de plus difficile dans la situation où nous sommes, c'est de satisfaire les siens, condition première cependant, puisque sans elle on resterait seul.

« Je soupçonne la police elle-même d'avoir fait jouer quelque mine souterraine dans tout ceci. Dès

le commencement de la séance d'hier, M. Ponsart, indépendant qui a fait imprimer durant les Cent jours un écrit dans lequel, entre autres horreurs contre le Roi, il disait que la Charte n'avait été qu'une déclaration de guerre entre Louis XVIII et la nation, M. Saulnier, autre indépendant, ancien secrétaire général de la police des Savary, Fouché, et autres ministres de Bonaparte, et M. d'Argenson ont quitté leurs places et sont venus assiéger la tribune pour s'inscrire comme nous, avec nous, en tête de nous, sur la liste de ceux qui voulaient combattre le projet. Les nôtres ont été furieux de cela et, poussés peut-être par quelque faux frère, ils voulaient de colère qu'aucun de nous ne parlât contre cette loi. Corbière et moi avons eu hier soir beaucoup de peine à les faire revenir sur cette détermination. Ils ne sont revenus qu'à une condition, c'est que, pour trancher la couleur entre les jacobins et nous, nos orateurs ne traiteraient pas la question sous ses rapports constitutionnels, mais seulement comme s'agissant de remettre en des mains qui n'avaient pas et ne méritaient pas notre confiance, des pouvoirs qui pouvaient compromettre la légitimité elle-même. C'est rendre la question faible et difficile à traiter; mais j'en jugerai moi-même en faisant mon opinion, et, si je n'en suis pas content, je passerai mon tour à un autre plutôt que de risquer une sottise. Voici l'ordre des inscriptions : Ponsart, Saulnier, Villèle, Sallaberry, Castelbajac, Josse de Beauvoir, Dufougeray, Caumont, Piet, d'Argenson, Cornet d'Incourt, Corbière, Maccarthy, Meynard, contre la loi; Figarolo, Camille Jordan, Royer-Collard, Blanquart de Bailleul, Froc

de La Boullaye, Duvergier de Hauranne, Voisin de Gartempe, Courvoisier, Monnier, Buisson, Siméon, Legagneur, Cassaignolle, pour la loi.

« ... Je suis convaincu qu'ayant obtenu la loi d'élection qu'ils voulaient, les ministres casseront notre Chambre pour se débarrasser d'une minorité qui les importune et est trop forte selon eux. Je ne suppose pas que je sois renommé dans de pareils collèges, et, si je l'étais, je resterais maître de refuser. Dans mon opinion je ne pourrais rien faire de bon ici.

« Il paraît que les puissances étrangères sont revenues à adopter toutes le système dans lequel marchent nos affaires. Le gouvernement anglais a lui-même secondé l'emprunt : il est presque terminé, mais à des conditions très onéreuses pour nous ; on exige que tous les bois soient donnés à la caisse d'amortissement, sauf quelques grandes forêts, pour quatre millions de rente, qu'on affecterait à la dotation du clergé pour avoir l'air de répondre à nos scrupules. C'est ce qui fait monter les fonds publics depuis deux ou trois jours. »

LXXIV. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 12 janvier 1817.

« ... Je travaille à mon opinion sur la liberté individuelle, mais je manque de temps pour la soigner, je dois parler demain. D'ailleurs le courage manque quand on voit comment toutes les choses tournent.

« On a porté hier à la Chambre des pairs la loi des élections, comme on l'y porta l'année dernière,

c'est-à-dire en déclarant que le Roi se réservait de prononcer sur les amendements lorsque les pairs l'auraient fait eux-mêmes. Tu sais ce qu'est cette malheureuse Chambre : elle a rejeté notre loi l'année dernière parce qu'elle venait de nous, cette année elle acceptera celle-ci sans les amendements, parce qu'elle vient des ministres, et la nôtre regardera cette insulte faite à l'opinion qu'elle a manifestée, comme un triomphe remporté sur nous, et l'acceptera à baise-mains. Nous sommes en vérité bien bons de nous tuer ainsi pour rien. On débite que le Roi a écrit lui-même à l'abbé de Montesquiou pour lui dire de ne pas parler contre sa loi des élections, ce qu'il faisait assez haut sans se gêner et sans en être mieux pensant et moins ministériel pour cela.

« Dis-moi l'effet que font nos discussions dans le public chez nous. S'en occupe-t-on? Notre opposition est-elle utile ou nuisible ? Nous ne pouvons juger de rien ici. Tu connais Paris ; on y est plus servile que jamais auprès des heureux du jour. On s'occupe de nous comme d'une pièce nouvelle ; mais on n'y a pas d'opinion propre ; on vit au jour le jour et on s'occupe peu du lendemain.

« La Bourdonnaye, qui va toujours tout seul, a fait une bévue à la commission du budget. Il a transigé avec les autres pour affecter les bois à la caisse d'amortissement, moyennant qu'on en rendît pour quatre millions de rente au clergé. Le ministère a affecté de répandre cela comme une transaction faite et finie avec notre minorité, qui lâche La Bourdonnaye comme il mérite de l'être, puisqu'il n'a agi que de son chef ; je parie que les ministres diront

de lui, comme de moi l'année dernière, qu'on les a trompés. J'ai le bonheur de n'être plus exposé à cela, n'en voyant aucun. J'ignorais absolument la nomination de M. Gounon; peu m'importe au reste, car je voudrais bien être débarrassé de cette mairie et j'espère que cela finira par là.

« Nous sommes sur un plan incliné le long duquel nous glissons chaque jour un peu : le précipice est au bout et nous y tomberons inévitablement, si Dieu ne nous sauve par un nouveau miracle. »

LXXV. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, ce 13 janvier 1817.

« ... J'ai un conseil à te demander sur une détermination fort importante que je ne veux pas prendre sans ton avis.

« Tu as vu la tournure qu'a prise la loi des élections : sortie de notre Chambre, elle a été portée à la Chambre des pairs, comme celle de l'année dernière, avec nos amendements en regard. Le Roi a intimé à M. de Montesquiou, qui, par le plus grand des hasards, était contre la loi, l'ordre de ne pas s'en mêler; en effet il ne se rend plus à la Chambre des pairs depuis qu'on y traite cette question. M. le duc de Berry a été fortement tancé par le Roi pour s'être trop clairement exprimé contre cette loi. Enfin le Roi a fait auprès de plusieurs pairs ce qu'il fallait pour les influencer et les faire voter contre leur avis personnel sur cette question.

« Les membres de la Chambre des pairs qui sont dans nos opinions, ont fait aujourd'hui la nomina-

tion de leur commission sur cette loi et croient avoir remporté une grande victoire parce qu'ils se sont alliés à quelques indépendants pour exclure M. Molé et les autres membres que les ministres voulaient porter à cette commission, et qu'avec ce secours ils ont réussi, en se soumettant à n'y faire entrer aucun des leurs. De cette manière tout l'avantage est d'avoir joué un tour aux ministériels les plus prononcés, mais cela ne veut rien dire pour l'acceptation de la loi, ceux qu'ils ont nommés étant favorables et non dans notre sens. Il pourrait seulement en résulter l'adoption de nos amendements, ce qui signifie certainement bien peu avec une loi aussi détestable.

« Chez nous la discussion de la loi sur la liberté individuelle a commencé hier. Ponsart a parlé le premier contre, avec sa couleur révolutionnaire. Saulnier est venu ensuite dans le même sens, avec sa couleur non moins prononcée et plus de vigueur dans ses attaques. Je lui ai succédé dans le sens royaliste, avec un ton plus prononcé contre la police générale, avec plus de précision dans la discussion des motifs de la loi, et enfin avec l'aveu que je ne pouvais faire ce grand acte de confiance envers un ministre dont le système politique me paraissait ne pas le mériter. J'ai parlé au milieu du plus profond silence de la Chambre et avec l'approbation de tous, excepté des plus violents des nôtres, qui auraient désiré que j'eusse frappé plus fort.

« Le ministre de la Police est sorti de la salle dès qu'on m'a appelé pour monter à la tribune, et n'y est rentré que lorsque j'ai eu fini une phrase remarqua-

ble de mon discours où, comparant la situation des hommes mis en surveillance et de ceux arrêtés comme prisonniers d'État, je disais en parlant de ces derniers : « L'infortuné violemment arraché à sa « famille pour être plongé dans un cachot, reçoit, à « la demande qu'il fait de connaître du moins le « crime dont on l'accuse, cette réponse extraite du « discours même du ministre : « — La gravité de l'ac- « cusation qui pèse sur vous, nous commande un si- « lence dont votre conscience sentira tout le prix... » Il faut te dire que, parlant de la puissance de la police, j'avais mis sur le brouillon de mon discours : « qui, si elle y mettait quelque intérêt, eût pu lire « chaque soir, sur mon propre bureau, la partie de ce « discours écrite dans les moments que j'ai pu con- « sacrer à sa composition ». Corbière, à qui je lus ce passage avant de le risquer à la tribune, me conseilla de l'effacer, ce que je fis, comme peu digne du ton de tout le reste du discours. Quand nous vîmes Decazes sortir et rentrer si à propos, nous eûmes tous deux la pensée, moi à la tribune et Corbière à sa place, que j'avais deviné juste et qu'il était probable que le ministre avait aussi parfaite connaissance de mon discours que moi-même. Castelbajac vint ensuite et fit un bon discours. Les orateurs de l'autre côté ne firent ce jour-là aucune sensation.

« Hier, Salaberry, Josse de Beauvoir et La Bourdonnaye ont parlé pour nous avec assez de succès, surtout Josse de Beauvoir ; mais de l'autre bord, Becquey, commissaire du Roi, et le ministre lui-même ont parlé assez faiblement. Camille Jordan a fait un

discours écrit, dans lequel il n'a cessé de nous injurier et comme royalistes et comme membres de la Chambre de 1815 ; il n'est sorte d'impertinence qu'il n'ait débitée contre nous, il nous a accolés aux jacobins, il a été comme un furieux et a souvent ravi d'aise le côté gauche qui criait bravo ; enfin il a fait un véritable discours de parti. Royer-Collard a été le plus fort et le plus naïf de tous ; il nous a déroulé tout le système, sans le vouloir peut-être, mais en faisant un bon discours dont voici le résumé : « En « fait de mesures du genre de celle-ci, le Roi seul « est juge, parce que lui seul sait ce que vous ne « pouvez savoir ; il ne s'agit pas de dire que la me- « sure est inutile, il faut le prouver ; et comme vous « ne pouvez voir que peu et que le Roi voit tout, « l'affirmation du Roi vaudra toujours plus que « votre dénégation ; il n'y a pas d'unité dans son « gouvernement, il faut qu'il l'y établisse (allusion « aux princes et aux trois ministres qui les gênent) ; « il n'y a d'uniformité de sentiment dans aucune « des parties de l'administration publique, il faut « l'imposer (allusion à tous les royalistes qui sont « encore en place dans les parties administrative, « judiciaire ou militaire, et qu'ils veulent chasser) ; « il faut la loi qu'on vous demande pour que le Roi « fasse tout cela, comme il y est décidé, et assure « ainsi la force de son gouvernement et la félicité « de son peuple contre les agressions et les oppo- « sitions factieuses. »

« Ce que Royer-Collard a dit à la tribune, un peu mieux gazé que je ne le rends, chacun des siens nous le dit tous les jours, et le prince de Broglie me

disait tranquillement ce matin que La Bouillerie ne pouvait rester en place parce qu'il avait voté contre la loi des élections et qu'il avait destitué un bonapartiste dans je ne sais quel département.

« Ils ont un emprunt ruineux et l'affectation des bois à la caisse d'amortissement à nous faire voter encore. Non contents de tout cela, ils veulent profiter d'une si bonne Chambre pour lui faire passer toutes les lois qui doivent organiser leur système, et M. Becquey m'a dit aujourd'hui qu'ils comptaient bien nous tenir ici encore deux mois et demi ou trois mois.

« Après que la liberté individuelle et celle des journaux leur aura été livrée, lorsque la loi des élections et celle du budget auront passé, je crois que je ferais bien, à l'occasion de cette dernière, de faire une bonne récapitulation, pour mettre en évidence le système d'oppression et de ruine totale qui résulte pour mon pays de toutes ces lois, et l'impossibilité de lui être désormais utile à la Chambre; je donnerais ma démission à la tribune, en refusant d'accorder mon assentiment à un pareil budget. Je me retirerais chez moi et ne me mêlerais plus de rien au monde que de ma famille et de mes affaires, jusqu'à ce que le temps d'aller en prison fût venu. Voilà mon idée; je la crois juste et honorable; je ne vois rien de bon à faire ici, et n'est-ce pas se dégrader soi-même que d'y rester, quand on ne peut plus y contribuer qu'à augmenter ou autoriser le mal.

« Je ne crois pas me monter la tête. Tous ces gens-là nous mènent à notre perte. Ils espèrent régner au nom d'un Roi, que son âge et ses infirmités empêchent de voir par ses propres yeux; ils l'isolent de sa

famille et de ses serviteurs fidèles ; tout leur réussit quoiqu'ils n'aient presque personne de leur parti, parce qu'ils se servent de la haine des uns contre les autres pour dominer sur tous. Ils flattent, par l'espoir des dépouilles des royalistes, les révolutionnaires; ceux-ci, ne se fiant pas à eux, mais trouvant qu'ils préparent à merveille leur retour sur la scène, les laissent faire et les secondent jusqu'au moment où, débarrassés de nous, ils les renverseront sans obstacle. Le parti militaire observe tout cela, ne prend parti pour personne, voit tout ce qui se passe avec un égal dédain pour tous, et attend une occasion favorable pour rappeler, au nom de l'indépendance et de la gloire, toute sa vieille armée, qu'il se croit sûr, à l'aide d'une conscription, de réunir à la Buonaparte en moins de trois mois après l'appel. Voilà où nous en sommes; que peut-on tirer de là? Je n'y vois point de remède. Peut-il être convenable, peut-il être honorable de lier son nom, dans quelque sens que ce soit, à des événements aussi pitoyables que ceux qui se préparent? Ces gens-là et le Roi lui-même nous perdent : des royalistes ne peuvent rien contre ce malheur, si ce n'est de n'y contribuer, ni par leur coopération, ni par une résistance qu'ils ne peuvent opposer longtemps à celui qu'ils doivent toujours respecter. »

LXXVI. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 17 janvier 1817.

« ... Hier nous avons perdu la loi de la liberté individuelle. Sur cette question, Puymaurin et une

dizaine de nos camarades nous ont abandonnés ; ils ont été remplacés par autant d'autres et nous sommes restés ainsi à notre nombre réel, quatre-vingt-douze. La loi a eu pour elle cent trente-six voix : pour une telle question la majorité a été énorme. Le ministre avait terminé la séance par un discours préparé, qu'il s'était fait faire sans doute, car il n'était pas aussi fort l'année dernière. Il a soutenu que l'ordonnance du 5 septembre avait sauvé la France ; il nous a attaqués comme des gens féroces, qui aurions victimé la nation entière si l'on nous eût laissé faire. Il a cité un département dans lequel il y avait eu jusqu'à quatre-vingt-dix détenus par le fait de l'autorité locale, et je suis bien convaincu que c'est du nôtre qu'il a voulu parler pour en rejeter l'odieux sur moi, quoiqu'il sache bien que, loin d'avoir contribué à ces arrestations, c'est moi qui les ai toujours contenues et qui ai élargi les détenus, dès que leur sûreté l'a permis. Il a fait un appel direct aux *demi-solde;* enfin il a montré bien clairement tout ce qu'il a dans l'âme et tout le venin d'un ministre de la Police et d'un favori irrité de ce qu'on lui résiste. Son parti l'a souvent interrompu par des bravos ; le nôtre s'est contenu. Après avoir bien examiné la loi et reconnu qu'elle était inamendable, nous étions convenus la veille de ne prendre aucune part à la délibération sur les amendements, ce qui a été suivi. Nous ne nous sommes levés que contre les articles, mais nous étions les plus faibles.

« Avant-hier nous eûmes un grand avantage dans la discussion. Ravez parla : son organe est superbe,

mais il ne dit que bien peu de chose. Corbière vint après et s'en tira à merveille; tu remarqueras, surtout dans la *Quotidienne,* où ces deux passages sont assez bien rapportés, ce qu'il dit pour nous distinguer des Jacobins et ce qu'il dit pour répondre au marché fait par le ministère avec le parti anti-royaliste, marché que Royer-Collard nous avait si bien dévoilé la veille. M. Delamalle, le premier avocat de Paris, entaché du précédent d'avoir refusé de défendre Moreau, et depuis conseiller d'État pour sa récompense, monta à la tribune après Corbière, nous dit beaucoup d'injures, mais fut d'une faiblesse excessive du côté des raisons. L'honneur de la journée fut tout entier pour nous. Mais à quoi tout cela mène-t-il? à nous perdre sans utilité pour notre pays; car, avec la loi d'hier et celle sur les journaux, M. Decazes est maître de la France et il est homme à y jouer le rôle le plus dangereux pour le pays. Tu verras si je me trompe sur son compte.

« Plusieurs personnes ont reçu ici le même avis que celui que tu me donnes sur M. de C...; le second fonctionnaire dont tu ne me dis pas le nom et M. G... portent les autres lettres. J'ai eu l'occasion d'en parler à M. Becquey qui a nié le fait, mais est convenu cependant qu'il l'avait vu chez M. Lainé, etc. Mais il a prétendu que tous ces propos étaient des fables qu'il fallait mépriser. Je l'ai mis fort à son aise, c'est tout ce qu'on peut faire que d'être franc avec ces gens-là; s'ils ne le sont pas ensuite, tant pis pour eux.

« Je ne suis pas étonné de ce que tu me dis au sujet de la discussion des élections sur l'article 41

de la Charte : j'aurais mieux fait de ne pas parler de l'article 41. Mais lis mon opinion dans le *Moniteur* et tu verras que Lainé a répondu à ce que je ne disais pas; je ne prétendais pas leur faire un crime de diminuer l'influence des présidents, mais je leur disais : « Une preuve que la Charte n'a pas voulu « faire de tels collèges, c'est qu'elle mettait du prix « à la voix du président; je prouve qu'avec le sens « que vous lui donnez, elle n'en aurait pas; donc « votre explication est fausse. » Mais je reconnais que j'ai mal à propos prêté le flanc à la mauvaise foi, puisque je pouvais négliger ce moyen; j'en avais bien assez d'autres. Du reste, ne juge jamais de nos discussions que par le *Moniteur*. Tous les autres journaux sont sous la férule de Decazes, qui les mène tambour battant; ils dénaturent tout.

« On assure que les princes devaient aller tous les quatre, même le prince de Condé, à la Chambre des pairs pour voter sur la loi des élections; que le Roi le leur a fait défendre et qu'alors Monsieur a écrit au Roi de sa propre main une lettre que les trois autres ont également signée, dans laquelle ils rendent compte au Roi de tous leurs motifs de penser que cette loi est faite pour perdre la monarchie, qu'ils ont dû remplir le devoir que leur imposait leur rang, en lui faisant connaître leur opinion sur une matière aussi grave et qu'il ne leur restait plus que le devoir le plus facile, auquel ils ne manqueraient jamais, celui de lui obéir comme ses plus fidèles sujets. Voilà ce que l'on dit, ce qui paraît sûr; mais je pense que cela ne changera pas d'un point notre situation. »

LXXVII. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, 19 janvier 1817.

« ... Je fais copier en ce moment un bien précieux manuscrit de Mme la duchesse d'Angoulême sur ce qui est arrivé à la famille royale au Temple. Il a cinquante-cinq pages assez serrées; je te l'enverrai par la première voie sûre; le tenant d'assez haut, je n'ai pu me fier au premier venu, de crainte qu'on n'en abusât et qu'on ne le fît imprimer, ce qui déjà est arrivé en partie, à ce que l'on dit.

« Nous sommes toujours ici dans la même situation. Il est fort à craindre que la loi sur les élections ne passe à la Chambre des pairs. Chez nous passera tout ce qu'on voudra. Nous sommes inscrits vingt contre la loi sur les journaux et vingt-deux pour elle. Ce sont toujours les mêmes noms de part et d'autre, à quelques indépendants près, comme Brigode et Savoye-Rollin, qui parlent cette fois dans notre sens.

« Je vois avec plaisir arriver la fin de ces discussions majeures qui ne font que du mal, agitent la France et nous coûtent beaucoup de temps et de peine. J'espère néanmoins qu'elles auront été utiles pour poser les véritables principes et empêcher la prescription.

« Je travaille en ce moment à mon opinion sur la liberté des journaux. Je suis inscrit le cinquième de notre côté, mais je changerai de tour et ne parlerai vraisemblablement que le septième, c'est-à-dire samedi, la discussion ne devant commencer que jeudi.

« La lettre des princes au Roi a fait beaucoup de sensation ici et a donné du courage aux royalistes; ils y ont vu avec plaisir que M. le duc d'Angoulême n'avait pas craint de se joindre aux autres princes et d'écrire lui-même la lettre. »

LXXVIII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 22 janvier 1817.

« ... Tout va à la diable. Tu auras vu le marché fait entre le ministère et la majorité pour obtenir la loi de la liberté individuelle; on travaille à l'exécuter et déjà M. Pasquier est ministre de la Justice à la place de M. Dambray, non pour les motifs de l'ordonnance de nomination, mais parce que M. Dambray a eu une prise avec M. Lainé sur la loi des élections. Le ministre de la Guerre et celui de la Marine suivront la même route, et dans toutes les branches de l'administration on emploiera le même système. On fait crier dans tous les départements : « A bas les « nobles! à bas les prêtres! » On agite aussi avec les subsistances; il y a eu une émeute à Rouen et la queue recommence ici chez les boulangers. C'est une véritable faction qui veut s'emparer du gouvernement : où nous mènera-t-elle? C'est ce que j'ignore. Les étrangers la soutiennent de tout leur pouvoir; il paraît certain qu'ils vont nous faire la galanterie de nous soulager de la solde et de l'entretien de trente mille hommes sur les cent cinquante mille de l'occupation; ils nous font prêter trois cent millions au taux de soixante-dix francs, à la charge de rendre trente francs en cinq ans, le premier paiement ne

devant avoir lieu que dans six ans, et l'on assure qu'ils ont renoncé à la condition d'être nos cautions, ce qui compromettait notre indépendance. Que ferions-nous avec cela? Le Roi suit ce système avec plus de confiance que jamais; il emploie dans ce moment toute son influence pour faire passer la loi des élections; il fait venir les pairs royalistes et leur donne l'ordre de voter pour sa loi : deux ou trois seulement ont résisté en opposant leur conscience; à ceux-là il dit : « Eh bien! alors, j'exige de vous que « vous n'alliez pas voter. » Je t'ai marqué ce qui en était de la lettre des princes à ce sujet; elle n'a eu aucune suite; le Roi ne leur en a pas parlé, mais a chargé le duc de Richelieu de les calmer et de les remercier à cet égard. Ces conversations assez insignifiantes n'ont eu d'autre résultat que de montrer qu'il n'y avait pas de mécontentement trop fort de part ni d'autre.

« J'ai été au château. M. le duc d'Angoulême me fit les plus vifs reproches de ce que j'étais inscrit pour attaquer la loi sur les journaux; il me dit que c'était l'esprit de parti qui nous faisait ainsi distinguer le Roi de ses ministres; enfin, fort amicalement, il m'attaqua néanmoins fortement sur cette question; je me défendis, et comme il insistait, je lui offris, s'il y tenait, de me désister de parler sur cette question, cela étant inutile puisque vingt autres inscrits comme moi la défendraient aussi bien que moi. Alors il changea de ton et me dit que ce n'était pas du tout cela qu'il désirait, mais que, par l'intérêt et l'estime qu'il me portait, il avait été fâché de me voir défendre la liberté illimitée des journaux. Je lui dis que ce n'était pas là ce que je voulais sou-

tenir et qu'il en jugerait dans mon opinion. M^me^ la duchesse me traite toujours avec une bonté toute particulière, mais ne me parle jamais politique; elle me demanda des nouvelles de Toulouse, du prix du pain, de la misère des pauvres, des moyens pris pour la soulager. M. le comte d'Artois me reçut à merveille, me dit qu'il avait été enchanté de nos discussions, me parla des difficultés du terrain sur lequel nous venions de combattre et me félicita de la manière noble avec laquelle nous l'avions défendu; il ajouta que celui sur lequel la loi actuelle nous plaçait n'était pas moins glissant, mais qu'il avait la confiance que nous nous y soutiendrions aussi bien et avec autant de convenance. Ces pauvres princes font pitié, quand on pense combien ils sont bons, combien on les calomnie et combien est précaire leur situation.»

LXXIX. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 23 janvier 1817.

« ... Je me tiens à quatre depuis quelque temps pour ne pas pas écrire quelque violence à votre rédacteur du *Journal de Toulouse*. Voilà plusieurs fois qu'il s'applique à me mettre en jeu d'une manière qui ne me convient pas et qui décèle de mauvaises intentions à mon égard. Dans le numéro que je reçois aujourd'hui, je vois qu'il me fait changer d'ordre de parole avec M. Ponsart, et Saulnier avec Corbière [1]; c'est une impertinence faite avec connaissance de cause, puisqu'il avait rapporté précédemment l'or-

1. Cette fausse nouvelle tendait à faire croire à une alliance des royalistes avec les indépendants.

dre de parole dans lequel il voyait bien que je n'étais pas le premier et ne pouvais conséquemment céder ce que je n'avais pas. Je me suis retenu jusqu'à présent parce que je crois qu'il vaut mieux traiter ces gens-là sans conséquence, mais je trouve dur d'en avoir à supporter de leur part.

« Nous avons tiré nos séries avant-hier. Corbière et Castelbajac sortent cette année ; M. de Bonald et moi en avons pour quatre ans encore. Mais je crois que ce sera sans effet, car au train où vont les choses, il y aura bien des changements d'ici là.

« De la manière dont on précipite les mesures d'un certain côté, on serait fondé à croire les bruits répandus chez vous, dont tu me parles dans ta dernière lettre. Ce n'est pas le seul endroit où l'on s'en occupe; il paraît que la même idée est dans toutes les têtes, d'un bout de la France à l'autre. Nous n'en savons pas plus que vous sur l'état réel, mais tout porte à croire qu'il n'est pas satisfaisant, sans cependant qu'on puisse rien prononcer de probable, même à six mois près : peut-être dix jours, peut-être dix ans. La faction marche à son but la tête haute et sans le dissimuler. Dieu veuille qu'elle échoue dans son plan infernal! S. A. R. Monsieur va toujours dans un très bon sens et prend, je crois, ses mesures à tout événement. Nous pouvons nous trouver ici dans quelque crise ; sois tranquille sur moi, je ferai toujours mon devoir ; la conscience et l'honneur, voilà mes guides [1].

1. M. de Villèle fait ici allusion aux inquiétudes qu'inspirait à cette époque la santé du roi Louis XVIII et aux projets du parti qui voulait écarter du trône le comte d'Artois, pour y placer le duc d'Orléans.

« J'ai été bien traité dans le scrutin pour la présidence; au premier tour, j'ai eu quatre-vingt-cinq voix, et au second quatre-vingts. Nous n'étions pas prévenus que la nomination se ferait : il a manqué une dizaine des nôtres. On pense que ce sera M. de Serre qui sera nommé. Dans la série sortante, il y a vingt-neuf membres du côté gauche et seize du côté droit.

« M. de Talleyrand qui est *ultra* et *ultra-royaliste,* a attaqué hier à la Chambre des pairs la loi sur la liberté individuelle; cela a fait quelque sensation sur ses vieux camarades, mais je ne pense pas qu'il y ait rien à espérer de cette Chambre. On dit que Molé est furieux de n'avoir pas eu les sceaux; on ajoute que, pour le calmer, Lainé lui donnera l'Intérieur et passera à la Marine; on est bien d'accord de mettre Feltre dehors, mais on ne l'est pas encore sur le choix du successeur; il faut espérer que tout cela n'aura pas lieu. Il règne une inquiétude assez générale sur les subsistances dans tous les départements du Nord. Dis à mes adjoints que je trouve leurs achats de seize cents hectolitres bien peu considérables; ils devraient achever d'employer en ce moment tous les fonds qu'ils ont. Je ne crois pas que le blé diminue au-dessous de son prix actuel et il pourra devenir bien plus cher.

« Nous allons entendre aujourd'hui le rapport sur le budget, et demain commencera la discussion sur la liberté des journaux. Je ne suis que septième inscrit de notre côté, en sorte que je ne parlerai que lundi prochain. Il me tarde d'en être quitte pour m'occuper du budget, et puis nos grands travaux seront terminés et peut-être serai-je plus libre. »

LXXX. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 26 janvier 1817.

« ... Cette session se prolonge et le train dont on nous mène fait soupçonner qu'on a des craintes sur quelque événement; on veut aller très vite depuis quelque temps, et il est à croire qu'on a l'intention de nous renvoyer bientôt, si on le peut. Nous devons, par conséquent, chercher à gagner du temps; il faut bien que notre intérêt soit, au contraire, à prolonger et à rester ici le plus possible; nous sommes dans une bien triste situation. Dieu viendra peut-être à notre secours.

« Il y a eu des mouvements pour les grains à Rouen et dans quelques parties de la Normandie; on y a tiré sur le peuple, quelques hommes ont été tués; il y a eu des cris séditieux; et tout cela tient à ce que les grains manquent à Paris et qu'on les tire, sans miséricorde et à tout prix, d'où l'on peut, pour les faire arriver ici.

« La faction va son train et le plus vite possible; on annonce l'arrivée à Paris de M. le duc d'Orléans et de toute sa famille; sa femme encore enceinte vient faire ses couches ici, c'est tout le motif qu'on donne à ce retour. On nous a fait avant-hier un rapport sur le budget, duquel il résulte que nous sommes trop bons de ne pas mettre en accusation Feltre et Dubouchage, qu'on veut décidément remplacer; on disait que c'était par Albuféra et Marmont; cela change tous les jours, mais jamais on ne revient sur l'intention de les remplacer. Le rapport nous

dit aussi que ce sont les pensions données par le Roi aux royalistes, qui ont causé le déficit de cette année ; que le clergé nous coûte énormément et qu'il faut bien que le haut clergé garde tout pour lui, puisqu'on continue à se plaindre de ce que les curés sont dans la misère ; qu'enfin l'armée coûte trop cher et que le remède à ce mal est de renvoyer avec une retraite tous les vieux et les inexpérimentés, c'est-à-dire les royalistes, pour rappeler les valides et les vaillants, c'est-à-dire les officiers de la Loire. Je compte leur demander s'il n'est pas plus économique de se servir des fidèles que des traîtres, et si notre budget ne nous prouve pas lui-même que cette économie vaut mieux que celle qu'on nous propose.

« Ils nous ont dit que l'emprunt n'était pas encore fait. Les banquiers anglais sont ici, mais je crois qu'ils attendront notre discussion pour traiter, et je doute qu'elle soit favorable à une opération aussi ruineuse pour nous.

« Je suis le second inscrit sur cette question, mais je reculerai mon tour, parce qu'il est impossible que je sois prêt, n'ayant encore rien de fait et ayant à parler lundi sur la liberté des journaux. Castelbajac a fait hier un excellent discours sur cette matière. La Bourdonnaye y a été comme un taureau : je suis encore à comprendre qu'on l'ait laissé aller jusqu'au bout ; il a dit les choses les plus virulentes et en même temps les plus fortes. Je ne concevrais pas, si je ne l'avais vu, que le ministère ait eu le courage de l'entendre et de ne pas lui répondre ; mais comme il parle avec l'esprit des autres, il est à croire que lundi nous aurons sa réplique ; au reste, le discours

de La Bourdonnaye est dans sa couleur un des plus forts et des plus conséquents et conformes aux principes que j'aie entendus de lui. Maccarthy et moi ferons les frais de lundi, mais je m'attends à une sortie ministérielle, ou à voir paraître des conseillers d'État.

« La discussion de la loi des élections va son train à la Chambre des pairs; mais la lâcheté et la corruption s'en mêlent. Je pense qu'elle passera, mais du jour où l'on reviendra au bon sens, elle sera rapportée : elle est détestable.

« Je n'ai pas dîné chez moi depuis quinze jours et suis déjà pris pour toute la semaine prochaine, obligé même de refuser de secondes et de troisièmes invitations. Corbière, Castalbajac et moi, nous sommes ordinairement ensemble. C'est un tourment, parce qu'on ne peut travailler quand on dîne dehors. Nous sommes sans pouvoir, mais l'estime et l'opinion de ce qu'il y a de plus honorable est pour nous. Notre union, notre courage et notre constance font l'admiration de nos adversaires eux-mêmes et retardent, si elles ne l'évitent pas, la perte de notre patrie. »

LXXXI. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 28 janvier 1817.

« ... L'acrimonie n'a pas été moindre dans cette discussion que dans la précédente. Hier nous eûmes une fort belle séance. Tout Paris y était, surtout en belles dames. M. de Brigode, indépendant inscrit pour nous, fit un excellent discours plein d'esprit et

de finesse; il dit que dans la majorité il y avait une minorité, et que, si cette petite minorité se joignait à la grande, cela finirait par faire une nouvelle majorité; enfin il nous cajola, mais surtout parla principes avec un esprit infini. Le pauvre Maccarthy voulut faire un discours trop long et fit perdre ainsi une foule de bonnes choses qu'on n'écouta pas, tant il avait lassé et tant on faisait de bruit. Mon tour vint qu'il était déjà nuit; la salle était éclairée; les nôtres criaient: « A demain! » les adversaires voulant user mon discours le soir même, pendant que tout le monde était obsédé de fatigue, criaient qu'on écoutât. Je manœuvrai longtemps à la tribune pour me faire remettre au lendemain, m'avançant pour commencer, reculant au premier cri de: « A demain! » enfin je fus obligé de prendre mon parti. La Chambre et les tribunes me traitent cette année avec beaucoup plus de bienveillance encore que l'année dernière; tout le monde était resté dans l'espoir de m'entendre; dès qu'on vit que j'étais décidé à parler ce jour-là, personne ne sortit, quoiqu'il fût très tard, et le silence le plus exact eut lieu tant que je parlai, de telle sorte qu'on aurait entendu voler une mouche. J'ai vu dans quelques journaux qu'il y avait eu des murmures à la phrase des épurations, c'est la police qui a fait mettre ce mensonge; rien n'est plus faux: celui qui est à la tribune sent mieux cela qu'aucun autre. Jamais on ne m'a écouté avec plus de bienveillance, si bien qu'en descendant de la tribune et au vestiaire, j'ai été obsédé des compliments de nos adversaires, que j'ai même fini par envoyer promener, ayant répondu à leurs compliments sur mon discours,

que je le trouverais fort bon s'il les avait convertis, et eux m'ayant dit que j'avais toute raison, mais qu'il voteraient pour la loi, je leur fis observer que mon discours n'était pas bon puisqu'il ne les avait pas ramenés, ou qu'ils étaient eux-mêmes incurables.

« Corbière, Castelbajac, Josse de Beauvoir, Benoist, Bonald, La Bourdonnaye, Cornet d'Incourt, etc., et moi, nous sommes fêtés ici, par tout ce qui pense bien, de la manière la plus amicale, mais aussi la plus asservissante. Je ne puis plus dîner un jour chez moi, ni passer une soirée tranquille. Le matin est employé, d'un jour entre autre, à t'écrire ou à recevoir des visites qui me détournent sans cesse. Enfin je suis inscrit le second pour le budget, la discussion doit commencer mardi, et je n'ai pas une première ligne d'écrite sur un sujet aussi long et aussi important. Il faudra que je m'enferme les deux ou trois jours qui me restent.

« La discussion des élections marche à la Chambre des pairs; elle y finira avec cette semaine. La loi passera sans doute, mais avec une faible majorité.

« Le Roi continue à se porter assez mal, mais sans que son état empire ou présente de danger. Il a même reçu lundi sans en paraître trop fatigué.

« L'emprunt n'est pas fini, tant s'en faut. Les banquiers étrangers ne veulent le faire qu'après notre discussion et à des conditions ruineuses pour nous. »

LXXXII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 31 janvier 1817.

« ... La loi des élections a passé hier à la Chambre des pairs à une faible majorité. Elle y eût été rejetée si MM. de Montesquiou et de Pastoret ne s'étaient absentés de la Chambre pour complaire au Roi; si l'archevêque de Reims, M. d'Aumont et M. le duc d'Havré n'en avaient fait autant, par ordre, dit-on; si M. de Noé n'avait été malade; si les ministres n'eussent fait arriver deux aveugles et un moribond pour voter avec eux; enfin si les quatre princes avaient pu prendre part au vote. Nous n'avons pas mieux fait que l'autre Chambre; on a voté vendredi la loi sur les journaux. Mon opinion sur cette question est vantée ici plus qu'elle ne le mérite sans doute, puisqu'elle n'a pu nous donner la majorité. Lorsque tu verras M. G..., tu peux lui dire que nous sommes sur les lieux et voyons les choses de près; nous croyons avoir en tête une faction qui veut disposer du trône à la mort du Roi, et nous pensons qu'il est de notre devoir de lui refuser les moyens qu'elle demande pour atteindre ce but.

« M. Decazes a été bien impertinent vis-à-vis de M. de La Bourdonnaye; voilà ce que c'est que de ne pas se respecter soi-même et de dire des injures à la tribune : on s'expose à en recevoir. C'est ce qui est arrivé. Le ministre a dit qu'il lui répondait par le mépris qu'il méritait, et nous n'avons pu réclamer puisque La Bourdonnaye avait commencé. M. Decazes a, au contraire, été forcé de convenir dans son dis-

cours des deux faits que j'ai allégués contre lui : de s'être fait une arme des journaux contre la liberté des élections et d'en avoir usé pour empêcher une légitime défense à notre tribune.

« On dit assez généralement que le Roi a été indisposé hier et que les humeurs le tourmentent ; il faut qu'il y ait quelque chose de vrai dans tout cela, puisque l'on ne s'attache pas davantage à le faire démentir ; mais en même temps il faut que ce soit peu grave, puisque hier soir j'ai traversé le Carrousel et vu les voitures circuler dans la cour comme à l'ordinaire, quoiqu'il fût très tard. S'il venait à lui mésarriver, ce serait un moment bien critique pour la France. Le duc d'Orléans, qui était annoncé, n'arrive pas ; c'était sans doute un conte. »

LXXXIII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 2 février 1817.

« ... Je travaille sans relâche et sans sortir de chez moi depuis deux jours, à mon opinion sur ce malheureux budget. On nous taille cependant de la besogne, car on assure que demain les ministres nous porteront la loi sur la responsabilité ministérielle. Ils vont toujours comme si leur règne devait durer éternellement. Mon opinion sur la liberté des journaux est, dit-on, la plus forte et la meilleure que j'ai faite. Je ne suis pas de cet avis et trouve celle des élections plus forte, mais il est toujours bon qu'on ait cette opinion de la dernière, et surtout sur une question dans laquelle nous étions sur un mauvais terrain. Je crains de ne pas faire aussi bien sur

le budget; la matière est si étendue, si aride; nous sommes si mal, il y a si peu de ressources, la machine est si mal montée; il manque un homme à tout cela, et ce n'est pas une Chambre qui peut y suppléer, la nôtre encore moins que toute autre. Que dire sur un pareil sujet? J'y ferai tout ce que je pourrai, mais je ne me sens pas en verve et il le faudrait pour faire quelque chose de bon. La discussion commence mardi; je suis inscrit le second, ainsi je parlerais ce jour-là si je le voulais, mais je remettrai vraisemblablement jusqu'à mercredi ou jeudi, parce que l'on aime mieux que je parle un peu plus tard afin que l'effet soit moins éloigné de la clôture. A quoi bon tant de peine? à rien sans doute; mais puisque nous y sommes, il faut bien remplir notre devoir.

« Wellington a l'air de se lasser de M^me^ de Staël et des ministériels; il est allé plusieurs fois à la chasse avec Monsieur et paraît fort bien avec les princes. On assure que Decazes a fait à plusieurs reprises des démarches auprès de Monsieur et qu'il a été éconduit. On dit que le Roi avait voulu aller à la messe aujourd'hui et qu'on lui avait mis pour cela plusieurs appareils aux jambes et aux cuisses, ce qui l'avait fatigué à tel point qu'en voulant essayer de faire le premier pas il s'est trouvé mal. C'est hier que cette expérience a, dit-on, été faite. Je m'imagine que c'est un conte: comment le saurait-on? On dit tout cela, je crois, en haine de Decazes et pour persuader qu'il a intérêt à ce qu'on soit assuré que la santé du Roi est bonne. »

LXXXIV. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce vendredi, 7 février 1817.

« ... Mercredi 29 janvier, jour où finit la discussion de la liberté des journaux, je n'avais pas un mot de fait, pas une recherche de prête pour celle du budget. Je m'y suis mis jeudi 30, et depuis lors jusqu'à hier midi, je n'ai cessé de travailler comme un misérable, entouré de budgets, d'états, d'opinions, de lois et de projets divers. La discussion de ce budget avait cependant commencé mardi; j'étais inscrit le second; on passa mon tour parce que je n'étais pas prêt; je ne fus même pas aux séances de mardi ni de mercredi. Mes camarades me pressaient, disant que personne dans cette discussion n'avait encore saisi la question au corps, qu'il était urgent de l'établir sur son véritable terrain pour que les discours amenassent à quelque résultat. J'avais dès mercredi la tête si fatiguée que je n'en pouvais plus; je me couchai à onze heures, mais j'étais si agité que je ne m'endormis qu'à trois, après m'être relevé et recouché plusieurs fois. Je m'éveillai en sursaut à sept heures et me mis de suite à continuer mon travail, dont un copiste prenait les feuilles à mesure que je les avais finies; il ne fut terminé qu'à midi. Je l'emportai et fus à la Chambre, où je montai à la tribune à deux heures et demie pour n'en descendre qu'à quatre et demie, après avoir été obligé de me reposer plusieurs fois, la fatigue me mettant à chaque instant dans la crainte de ne pouvoir finir.

« Mon discours a fait un très grand effet. La moitié

de la Chambre a demandé qu'il fut imprimé à trois exemplaires, comme le rapport du budget; il y a eu discussion. Louis est monté comme un furieux à la tribune, disant que ce serait tuer le crédit et l'emprunt; néanmoins la question mise aux voix a montré une majorité évidente pour cette impression; le bureau, juge en cas de doute, a déclaré le contraire de l'évidence et ses membres en conviennent même en particulier, se retranchant sur le danger de voter cette impression privilégiée pour un discours qu'on peut appeler l'anti-budget. Nos amis n'ont pas voulu insister et réclamer l'appel nominal, parce que cela avait l'air de vouloir brouiller les cartes sur un faible incident. Mais le discours a fait une grande impression sur tout le monde; les tribunes et la salle ont été comme évacuées quand Jollivet, qui m'a succédé, est monté à la tribune; il est resté seul avec moins de cinquante auditeurs en tout, signe certain de l'effet profond produit par tout ce que je venais de dire. J'ai reçu des compliments outre mesure. La fin de mon ouvrage a été trouvée moins forte que le reste, et avec raison; fatigué comme je l'étais, il m'était impossible de me soutenir; ma tête était comme une éponge épuisée que l'on presse inutilement; rien n'en sortait plus.

« Il ne faut pas néanmoins se dissimuler que la vérité, utile au public, nuit à une classe puissante dans tout le royaume et surtout à Paris; que j'ai par mes demandes de réformes choqué beaucoup d'intérêts et qu'il m'en restera beaucoup d'ennemis; je dois même m'attendre à des réponses violentes. J'ai pris mon parti sur tout cela; j'ai fait mon devoir, j'ai

dit ce que je pensais : Dieu fera le reste. Mais ce métier est bien pénible et il me tuerait si je le continuais.

« Le Roi va toujours comme à l'ordinaire; on a cherché à l'amuser hier par une petite fête à la cour.

« Mon discours ne sera en entier dans aucun journal, pas même dans le *Moniteur*, qui ne le donnera que par extraits : suite de la dernière loi que nous avons votée. »

LXXXV. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 9 février 1817.

« ... Je suis un peu remis de l'excès de fatigue et de travail que m'a occasionné mon long discours sur le budget, mais je m'en ressens encore et il est bien temps pour moi que cette triste session finisse. Je remplis mon devoir avec courage, mais il faut une grande dose de patience pour en supporter toutes les conséquences : ce n'est pas le moindre des sacrifices qu'exige le rôle dont nous nous sommes chargés.

« Ce discours a fait, même dans ce pays, un effet tel qu'il n'a été et n'est encore question que de cela dans tous les salons et dans toutes les boutiques. Mais en revanche, dès vendredi, M. Dudon, conseiller d'État, fut détaché pour me répondre et surtout pour chercher à me déconsidérer en insinuant, comme tu le verras dans les journaux, que moi, qui prêchais contre les abus, je touchais par abus six mille francs de traitement comme maire. Je ne pus ni l'interrompre, ni monter à la tribune depuis, parce que

mon tour était passé dans cette discussion, mais je fis signe de ma place que ce reproche ne pouvait m'atteindre. J'ai dès ce jour même voulu faire mettre dans les journaux la note que tu trouveras au bas de la seconde page de mon opinion, ils s'y sont refusés ; mais la première fois que je monterai à la tribune, je réfuterai cette attaque par l'exposé de la vérité, qui ne peut que m'être honorable, puisque jamais un sol n'a tourné à mon profit de cet argent de la commune et que je me suis arrangé pour que, même pendant mon absence, il fût à la disposition de mes adjoints, afin d'en continuer l'application à une destination trop favorable à la classe souffrante pour qu'on puisse considérer cela comme un abus.

« Mais tu sens combien tout cela est désagréable. M. de Barante vint après M. Dudon et fut encore plus impertinent ; il voulut tirer parti contre moi de ce que l'année dernière je l'avais aidé dans la discussion des droits réunis contre des prétentions mal calculées de notre commission du budget, comme si cela même ne prouvait pas mon impartialité ; je le relèverai lorsque je pourrai obtenir la parole. Depuis mon discours, il n'est pas monté un orateur à la tribune qui n'ait jugé devoir me gratifier de quelque injure. Je devais m'y attendre, ayant attaqué directement les intérêts d'une classe aussi nombreuse que celle des payés ; mais j'en suis dédommagé par les félicitations de tous les payants. Je suis accablé de toutes parts de lettres, de compliments et d'éloges ; jusqu'à la femme d'un ambassadeur qui m'a fait demander quelques exemplaires de ce discours pour les envoyer dans son pays. J'en ai fait tirer mille de

plus que ceux commandés par la Chambre et j'en aurai à peine assez pour les demandes. Je ne puis l'avoir imprimé que pour demain, tandis que la réponse de M. de Barante nous a déjà été distribuée hier avec profusion.

« Le Roi va bien maintenant; il paraît que le régime auquel on l'a soumis lui fait du bien. On assure que l'emprunt est terminé : on ne dit pas à quelles conditions. On dit aussi que les étrangers vont nous soulager de trente-cinq mille hommes. Je ne sais ce qui sera fait à la Chambre sur les économies, mais j'espère que nous en obtiendrons quelques-unes à force de batailler. Il me tarde fort de voir cette discussion finie, parce que nous allons être obligés d'y combattre encore plus qu'à celle des élections; c'est bien pénible et bien fatigant.

« Les discours généraux vont sans doute finir demain ou après-demain. Nous gardons Corbière pour le dernier de notre côté; il travaille tant qu'il peut en ce moment pour bien répondre à ce qu'on dit depuis mon discours. Nous continuons à être bien liés tous deux. S'il ne revient pas l'année prochaine, je ne sais en vérité comment je ferai sans lui; les nouveaux venus et un grand nombre des nôtres sont des paresseux qui ne font rien; tout roule sur huit ou dix, et Corbière ne peut être remplacé par aucun.

« Je reçois ta lettre des 3 et 4 de ce mois; c'est un de mes plus sensibles dédommagements des peines que j'ai ici que d'obtenir tes éloges pour ce que j'y fais; tu me dis avoir été contente de mon discours sur la liberté des journaux; je suis bien satisfait de cette approbation, elle vaut mieux pour moi que

celle de tout le reste. J'espère que, malgré la précipitation avec laquelle mon opinion sur le budget a dû être faite, tu y trouveras aussi l'expression des vœux d'un honnête homme et d'un bon citoyen. »

LXXXVI. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 12 février 1817.

« ... Cette malheureuse discussion du budget s'est enfin terminée hier, du moins sur l'ensemble. Je t'avouerai qu'il me tardait, car depuis jeudi que j'ai fait mon discours, il n'est pas monté un orateur à la tribune qui ne m'ait injurié. Au reste, j'en suis bien dédommagé par les marques d'estime et d'intérêt que ce discours m'a values de la part des honnêtes gens et par la manière dont il a été goûté de tout le public. Il a fait une telle sensation dans Paris que les cafetiers ont gagné énormément le lendemain par l'empressement que l'on a mis à aller dans tous les lieux publics pour lire ce discours, tout estropié qu'il était par les journaux. Il nous a valu ici une popularité telle que les ministres en ont conçu quelques craintes. Il m'arrive depuis vingt lettres par jour pour me féliciter et me dénoncer quelque nouvel abus. Hier, pour la clôture, Pasquier s'est évertué sur mon compte et Lainé m'a attaqué de la manière la plus vigoureuse, en me faisant dire ce que je n'avais pas dit et le réfutant ensuite tout à son aise; il faut être armé de patience pour entendre tout cela et ne pouvoir répondre un mot; je les rejoindrai peut-être à la discussion des articles. En attendant, Cardonnel, l'autre jour, et Corbière aujourd'hui, m'ont noble-

ment et affectueusement défendu. Corbière surtout y a mis l'amitié et la délicatesse qui le caractérisent.

« Tout cela n'aboutira à rien; le budget passera; nous obtiendrons quelques économies pour la forme et l'État fera un grand pas de plus vers sa ruine. M. Laffitte nous a dit le fin mot de l'énigme; ils ont fait tronquer son discours, mais vous trouverez la phrase dans le *Journal général*. Il nous a dit que l'Angleterre n'avait eu du crédit qu'en fondant ce crédit sur les libertés publiques, qu'elle les obtint en traitant avec Guillaume III, qu'on n'obtiendrait chez nous de pareils résultats que d'une semblable cause. Ce discours, que nos murmures les ont obligés de désavouer, n'en avait pas moins été arrêté parmi eux; il exprime bien réellement les vues de cette faction pour asservir Monsieur ou l'exclure du trône. Dieu viendra à notre aide, il faut l'espérer, et retirera notre pays de la terrible situation dans laquelle ces gens-là le placent : je ne vois que lui qui puisse opérer ce miracle.

« Il paraît certain qu'on nous renverra au plus vite aussitôt le budget voté. Mon opinion a été bien favorablement accueillie par le public désintéressé : tu me connais assez pour savoir que j'aimerais mieux qu'elle eût plus de résultat pour le bien du pays et moins pour moi. »

LXXXVII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 19 février 1817.

« ... Les journaux te diront toute la peine que je me donne pour n'obtenir cependant aucun résultat

avec une Chambre aussi ministérielle et un ministère aussi peu éclairé sur les véritables intérêts du pays; j'en suis fatigué et surtout ennuyé à un point que tu ne peux te figurer. Cette malheureuse discussion traînera bien plus que je ne croyais.

« Je suis bien aise que tu sois contente de mon discours sur le budget; il faut toujours se rappeler qu'il n'y a à juger que les choses, il m'a été impossible de m'occuper de la correction du style. Ce discours est cause que je suis obsédé de toutes parts et accablé de lettres et de visites pour me signaler des abus auxquels, comme le dit Corbière, *je ne puis mais*.

« Tout cela m'a fait une réputation extraordinaire, beaucoup d'amis et beaucoup d'ennemis comme de raison. J'en suis en somme fort ennuyé, parce que tout cela n'est ni dans mon caractère, ni dans mes goûts, et je t'assure que pour toute célébrité, je ne demande que la satisfaction que tu peux en retirer; tout le reste ne me touche guère. Je n'avais pas les goûts d'un homme public, mais seulement ceux d'un bon particulier.

« On vous fait des contes sur la santé du Roi : il va bien.

« On assure qu'on n'a fait venir le duc d'Orléans que pour tenir Monsieur en échec et lui faire peur s'il venait à mésarriver au Roi. Mais ce qui est singulier, c'est que ce nouveau venu n'est, assure-t-on, pas du tout disposé à se faire factieux, et l'on paraît assez content de ses dispositions; il ne passera que quelques jours ici et va retourner chercher sa femme et ses enfants en Angleterre. On dit que, pour mieux

embrouiller les affaires en cas d'événement, on va faire revenir Beauharnais et que déjà l'on prépare la Malmaison qui lui appartient.

« J'ai dîné hier chez M^me^ de Baschi avec M^me^ Philippe de Vaudreuil et une autre M^me^ de Vaudreuil, sœur de M^me^ de Baschi et dame d'honneur de notre duchesse. Jamais je ne puis dîner chez moi. On nous gâte, on nous plaint, on nous encourage, on nous félicite. La voix de la justice est aussi la plus profitable, car le suffrage des honnêtes gens est la plus douce récompense qu'un homme de bien puisse désirer.

« J'ai vu aussi M^me^ de Rohan, si fameuse par sa liaison avec le duc d'Enghien; elle est âgée, point jolie, mais paraît ne pas manquer d'esprit et annonce du caractère. Je ne sais si ma prévention a fait une partie de tout cela. »

LXXXVIII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 21 février 1817.

« ... Il me tarde bien d'être de retour, et mon devoir m'oblige à en retarder le moment de toutes mes forces, en combattant de mon mieux les détails de ce funeste budget. Je ne me suis pas épargné pendant les trois ou quatre derniers jours; mais ce soir, je ne sais quelle mouche a piqué nos ministres et nos ministériels, ils ne voulaient plus rien entendre et ont inhumainement brusqué quatre ou cinq articles fort importants de notre budget sans vouloir nous écouter.

« Notre minorité a été au moment de se retirer.

La Bourdonnaye leur a fait la mauvaise plaisanterie de leur proposer de voter le budget en masse et sans le discuter.

« Il paraît que l'on veut maintenant pousser ces débats grand train; il serait possible qu'ils fussent terminés dans notre Chambre à la fin de ce mois. On nous assure que nous serons renvoyés immédiatement après qu'ils auront passé à la Chambre des pairs, c'est-à-dire le 9 ou le 10 de mars.

« J'espère que l'embarras des élections et l'ennui que nous causons aux ministres, les empêchera de nous convoquer avant le mois de septembre; ainsi, je n'aurai pas à revenir ici avant six mois. J'ai bien peur de n'y pas retrouver Corbière et Castelbajac; ils nous sont cependant bien nécessaires et le premier surtout nous est indispensable. Il m'a encore défendu hier avec chaleur et sagacité contre Lainé, qui voulait me faire passer pour inconséquent parce que, après avoir défendu la spécialité, je repoussais celle d'un genre absurde qu'il nous proposait et que la Chambre a adoptée.

« Tu auras sans doute remarqué combien peu les nouveaux venus nous sont utiles; en général, on peut dire que les hommes capables sont bien rares. »

LXXXIX. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 23 février 1817.

« ... Je vais aller au château rendre mes devoirs à Madame et aux princes, afin d'être prêt à partir aussitôt que le budget sera passé, si je n'y vois pas d'inconvénient. Limairac est du même avis. D'Al-

déguier, qui s'était fait prier d'abord, y consent aussi; de sorte que, si nous n'y voyons aucun danger pour la chose publique, et que la Chambre ne nous refuse pas l'expédition de nos congés, nous partirons quatre ou cinq jours avant la clôture, temps pendant lequel il est impossible de faire passer rien de ce qui ne viendrait pas de la Chambre des pairs et ne serait pas par conséquent connu avant notre départ. Je ne puis penser à cela sans une grande joie.

« Hier encore j'ai défendu nos huiles de mon mieux et si nous ne gagnons jamais rien, jamais aussi ne laissons-nous rien passer de mauvais sans l'attaquer. Mais ce métier est plein de dégoût, et en vérité, j'admire moi-même bien souvent ma constance et ma patience.

« Je t'envoie mon petit discours sur les centimes; il a plu à la Chambre de le faire imprimer quoiqu'il n'en valût guère la peine. Je crois que, le meilleur usage que tu pourrais en faire, serait d'en envoyer un exemplaire à chaque membre du conseil général. J'ai refusé hier l'impression demandée de mon petit bout sur les huiles; c'est bien assez que les journaux le rapportent. La *Quotidienne* le fait avec assez d'exactitude et le *Moniteur* avec scrupule, lorsque ce n'est pas trop long. Je t'envoie aussi la seconde brochure de Périer sur l'emprunt et la réponse que lui a faite un agent de change; tu y trouveras une page qui m'est consacrée et où, sans être de mon avis, on me traite mieux certainement que je ne le mérite. Je ne devais pas m'attendre à cette galanterie de la part d'un agent de change; à la vérité, c'est un royaliste.

« On dit que Chateaubriand a fait hier un excellent discours à la Chambre des pairs sur la liberté des journaux; que Decazes a été obligé de monter à la tribune et s'en est mal tiré; que le duc de Richelieu y a été appelé aussi pour repousser une inculpation dirigée contre lui, et l'a fait un peu moins gauchement que Decazes. En somme, l'on me paraît assez content de l'effet du discours de M. de Chateaubriand; mais tout cela ne sauvera pas les journaux de la censure. »

XC. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, 26 février 1817.

« ... Je suis bien occupé d'un travail sur l'emprunt que je suis obligé de faire à la hâte entre les séances, où je ne manque pas d'occupation; j'en ai pardessus la tête. Si la Chambre a la patience d'entendre mon opinion sur l'emprunt, vous y verrez comment on traite les enfants de bonne maison qui s'avisent de se ruiner. Les conditions que je ferai connaître en détail sont épouvantables. A quelle mains Dieu a-t-il remis le sort de notre malheureux pays!

« Le côté ministériel de notre Chambre devient chaque jour plus despote; il décide à tort et à travers et bientôt ne voudra plus nous écouter; c'est une véritable pitié qu'un budget voté de la sorte. Corbière ne veut plus revenir, quand même on le renommerait; il en est, comme moi, fatigué outre mesure.

« Ma mairie me pèse furieusement; si je trouvais quelque moyen de m'en dégager, je serais bien con-

tent; mais ce n'est pas le cas de l'espérer, à ce qu'il paraît, car Lainé est venu m'en parler fort gracieusement à mon banc hier; il y avait cependant longtemps que nous ne nous étions dit un mot.

« J'ai été dimanche au château faire ma visite de départ; le duc d'Angoulême, Madame et surtout Monsieur, m'ont fort bien accueilli; ces pauvres princes me font peine, je crains bien qu'ils ne soient réservés encore à de cruelles épreuves. J'ai vu Mme la duchesse de Berry d'assez près; elle est comme une enfant. Elle a bien l'air d'une femme grosse. Elle n'est pas du tout mal, sans être jolie. »

XCI. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, le 28 février 1817.

« ... D'Aldéguier est le plus difficile à arracher d'ici; il ne veut pas entendre parler de partir avant le lundi 10. Je ne sais comment je ferai, cela dépendra de la marche du budget dans la Chambre; il me tarde d'en être quitte. Croirais-tu que l'on a eu quelque idée de me clouer ici en me faisant membre d'une commission d'économies; le tour ne serait pas mal joué, car celles que j'ai proposées ont fait tant de bruit dans toute la France que je serais fort mal vu si, une pareille proposition m'étant faite, je la refusais. Lainé et Corvetto étaient de cet avis; Decazes est fortement contre, ce qui fait que cela ne passera pas, je l'espère : on m'en a averti hier au soir. J'ai bien du regret d'avoir été lancé dans cette mairie et cette députation; je ne sais plus comment je m'en tirerai; j'aimerais bien à vivre plus tran-

quillement. J'envie le bonheur de ce pauvre Corbière qui sort cette année et est bien décidé à ne plus revenir. Tu peux voir par nos discussions que nous n'obtenons rien dans cette malheureuse Chambre; on nous accable toujours avec la question préalable, et rien de ce que nous proposons ne passe; aussi il n'y aura aucune économie de faite. Nous allons emprunter à dix pour cent et je ne sais ce que tout cela deviendra. On commence à faire danser les préfets, et c'est surtout dans les lieux où l'on va procéder à de nouvelles élections. Il est difficile de croire que Feltre tienne longtemps aux attaques réitérées que l'on dirige contre lui. On ne sait en vérité où ces gens-là veulent en venir.

« Le duc d'Orléans est ici; il n'est ni très à craindre, ni assez insignifiant pour ne donner aucune inquiétude. Il est allé, il y a deux ou trois jours, chez Macdonald avant qu'il ne fût levé, est entré sans façon et a passé deux heures à causer familièrement avec lui au chevet de son lit. Il va repartir pour chercher sa femme. »

XCII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 2 mars 1817.

« ... J'ai encore l'embarras d'un discours sur l'emprunt; cela me contrarie parce que c'est encore une secousse à donner à une machine bien frêle, qui est celle de notre crédit, et à force d'ébranler, on craint de contribuer à renverser un gouvernement qu'on veut conserver malgré lui et qui veut se perdre malgré nous.

« J'ai passé hier une heure avec notre ministre de l'Intérieur. Cela ne servira pas à grand'chose, quoique ce fût lui qui eût cherché cet entretien. »

LA DISCUSSION SUR LE BUDGET DE LA MARINE ET SUR L'EMPRUNT A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS EN MARS 1817[1].

La séance du 1er mars 1817 fut employée par la Chambre des députés à la discussion du budget de la Marine. Le ministre M. Dubouchage avait déclaré la somme de quarante-huit millions indispensable à ce service ; sur la proposition de la commission du budget, ce chiffre fut réduit à quarante-quatre millions. C'était un coup monté entre le ministère et la majorité de la Chambre pour faire sacrifier M. Dubouchage par le Roi, qui était plein d'estime pour lui; mais on n'en voulait plus au ministère parce qu'il était royaliste. Cent huit députés votèrent pour la réduction, quatre-vingt-neuf contre. On avait pensé que M. de Villèle, en appuyant la demande du ministre, pourrait lui gagner quelques suffrages : il prit donc la parole en sa faveur. Mais l'intrigue était formée ; il y avait parti pris ; tout fut inutile. La proclamation du vote causa une vive agitation dans la Chambre, qui se sépara au milieu d'une sorte de tumulte excité par le succès d'une machination déjà auparavant soupçonnée.

La séance du 3 mars débuta par le rappel à l'ordre de M. Cornet d'Incourt qui, parlant des secours ac-

1. Extrait des notes préparées par M. de Villèle pour la rédaction de ses Mémoires.

cordés aux réfugiés espagnols joséphins, dit que le gouvernement du roi Joseph recevait de la France un traitement d'inactivité. Il fut traité avec beaucoup de sévérité et de malveillance par MM. Lainé et Pasquier, ainsi que par M. Royer-Collard. Ce dernier reprocha à la minorité, non sans une apparence de raison, d'avoir voulu la veille augmenter de quatre millions le budget de la Marine, tout en se vantant de vouloir des économies. Pour conserver de la force, une minorité doit être toujours conséquente avec elle-même et se placer sur le terrain de la vérité. Il fallait démasquer la manœuvre de la majorité, qui ne combattait les budgets de la Guerre et de la Marine que pour amener le Roi à sacrifier deux ministres royalistes et à les remplacer par des successeurs agréables au parti révolutionnaire. On aurait joint à l'avantage d'être dans le vrai, le mérite d'une juste prévision. Peu après en effet, M. Gouvion Saint-Cyr était nommé au ministère de la Guerre et M. Molé à celui de la Marine.

A la suite de cette aigre discussion incidente, la Chambre passa à l'examen de la loi autorisant un emprunt de trente millions de rente cinq pour cent, destiné à faire face aux charges imposées à la France par les étrangers. M. de Villèle prononça un discours qui se trouve assez exactement rapporté au *Moniteur*[1]. Il avait reçu copie du traité d'emprunt conclu avec les banquiers étrangers, malgré le secret d'une convention qu'on tenait à cacher soigneusement au public; mais l'opposition est toujours bien servie par les mécontents, les jaloux, ou les ennemis

1. *Moniteur universel*, année 1817, p. 261 et 262.

du pouvoir. La copie exacte de ce traité avait donc été adressée par la poste à M. de Villèle ; il y trouva des preuves suffisantes pour établir que la France ne retirerait que cinquante francs de ses rentes, alors que leur cours à la Bourse s'élevait à soixante. C'était donc livrer la rente à dix francs au-dessous du cours, emprunter à dix pour cent d'intérêt et peut-être rembourser un jour deux capitaux pour un. Il conclut de cet exorbitant sacrifice, imposé par l'étranger et par les banquiers, à l'obligation de réduire autant que possible la quotité d'un emprunt si onéreux, et demanda à la Chambre de n'accorder que vingt millions de rente au lieu de trente.

A peine M. de Villèle fut-il descendu de la tribune que le ministre des Finances M. Corvetto y monta. Dans un discours plein de mesure et pétillant d'esprit, il développa cette idée simple et juste : que pour faire un emprunt il faut être deux. Cette réponse dénotait d'ailleurs assez de préparation et de réflexion pour permettre de soupçonner que la copie du traité reçue par M. de Villèle était partie des bureaux mêmes du ministère, ou que la police avait réussi à prendre connaissance du manuscrit de M. de Villèle. M. Corvetto obtint un très grand succès car il parvint, malgré les conditions léonines de l'emprunt, à le faire goûter à la Chambre, comme le résultat le moins onéreux qu'il fût possible d'atteindre en présence des dures nécessités qui pesaient sur la France.

M. de La Bourdonnaye vint après lui discuter froidement, au milieu de ce débat animé, l'inconstitutionnalité de l'emprunt contracté sans l'intervention de la Chambre. M. Pasquier le réfuta. M. Laffitte

prit à son tour la parole et dévoila le concours et la participation des banquiers français à cet emprunt; il en fit, comme le ministre, sentir l'inévitable nécessité et fit ressortir habilement, comme une compensation aux sacrifices actuellement exigés du pays, toutes les ressources qu'offriraient par la suite, dans un État comme la France, un crédit public fortement constitué, tel que les dispositions proposées à la Chambre par la commission allaient l'établir. A la suite de cette discussion la création des trente millions de rente fut adoptée à une immense majorité.

Dans la séance du 4, la Chambre des députés vota la loi sur l'amortissement, avec tout l'ensemble de précautions et de prescriptions onéreuses et humiliantes imposées par l'intérêt des prêteurs, le besoin de séduire le public et d'attirer les capitaux sur la dette inscrite. L'aliénation des forêts de l'État fut seule combattue avec vigueur par M. de Bonald, qui s'éleva dans son discours aux plus hautes considérations, par MM. de Causans, Josse de Beauvoir et Barthe-Labastide, tous membres de la minorité. M. Camille Jordan, surnommé *Des Cloches* pour avoir pendant la Révolution défendu les cloches et le culte chrétien, parla en faveur de cette mesure, qui complétait la spoliation du clergé.

XCIII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 5 mars 1817.

« ... Le budget sortira vraisemblablement demain de notre Chambre, il n'y a plus rien d'important à faire après cela, et chaque député parle de s'en aller;

les ministres ne demanderont pas mieux et je ne vois pas du tout ce qu'on pourrait présenter à la Chambre qui pût nous faire repentir d'être partis, surtout moi qu'on peut croire assez fatigué de la lutte attristante que j'ai tant travaillé à soutenir. Enfin je ferai tout pour quitter le plus tôt possible cette triste arène, où nous avons sans doute acquis de l'honneur en faisant notre devoir, mais où notre pays a vu prendre malgré nous tant de déterminations funestes. J'en ai cent pieds par-dessus la tête, et j'ai le mal du pays où sont ma femme, mes enfants et toute ma famille.

« Tu trouveras dans le *Moniteur* mon discours sur le crédit; il a été entendu avec beaucoup de bienveillance, malgré l'état d'irritabilité dans lequel était la Chambre. Je suis en possession plus qu'aucun autre d'obtenir ce sentiment des deux côtés de la salle. Le ministre et Laffitte n'y ont pas répondu; ils ont fait des contes absurdes; mais on avait peur d'être sans le sol, on a voté l'emprunt et Dieu sait où cela mènera; je crois que, politiquement parlant, cet mesure est encore plus anti-monarchique et plus dangereuse que la loi sur les élections. A propos de cela, on pense assez généralement ici que les élections prochaines inquiètent les ministres sur leurs résultats et qu'ayant de l'argent pour aller tout seuls jusqu'à la fin de l'année, ils ne nous convoqueront qu'au 1^er^ décembre; ils feront déclarer que l'année ne commencera qu'au 1^er^ juillet et feront proroger les impôts de six mois pour remplir la lacune : cela m'arrangerait fort.

« On dit que M^me^ la duchesse de Berry a une toux très violente; on craint que ce ne soit la rougeole

qu'auraient portée au château les enfants de M^me^ Princeteau. Ce serait bien fâcheux avec sa grossesse, d'autant plus qu'elle est fort délicate, et l'on craindrait bien qu'elle ne fît une fausse couche. Le roi vient de prêter à M. le duc d'Orléans le château de Neuilly, pour éviter qu'il n'achetât une terre nationale confisquée sur Monsieur, dont il avait été en grand appareil faire la visite il y avait quelques jours. Je doute que ce soit un bon moyen d'empêcher ce prince de faire de pareilles sottises, qui ne peuvent tenir qu'à un plan de conduite politique dont le prêt de Neuilly ne peut amener le changement.

« On a beaucoup glosé sur le retour de Talleyrand au château. Il ne paraît y avoir là rien de fort important. C'est Wellington qui a ménagé cette grâce que le vieux courtisan soupirait d'obtenir. Il n'en est ni mieux ni plus mal avec les ministres, qu'il continue à appeler *les petits auditeurs de Bonaparte*. On avait annoncé le rappel de Pozzo : c'est un conte. »

XCIV. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 7 mars 1817.

« ... Mon parti est pris ; la Chambre et les ministres s'arrangeront comme ils voudront ; le budget est voté ; je partirai le plus tôt qu'il plaira à ce lambin de D'Aldéguier, qui depuis quelques jours me fuit comme la peste, parce que je ne le vois pas sans le talonner et lui demander quand il sera prêt. Tout ce que je puis en tirer, c'est qu'il faut qu'il aille à Versailles auparavant. J'espère que mardi nous pourrons faire nos adieux à cette triste ville, triste Chambre,

triste session et si triste direction gouvernementale.

« Il n'y a de beau et de bon que la conduite de notre minorité : n'est-ce pas ? Depuis que les bois ont été affectés à la caisse d'amortissement, pas un membre de cette minorité n'a plus voté sur les détails de la loi ; ils sont restés immobiles sur leurs bancs sans prendre part à ces délibérations ; le deuil du *sacrifice consommé* était sur tous les visages et dans tous les cœurs. Dans le vote sur le budget, pas une voix ne nous a manqué ; nous étions quatre-vingt-onze bien sûrs les uns des autres ; De Sézy a été obligé de partir précipitamment pour Besançon ; Longuève et Jessé étaient dans leurs lits, malades, et nous avons eu nos quatre-vingt-huit boules noires. C'est bien là ce qu'on peut appeler fidèles jusqu'au bout, ne pas se décourager et résister à l'influence d'une session de quatre mois, durant laquelle nous avons constamment défendu les principes de justice et d'honneur, nous avons soutenu toutes les questions qui intéressaient notre pays et lutté sans espoir de succès, mais avec la confiance que donne toujours la certitude qu'on remplit son devoir. Nous avons accompli notre tâche, c'est maintenant à la France à remplir la sienne et à nous envoyer, aux premières élections, un renfort de défenseurs de ses vrais intérêts.

« Nous avons aujourd'hui de meilleures nouvelles de la duchesse de Berry ; elle a la rougeole, mais elle tousse moins et n'a presque plus de fièvre. On espère que ce ne sera rien.

« A sa place, c'est le préfet de Paris qui a la fièvre ;

il ne sait plus où donner de la tête avec ses électeurs; il en a déjà trente-quatre mille d'inscrits, et chaque jour il lui en vient de nouveaux : il n'est pas de petit marchand qui, avec sa patente, son petit champ et sa petite maison des environs, ne réunisse ses trois cents francs d'impôt et ne veuille voter. Cela fera naître le plus bel embrouillage qu'il soit possible d'imaginer.

« On espère que nous conserverons Feltre au ministère de la Guerre et ce sera beaucoup pour le maintien de l'armée dans ses principes royalistes. M. Dubouchage est un peu plus menacé; on disait que Lainé passerait à ce ministère et donnerait le sien à M. Molé ; mais maintenant c'est autre chose : on assure que Lainé ne veut pas quitter l'Intérieur, que Decazes redoute Molé, qu'il est bien assez embarrassé de Pasquier avec lequel il s'accorde assez mal, et que de tous ces changements il pourrait bien n'arriver que celui de Corvetto, auquel on n'avait pas songé et qui serait remplacé par Barante ; je ne crois pas plus cela que le reste. Tout ce qu'on peut en induire, c'est que ces messieurs ne savent trop eux-mêmes ce qu'ils feront et qu'ils ne sont pas sans quelques difficultés pour s'entendre entre eux, ce qui ne doit aller qu'en augmentant, à mesure que leur pouvoir s'étend et qu'ils trouvent moins d'obstacles.

« Je viens de recevoir une pétition à la Chambre de notre commerce de Toulouse relativement aux douanes; c'est bien tard, car c'est aujourd'hui même qu'il me faut parler sur cet article qui contient cependant une question fort grave. Je ferai néanmoins

pour le mieux. Le pauvre M. de Bonald nous a fait le sacrifice de sa démission qu'il avait écrite et qu'il voulait envoyer, plutôt que de voter sur la vente des bois; il y disait que s'étant retiré lors des premières spoliations, il ne pouvait rester désormais dans une assemblée qui les renouvelait. N'ayant pas adopté ce parti pour nous, nous l'avons engagé à ne pas nous quitter; il y a enfin consenti, mais avec beaucoup de peine. Son dernier discours est fort beau; les discussions sur l'emprunt, mais surtout celle des bois, ont été fort remarquables. M. de Villefranche a eu une belle idée en disant que la religion était un émigré rentré, qu'il ne fallait pas traiter moins favorablement que les autres, auxquels on avait restitué leurs biens non vendus. Le discours de M. de Causans a fait aussi beaucoup d'effet. Corbière et moi, nous ne nous sommes pas mêlés de cette dernière discussion des bois, parce qu'ayant déjà dit notre opinion, il a fallu laisser la place aux autres qui avaient aussi le désir de parler sur cette question. Marcellus a fait pour la clôture un effet merveilleux avec cette loi de Charlemagne qui lui a permis de déclarer nos adversaires *voleurs sacrilèges,* sans qu'ils pussent s'en fâcher. »

XCV. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 9 mars 1817.

« ...Voici ce qui m'est arrivé hier : Decazes le sait, en sorte qu'il lirait cette lettre qu'elle ne lui apprendrait rien. S. A. R. Monsieur, ayant su que j'allais partir, a eu la bonté de désirer me voir auparavant;

en conséquence, j'ai été invité à m'y rendre hier soir à dix heures; mais voilà qu'à mon arrivée on me dit dans l'avant-salon : « M. Decazes est ici depuis une heure, il y a plus d'un mois que nous ne l'avions vu. Peut-être que Monsieur serait fâché que vous vous rencontriez ici; venez avec nous dans cette chambre, nous causerons en attendant la sortie de ce grand personnage. » Ainsi fut fait et il était onze heures et demie quand je pus entrer chez Monsieur, où je restai jusqu'à minuit et demi. Lui, qui ne connaissait pas notre manœuvre prudente et qui prévoyait une rencontre à la sortie de Decazes, avait eu la bonté d'aller au-devant et de lui dire dans la conversation qu'il attendait Villèle, de telle sorte que mon ministre de la Police en a su plus qu'il ne devait en savoir, et surtout en supposera bien plus qu'il n'y en a, car il ne doutera pas que ces rendez-vous n'aient été très fréquents, et c'est tout juste le premier que j'avais. Au reste Monsieur a été parfait pour moi; il nous sait un gré infini de notre courage et de notre constance, voit très bien, a les meilleures intentions du monde; il est bien à regretter, je crois, qu'il ne soit pas mieux entouré et ne soit pas plus écouté lui-même. Enfin, il faut s'en remettre à la Providence et espérer que tant de bonnes et droites intentions ne seront pas perdues pour notre pays.

« Le Roi va bien et l'on espère qu'il pourra bientôt marcher; je ne sais si on ne le flatte pas un peu sous ce rapport. M^me^ la duchesse de Berry va beaucoup mieux. »

XCVI. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 12 mars 1817.

« ...Je pars aujourd'hui mercredi à cinq heures du soir avec le courrier qui portera cette lettre. Nous avons pensé que les chemins étant très mauvais, il était bon de marcher de conserve avec la malle cette nuit sur une belle route, qu'ainsi nous irions demain sans difficulté coucher à Vierzon, vendredi au Fay, samedi à Limoges, dimanche à Brives, lundi à Cahors et mardi à Toulouse. J'espère y arriver à huit heures du soir; si je suis retardé, ne t'en inquiète pas, car avec les routes et la rivière, rien de plus probable que ce retard. J'espère dans tous les cas arriver dans la nuit de mardi.

« Nous n'avons plus rien à faire ici. La Chambre des députés se désorganise et celle des pairs n'a assez de nerf ni pour attaquer le ministre de la Guerre (ils ne sont qu'une quinzaine de cet avis), ni pour combattre la vente des bois (ils ne seraient pour cela qu'une quarantaine).

« J'ai dîné lundi avec tout le ministère, avec tous les directeurs généraux, avec tous les chefs du côté gauche de la Chambre, enfin dans un tel guêpier que j'étais seul avec M. de La Valette du côté droit. Cela s'est fort bien passé. C'était chez M. de Serre. »

LA CRISE DES SUBSISTANCES ET LES MANŒUVRES DE LA POLICE EN 1817 [1].

L'année 1816 avait déjà excité en France des inquiétudes au sujet des subsistances : 1817 devait montrer clairement à combien de maux et de dangers ce beau pays pourrait se trouver exposé par deux années consécutives de médiocres récoltes. Dès le mois d'avril, le blé avait atteint des cours très élevés et un profond sentiment d'inquiétude s'était répandu de toutes parts dans les populations. M. de Villèle, en qualité de maire de Toulouse, dut employer tous ses efforts pour assurer l'approvisionnement de cette ville. Dans cette partie difficile de ses fonctions municipales il ne rencontra que mauvais vouloir, obstacles et pièges sans cesse renouvelés de la part des agents de l'administration centrale, et dut s'estimer heureux de gagner l'époque de la moisson sans dommage notable pour ses concitoyens. La confiance publique seconda merveilleusement les efforts de M. de Villèle pour surmonter tant d'obstacles. Tous les plus grands propriétaires du département prirent envers l'autorité municipale de Toulouse l'engagement gratuit de conserver à sa disposition, jusqu'à la prochaine récolte s'il le fallait, une bonne partie de la précédente et d'en faire le transport au marché de la ville à mesure qu'ils en seraient requis. Cette salutaire précaution, généralement adoptée, assura jusqu'aux derniers jours de

1. Extrait des notes préparées par M. de Villèle pour la rédaction de ses Mémoires.

juillet l'approvisionnement d'un marché où dans les moments critiques venaient se pourvoir toutes les populations voisines. Comme il arrive toujours dans les bonnes combinaisons, celle-ci eut le double avantage de n'induire la ville en aucune dépense, ni les propriétaires en aucune perte : les grains n'étant réclamés que pour les marchés mal pourvus, y furent toujours vendus à de bons prix.

Le ministre de la Police se montra sans cesse préoccupé du désir d'entraver et de perdre, s'il le pouvait, le maire de Toulouse trop dévoué à ses devoirs publics pour écouter d'autres inspirations que celles de sa conscience. Le 9 avril le commissaire général de police de la Haute-Garonne, M. Miègeville, royaliste entouré de l'estime universelle, fut révoqué de ses fonctions, et remplacé peu après par M. Aymard, un des agents les plus déliés de la police des Fouché et des Savary. Aussitôt une forte augmentation se manifesta dans le prix des grains. Un libelle incendiaire provoquant à la révolte contre le gouvernement fut saisi par la police municipale : le maire le transmit sans retard aux nouvelles autorités, que des renseignements dignes de confiance donnaient lieu de croire peu étrangères à l'émission de ce brûlot. Le 12 mai, il eut avec le préfet une explication franche et nette sur l'origine des libelles qui, sous le précédent commissaire général, n'avaient jamais été vus en circulation. Le lendemain, M. de Villèle apprit de façon à ne pouvoir en douter, mais toutefois sans se voir autorisé à citer les noms nécessaires à la recherche judiciaire de ces faits, que le commissaire de police Aymard avait fait des démarches au-

près des familles des inculpés dans l'affaire du meurtre du général Ramel, alors sur le point d'être jugée à Pau, afin d'obtenir d'eux une déposition qui chargeât le maire de Toulouse, député de la droite : il promettait à ce prix la grâce du dénonciateur dans le cas d'une condamnation. Le 27 mai, le préfet annonça la destitution par le ministre de la Police, sur la demande de M. Aymard, d'un des commissaires de police les plus honnêtes et les plus sûrs. M. de Villèle réclama vainement des explications à ce sujet ; il ne put obtenir que des réponses évasives. Il inséra le jour même sur son carnet les lignes suivantes : « Tout ce qui se passe me donne la conviction que ne pouvant réussir à ce que l'on tente contre moi, on se figure qu'on réussirait mieux à l'obtenir si je n'étais plus maire, et qu'on tâche de me faire donner ma démission par tous ces dégoûts. »

ANNÉE 1818

XCVII. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE [1].

« Paris, 4 janvier 1818.

« Mon cher père,

« Voyez M. du Bourg; il vous dira où nous en sommes des pourparlers entamés par le ministère.

1. La seconde session de 1817 fut ouverte le 8 novembre. M. et Mme de Villèle s'étant rendus ensemble à Paris, ce fut à son père que M. de Villèle dut adresser plusieurs lettres pendant les deux

Ces gens-là n'ouvriront les yeux que quand il ne sera plus temps.

« Nous voilà dans la commission du budget six royalistes, six indépendants, six ministériels. En vérité, il est inconcevable qu'on veuille marcher de cette manière.

« On va discuter la loi du recrutement; nous nous faisons inscrire contre, quoique ce soit un sujet fort délicat. Mais, en vérité, il nous est impossible d'admettre le rétablissement pur et simple de la conscription, la réorganisation dans chaque canton de l'armée de la Loire et l'abdication du droit de régler l'avancement, la plus belle des prérogatives royales.

« On ignore encore le sort qu'aura le Concordat; on n'en parle plus. Il a été question du rappel de Pozzo; la nouvelle était fausse ou prématurée. On dit que Wellington repart pour prendre les dernières instructions de son gouvernement sur la grande question de notre évacuation par les troupes étrangères. Sans le funeste système suivi par le ministère, cette évacuation eût été sans danger; il eût été difficile aux étrangers de la refuser, et elle nous eût épargné cent soixante millions que nous coûte chaque année l'armée d'occupation. »

XCVIII. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 11 janvier 1818.

« Mon cher père,

« Nous allons tous bien ici; mais je me sens fatigué et je n'ai, en effet, pas un moment à moi; il est

derniers mois de cette année; mais cette partie de sa correspondance n'a pas été retrouvée.

impossible que cela dure ainsi. Il faut surtout qu'après les six mois de la Chambre, je puisse jouir de quelque liberté et d'un peu de repos. Si je gardais la mairie, cela serait impossible. Il faudra donc que nos bons Toulousains ne trouvent pas mauvais que je m'en défasse avant la fin de la session. J'y suis décidé, tant je vois d'impossibilité à continuer un tel métier sans perdre ma santé. D'ailleurs, les lois qui passent cette année et la marche que suit le gouvernement rendraient trop pénible pour moi l'administration d'une grande ville dans les temps qui se préparent.

« Je n'ai pu vous dire plus tôt qu'il y avait eu depuis Noël jusqu'au jour des Rois des pourparlers très sérieux entre la minorité et les ministres. On paraissait désirer sincèrement un rapprochement. Les royalistes ont demandé qu'on cessât de les persécuter d'un bout de la France à l'autre et qu'on modifiât la loi des élections, en divisant les électeurs actuels en deux degrés. On a reculé, pour répondre à ces demandes, jusqu'à la veille du rapport sur la loi du recrutement. Alors on nous a demandé, comme préliminaires de la paix, de renoncer à attaquer ce projet sous les rapports inconstitutionnels. On a fait part de cette idée à nos amis qui l'ont repoussée presque unanimement, ne croyant pas devoir sans motif renoncer à combattre suivant leur conscience une loi qui leur paraît si dangereuse. Les choses en sont restées là, et il est bien à craindre que ces démarches pacifiques et conciliatrices ne mènent à rien, d'autant plus qu'on s'en est servi pour répandre à plaisir des calomnies absurdes et pour se rap-

procher des indépendants. Il n'y a dans tout cela aucune vue profonde. Il paraît que ce ne sont que des intrigues, et jamais on ne sauvera un pays aussi malade que le nôtre par ce moyen-là.

« Je suis fort occupé par la commission du budget où se passe régulièrement une partie de ma journée, et par mon opinion sur la loi du recrutement, dont les dispositions cachent bien des dangers sous une apparence de zèle pour l'honneur national et de résistance à l'influence étrangère. »

XCIX. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 23 janvier 1818.

« Mon cher père,

« Nous sommes ici dans l'agitation. J'ai fait mardi le discours que vous avez vu tout entier dans le *Moniteur;* il a eu le plus grand succès. On ne s'y attendait pas, à ce qu'il paraît, car on en a été furieux. Hier, M. Beugnot d'abord, et ensuite M. Courvoisier m'ont attaqué de la manière la plus violente et la moins mesurée. Mais ce qui a plus d'importance, c'est qu'ils ont émis les doctrines les plus révolutionnaires et les plus séditieuses avec une virulence jusque-là sans exemple. En même temps, tous les moyens dont dispose la police sont employés à prêcher, dans les départements comme à Paris, la triple croisade contre les prêtres, les nobles et les étrangers. S'il fallait en croire quelques indices, ce système paraîtrait avoir le soutien de la Russie. Nous ne pouvons rien savoir de positif, ni rien prévoir

avec certitude, mais il paraît qu'on voudrait en venir à regarnir de vieux soldats et de conscrits les cadres d'officiers de la vieille armée afin de faire peser de ce côté le levier révolutionnaire, le peuple ne s'étant pas montré disposé à répondre aux efforts qu'on fait auprès de lui avec assez d'ardeur. Les boulevards sont garnis de gravures propres à exciter les souvenirs qu'on veut faire revivre; ce sont partout des grenadiers, des scènes de bataille : le tout du bon temps.

« Il arrive ici, dit-on, des voiturées d'anciens officiers. Au milieu de tout cela l'opinion est encore moins mauvaise qu'on ne le croirait. Vous ne sauriez imaginer le succès qu'a eu mon discours inspiré par ces sentiments de franchise et de loyauté que je voudrais voir régner partout. C'est ce succès qui rend aujourd'hui nos adversaires furieux. Mais de tout cela, il résulte un grand bien, c'est qu'ils sont obligés de se démasquer plus vite qu'ils ne l'auraient voulu; la passion les emporte au delà des limites tracées par leur intérêt, qui certainement les poussait à attendre le nouveau cinquième et l'évacuation des troupes alliées. Dieu veillera sur la France, espérons-le; lui seul peut la sauver. »

C. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 28 janvier 1818.

« Mon cher père,

« Nous sommes bien bons, je vous assure, de sacrifier nos affections et nos intérêts à la politique :

tout cela ne mène à rien ; les choses vont de mal en pire et la vie s'use en sacrifices bien pénibles et bien inutiles.

« On travaille à reformer l'armée qui nous a perdus et qui a été la cause de tous les maux dont nous souffrons ; on traite en même temps avec les indépendants, de la dissolution de la Chambre avant la prochaine session. Vous jugez quel avenir tout cela nous prépare. Il paraît que quelque puissance étrangère lie son système politique à celui-là et qu'au dehors comme au dedans, on ne sait pas comprendre quels sont les principes de la Révolution, et que l'on travaille à réchauffer cette vipère, sans paraître prévoir les maux qu'elle peut produire encore. On répond à nos raisons par l'appel le plus direct aux passions les plus révolutionnaires. On monte des coups à notre tribune comme à celle de l'Assemblée constituante. La police avait fait venir des claqueurs le jour où le ministre de la Guerre a fait son discours, et cinq autres ministres étaient à leur poste pour juger de l'effet. Tout cela est d'un bien triste augure. Il m'est dur de perdre mon temps là, lorsque je pourrais l'employer si utilement et si bien selon mon cœur auprès de vous.

« Je crois que la session se terminera assez promptement ; le budget ne me paraît pas une grande affaire cette année, la question révolutionnaire ôtant son intérêt à celle-là.

« Si nous voyons que les choses aillent trop mal, je ramènerai toute ma famille, sinon je partirai seul pour aller vous rejoindre aussitôt que la Chambre sera ajournée. Dans aucun cas je ne resterai maire

pour faire exécuter des lois que je désapprouve autant. D'ailleurs, je ne puis ainsi me sacrifier entièrement. »

CI. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 1er février 1818.

« Mon cher père.

« Tout va bien ici hormis les affaires. Nous passons un bien triste carnaval; je crains que le carême ne soit plus triste encore. Nous sommes au noir comme le temps qu'il fait : il est horrible. Nous ferons un carême bien méritoire; je crois que toute l'année le sera aussi, et si la Providence ne s'en mêle, nos malheurs dureront plus longtemps. Il me semble voir la maison royale d'Angleterre qui, après avoir été chassée une fois, est rentrée dans ses États, mais qui a fini par ne plus remonter sur le trône après une seconde expulsion. Ici, tout est consterné; M. Corbière qui vint à la maison hier soir a perdu tout espoir; tout le monde en est là. Chacun voudrait trouver quelque planche pour échapper au naufrage, mais elles sont toutes bien pourries. On ne peut concevoir qu'un roi de France dise à la face du monde entier : « Il n'y aura pas de conscription, » et qu'à la face même de l'univers il en présente une plus rigoureuse que celle de Bonaparte. Certes, cela est inconcevable. Maintenant, vous ne pouvez plus demander à un officier de Waterloo pourquoi il a trahi ses serments. « Mes serments ! répond-il, mais « c'est à la mode; il n'y a que Dieu qui ne se paie « pas de cette monnaie; le Roi en fait autant que

« nous et son exemple efface notre honte. » Enfin, quoi qu'il arrive, si Dieu nous prête vie, nous combattrons cependant pour lui et cela de bon cœur, au cri de : « Vive le Roi ! » quand même. Déjà pour récompenser M. Decazes de ses bons services, le Roi l'a fait pair de France : c'est un pas de plus dans la même voie. Il paraît que nos affaires extérieures ne vont pas très bien. Nos frontières seront évacuées au mois d'août, mais toutes les puissances formeront une Sainte-Alliance et fourniront un contingent de troupes qui devront rester en Allemagne au centre de l'Europe; les puissances s'engagent à soutenir les gouvernements existants par le moyen de ces contingents. On dit que tout aura lieu comme cela; voilà du moins le bruit qui court.

« Une personne de notre connaissance, qui est loin d'être *ultra,* disait l'autre jour au duc de Richelieu : « Monseigneur, je me plains de ce que vous « nous perdez; Dieu sait ce qui en résultera. Ce ne « sont pas les Bourbons que je regrette, c'est ma « fortune que la Terreur va peut-être engloutir. » — « Une Terreur! non. Il n'y aura pas de Terreur, « mais ce sera une République. Pour moi, mon « parti est pris; je mourrai sur les marches du « trône. » Pauvre malheureux, quel service rendra ta mort? Il paraît que ce ministre est convaincu que cela ne pourrait se passer autrement, que les Bourbons ne pourraient jamais gouverner la France, et qu'il n'y a rien à faire que de rendre la chute aussi douce que possible. Les Jacobins font un calcul bien juste; on leur demandait pourquoi ils retardaient tant le moment : « Pourquoi? Nous serons

« les maîtres le jour que nous voudrons; mais en « attendant nous laissons au Roi tout l'odieux des « mesures que nous serions obligés de prendre. »

CII. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 3 février 1818.

« Mon cher père,

« Je voudrais pouvoir vous donner quelque nouvelle politique de nature à vous faire plaisir; mais malheureusement les choses vont si mal que l'on n'a jamais que des choses pénibles à apprendre. Vous verrez toutefois par les journaux que nous avons eu hier un petit succès; mais ce sera nul si la question se perd aujourd'hui. Cependant il est à craindre que nous n'entrions bientôt en révolution si nous perdons cette question, puisqu'en ce cas nous aurions l'armée de la Loire. J'en suis tellement agité que je n'ai pas eu le courage d'aller encore à la séance. J'ai trop souffert hier pendant le scrutin. Notre majorité d'hier n'a été que de quatre voix; les ministres vont faire l'impossible pour tâcher de les gagner; je connais déjà un député qui se dit malade afin de ne pas se trouver au vote.

« On dit ici qu'après la session la Chambre actuelle sera cassée : cela me paraît très probable. On dit de plus qu'il sera créé vingt nouveaux pairs, comme Suchet, Davoust, Belliard, etc.; mais je crois moins à cette nouvelle qu'à la première.

« Ce que nous faisons ici est assez peu utile et peu satisfaisant. Hier seulement nous sommes parvenus à force de raison à empêcher que l'armée de la Loire

ne fût réorganisée dans tous les cantons du royaume; mais à quoi cela mènera-t-il si le gouvernement persiste à prendre tous les moyens qui doivent amener sa perte? Nous lui aurons fermé cette voie, il en trouvera mille autres.

« Aussitôt cette loi passée, je vais donner ma démission de maire; j'ai bien réfléchi sur cette démarche et je dois la faire pour mon honneur et pour mon repos. Ce n'est pas vivre que d'être ainsi asservi. Il faut qu'au moins pendant six mois je puisse respirer, jouir de la vie de famille et soigner mes biens.

« La loi du recrutement va être terminée aujourd'hui ou demain; nous ignorons si l'on nous donnera ensuite celle du Concordat. On trouve des obstacles de la part de la cour de Rome; je crois aussi qu'une partie du ministère ne lui est pas favorable, et le clergé lui-même paraît préférer de rester dans la situation actuelle, plutôt que de s'exposer à une violente opposition et peut-être à un schisme dans l'Église. Il est donc impossible de prévoir ce que deviendra cette loi.

« Le budget se traîne; personne n'y met un grand intérêt; j'imagine que le rapport aura lieu vers la fin de ce mois et que la loi sortira de la Chambre avant la fin de mars. Ainsi notre session se trouverait terminée et je pourrais aller vous rejoindre vers le 10 ou le 15 avril. »

CIII. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 6 février 1818.

« Mon cher père,

« Nous nous portons assez bien ici, quoique je sois réellement sur les dents de la discussion qui s'est terminée hier, comme vous l'apprendrez par les journaux. Je vais me reposer un peu pendant quelques jours, quoique la commission du budget nécessite encore pour longtemps un travail de cinq à six heures par jour. Mais la question étant moins périlleuse pour le pays, la tension d'esprit et l'impression que j'en éprouve sont moins fortes et moins pénibles.

« Les ministres ont traité avec les indépendants et les doctrinaires pour faire passer leur loi ; c'est ce qui leur a donné la grande majorité que vous voyez. Les vingt-deux voix que nous avons eues en dehors de nos bancs, nous sont venues du centre et tellement isolées les unes des autres qu'on ne saurait dire quel sentiment les a dirigées. On nous annonce quelque nouvelle mesure révolutionnaire dans peu de jours, sans doute comme paiement du vote d'hier. J'ignore absolument si ce bruit est fondé et quel peut en être l'objet.

« Il est décidé qu'on va envoyer dans leurs diocèses tous les évêques qui se trouvent dans les termes des deux concordats : les autres resteront dans l'incertitude. Le nôtre sera dans ce cas, puisque la circonscription de son diocèse est changée. »

CIV. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 11 février 1818.

« Mon cher père,

« Les journaux ne vous tiennent plus au courant de nos travaux, mais ceux-ci n'en vont pas moins leur train et nous sommes extraordinairement occupés par la discussion du budget, sans que pour cela nos décisions soient bien satisfaisantes. Les opinions révolutionnaires dominent et, après de longs débats, la commission adopte ordinairement le contraire de ce que nous demandons dans l'intérêt public. Ainsi nous avons perdu la rectification du report des impositions, les centimes départementaux et les épargnes utiles que l'on pouvait faire dans quelques administrations. En revanche, on discute les moindres largesses du Roi envers ses anciens serviteurs ; on n'accorde pour le clergé que les fonds indispensables aux établissements ecclésiastiques reconnus par le concordat de 1801. Enfin, tout cela va de telle sorte que nous serons obligés de combattre à la tribune plusieurs des décisions de la commission dont nous sommes membres.

« En attendant, on a porté aux pairs la loi du recrutement ; plusieurs des maréchaux et généraux doivent, dit-on, l'attaquer, mais en dernier résultat on croit qu'ils voteront pour elle et qu'elle passera.

« On assure que la crainte des conséquences de cette loi préoccupe fort les officiers actuellement employés et qu'il y a de la fermentation à ce sujet dans la garde royale. C'est un malheur de plus, car les

royalistes n'étant forts que de leurs principes et de leurs vertus, il serait déplorable que des têtes folles et exaltées de cette opinion se portassent à des actes coupables. Il vaut cent fois mieux qu'ils se laissent déplacer injustement, si telle était la volonté du Roi. Heureusement qu'on n'est encore sûr de rien à cet égard et qu'il n'est arrivé rien de répréhensible; on dit seulement qu'il y a de l'exaltation.

« Samedi dernier, j'ai écrit à M. Lainé pour le prier de faire agréer ma démission de la mairie par Sa Majesté. Je n'ai pas encore reçu de réponse, mais je me regarde comme débarrassé de ce fardeau qu'il m'était impossible de supporter plus longtemps. Je désirerais fort qu'on nommât Du Bourg et qu'il voulût consentir à accepter.

« On prétend que cette loi sur le recrutement a effarouché quelques cours étrangères. L'ambassadeur de Russie, sans doute pour mieux jouer son rôle, a l'air de moins se mêler de nos affaires intérieures. Ceux d'Angleterre, d'Autriche et de Prusse paraissent alarmés du système des ministres et du progrès des idées révolutionnaires. Wellington seul se montre peu étonné de tout cela et semble compter sur la facilité avec laquelle l'armée qu'il commande se porterait sur Paris ou sur tout autre point, s'il venait à éclater quelques troubles. Mais les étrangers évacueront-ils la France cette année, comme l'on s'en était flatté? c'est ce qui paraît devenir chaque jour plus douteux.

« Au milieu de tout cela, on peut remarquer que le plus grand mal vient des gouvernants; que ce sont eux qui ont appelé les passions à leur secours et fait

crier : « A bas les prêtres ! à bas les nobles! » mais que cet appel n'a pas eu de succès, tant la nation est fatiguée de révolution.

« Ils ont soufflé sur des cendres et n'ont pas trouvé le charbon enflammé nécessaire pour allumer l'incendie. De même ils viennent d'évoquer la vieille armée et ils n'ont trouvé qu'une ombre ; tout ce qui était soldat, tout ce qui a été employé dans la nouvelle armée et tout ce qui a un sort assuré, n'a pas répondu à l'appel et je ne crois pas que cette seconde tentative ait plus de résultat que la première. Les masses auront plus de sagesse que ceux qui sont appelés à les gouverner; c'est là l'espoir le plus fondé que nous ayons.

« Priez donc Manavit, quand il me fait parler dans son journal, de copier le *Moniteur,* la *Quotidienne* ou le *Journal des Débats ;* il n'y a que ces trois feuilles-là qui mettent quelque exactitude dans le compte rendu de nos séances. »

CV. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 13 février 1818.

« Mon cher père,

« Nous ne faisons ici rien de bon ; chaque arbre doit porter son fruit, comme je me suis permis de le dire à la Chambre. On a provoqué par des mesures et des réclamations intempestives l'inquiétude des puissances étrangères, aussi parle-t-on déjà dans le Parlement d'Angleterre de ne pas évacuer notre territoire et même de procéder au partage de la France si nous retombions en révolution. Villèle a traduit

le discours de lord Stanhope à la Chambre des pairs; il vous l'envoie ; ne le montrez qu'à Du Bourg et à Marsac, car il ne faut pas que cela circule. Il faut même observer que ce lord Stanhope est un tout jeune homme du parti Granville et qu'il ne faut pas ajouter trop d'importance à ce discours.

« On a prêché la haine des étrangers, le besoin de leur en imposer, la nécessité où l'on serait peut-être d'entrer en guerre avec eux, et avant-hier au soir, un coup de pistolet a été tiré sur la voiture de Wellington, au moment où il rentrait dans son hôtel à une heure du matin. La balle n'a pas atteint l'équipage. L'assassin a été à peine aperçu par les laquais qui étaient derrière la voiture ; on ne s'est mis à sa poursuite qu'après un moment d'hésitation, de sorte qu'on n'a pu l'atteindre, ni voir où il s'est retiré. Deux des gens de Wellington revenant du cabaret l'ont rencontré comme il fuyait, mais ne l'ont pas arrêté, car on ne le poursuivait pas encore. Enfin nul renseignement ne transpire sur cet attentat, qui peut donner en Europe des préventions nuisibles à nos intérêts. On a reçu certaines indications de Bruxelles ; il paraît qu'on avait écrit de ce pays-là à Wellington de se tenir sur ses gardes ; qu'on savait par les bannis de France qu'il devait être assassiné. On assure aussi que dès le lendemain de l'événement, le télégraphe a annoncé que dans cette ville le bruit public était que Wellington avait été tué ; il a été de suite répondu par la même voie, afin de rassurer la garnison étrangère, qui montrait déjà de l'inquiétude. Ces bruits ne pouvaient être répandus de la sorte que par la faction dont l'auteur du coup était

l'émissaire. Dieu veuille qu'il soit découvert pour atténuer, s'il se peut, les conséquences d'un tel acte. »

CVI. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 18 février 1818.

« Mon cher père,

« J'ai enfin reçu avant-hier la réponse du ministre de l'Intérieur à ma démission. Il m'a écrit de la manière la plus flatteuse et la plus honnête ; il me dit de faire part de ma démission à M. le préfet. C'est ce que je fais par la lettre ci-jointe, que je vous prie de lui faire porter aussitôt que vous l'aurez reçue, parce qu'elle contient quelque chose qu'il lui importe de voir avant que les journaux de la ville ne soient composés.

« Ceux d'ici se sont appliqués à dénaturer les motifs de ma démission de la manière la plus absurde. C'est un trait de la police dont je n'ai pas cru devoir me plaindre, pour ne pas lui donner plus d'importance qu'il n'en a. Mais je serais fâché qu'à Toulouse on me prêtât des motifs ridicules aux yeux de mes concitoyens. Il est évident qu'on a toujours le droit d'être locataire dans une ville, par conséquent que cette qualité ne peut manquer à celui qui veut en être le maire ; que je suis un des cinquante plus imposés du département et qu'ayant mon domicile là où je suis maire, j'y suis forcément un des cent plus imposés. Tout cela est absurde ; je ne fais qu'en rire ici, mais je serais fâché de voir les journaux du pays admettre une pareille absurdité. J'ai donné ma démission parce que le poids réuni de la députation

et de la mairie m'est devenu trop pesant et que ma santé, ainsi que mes affaires, m'obligent à renoncer à l'une ou à l'autre de ces fonctions. J'aurais de préférence renoncé à la députation, si j'avais pu le faire sans manquer à mon premier devoir, celui de rester au service de mon pays là où je puis lui être le plus utile. »

CVII. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 20 février 1818.

« Mon cher père,

« Nous continuons à aller tous assez bien ici, mais j'ai le chagrin d'avoir mon ami Corbière malade depuis deux jours. Il a une fièvre assez forte; je ne sais d'où cela peut provenir. Le métier que nous faisons ici est assommant. Vous pensez qu'en ce moment nous nous reposons, et c'est au contraire celui où nous avons le plus d'occupation. Nous sommes depuis dix heures du matin jusqu'à six heures du soir à cette commission du budget, et cela sans préjudice de nos autres besognes courantes. J'imagine que le rapport se fera le 5 ou le 6 du mois prochain et que cette loi pourra sortir de notre Chambre à la fin de mars.

« Vous aurez vu comme la police a fait dénaturer les motifs de ma démission; les trois quarts des abonnés aux journaux croient qu'on m'a destitué, et ce qu'il y a d'original, c'est que le mensonge est puni par son propre fait, car on trouve généralement que c'est un acte très injuste et très déplacé. Je n'ai aucun intérêt à essayer de rectifier ce point

puisqu'il ne me nuit en rien. J'ai d'ailleurs pour principe qu'un député, ayant la tribune ouverte, ne doit descendre dans l'arène des journaux que le moins possible. Si dans la suite je crois avoir à relever ce fait, j'en trouverai bien assez l'occasion. L'action de la police contre moi est si vive que je ne reçois plus aucun des journaux de notre ville depuis quatre courriers, c'est-à-dire à dater d'avant le jour où l'on a pu connaître à Toulouse ma démission. Le *Journal de la Haute-Garonne* pourrait bien me l'avoir supprimé de lui-même, mais je suis bien sûr que Manavit en est incapable, et je ne reçois pas plus l'un que l'autre, ce qui me prouve bien que c'est un petit acte d'animosité de la part de M. Decazes. »

CVIII. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 27 février 1818.

« Mon cher père,

« Tout le monde va bien ici excepté moi. J'ai en ce moment un rhume très violent, mais je sens qu'il n'aura aucune suite. Ce qui l'entretient et me fatigue, c'est l'obligation de sortir tous les jours et d'aller passer six heures de suite à cette ennuyeuse commission du budget; elle se terminera enfin demain et j'espère avoir ensuite une huitaine de jours de repos, ce dont j'ai grand besoin.

« Je vous envoie l'ouvrage de M. l'abbé Frayssinous sur le Concordat : je n'ai pas eu le temps de le lire ; on le dit fait avec habileté ; le mémoire de M. de Chabrol en réponse à l'écrit de Favier, c'est faible de couleur, mais fort par la conviction qu'il com-

mande : les ministres l'ont tous remercié de sa modération et de ce qu'il n'a pas fait usage de leur correspondance pour se justifier ; enfin le mémoire du général Canuel dont on est aussi fort content. Il paraît en ce moment que cette attaque du parti révolutionnaire tourne contre ceux qui en sont les auteurs, plus que contre ceux qu'ils ont attaqués ; mais il restera toujours inconcevable qu'un gouvernement souffre que des hommes chargés par lui de l'administration, soient exposés à de pareilles imputations de la part de ses propres employés, sans faire poursuivre ceux-ci devant les tribunaux, ou leur témoigner son mécontentement en les destituant.

« Nous n'avons rien de nouveau, si ce n'est une inondation de pamphlets plus révolutionnaires les uns que les autres. On n'a pas voulu consacrer la liberté légale de la presse avec des moyens de répression, on est livré à la plus affreuse licence.

« On commence aujourd'hui à la Chambre des pairs la discussion de la loi du recrutement. Les ministres font tous leurs efforts pour la faire passer sans amendement ; je crois qu'ils y réussiront. On traite avec les étrangers pour faire une transaction sur les indemnités dues aux particuliers ; on aurait pu en 1814 s'acquitter avec soixante-dix millions, il nous en coûtera vraisemblablement vingt-cinq millions de rente, c'est-à-dire cinq cents millions. On parle aussi de l'évacuation du territoire à la fin de l'année, mais cette question ne sera définitivement jugée qu'en août ou septembre au congrès des souverains. »

CIX. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« 4 mars 1818.

« Mon cher père,

« La commission du budget m'a beaucoup fatigué ; la voilà enfin finie depuis hier ; nous pouvons maintenant jouir de quelque repos. Celle du Concordat s'est réunie et va faire son rapport ; elle proposera le changement de la bulle des circonscriptions et demandera qu'il ne puisse y avoir plus de soixante et dix ou quatre-vingts évêchés en France. C'est à nos yeux mettre la charrue avant les bœufs ; si les ministres pensaient devoir changer les circonscriptions, il fallait commencer par traiter de cette affaire avec la cour de Rome et non venir nous la faire mettre dans une loi qui ne peut obliger le pape. Tout cela s'arrange de telle manière qu'il est fort à craindre que la loi ne soit rejetée et que nous ne restions sans Concordat ancien ni nouveau. Je ne sais en vérité où tant d'imprévoyance et d'absurdité conduiront.

« Il paraît que les Anglais, les Autrichiens et même les Prussiens commencent à s'alarmer des dispositions qu'ils aperçoivent dans le ministère, à pousser l'opinion vers la guerre et le système politique vers la démocratie. Cela ne fera que les rendre plus difficiles dans le traité pour les indemnités et l'évacuation de la France. »

CX. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 6 mars 1818.

« Mon cher père,

« J'ai écrit hier à mon frère par une seconde occasion que nous avons pour Bourbon ; je le presse fort de ne plus retarder l'envoi de nos cafés, dans la crainte que quelque nouvelle brouille avec les puissances ne vienne encore nous fermer les mers pour longtemps. On y fait bien tout ce que l'on peut à propos de cette loi du recrutement, qui va passer à la Chambre des pairs comme à la nôtre, malgré l'opposition qu'elle y éprouve. On dit que le Roi lui-même s'en mêle et doit prolonger sa promenade journalière, exprès pour empêcher les trois pairs qui l'accompagnent, d'aller voter sur cette question.

« D'un autre côté, les boulevards sont couverts de caricatures insultantes pour les Anglais, et vous pensez que Wellington ne doit pas être très satisfait de l'accueil qu'il reçoit à Paris. Nous sommes inondés de brochures révolutionnaires ; les plus accréditées ont évidemment l'appui du ministère. On imaginerait difficilement où veulent aller ces gens-là, si l'on ne savait leurs liaisons avec ceux qu'ils devraient redouter ; tout s'explique par ce moyen, tout est inexplicable sans cela. On veut à toute force faire discuter le Concordat, quoiqu'on ne puisse douter du résultat ; les indépendants ont réclamé pour qu'il en fût ainsi. M. Lainé a été de son côté à la commission et a proposé de changer l'article des circonscriptions, qu'on veut réduire à soixante-dix-

huit évêchés au plus. On lui a objecté qu'il eût mieux valu traiter de ce changement avec Rome ; qu'en s'y prenant ainsi, il exposait le vote de la loi ; il a répondu qu'il valait mieux qu'elle fût rejetée que de la laisser mourir de sa belle mort. Enfin, il paraît décidé que nous n'éviterons pas cette triste discussion.

« L'affaire de Lyon n'a jusqu'ici pas tourné à l'avantage de M. Favier ; mais, quelle qu'en soit l'issue, elle déconsidère le gouvernement ; c'est le but de ces messieurs. »

CXI. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 11 mars 1818.

« Mon cher père,

« On vient de recommencer la discussion du Concordat dans la commission. On laisse de côté la bulle de circonscription et l'on règle par la loi qu'il ne pourra y avoir plus d'un évêché par département. On proteste contre le droit que prend le pape de destituer les évêques ; on supprime le mot *inhérent* dans le premier article. Cette discussion aura lieu dans peu de temps ; nous n'y prendrons part qu'autant que nous le voudrons, et nous nous sommes réservé de voter chacun suivant notre conscience, aucune liaison de parti ne devant influer sur une question de cette nature.

« Pour que la loi du recrutement passât sans amendements à la Chambre des pairs, le Roi a, dit-on, prolongé ses promenades ordinaires et les a faites malgré le temps le plus affreux : cela retenait auprès de lui trois pairs royalistes de service. On assure

aussi qu'il a dans le même but fait partir M. de Duras pour la campagne. Il est sûr qu'on nous peint à lui comme des ennemis et qu'il s'exprime sur notre compte dans ce sens. En attendant, la révolution fait tous les jours des progrès et il est difficile de prévoir comment tout ceci finira. On assure qu'il sera question au congrès des souverains de l'abolition du gouvernement représentatif en France ; j'ignore ce qu'on prétendrait mettre à la place ; mais le ministère espérerait être plus à l'aise. Je doute qu'il puisse s'en tirer même avec ce coup d'État. D'ailleurs, tout cela n'est peut-être pas vrai.

« Il paraît certain que dans cinq ou six mois l'évacuation aura lieu. On excite tellement les esprits contre les étrangers qu'ils ne se croiraient pas en sûreté s'ils restaient en France plus longtemps. Pourvu qu'ils ne partent pas afin de revenir ; je ne leur en demande pas davantage. »

CXII. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 13 mars 1818.

« Mon cher père,

« Nous n'avons rien de nouveau ici, sinon la saisie du dixième numéro de la *Correspondance* de M. Fiévée. Si vous ne l'avez pas encore acheté, hâtez-vous, car le courrier qui vous portera cette lettre, portera certainement aussi l'ordre de le saisir à Toulouse, où il est arrivé par la dernière malle. Il s'est vendu ici pendant vingt-quatre heures sans empêchement, mais on s'est ravisé ensuite et on l'a saisi, sans que je sache encore sous quel prétexte. On disait hier

que les négociations pour les indemnités étant remises, comme celles de l'évacuation, au congrès des souverains, les ministres n'avaient plus intérêt à prolonger notre session et qu'au contraire ils allaient nous presser le plus possible. Ainsi, j'espère toujours vous embrasser à la fin d'avril.

« M. le cardinal de Périgord ayant écrit à M. Lainé une lettre très forte contre le rapport présumé de la commission sur le Concordat, le Roi a fait réunir hier les pairs ecclésiastiques et quelques évêques pour conférer à ce sujet avec ce ministre. On ignore le résultat de cette conférence qui doit se renouveler aujourd'hui. Les points contestés sont les changements de circonscriptions sans le concours de Sa Sainteté et le maintien dans la loi de tous les articles organiques, quoique le Concordat en rejette quelques parties comme contraires à la doctrine.

« Nous allons discuter aujourd'hui la loi des chemins vicinaux, contre laquelle je me suis fait inscrire ainsi que Corbière.

« Vous serez sans doute étonné de voir nos bureaux et nos commissions si royalistes ce mois-ci : c'est que les royalistes ont été exacts et que les autres ne s'y sont pas rendus ; voilà tout le mystère. »

CXIII. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 20 mars 1818.

« Mon cher père,

« Me voilà débarrassé de cette éternelle commission du budget. Les rapports ont enfin été arrêtés et demain ils seront portés à la Chambre. Vous y trou-

verez des échantillons de l'esprit révolutionnaire, qui vous feront voir que nous avons été bien avisés en ne voulant pas partager les fonctions de rapporteur, comme cela nous eût été possible. En somme, nous nous trouvons trop heureux de rencontrer encore des gens qui veuillent nous prêter et nous mettre ainsi en mesure de satisfaire à nos engagements vis-à-vis des puissances. L'appât du gain, l'espoir de ne pas rester dernier porteur du titre, sont les seules causes de pareils traits d'audace.

« Vous serez content de nos stipulations en faveur des départements et des communes. C'est nous qui les avons obtenues et je ne sais vraiment trop à quoi attribuer la facilité avec laquelle on nous les a concédées tout d'un coup, après nous les avoir si opiniâtrément refusées. Il paraît que cela pourrait tenir à la position du ministère vis-à-vis des étrangers. La discussion sur les indemnités n'est pas terminée; la question de l'évacuation ne sera pas traitée avant le congrès des souverains, qui s'assemblera en juillet et août prochains; en attendant, l'Angleterre, l'Autriche et peut-être la Prusse, montrent des dispositions hostiles au ministère. La Russie paraît l'appuyer de tout son pouvoir, mais elle semble désirer que nous nous mettions en mesure de la seconder, s'il était nécessaire de montrer les dents. De là, cette loi de recrutement et ces caresses à la vieille armée. Mais en même temps le ministère, au lieu de chercher à réunir toutes les opinions, seul moyen d'obtenir de la force, se jette chaque jour davantage du côté des révolutionnaires. Cette tendance est poussée au plus haut point, et je ne doute pas que les armes

fournies aux étrangers par une telle politique, ne nous soient très nuisibles dans les traités importants que nous avons à conclure en ce moment. Je conjecture que les ménagements dont on a usé en faveur des communes et des départements, pourraient tenir à cette situation.

« Le Concordat en est toujours au même point : il serait bien à désirer qu'on en remît la discussion à une autre année.

« Je vous envoie un exemplaire de Fiévée, pour le cas où ceux qui avaient été expédiés à Toulouse auraient été arrêtés. Vous trouverez aussi dans ce paquet un recueil des pièces publiées sur l'affaire de Lyon. Je vous enverrai, dès que je l'aurai moi-même, le mémoire de Fargues, qui paraît ici aujourd'hui. Il est vraiment déplorable de voir les administrateurs d'un gouvernement assez peu soutenus par lui, pour être ainsi réduits à se justifier par des pamphlets de l'accusation la plus horrible. »

CXIV. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 25 mars 1818.

« Mon cher père,

« Vous pourrez lire nos rapports sur le budget et vous jugerez si nous pouvions désirer de prendre le rôle de rapporteur, comme on nous l'offrait. C'est aux partisans des opinions révolutionnaires à défendre des rapports de ce genre.

« Ni Corbière, ni moi ne nous sommes inscrits sur l'ensemble, parce que tout ce que nous avons à dire trouvera sa place à la discussion des articles.

Mais si les députés qui siègent sur les bancs opposés, se lancent dans des attaques inconvenantes ou dangereuses, nos amis nous céderont leur tour d'inscription, et dans ce cas nous parlerons aussi sur l'ensemble. Il faut donc nous préparer à tout événement, et c'est ce que je fais.

« Un incident assez inattendu vient d'éclaircir les questions élevées au sujet du Concordat. Marcellus, effrayé d'avoir à voter sur des points qui touchent à la doctrine, sans que le clergé de France en eût dit son avis et eût un moyen quelconque de se réunir pour en délibérer, a écrit en cour de Rome, il y a deux mois, pour avoir à ce sujet l'avis du Saint-Père lui-même. Il vient de lui arriver un bref qu'il a de suite communiqué à M. le grand aumônier; celui-ci l'a remis au Roi, qui l'a remis lui-même au ministre.

« Dans ce bref, le Saint-Père dit qu'il n'avait jamais pu penser qu'on soumettrait le Concordat et les bulles à la discussion et à la sanction d'un corps politique délibérant; que la loi proposée est contraire à l'indépendance de la doctrine et des lois de l'Église; qu'il la repousse et qu'il est du devoir de tous ceux qui sont appelés à y concourir, de la combattre de tout leur pouvoir. Les ministres embarrassés blâment la démarche de Marcellus, disent qu'autrefois les parlements l'auraient décrété de prise de corps; ils ajoutent que s'il avait consulté le pape sur les quatre articles des libertés de l'Église gallicane, il lui aurait été répondu dans les mêmes termes. Mais il faut observer que ce qui change l'état de la question et rend fausse la comparaison, c'est le tort qu'ont eu ces messieurs de ne pas donner aux fidèles un appui,

en consultant le clergé de France sur une matière aussi importante; ils ont ôté ce secours, on s'est adressé ailleurs.

« J'espère que tout cela fera renoncer au déplorable projet de nous soumettre le rapport de cette loi. »

CXV. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris,

« Mon cher père,

« Il paraît bien décidé que le Concordat sera retiré; M. de Richelieu a même dit qu'il fallait qu'on en fît un autre; ainsi vous voyez que les affaires de l'Église ne sont pas au moment d'être terminées.

« Le général Donnadieu a été l'autre jour chez M. Lainé, qui lui a fait des reproches sur la protection trop marquée qu'il a accordée aux missionnaires de Grenoble. Le général a répondu qu'il trouvait ce reproche singulier, s'adressant à lui qui est protestant, qu'il avait cru de son devoir de faire respecter les missionnaires, et que c'était pour cela qu'il l'avait fait. M. Lainé ayant insisté, le général lui répondit : « Vous ne voulez donc pas plus de Dieu que de Roi. » Du reste, ce général est fêté par l'ambassadeur anglais et par lord Wellington. Ce dernier, dans une société où il se trouvait naguère, lui a témoigné hautement son admiration pour la belle conduite qu'il a tenue à Grenoble et l'a pressé de venir à une fête qu'il donne demain. On m'a assuré que tous les ambassadeurs, à l'exception de Pozzo, lui avaient fait une visite. Cela semble prouver que l'Europe com-

mence à apprécier plus sainement notre situation. Malheureusement cela ne nous sauvera pas, tant que la Russie s'obstinera à soutenir la révolution et les révolutionnaires. »

CXVI. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 5 avril 1818.

« Mon cher père,

« Quand vous verrez la longueur du discours que j'ai fait avant-hier sur le budget, vous vous apercevrez bien que je n'ai pas eu le temps de le faire plus court. Il est à l'impression, je ne sais quand il en sortira, car il faut servir avant moi tous les orateurs qui m'ont précédé; je vous l'enverrai aussitôt que je l'aurai. On en a été content et l'on a forcé M. Lainé à nous promettre des administrations secondaires, et M. Decazes à nous donner sur Lyon les explications qu'on lui avait déjà vainement demandées.

« La discussion générale du budget est close et je crois que cette loi sortira de notre Chambre vers le 20 de ce mois, ce qui semble annoncer que nous serons libres vers le 1er mai. Je me hâterai d'en profiter pour aller vous rejoindre et me reposer à Morvilles de toutes mes fatigues de Paris.

« La loi sur le Concordat va nécessairement avorter et rester à la commission. On verra sans doute, l'année prochaine, à ménager de nouveaux arrangements avec la cour de Rome, ou à présenter une loi plus conforme aux conventions passées entre le Roi et le Saint-Père. Le clergé, réuni sans traces de division depuis le bref de Marcellus, est enchanté de

voir ajourner une discussion qui pouvait amener un schisme.

« Il paraît que le traité des indemnités est terminé, puisque l'on parle du prochain départ de Wellington. Le congrès des souverains décidera en septembre prochain si l'évacuation aura lieu; il est probable que cela ne souffrira pas grande difficulté, mais on ne serait pas étonné que ce fût l'occasion d'un changement dans notre politique extérieure et intérieure. Voilà ce qui se dit, mais on ne peut savoir ce qui en sera. En vérité, nous sommes si mal qu'un changement de système est, je crois, bien nécessaire. Puisque nous avons un roi, il faut une politique monarchique, sans cela nous courrons le risque de nous réveiller quelque matin en république. »

CXVII. — M. DE VILLÈLE A SON PÈRE.

« Paris, 10 avril 1818.

« Mon cher père,

« J'ai été tellement obsédé par les pétitionnaires et les faiseurs de plans financiers, mercredi dernier, que j'ai manqué le courrier pour vous écrire. Les journaux vous auront rassuré sur ma santé, puisque ce jour-là même, j'ai pris part aux discussions de la Chambre. C'est un métier bien fatigant quand on ne se porte pas très bien, et c'est là où j'en suis; mais heureusement cela tend à sa fin, j'espère que la session sera terminée du 5 au 10 du mois prochain. Tant que cette discussion du budget durera, il m'est impossible de prendre de repos. Il paraît que les ministres veulent s'opposer à la plupart des amélio-

rations proposées par la commission en faveur des départements et des communes; c'est tout simple, ils sont entourés d'administrations dévorantes et ne connaissent les contribuables qu'à titre de vaches à lait.

« Du côté de l'extérieur on ne sait trop où l'on en est. Le traité des indemnités n'est pas encore terminé, puisqu'on ne nous le porte pas, mais il paraît en bonne voie. Celui de l'évacuation n'aura lieu qu'en septembre, à la réunion des souverains. Je ne crois pas qu'on ait à craindre de secousse intérieure d'ici là : les partis les plus remuants sentiront que leur intérêt même leur commande de faire les morts.

« Il n'est plus question de Concordat. Je ne sais comment pourront se terminer les affaires de l'Église, car avec la prochaine Chambre on aura encore plus de difficulté à faire le bien qu'avec celle-ci. »

La session de 1818 fut close le 16 mai; le 11 de ce mois M. de Villèle avait quitté Paris pour se rendre à Toulouse. Entre le 10 avril, date de la précédente lettre, et le 11 mai, M. de Villèle dut certainement adresser plusieurs lettres à son père, mais cette partie de sa correspondance n'a point été retrouvée.

M. de Villèle se rendit de nouveau à Paris avec sa famille dès le 27 août 1818, sur les instances de quelques-uns des amis de Son Altesse Royale Monsieur, comte d'Artois. Sa présence à Paris étant à son avis sans utilité, les Chambres n'étant point réunies, il partit pour la Picardie le 8 septembre, avec

M^me^ de Villèle et ses enfants, et y séjourna jusqu'au 6 octobre chez ses amis, MM. de Rougé et d'Hardivilliers. Le 26 octobre, il inscrivait sur son carnet : « On a commencé à connaître le résultat des élections des députés; elles se partagent entre les libéraux et les ministériels; pas un royaliste n'est renommé. » La session des Chambres fut ouverte le 10 décembre. Aucune des lettres que M. de Villèle adressa à son père pendant le cours de cette session n'a été conservée. Parmi les indications contenues dans ses carnets, celles qui suivent ont seules paru offrir quelque intérêt.

« 4 décembre. — On m'a donné, d'un point d'ordinaire assez bien informé, la nouvelle de la sortie de M. Decazes du ministère et de la suppression de celui de la Police. J'ai été le soir à une réunion chez M. Mathieu de Montmorency et n'ai rien appris de nature à confirmer cette nouvelle.

« 5 décembre. — Été invité à me rendre chez M. le duc de Richelieu, où j'ai trouvé M. Lainé. Tous deux ont paru disposés à changer la loi d'élection. M. de La Bourdonnaye a dîné chez moi. Nous avons été le soir en réunion chez M. Piet, où nos collègues présents ont paru disposés à soutenir le ministère, s'il s'engageait dans cette direction.

« 6 décembre. — Reçu de Corbière avis qu'il arriverait le 12. Eu le soir une seconde conférence avec M. le duc de Richelieu, dont les efforts pour ramener tous les ministres à un changement de direction ont échoué. Dîné chez Castelbajac avec MM. de Talaru et de Chateaubriand.

« 12 décembre. — Été conférer deux fois avec

Corbière sur la situation et la ligne de conduite à suivre par les royalistes. Il commence à se répandre que M. Decazes sort du ministère; on le dit aussi du ministre de la Guerre; les fonds publics sont tombés jusqu'à 60,50 et se sont relevés à 65, cours le plus haut.

« 13 décembre. — Été passer la journée à la campagne à Montrouge chez Mme de Talaru. Revenu à Paris avec Mme la duchesse de Lévis, qui m'a fait connaître qu'elle était instruite de mes conférences avec M. le duc de Richelieu. Été en réunion chez Piet le soir, où il a été vainement tenté de se concerter avec les centres sur le choix des présidents et secrétaires de la Chambre.

« 15 décembre. — Été en réunion chez M. de Courtarvel, où a été définitivement convenu l'accord des centres et des royalistes pour le choix des présidents à la Chambre des députés. Été de là à la séance, où cette coalition a réussi en faveur de M. Ravez et échoué contre De Serre, qui a eu les voix de la gauche. Dîné chez Lapanouse avec mon ancien camarade de marine et d'assemblée coloniale, Nègre de Sainte-Croix, capitaine de vaisseau.

« 15 décembre. — Emporté, par notre coalition avec les centres, les trois autres candidats à la présidence. On a fait soutenir les cours à la Bourse; les banquiers libéraux y ont joint leurs efforts à ceux de M. Decazes dans l'intérêt de son maintien au ministère.

« 17 décembre. — Une visite faite la veille à M. Decazes par M. le duc de Richelieu, ôte tout ensemble aux coalisés, et les vice-présidents sont nommés dans

le sens de M. Decazes. Corbière a dîné chez moi et nous avons été ensuite ensemble chez Monsieur.

« 18 décembre. — Su que les ministres ne voulaient plus rien changer à leur fatal système; l'élection des secrétaires a été manquée par suite.

« 19 décembre. — Choix par le Roi de M. Ravez qui monte au fauteuil de la présidence; nommé les commissaires de l'adresse. Eu le soir, chez l'évêque de Pamiers, une réunion où est venu M. Molé, ministre de la Marine, au grand étonnement de Corbière et au mien; il dit son ministère en débâcle et propose de se rattacher à un système nouveau, fondé sur le changement de la loi d'élection, le renvoi de Decazes, la suppression du ministère de la Police, le changement du ministre de la Guerre. Nous n'avons guère cru à la réalisation de ces bonnes dispositions, mais avons dit que certainement on aurait l'appui des royalistes en suivant cette ligne.

« 20 décembre. — Dîné chez M. de Vitrolles avec les défenseurs et les prévenus de l'affaire du *bord de l'eau*. Été le soir en réunion chez M. de Chabrillan.

« 22 décembre. — Eu nouvelle de la démission du duc de Richelieu, de MM. Lainé et Molé, sans en connaître la cause ni les détails. Dîné chez M. de Montmorency avec l'évêque de Pamiers, MM. Bertin et Laborie, et toujours avec Corbière depuis son retour.

« 24 décembre. — Été appelé chez M. le duc de Richelieu, qui m'a dit être chargé par le Roi de composer un nouveau ministère et m'a offert celui de la Marine. Il est fort embarrassé pour remplir sa mission; il m'a confié qu'il ne se souciait pas de garder

M. Molé, à cause de sa circonspection, qu'il m'a dit être excessive. Il m'a fait revenir le soir pour me dire qu'il allait annoncer au Roi qu'il renonçait à se charger de cette mission ; je l'ai quitté à l'arrivée de M. de Nesselrode, ministre des Affaires Étrangères de Russie.

« 25 décembre. — Il m'a encore fait appeler, voulant tenter de nouveau d'accomplir sa mission, ce en quoi je l'ai encore aidé de mon mieux.

« 26 décembre. — Il m'a fait appeler de nouveau. Il est fort découragé par le refus de M. Roy de se charger du ministère des Finances. M. Beugnot a fait un rapport fort inconvenant sur la demande des douzièmes provisoires, et la Chambre en a ajourné la discussion à trois jours.

« 27 décembre. — Appris que M. le duc de Richelieu était tombé dans un état nerveux, qui le rendait fort malade et incapable de s'occuper. On a ajouté plus tard qu'il avait envoyé au Roi sa démission. Les versions les plus contradictoires se sont succédé dans la journée ; on a parlé d'un ministère Talleyrand-Decazes : on a soutenu par contre que, durant l'indisposition du duc, M. Lainé continuait à travailler à la formation de son ministère.

« 28 décembre. — Ce qui paraît le plus probable, c'est que M. le duc de Richelieu, démoralisé par le refus de M. Roy, par le rapport hostile de M. Beugnot, et le renvoi à trois jours par la Chambre d'une loi indispensable pour le 1er janvier, a éprouvé une forte attaque de nerfs et est tombé dans un tel état de découragement, qu'il a remis au Roi les pouvoirs qu'il en avait reçus pour composer un ministère.

Par suite de ce refus, M. Decazes travaille à en former un, où il sera ministre des Affaires Étrangères et conservera la Police.

« 29 décembre. — Trois ordonnances acceptant la démission de MM. le duc de Richelieu, Lainé, Molé et Roy, qu'elles nomment ministres d'État, chargent M. le marquis Dessoles de la présidence du Conseil et du ministère des Affaires Étrangères ; M. de Serre du ministère de la Justice; M. Decazes du ministère de l'Intérieur; M. Portal du ministère de la Marine et M. le baron Louis du ministère des Finances. M. le maréchal Saint-Cyr conserve le ministère de la Guerre; celui de la Police générale est supprimé.

« 31 décembre. — J'ai été mandé le soir chez *Monsieur* avec Corbière, après avoir assisté à la réunion de nos collègues chez Piet. »

La session, ouverte le 10 décembre 1818, ne fut close que le 17 juillet 1819. M. de Villèle avait quitté Paris avec sa famille le 13 juillet, se rendant à Toulouse.

ANNÉE 1819

L'ouverture de la session de 1819 n'eut lieu qu'à la date du 29 novembre. Cependant, dès le 23 octobre, M. de Villèle s'était rendu à Paris. Les trois lettres suivantes qui lui étaient parvenues le 5 octobre avaient déterminé son départ.

CXVIII. — M. LE VICOMTE DE MONTMORENCY A M. DE VILLÈLE.

« Je désirais depuis quelque temps une occasion de vous écrire, mon cher Villèle, et d'échanger ensemble quelques-uns de ces sentiments qui ne cesseront jamais de nous unir; il y avait un assez beau compliment à vous faire sur cette élection qui vient d'honorer Toulouse et de nous réjouir tous[1]; rien de bien ne peut se faire là, comme dans une certaine Chambre, sans qu'on vous en rapporte la plus grande partie, et le succès, fondé sur l'accord parfait des royalistes, sera doublement avantageux en déjouant l'un de ces projets, que nous verrons encore renouveler, de semer la division parmi eux. J'ai appris par le bon Du Parc, ce que je savais déjà sans en être étonné, que vous aviez douté du succès d'un candidat étranger, quelque recommandable qu'il fût, et songé à réunir les suffrages sur un homme que je me rappelle très bien; mais vous auriez été bien heu-

1. Le 13 septembre 1819, M. de Castelbajac avait été élu député à Toulouse par une majorité de 33 voix sur 1 600 votants. La plupart des autres élections appartenaient à la gauche la plus avancée : Grenoble avait nommé le conventionnel Grégoire. M. de Villèle, après des efforts infructueux pour faire prévaloir la candidature de M. Ricard, dont la sagesse, la modération et la grande influence locale lui semblaient promettre le succès, s'était rallié à celle de M. de Castelbajac, d'ailleurs son ami personnel, mais dont le triomphe fut un véritable tour de force. La *Quotidienne*, annonçant cette élection, ajoutait : « On reprochera, dans le ministère, à M. de Villèle, la nomination de M. de Castelbajac : rien ne serait plus injuste; M. de Villèle désirait M. Ricard, mais le *Conservateur* et la *Quotidienne* ont décidé les royalistes, et M. de Villèle a donné l'exemple de la modération; c'est la vertu dominante de son caractère; l'estime qu'il a pour M. de Castelbajac ne laisse aucun doute sur l'approbation qu'il donne à ce choix; mais il préférait un député pris dans le département, et son choix était excellent. »

reux de pouvoir porter plus haut vos espérances et élire un homme que vous aimez et estimez autant. Le peu d'imitateurs qu'a eus un si bel exemple, le triomphe des libéraux dans un aussi grand nombre de départements, couronné par l'horrible scandale de l'Isère, enfin les résultats généraux des élections, n'ont pas embelli, comme vous pensez, la position critique où nous a placés le système suivi depuis quelques années avec une si aveugle persévérance. Il y a inquiétude, embarras, incertitude dans le camp voisin, pour ne pas dire ennemi. Dans le nôtre, nous avons quelques têtes vives à calmer, un grand nombre à diriger, quelques-uns à rallier, et nous-mêmes, nous pouvons avoir quelques partis importants à prendre. On croit entendre autour de soi un certain bruit sourd, qui semble annoncer la possibilité d'une de ces grandes résolutions pour lesquelles on veut s'entourer de bons conseils; c'est vous dire déjà que nous vous désirons, que nous avons besoin de vous, que nous faisons des vœux ardents pour que vous preniez quelques semaines d'avance sur l'ouverture des Chambres, qui peut avoir lieu à la fin d'octobre. Il nous en coûtait cependant d'être trop exigeants, de prendre trop largement sur le peu de temps que vous aurez eu cette année à donner à vos affaires domestiques et à votre famille. Mais voici de plus une volonté qui lève tous nos scrupules, comme elle abrégera toutes vos incertitudes. Je vous fais passer une lettre de celui à qui il est toujours doux d'obéir, et à qui ceux qui le connaissent, comme vous et moi, ont dévoué avec bonheur leur existence entière. Je vous renvoie à cette lettre. Quand nous serons exactement

avertis du parti que vous prendrez en conséquence, nous ferons en sorte de faire coïncider le retour de notre ami de Rennes[1], qui est aussi désiré, mais qui peut avoir besoin de votre exemple pour se mettre en mouvement. Celui qui vous porte cette lettre est un excellent officier de la Garde, plein de religion et de dévouement, qui est de nos amis de plus d'une manière et avec qui vous pouvez causer librement de nos affaires en général. Il ignore cependant, parce que cela n'était pas nécessaire, le motif particulier de cette dépêche, et qu'il vous en porte une plus intéressante que la mienne. Il ne revient pas ici immédiatement, puisqu'il va passer son semestre à Bordeaux. Mais vous trouverez plus d'un moyen de nous répondre directement et promptement, et si vous le jugez nécessaire, au défaut d'une occasion naturelle, il ne faudrait pas balancer à en créer une, en faisant partir un voyageur sûr.

« Adieu, mon cher Villèle, je m'estime encore une fois heureux qu'une marque de confiance dont je m'honore, me procure l'avantage de vous renouveler en mon nom, comme en celui de mes amis, l'expression des profonds et sincères sentiments qui dureront autant que moi.

« A. M. »

CXIX. — S. A. R. MONSIEUR, A M. DE VILLÈLE.

« Malgré vos brillants succès à Toulouse, je m'en rapporte à votre bon esprit, mon cher Villèle, pour

1. M. Corbière.

apprécier au juste la gravité et l'urgence des circonstances où nous nous trouvons.

« J'ignore l'époque de l'ouverture des Chambres; on parle du mois de novembre, sans fixer le jour, et peut-être sera-t-il avancé.

« Je ne veux rien exiger de vous et je regretterais même de vous faire perdre quelques jours de tranquillité : mais je puis vous dire que, dans la situation des affaires, j'éprouve un très vif désir, et même le besoin, de vous voir le plus tôt possible et de causer avec vous avec toute la confiance que vous m'inspirez. Je n'hésite donc pas à vous témoigner que j'attache un grand prix à vous voir bien avant l'ouverture des Chambres, et par conséquent du 15 au 20 octobre.

« Je vous écris par une occasion bien sûre et même la personne qui vous porte la lettre du vicomte de Montmorency, ignore qu'elle en renferme une de moi.

« Ne me répondez point, à moins que vous ne jugiez à propos de m'écrire en *seul;* mais écrivez simplement au vicomte de Montmorency le jour où vous comptez arriver à Paris. Connaissant votre confiance dans l'excellent Corbière et partageant de bon cœur vos sentiments pour lui, je l'appellerai également, aussitôt que je saurai l'époque de votre arrivée ici.

« Comptez, mon cher Villèle, sur tous les sentiments de confiance, d'estime et de véritable affection qui m'attachent à vous,

« CHARLES-PHILIPPE. »

« Le 27 septembre 1819. »

CXX. — M. BERTIN DE VAUX A M. DE VILLÈLE.

« Mon cher général, je vous ai promis de vous écrire une fois pendant votre absence et je viens remplir ma promesse.

« Nous sommes dans une crise : rappelez-vous les événements de décembre dernier et vous aurez une idée juste de ce qui se passe derrière les coulisses.

« Vos amis, grands et petits, désirent votre prompt retour et je m'unis fortement à eux : *periculum in mora*. Votre absence a laissé prendre un certain ascendant dans un certain lieu, à de certains hommes; il faut en dire autant de l'absence de Jules, qui pourtant arrivera d'Angleterre le 15 de ce mois; mais Jules lui-même aura, ainsi que nous, besoin de votre sagesse.

« Je vous le répète, votre prompt retour importe à la France, à vos amis, à vous-même. Vous m'avez promis de me croire, croyez et revenez. Je vous salue et vous embrasse bien tendrement.

« BERTIN DE VAUX. »

CXXI. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE[1].

« Paris, ce 24 octobre 1819.

« Ma bonne amie, me voici donc arrivé sans trop de fatigue et sans accident, mais je ne puis pas dire

1. Cette lettre fut expédiée à Mme de Villèle sous une autre adresse que la sienne, afin d'échapper, s'il se pouvait, aux indiscrétions de la police. Le 31 mai 1819, M. de Villèle écrivait sur le carnet où il consignait ses notes journalières : « Acquis la certi-

sans chagrin ; j'en ai eu toute la route et en aurai un bien cuisant jusqu'à mon retour près de toi.

« Il arrive ce que nous avions prévu : la première chose qu'on me dit[1], c'est que lorsqu'on m'a écrit c'était fort pressant, que depuis ce l'est devenu moins, et que j'aurais pu à la rigueur ne venir qu'un mois plus tard ; qu'on me l'aurait bien écrit, mais qu'on n'y était pas à temps, et qu'il est bien heureux que je sois ici quelque temps avant la session. Tu te doutes bien de la manière dont j'ai répondu à toutes ces excuses ; mais que dire et que faire en présence d'une telle légèreté, sinon se promettre à part soi de n'en plus être dupe. On n'a pas osé, à ce qu'il paraît, se frotter ainsi à mon Breton et on m'a attendu avant de lui écrire ; tu penses bien que je lui ai évité ce désagrément ; j'ai dit que c'était inutile, que j'allais partir le plus tôt possible pour aller le rejoindre. En effet, si quelqu'un[2] que je dois voir ce soir n'y met obstacle, je lui écrirai demain matin, recevrai sa réponse vendredi et partirai pour chez lui.

« Voilà, ma bonne amie, pour ce qui me concerne : je t'ai quittée, j'ai quitté mes affections et mes affaires un mois plus tôt que je ne le devais ; j'en suis aussi confondu que si je ne l'avais pas prévu, et tu sais cependant ce que nous en avions dit ensemble : nous en avions bien jugé ainsi. Mais on a

tude, par les commis mêmes du Cabinet Noir, que nos lettres étaient ouvertes à la poste et falsifiées, dans la copie mise sous les yeux de Sa Majesté, de la manière la plus compromettante pour moi. »

1. En arrivant à Paris le 23 octobre, M. de Villèle reçut la visite de MM. de Montmorency et de Polignac.

2. Le 24 octobre « en une audience de S. A. R. Monsieur ». (Carnet de M. de Villèle.)

beau prévoir certaines choses, elles sont si incompréhensibles, que quand on les voit se réaliser, elles font autant d'impression que si elles n'eussent pas été possibles.

« Maintenant je vais te parler un peu de politique, mais ce ne sera pas pour te consoler, car elle n'est pas plus gaie que ce qui nous regarde personnellement.

« Il paraît que M. Decazes a eu un moment la velléité de se mettre en guerre avec les libéraux et de se rapprocher de nous ; il paraît même que c'est de cela que voulait parler une lettre, à laquelle tu sais que nous ne comprîmes rien, et qui nous vint dans une de Mathieu. Depuis, il a eu peur et recule, parce que, dit-on, il ne croit pas pouvoir se passer de son collègue De Serre et du corps des doctrinaires, qui lui disent de s'en aller s'il a peur, mais que, pour eux, ils ne craignent rien et sont décidés à rester et à persister dans leur système, avec ou sans lui, comme il lui plaira. On va même de ce côté jusqu'à dire que De Serre est un homme très capable, qu'il faut en faire le ministre influent et que, sous sa bannière, on pourra faire vivre un autre ministère moitié libéral, moitié ventru, en combattant également les deux côtés extrêmes.

« Les autres ministres, tels que Dessoles, Gouvion et Louis, vont plus directement au fait ; la sagesse des étrangers les gêne ; ne pouvant faire de révolution chez eux, ils veulent y porter la guerre et l'on craint assez généralement que nous ne l'ayons d'ici à un an, si le Roi ne prend pas le parti de se débarrasser d'eux d'ici là, ce qui est peu probable.

« Les étrangers sont, dit-on, dans des dispositions fort sages pour eux, fort alarmantes pour nous avec le système que nous suivons. La Russie est tout à fait dans les sentiments de Carlsbad; Pozzo tient ici les meilleurs propos. L'Angleterre ne paraît pas non plus vouloir aider à la révolution chez nous; elle est fort occupée chez elle, non par les émeutes populaires, on se croit assuré que le parlement va mettre à la disposition du roi des moyens de les réprimer, mais de sa situation financière qui est très critique; ils paient un milliard d'intérêts pour la dette et n'ont plus assez, avec les impôts existants, pour faire face à une telle charge.

« Personne ne pense ici à porter remède au mal qui nous menace. On est d'accord au ministère pour croire qu'il ne faut pas toucher à la loi qui donne la majorité aux libéraux dans la Chambre dès l'année prochaine; à peine consentirait-on à faire voter les électeurs par arrondissement, ce qui certainement ne produirait aucun effet suffisant. La seule chose que les collègues de M. Decazes lui aient cédée, lors du replâtrage dont tu sais qu'on nous entretenait à Toulouse, c'est que dans cette session on porterait à la Chambre des lois monarchiques, c'est-à-dire de l'arbitraire; car tu sais ce qu'on entend par monarchique dans le camp ministériel.

« On ignore encore le parti qu'on prendra pour Grégoire; les uns croient que le Roi ne viendra pas ouvrir la session afin d'éviter le serment de cet homme; pour moi je ne pense pas que la vigueur aille jusqu'à permettre une telle sottise : je compte sur la faiblesse pour nous l'épargner. On croit aussi que le

centre voudra rejeter la nomination et qu'il compte sur l'appui des royalistes, sauf par compensation à casser aussi la nomination de Castelbajac avec l'appui du côté gauche.

« On crie ici *tolle* contre le *Drapeau blanc;* on trouve qu'il fait plus de mal que de bien. Il vient d'être attaqué correctionnellement par le ministère public, pour un article sur la vente des biens du clergé. On a fait ce qu'on a pu pour l'engager à aller dans un sens plus modéré; il a refusé net, en disant qu'il fallait bien qu'il eût raison, puisque chaque jour le nombre de ses abonnés augmentait... »

CXXII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 26 octobre 1819, mardi matin.

« Je voudrais bien avoir, dans ce que j'ai à te dire, quelque dédommagement à t'offrir pour les quatre ou cinq semaines que je pouvais encore passer avec toi; mais je n'ai rien, absolument rien, de satisfaisant à t'apprendre. D'après tout ce que j'ai vu et entendu depuis que je suis ici, il me reste prouvé que les dernières élections et la direction anti-révolutionnaire prise par les cabinets étrangers ont jeté de l'embarras dans la marche du nôtre; qu'aussitôt on a eu recours aux petites intrigues, moyen favori de celui qui a le plus d'influence dans tout ceci. Tu sais qu'on m'avait marqué que certaines personnes prenaient trop d'empire en certain lieu, nous avions cru que c'était pour pousser à quelque imprudence; bien au contraire, c'était pour faire faire des tripotages. Aussi Monseigneur l'archevêque de Toulouse,

que j'ai été voir hier et qui va vous arriver dans trois semaines, me dit qu'il savait que je devais arriver et que c'était de M. Decazes qu'il le tenait. Tout cela t'expliquera bien des choses et te piquera, j'en suis sûr, bien davantage de notre triste et inutile séparation. Je persiste dans l'opinion qu'elle ne peut servir à rien, si ce n'est d'arme dans les mains et dans l'intérêt de celui qui, par des moyens détournés, m'a réellement arraché à ma famille, à mes affections et à mes affaires. On le dit mal avec ses collègues; on assure que De Serre, Gouvion et Dessoles, sachant bien qu'il a eu la velléité de les expulser, n'attendent que l'ouverture des Chambres pour, avec l'appui des Jacobins, se débarrasser de lui. On croit qu'il en a grand'peur et qu'il perd la tête ; on va jusqu'à penser que M. Dessoles aurait gagné à ses dépens dans l'esprit du Roi. Ce qui me paraît certain, c'est que M. Decazes n'est pas fâché qu'on croie tout cela; il me semble qu'il le cacherait mieux si c'était vrai. Les doctrinaires paraissent en guerre avec lui; dans un conseil tenu pour savoir si on autorisait des poursuites judiciaires relativement à l'affaire de Grenoble, ils ont fait ajourner la question plutôt que de refuser cette autorisation, quoique les pièces officielles qu'ils avaient sous les yeux, compromettent tellement le ministre de la Police qu'il serait seul garant de toutes les irrégularités dont on se plaint, si l'autorisation de poursuivre était accordée. D'autre part, Royer-Collard voulait qu'on érigeât en ministère sa présidence de l'Instruction publique; Decazes ne l'a pas voulu; Royer-Collard a offert sa démission, Decazes l'a acceptée ; mais il ne nomme

personne à sa place, ce qui fait bien voir que tous ces gens-là marchandent entre eux pour la part qu'ils auront dans la curée de la France, et me donne à craindre que le dîner chez M. de Fontanes et l'intrigue qui m'a séparé de toi n'aient eu un même but et n'aient pas de résultats plus avantageux sur le système politique qui nous dirige. Des faiseurs que je vois, et que tu connais, sont persuadés du contraire, d'abord ils se croient sûrs d'une majorité dans les deux Chambres pour le changement de la loi d'élection et contre tout ministère qui voudrait marcher dans le sens *grégorien;* ils croient à la nécessité dans laquelle se trouve Decazes de se débarrasser de ses collègues et d'en prendre d'autres, qui lui ramènent la confiance des royalistes et la bienveillance de l'Europe; ils sont sûrs, pour l'avoir lu, que Pasquier, probablement d'accord avec Decazes, a remis au Roi un mémoire contre la loi des élections, contre le système suivi jusqu'à ce jour, enfin sur la nécessité de composer un ministère dans lequel entreraient des royalistes : Corbière et moi sommes, dit-on, cités avec éloge dans ce mémoire, qu'on nie aujourd'hui et qui ne fait pas recevoir M. Pasquier moins bien qu'auparavant par le Roi; ils croient à l'arrivée à Paris de M. le duc de Richelieu dans trois ou quatre jours; enfin ils sont convaincus qu'avant l'ouverture de la Chambre, il y aura cette année, comme l'année dernière, un mouvement ministériel en jeu dans un sens demi-royaliste, et que je cours la chance d'être consulté comme l'année dernière; on ajoute, à l'appui de cela, que Lainé et Ravez, qui ne devaient venir que fort tard,

seront ici le 3 ou le 4, parce qu'on leur a écrit pour cela. En attendant, ma chère amie, je décampe pour fuir ce foyer d'intrigues; je partirai samedi pour Rennes. Ne m'y écris qu'une seule fois, c'est-à-dire par le courrier qui suivra la réception de cette lettre; j'ai calculé que plus tard tes lettres me trouveront à Paris. Tu vois ainsi que la lettre que nous avons reçue était fort raisonnable, puisque la même personne qui l'a écrite, trouve très bon aujourd'hui que j'aille à l'Ouest; autant et mieux valait que je restasse dans le Sud. Mais ne revenons pas sur ce point, car il est désolant pour moi. Ne te tourmente pas non plus de la crainte que je me laisse aller à trop de condescendance et que l'amour du bien ne me fasse prendre un parti faible. Tu as une garantie dans le voyage que j'entreprends, contre cette facilité que tu me reproches quelquefois. Je ne déciderai rien que d'accord avec Corbière et tu sais que, si je suis facile, il est peut-être le contraire. Nous chercherons à faire pour le mieux dans l'intérêt de la cause sacrée que nous défendons. »

CXXIII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 29 octobre 1819.

« Hier et avant-hier, j'ai vu beaucoup de monde, entendu force propositions, appris bien des choses et regretté bien souvent de ne pas t'avoir pour causer et te consulter; mais je t'assure que je fais comme si tu étais là, et que tu n'auras à me blâmer ni de trop de raideur, ni de trop de condescendance.

« Je t'ai parlé de mon retour de Rennes; en effet

je pars demain par la malle-poste et arriverai chez Corbière le jour de la Toussaint de 7 à 8 heures du matin ; je serai de retour ici le 10 novembre à la même heure. Je t'écrirai de Rennes comme d'ici ; j'y puis recevoir une de tes lettres, j'aurai les autres ici à mon retour. Il ne fallait pas cette circonstance pour me rendre ce voyage pénible ; il l'est déjà assez par ailleurs et je te jure que je le fais sans envie ; mais il m'était impossible de m'exposer de nouveau ici au péril de ces mêmes intrigues qui ont eu lieu l'an passé. J'aime mieux m'en aller et ne revenir qu'avec Corbière, parce qu'alors du moins nous serons deux et pourrons mieux calculer nos démarches et nos réponses aux propositions diverses qui pleuvent de toutes parts. Je n'ai d'autre ambition que d'être tranquille chez moi ; je ne veux pas donner occasion à des soupçons d'une ambition politique que je n'ai pas. Je hais à la mort les intrigues et tout ce qui y ressemble ; je ne veux pas rester dans le foyer au moment où elles sont le plus en action et quand je pourrais avoir l'air de n'être venu ici que pour y prendre part. Mais ce voyage me coûte et m'ennuie, je ne l'entreprends que contraint par la raison ; j'aurais mieux aimé rester ici. il me semble que je suis plus près de toi.

« Je ne puis mieux te peindre notre situation politique en ce moment qu'en te disant que c'est absolument comme en décembre dernier. Carlsbad est comme Aix-la-Chapelle et même un peu plus menaçant, car on assure qu'au Congrès qui va s'ouvrir à Vienne le 14 novembre, il sera peut-être question d'établir des camps retranchés dans le voisinage de

nos frontières, vu les dangers pour la sûreté de l'Europe du système suivi par notre gouvernement. L'élection de Grégoire cause le même embarras que celle de Lafayette l'an passé, et M. Decazes, comme alors M. le duc de Richelieu, dit qu'il sent la nécessité de changer de système, qu'il en a la volonté, qu'il est prêt à se séparer de Gouvion, de Louis et de Dessoles, s'ils ne veulent pas faire comme lui. Il assure que Grégoire ne recevra pas de lettre close et ne sera pas appelé au serment devant le Roi ; que les ministériels voteront pour qu'il ne soit pas admis dans la Chambre ; qu'il est décidé à changer la loi d'élection ; qu'enfin les lois sur les administrations communales, sur le jury et sur la garde nationale, qu'il portera aux Chambres, seront très monarchiques. Pour preuve de ces bonnes dispositions, il m'a fait proposer une entrevue pour nous concerter sur la marche à suivre, ajoutant que De Serre, dont il répondait comme étant tout à fait revenu et ayant les mêmes intentions que lui, serait présent à la conférence avec Portal. J'ai refusé net ; alors on m'a proposé d'avoir cette conférence avec Portal ; je n'ai pas voulu non plus et j'ai répondu que je ne ferais jamais rien de semblable seul ; que lorsque je serais revenu de Rennes avec Corbière, nous verrions ensemble ce que nous aurions à faire, si l'on avait encore le désir de nous faire quelque communication. En attendant, le duc de Richelieu va arriver ; on croit que s'il reçoit d'Alexandre une invitation de reprendre le ministère, il n'aura pas la force de lui résister. On croit encore que si les étrangers influent directement sur

la composition d'une nouvelle administration, ils voudront, pour trouver moins d'obstacles et par déférence pour le Roi, que M. Decazes soit conservé. Si les choses tournent ainsi, prie Dieu, ma chère amie, pour qu'il ne passe pas par la tête de M. le duc de Richelieu de vouloir m'associer à une combinaison, qui améliorerait sans doute notre situation, car nous nous perdons en restant comme nous sommes, mais qui n'offre, je crois, aucun des éléments nécessaires pour dédommager un bon Français sans ambition, du sacrifice immense qu'il ferait en s'associant ainsi et en se vouant à soutenir un système, probablement trop faible pour être de longue durée. Mon désir est de voir améliorer la marche du gouvernement, sans m'engager personnellement plus que je ne le suis dans ces malheureuses affaires publiques, dont je suis fatigué au delà de ce qu'on peut dire et auxquelles je ne pardonnerai jamais de me tenir éloigné de toi et de tous les objets de mon affection.

« On espère qu'il n'y aura rien de changé dans l'époque de la réunion des Chambres, qui est fixée, comme tu le sais, au 15 novembre : j'ai l'opinion que si le ministère, quel qu'il soit, veut marcher monarchiquement comme les circonstances semblent l'y obliger, notre Chambre, telle qu'elle est, lui donnera tant d'embarras et lui présentera tant d'obstacles que la session ne sera pas de longue durée. »

CXXIV. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

«Amanlis, près Châteaugiron, le 3 novembre 1819.

« Je suis arrivé à Rennes hier à onze heures du matin, sans recevoir signe de vie de personne, ce qui m'a de suite fait conclure que Corbière était encore absent. Je suis descendu à l'auberge et j'ai envoyé chez lui; on m'a confirmé ce dont je me doutais et l'on m'a en même temps indiqué le loueur de voitures dont il se sert quand il va à la campagne; je l'ai fait venir et quoique je n'eusse pas dormi depuis mon départ de Paris, j'ai de suite fait marché avec lui pour partir à une heure. Après avoir dîné, j'ai été faire une visite à M^me^ de Sesmaisons qui, m'ayant dépisté, me faisait prier d'aller la voir; elle m'a chargé de la rappeler à ton souvenir. Parti de Rennes à l'heure convenue, je me suis rendu par une route affreuse chez Corbière en trois heures; il y a loin à peu près comme de Toulouse à Fourquevaux. Je suis tombé là comme une bombe; il avait reçu la lettre que je lui avais écrite dès mon arrivée à Paris, mais comme elle ne lui était parvenue que fort tard à la campagne, que sa réponse n'était partie de Rennes que samedi, que je devais l'attendre pour me mettre en route, il ne comptait sur moi que dans trois ou quatre jours. Il a été fort enchanté de me voir, et moi ravi de le trouver seul en famille, car j'ai du monde par-dessus les épaules. Ses enfants vont bien et chassent tant qu'ils peuvent, comme Villèle, mais ils ont la poitrine délicate et ont plus besoin de ménagements que

lui. Sa femme est une très belle femme, bien conservée et fort bonne personne; elle prend comme toi son parti de la situation politique de son mari elle est comme toi très *ultra* et fort décidée. Mais je ne sais si c'est parce que ce n'est pas la mienne, ou si c'est parce qu'elle est blonde, et tu sais que j'aime mieux le caractère des brunes, il me semble qu'elle ne doit pas être d'un aussi grand secours sous ce rapport pour son mari que tu l'es pour moi. Nous avons bien bavardé, comme tu dois te l'imaginer; mais ce que tu auras peine à croire, c'est que ce bavardage a duré jusqu'à onze heures du soir, tandis qu'ayant passé deux nuits blanches, j'aurais dû me coucher, comme on me le proposait, en arrivant. Mais j'ai bien fait de n'en rien faire; je ne me serais pas endormi, j'étais trop agité; au lieu qu'ayant bien vidé mon sac politique, j'ai si bien reposé que, malgré les cloches de la paroisse qui ont sonné pour les morts toute la nuit, malgré un tonnerre affreux qui a grondé à grands éclats, m'a-t-on dit, je n'ai rien entendu et me suis levé hier matin, comme aussi aujourd'hui, après avoir passé une excellente nuit et sans trop me ressentir du voyage. Ainsi, ma bonne amie, sois tranquille sur ma santé, malgré toutes ces fatigues morales et physiques; j'ai un corps fait pour les supporter; ne crains rien pour moi sous ces deux rapports; je n'ai qu'une chose qui me fasse réellement du mal, c'est d'être séparé de toi, de tes enfants et de mes bons parents.

« J'ai trouvé ce bon Corbière toujours le même, avec moins d'action que moi, c'est le résultat inévitable de la différence de nos deux caractères ; mais

pensant, voyant et disposé à agir de même. Il sent comme moi toute l'importance et toute la difficulté du moment présent. Il est bien décidé comme moi à nous rendre utile autant que notre devoir l'exige. Mais en même temps, comme moi, il gémit de se voir toujours obligé à sacrifier inutilement et ses goûts et ses affections à des luttes arides et sans résultats pour le bien du pays.

« Nous allons quitter la campagne et retourner à Rennes vendredi 5; Corbière a besoin d'y passer samedi, dimanche et lundi; nous en repartirons ensemble mardi matin dans un cabriolet à lui.

« Nous arriverons à Paris mercredi à dix heures du soir; je recevrai de tes lettres le lendemain jeudi et pourrai t'écrire le surlendemain. Nous aurons trois ou quatre jours pour voir nos amis et nous décider sur nos affaires publiques avant l'ouverture de la session; c'est tout ce qu'il nous faut. »

CXXV. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, novembre 1819.

« Ma bonne amie, tout ce que tu me dis relativement à la politique est exact, et j'ai partagé tous tes sentiments; aussi rien de ce que tu calculais comme possible n'a eu lieu. Sois bien assurée, quelque chose qui arrive, je ne me déciderai jamais à sacrifier mon goût, mon repos et ma vie même, car j'y mourrais, que pour un arrangement où l'espoir d'être utile à mon pays serait tellement fondé qu'il y aurait de ma faute, et non de celle des autres, si je n'y réus-

sissais pas. Je ne priverai ma femme et mes enfants de leur appui qu'en leur laissant en dédommagement un nom honoré par de bons services rendus au Roi et à la patrie. Mieux vaut cent fois rester ce que nous sommes que d'aller follement ajouter un nom de plus à la liste des incapables qui signaleront l'époque actuelle. Sois donc parfaitement tranquille à cet égard. Tu peux puiser encore ailleurs des motifs de sécurité : c'est avec de petites intrigues et non avec des moyens forts et raisonnables qu'on veut nous tirer d'où nous sommes. On travaille surtout beaucoup les nouveaux jacobins nommés à la Chambre, et comme ils sont tous assez plats pour se vendre, que d'ailleurs leur parti a intérêt à dissimuler encore sa force cette année, il est probable qu'avec leur aide on essaiera de se faire une majorité telle quelle encore cette session.

« Je vis à Rennes M. de Chazelles menant avec lui M. Robert et M. Villemain, qu'il prétendait avoir convertis et qu'il escortait jusqu'à Paris, sans doute pour les livrer au quai Malaquais, sauf à ce qu'ils désertent après livraison, comme les volontaires royaux qu'il mena au duc d'Angoulême après le 20 mars. On dit d'autre part que Sapey a reçu vingt-quatre mille francs pour déclarer qu'il n'est pas domicilié dans l'Isère et permettre d'exclure ainsi Grégoire comme le dernier nommé en dehors du département, où l'on n'avait pas le droit d'en choisir un troisième.

« On assure que le duc de Richelieu n'a pas voulu venir comme on y comptait, et qu'il en résulte plus d'embarras pour suivre le plan d'une marche moins dangereuse.

« On croit certain que la division manifestée entre Decazes, de Serre et Portal, d'une part, Dessoles, Gouvion et Louis, de l'autre, a déjà eu plusieurs reprises et notamment ces jours derniers. Il paraît impossible que ce ministère fasse la session tel qu'il est; mais quel côté chassera l'autre? qui succédera aux expulsés? et pour lesquels les amis de leur pays peuvent-ils faire des vœux?

« Pour moi que tout cela ennuie fort et qui ne crois pas que cette Chambre puisse faire aucun bien dans les circonstances présentes, j'espère quelquefois (et je le désire presque) qu'à la suite de quelque scène, on nous cassera et que je pourrai aller le rejoindre. Ceci ne te paraîtrait pas si fou, si tu pouvais voir combien tout est embrouillé ici et dans quelle confusion tout s'y trouve. Ce n'est qu'en faisant maison nette, et de la Chambre et du ministère, qu'on peut espérer donner aux affaires une direction quelconque et au gouvernement quelques moyens de reprendre l'attitude qui lui est indispensable pour se soutenir n'importe dans quel système. »

CXXVI. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE[1].

« Paris le 19 novembre 1819.

« ... Je suis moins bien au courant de tout ce qui se passe que tu ne le croirais. Cependant je puis

1. Au moment où allait s'ouvrir la session de 1819, des affaires de famille d'une nature désagréable et d'une sérieuse importance étant venues prendre une grande place dans la correspondance de M. et de Mme de Villèle, elle offre un caractère plus incomplet qu'à l'ordinaire en ce qui concerne les circonstances politiques. Les notes suivantes, puisées dans le carnet journalier de M. de

t'assurer que le conseil des ministres a été très orageux, trois voulant changer la loi des élections et trois ne le voulant pas; cela finit par l'expulsion des trois qui s'y refusaient, savoir : Louis, Dessoles et Gouvion. Il paraît certain que Pasquier remplace Dessoles, Roy et Mollien, Louis; que Chaptal est fait ministre du Commerce et des manufactures et que pour la Guerre, on est encore indécis. Ricard, que l'on avait d'abord désigné, ne paraît pas devoir

Villèle, pourront, dans une certaine mesure, lui servir de supplément.

« Novembre 1819. — Parti de Rennes avec Corbière le 10, arrivé « le 11 à Paris, où je trouve des nouvelles de Bourbon annonçant « la compromission de la fortune de ma femme dans cette colonie.

« Le 12, vu mes collègues de députation et reçu la visite d'une « foule de nos amis.

« Le 14, été chez S. A. R. Monsieur, qui, ayant appris indirecte- « ment le grave échec arrivé à notre fortune, m'offre de m'aider à « le supporter; je le refuse comme inutile et incompatible avec mes « sentiments et ceux de ma femme.

« Le 16, été encore appelé chez S. A. R. Monsieur, où j'ai trouvé « M. de Chabrol et où il n'a été question que de la situation poli- « tique.

« Le 17, dîné avec Corbière et plusieurs de nos amis chez Jules « de Polignac; appris là que MM. Louis, Gouvion et Dessoles « quittaient le ministère.

« Le 18, eu beaucoup de visites de nos amis; été à un dîner chez « M. de La Bouillerie, où je me suis trouvé pour la première fois « avec M. de Sémonville; il m'a paru là tout à fait pour M. De- « cazes. J'ai tiré de cette rencontre la conviction que le ministère « était peu fixé sur ce qu'il faisait; qu'il nous haïssait et redoutait « plus que tous autres et se préparait à entraîner Monsieur dans « ses voies, s'il pouvait l'obtenir, et, s'il n'y réussissait pas, à le « faire se commettre dans quelque démarche inconsidérée, afin de « le dominer ou perdre plus sûrement.

« Le 19, été en réunion chez Chabrillan, où M. de La Bourdon- « naye a, selon son ordinaire, cherché indirectement et sans « nous permettre de repousser directement l'attaque, tâché d'in- « spirer des inquiétudes à nos amis sur notre voyage prématuré à « Paris, ma visite à Corbière et des traitailleries avec le ministère. « Nous sommes trop nets de toutes ces saletés, et nos amis le « savent assez, pour que nous ayons pu nous dispenser d'explica-

y arriver. Macdonald, auquel on a pensé aussi, refuse, dit-on, et est d'ailleurs mauvais coucheur. On parle également pour ce ministère de M. Rogniat, le général de Lamezan[1], dont on vante la capacité et le bon esprit. Voilà où en sont les choses en ce moment. Il paraît que l'ouverture de la session est toujours fixée au 29 et que cette session ne sera pas longue. Dieu le veuille! en tout cas je l'abandonne. »

« tions sur ces insinuations entortillées. Consulté par l'intermé-
« diaire de M. Jules de Polignac sur le parti que devait prendre
« M. le duc d'Angoulême, auquel, pour se donner quelque relief,
« le ministère fait offrir l'entrée au Conseil et le personnel de la
« Guerre, j'ai fourni en réponse une note de laquelle il résulte que,
« si le prince doit faire avec justice et indépendance usage de
« cette position dans l'intérêt de la monarchie, elle peut être très
« utile; que si l'on n'est sûr de la garantie des pièges que l'on ne
« manquera pas de lui tendre, ce serait un malheur et une faute de
« le laisser accepter.

« Le 20, appris que M. Pasquier agissait auprès de M. Lainé pour
« l'attirer au ministère dans lequel lui-même est entré.

« Le 21, été avec Corbière chez Monsieur, qui s'afflige autant
« que nous des dangers de la situation. Appris là que demain
« paraîtront au *Moniteur* les ordonnances qui rappellent les pairs
« des Cent jours et ouvrent la France au reste des bannis poli-
« tiques. Vu le lendemain M. Lainé et conféré avec lui sur cette
« mesure.

« Le 23, le parti La Bourdonnaye fait mettre dans la *Quotidienne*
« un article violent en forme de manifeste, évidemment hostile
« contre nous; nous agissons aussitôt auprès de M. Bertin pour
« empêcher le *Journal des Débats* de relever un brandon de dis-
« corde jeté au milieu de nous, afin d'y conserver l'unité le plus
« possible; nous sommes bien d'accord, Corbière et moi, pour
« maintenir autant qu'il dépendra de nous la ligne de conduite
« modérée mais ferme adoptée jusqu'à ce jour. Nous avons eu
« connaissance du projet ministériel à proposer sur la loi d'élec-
« tion. »

1. Le comte Léon de Lamezan-Salins, ancien officier d'ordonnance de Napoléon, depuis lieutenant-colonel du génie attaché à la maison du Roi et député du Gers de 1827 à 1830, avait été au début de sa carrière aide de camp du général Rogniat; il était cousin de M. de Villèle, qui avait pour bisaïeule une demoiselle de Lamezan.

CXXVII. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, ce 23 novembre 1819.

« Ma toute bonne et bien chère amie, nous étions hier chez Lapanouse, où j'ai dîné avec beaucoup de très bons royalistes, fort tristes de l'ordonnance qui rappelle les pairs des Cent jours et les bannis, non seulement pour la mesure elle-même, mais parce qu'elle annonce un ministère toujours prêt à reculer devant les prétentions et les menaces révolutionnaires, moyen très sûr de les faire triompher et de perdre la monarchie. Il me semble que cette mesure change beaucoup notre situation dans la Chambre, nous force à ne faire aucune concession au ministère et nous interdit de lui marquer une confiance qui ne servirait qu'à nous perdre dans l'opinion sans être utile à la monarchie. Nous ne pouvons rien pour elle, si ceux qui sont plus spécialement chargés de la conserver, manquent des lumières ou du courage nécessaires pour en imposer à ses ennemis. Quelle peut être notre tâche, si on nous livre pieds et poings liés, si ce n'est d'éviter la honte d'avoir nous-mêmes présenté les pouces à ces indignes liens. Sous ce rapport, l'expulsion de Grégoire, dont on commence à dire que les ministres ne veulent pas se mêler, devient une question plus délicate que je ne l'avais calculé, dans la supposition que le ministère se livrait franchement et sans réserve aux royalistes, pour soustraire la couronne à l'affront de voir siéger un régicide dans la Chambre. D'un autre côté, on enveloppe d'un grand mystère les prétendus changements

qu'on projette à la loi des élections; mais on laisse percer sans ménagement l'intention d'abolir le renouvellement par cinquième. Or, ce qui nous perd avant tout, c'est la loi d'élection et non le renouvellement par cinquième; la suppression de celui-ci est la plus urgente dans l'intérêt particulier des ministres, la réforme de la loi est indispensable au salut de la monarchie. Perpétuer la Chambre actuelle, sans changer notablement la loi des élections, ce serait garder l'épée de Damoclès toujours suspendue sur nos têtes, et perdre, avec la possibilité d'user du droit de casser la Chambre, une des sauvegardes de la couronne contre la démocratie.

L'acte de faiblesse que vient de faire le ministère à un autre inconvénient. En outre qu'il ôte aux royalistes modérés et bien intentionnés une grande partie de leur confiance, il donne aux plus exagérés parmi eux la facilité de s'emparer de la direction et de jeter ce parti fidèle, mais tout sentimental, dans des déterminations désespérées. Ainsi, tu vois la *Quotidienne* proposer aujourd'hui ouvertement aux royalistes de réunir toute leur confiance sur Chateaubriand et d'adopter le système de tout rejeter, bon ou mauvais, jusqu'à ce qu'on ait renversé les ministres. Si ce plan est suivi et qu'il en résulte des inconvénients pour la chose publique, les ministres auront seuls à se le reprocher. Quant à moi je serais trop heureux de n'avoir plus qu'un fusil à porter dans les rangs comme simple soldat; tu sais que par mes goûts et la nature de nos affaires, c'est en ce moment ce qui pourrait m'arriver de mieux. Tant que je serai ici, je ferai imperturbablement mon de-

voir et voterai suivant mon opinion; mais jamais je ne lèverai un étendard en opposition avec les autres royalistes; je ne servirai jamais à opérer une division parmi eux.

« Je vois avec plaisir que tu es définitivement installée à Toulouse, et j'espère que tu ne seras pas trop désagréablement pendant mon absence. Au reste, la tournure que prennent les choses me fait espérer que je ne me serai pas trompé en prévoyant que la session ne serait pas longue. L'affaire de Grégoire peut amener la dissolution de la Chambre; le vote de six mois provisoires peut avoir le même résultat. Si tout cela se passe bien, la question des élections amènera de telles violences, selon toutes les probabilités, qu'on s'empressera de nous renvoyer après l'avoir terminée, si tant est qu'on ne soit pas forcé à le faire pendant la discussion. Ainsi, ma bonne amie, attends-toi à me voir arriver auprès de toi, peut-être avant Noël, mais toujours en mars au plus tard. »

CXXVIII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 26 novembre 1819.

« Voici le moment de l'ouverture de la Chambre qui arrive et je n'entends pas dire qu'elle soit remise; ceci me fait grand plaisir, car je ne soupire qu'après la fin de la session, et encore faut-il qu'elle commence pour pouvoir finir. On dit maintenant que les libéraux, craignant que la discussion sur Grégoire ne cimente l'union qu'ils redoutent entre les ministériels et nous, dans l'affaire de la loi d'élec-

tion, l'empêcheront de se présenter et d'envoyer ses pièces à la vérification, ce qui nous ôterait l'embarras d'une décision à cet égard. Ils le tiendraient en réserve pour le produire en meilleure occasion; si elle se présentait; ce serait la répétition du secret de Bignon. J'ignore jusqu'à quel point tout cela est fondé.

« Il paraît qu'en attendant l'ouverture, on a opéré, comme nous le pensions bien, sur messieurs les libéraux : la réunion Maison, dans la Chambre des pairs, s'est scindée en deux. MM. Barbé-Marbois, Lally, La Vauguyon et autres ont levé un étendard ministériel, qu'ont suivi le plus grand nombre des membres de cette réunion, où il ne reste plus, dit-on, que vingt-six ou vingt-sept soutiens imperturbables du libéralisme.

« De même dans notre Chambre, la réunion Ternaux est de cinquante et celle de Laffitte n'est que de cinquante-quatre; or les cent dix membres de ces deux réunions comprennent la totalité de nos libéraux, dont cinquante-six se sont donc faits déjà ministériels; il y avait soixante ministériels purs, par ce moyen nous en aurons en tout cent seize. S'ils obtiennent les trente-cinq voix qui votent comme M. Lainé, ils auront la majorité; mais ces derniers, sans être aussi sûrs et aussi prononcés que nous, sont cependant dans les mêmes sentiments pour le changement de la loi d'élection; ainsi tout porte à croire que durant cette session ce changement aura lieu.

« Tous les jours on varie sur la nature des modifications qu'on aurait le projet de nous présenter, ce

qui prouve ou qu'on n'est pas bien fixé sur ce point, ou qu'on n'ose pas avouer ce qu'on veut. Au total, il paraît qu'on aimerait bien mieux toucher aux dispositions de la Charte qui constituent la Chambre des députés, qu'à la loi des élections, parce qu'on sent l'impossibilité de combiner celle-ci de façon à lui faire produire une Chambre ministérielle, qui est tout ce qu'on voudrait. Dans cet embarras, obtiendra-t-on la conservation pendant cinq ans de la Chambre actuelle, en lui adjoignant quelque cent cinquante ou cent quatre-vingts membres par des élections dont seraient exclus les électeurs payant moins de cinq cents francs d'impôts? C'est ce qui est inévitable, si les députés qui votent avec M. Lainé se laissent aller à la persuasion que tout autre remède au mal actuel ne serait pas adopté. On pense généralement que tous les efforts possibles seront faits pour attirer ces trente-cinq personnes dans les eaux ministérielles, et que par ce moyen nous obtiendrons M. Ravez pour président. Ce sera toujours autant de pris, car il préside fort bien; d'ailleurs M. Lainé, lui et leurs amis, sont dans les meilleures dispositions; leurs intentions sont tout aussi royalistes, tout aussi pures que les nôtres, mais ils sont plus susceptibles de se laisser tromper. »

CXXIX. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 28 novembre 1819.

« Ma chère amie, je ne caresse avec complaisance que les calculs politiques qui tendent à me persuader que nous ne pouvons être longtemps réunis ici; je

puis t'assurer de bonne foi que tout me porte à croire que les probabilités sont en faveur d'une session fort courte.

« Nous avons été hier à la séance préparatoire. Grégoire ne s'est pas présenté; mais il a fourni ses pièces pour la vérification des pouvoirs, ce qui annonce bien qu'il a l'intention de donner suite à son élection. Il est arrivé à cet égard quelque chose qui prouve bien toute la vanité des principes politiques de ces gens-là : il ne voulait pas donner son extrait baptistaire et produisait ses lettres de prêtrise pour prouver son âge; on a dit que cela ne suffisait pas; alors, après beaucoup de façons, il s'est décidé à fournir l'extrait, où l'on a trouvé la cause de sa répugnance : il est fils d'un simple paysan, qualifié *manouvrier*. Voilà cependant la faiblesse de ces apôtres de l'égalité. Rien ne prouve mieux la fausseté de leurs déclamations et combien peu ils croient eux-mêmes ce qu'ils nous prêchent.

« Tu auras vu par la liste des membres composant la députation au Roi, que cette année le sort s'est fait royaliste; c'est la première fois que mon nom est sorti de cette urne. Il paraît que dans la crainte qu'elle ne vomît celui de Grégoire, le ministère l'en avait fait exclure secrètement. Il paraît certain qu'on ne lui a pas adressé de lettre close et qu'il ne sera pas admis à prêter serment à la séance royale. Plusieurs membres sont également décidés à demander son exclusion de la Chambre, comme indigne d'y siéger; à la première occasion nous aurons un fier tapage sur ce point. Dieu veuille que tout cela tourne à bien et que les conseillers du Roi ne manquent, ni

de la volonté, ni du courage nécessaires, pour le maintenir dans une ferme résolution de faire tête à l'orage, et de ne pas continuer à se livrer pieds et poings liés entre les mains de ses ennemis. »

CXXX. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 5 décembre 1819.

« A demain l'affaire de Grégoire. Il est désormais évident qu'il ne sera pas reçu ; il serait rejeté à l'unanimité, si l'on voulait se contenter du moyen dilatoire qu'offre l'élection de M. Sapey ; mais il n'en est pas ainsi. Les amis de M. Lainé dans la Chambre et tout le côté droit veulent qu'on traite la question sous le rapport de l'indignité de l'élu, afin d'éviter que de pareils outrages à la majesté royale et à la pudeur publique puissent être renouvelés. On s'attend à un grand tapage à ce sujet ; les libéraux ont, dit-on, nommé Manuel, Bédoch et Benjamin Constant pour défendre leur cause. Depuis trois jours nos tribunes sont assiégées par une foule immense de curieux ; jusqu'à présent ils ont été désappointés, je voudrais qu'ils le fussent également demain et que la chose, en se passant bien, n'amenât pas de bruit. Je me serais bien chargé de lui donner cette direction ; mais dans des questions de cette nature les passions l'emportent sur la raison, et je n'ai pas voulu m'exposer à être suspecté de modérantisme sur une chose aussi délicate et qui touche à tant de sentiments honorables. Dans mon opinion, il eût fallu annuler les nominations de l'Isère et demander au Roi un projet de loi qui

autorisât à l'avenir la Chambre, selon des formes prescrites, à exclure pour cause d'indignité tout élu qui serait jugé par elle porter atteinte par sa présence au respect dû à la Chambre ; l'abus qu'on pourrait faire de cette mesure est moins à craindre que l'absence de toute règle à cet égard.

« Mais la chose ne se passera pas ainsi. Sois toujours tranquille sur la part que j'y prendrai ; elle sera toujours honorable, parce qu'elle sera dictée par un cœur droit. Tu verras que j'ai voté hier pour l'admission de Taraire ; j'étais du bureau où l'on a vérifié ses pouvoirs : ils n'étaient pas moins en règle que ceux de beaucoup d'autres ; je dis alors qu'il fallait en rendre compte à la Chambre et que je voterais, pour ou contre l'admission, suivant qu'on en aurait agi envers les autres députés. Dans les autres bureaux, personne n'ayant demandé comme moi qu'on rendît compte à la Chambre des vices des autres élections, elles ont toutes passé sans observation. Quand j'ai vu cela, je n'ai pas voulu me charger d'aller défendre Taraire à la tribune : ce n'était pas mon rôle : mais j'ai trouvé injuste de voter son exclusion et je ne l'ai pas fait. »

CXXXI. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce mardi 7 décembre 1819.

« Nous avons eu hier une séance terrible, dont je rends compte à mon père. D'une part, c'est quatre-vingt-treize tout pur ; on y a proclamé le régicide une opinion tout comme une autre ; on y a invoqué

l'insurrection, si d'autres moyens, en apparence plus légaux, ne suffisaient pas. De l'autre part, le gouvernement s'est montré faible et presque d'accord avec la moyenne gauche, si ce n'est pas avec l'extrême, et il est resté en méfiance et en hostilité avec nous. Nous sommes sous ce rapport dans une situation incertaine et déplorable ; il paraît que depuis deux mois la Cour est en traitaillerie avec M. Decazes, qui a commencé par promettre monts et merveilles et en a profité pour diminuer le nombre de ses ennemis dans les moments critiques pour lui. C'est ainsi que tu t'expliqueras les alternatives d'attaques et de silence des journaux royalistes ; ils faisaient la guerre *proprio motu ;* ils se taisaient d'après des invitations supérieures ; mais on criait à la trahison à chaque acte contraire aux intentions supposées, le feu recommençait et l'on venait encore le calmer par quelque nouvel espoir. Je crois tout cela près de finir, car les doctrinaires, qui se voient tombés en seconde et troisième ligne si l'on vient à s'appuyer sur les royalistes, tandis qu'ils restent en place et conservent leur importance si l'on continue à marcher avec la gauche ; ces doctrinaires, dis-je, ont fait et font encore l'impossible, de moitié avec les ministériels à directions et à places qu'ils craignent de perdre, pour retenir M. Decazes dans les voies révolutionnaires et lui faire craindre des conséquences funestes pour lui d'un retour aux principes monarchiques. Courvoisier joue en ce moment un grand rôle en ce sens ; il est, ou feint d'être, dans des sentiments plus libéraux que jamais ; il s'est jeté à corps perdu dans ce

qu'il y a de plus mauvais à la réunion Ternaux; enfin il a eu une audience particulière du Roi, dans laquelle on assure qu'il a cherché à le convaincre que ses ministres le perdraient, s'ils se rapprochaient des royalistes et leur faisaient la moindre concession sur la loi d'élection. On assure qu'il a promis le secours de sa réunion, si l'on voulait combiner les changements proposés de telle sorte qu'ils ne puissent tourner à l'avantage des royalistes, c'est-à-dire, de manière à ce qu'ils ne puissent arrêter le mal qui nous perd. On dit que cela a été goûté et que par suite toutes les traitailleries du Château ont cessé. Cependant je n'y crois pas tout à fait, puisque je vois le *Journal des Débats*, que je pense être le seul bien informé, garder encore quelques ménagements. Quant à nous députés, nous n'avons pris aucune part à tout cela et nous disons toujours : Qu'on nous porte une bonne loi d'élection et nous l'accepterons, de quelque part qu'elle vienne ; si l'on en présente une mauvaise, comme elle nous perdrait, nous ne pouvons en charger notre conscience et nous la combattrons.

« Le projet secret du ministère est, dit-on, s'il peut parvenir à se faire une majorité avec Ternaux, de proroger purement et simplement la Chambre actuelle pendant cinq ans. Mais il paraît que personne ne mord à cette amorce. Ils vont alors tenter de porter une loi, dont il sortira ce qu'il pourra. Cette loi, selon les derniers renseignements que j'ai eus, laisserait subsister le mode actuel pour deux cent vingt-cinq députés et en ajouterait cent quatre-vingts ou deux cents autres qui seraient

nommés par les électeurs payant six cents francs d'impôts et au-dessus. Prie mon père de savoir me dire combien il y en aurait, dans chacune de ces deux classes, chez nous et ce qu'il pourra recueillir sur les opinions connues des divers membres qui les composent. Du Bourg avec ses listes pourrait l'aider. Il vaut mieux que j'aie ces résultats plus tôt et imparfaits, que plus tard et plus complets. Il faudrait aussi que j'eusse le nombre des électeurs par arrondissement, avec le nombre des éligibles, ainsi que le chiffre total de l'impôt payé par la totalité des électeurs. Peut-être que le préfet lui-même ne se refuserait pas à laisser prendre ces renseignements dans ses bureaux. Nous croyons ces dispositions insuffisantes dans l'état actuel des choses; nous aurions voulu la coupure des collèges en autant de sections que de députés, en faisant la coupure d'après l'impôt, en sorte que chaque section payât également; ou bien des grands collèges formés des plus imposés et tout le reste des trois cents francs dans les petits collèges, pour présenter la moitié des candidats ; ou, entrant dans les vues ministérielles, une augmentation de deux cent cinquante-cinq députés, au lieu de cent quatre-vingts, avec les grands collèges composés des éligibles et non des six cents francs. Mais tout cela nous plaît à dire; on craint autant l'influence de la grande propriété que celle des révolutionnaires, et l'on se perd au milieu de ces tergiversations, de cet égoïsme et de ces craintes. On se méfie trop de nous ; nous nous méfions trop des autres ; en attendant les méchants font du chemin, les ressources se gas-

pillent, l'opinion se pervertit, la force se perd; nous finirons par tomber en révolution et par être envahis.

« Tu me demandes comment il se fait que dans une telle situation, on n'ouvre pas les yeux du Roi, comment du moins M. Decazes ne voit pas qu'il est perdu si les jacobins triomphent. Je te dirai que je crois qu'en cas de trop grandes difficultés pour maintenir ce moyen terme dans lequel on s'entête, tous les gens intéressés à la conservation de ce système poussent à tenter un coup d'État, disant que depuis la révolution aucun n'a manqué. Mais c'est fort dangereux pour la légitimité, car pour faire le coup, il faut s'appuyer ou sur l'armée, ou sur la Chambre des pairs, et l'une et l'autre ont été travaillées dans un sens à nous faire deviner au profit de qui tournerait la puissance qu'on leur accorderait. C'est ce qui fait que beaucoup des nôtres croient M. Decazes un traître, tandis que moi, qui crois le mieux juger, je pense qu'il est seulement entraîné par sa légèreté, son insuffisance et ses passions. »

CXXXII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 10 décembre 1819.

« Nous voilà enfournés dans une session qui sera probablement la plus chaude que nous ayons eue. Tu as déjà vu la séance sur Grégoire et ne peux te faire une idée de la rage qu'on y a mis dans le côté gauche, de la fermeté du côté droit et de la faiblesse du peu de centre qui nous reste. Courvoisier s'est

entremis pour rendre notre situation encore plus difficile, que ce soit par ordre ou sans ordre, ce qui n'est pas encore bien clair pour nous. Il travaille à réunir ses libéraux du premier et du second degré sous une même bannière et à y adjoindre même tous les ministériels qu'il peut enlever au centre ; c'est par ce moyen qu'il est parvenu à se faire nommer candidat à la présidence. D'un autre côté, il y a une moitié du centre qui se refuse absolument à porter un royaliste ; nous en avons eu une preuve bien évidente l'autre jour, lorsqu'ils se sont trouvés dans la nécessité de voter au ballottage pour Savoie-Rollin ou pour moi. Comme tu le verras, ils ont fait encore la même chose pour la nomination des vice-présidents ; si j'eusse été présent à la discussion qui s'est élevée sur ce point, je les aurais envoyés promener, tant j'étais las d'être ainsi ballotté. Mais j'étais parti depuis longtemps avec Corbière et le lendemain on m'a supplié de n'en rien faire, pour éviter à la Chambre une nouvelle nomination, que les mauvaises dispositions de la majorité rendaient au moins douteuse. Ainsi nous voilà déjà arrivés à ce point qu'il est douteux, malgré les efforts du ministère, qu'on puisse faire adopter quelque chose de bon par cette Chambre.

« Trois des ministres étaient présents à la séance où l'on me fit vice-président ; ils y firent ce qu'ils purent pour me faire nommer, et sans l'erreur commise dans les bulletins Savoie-Rollin, ils auraient échoué. Ils étaient en veine de royalisme ce jour-là, car ils nous donnèrent Ravez pour président et M. Perceval pour secrétaire général de la Guerre ;

c'est un homme excellent qu'on a placé là, paraît-il, sur la recommandation des royalistes. Mais ce qui importe maintenant et ce qui est bien difficile, c'est qu'on nous porte une bonne loi d'élection et que la Chambre l'adopte. Je ne sais encore rien de positif sur les projets du ministère à cet égard ; je crois même qu'il n'en a pas de bien décidé. On parle toujours d'une coupure des électeurs en deux collèges, ceux de six cents francs et au-dessus, et ceux des collèges actuels, les premiers nommant cent-quatre-vingts députés et les autres le nombre présent ; mais je crois que les ministres commencent à sentir eux-mêmes que cette loi, qui ne satisferait personne, aurait une peine infinie à passer. Nous adopterions un projet qui donnerait la moitié des choix aux éligibles, et l'autre moitié aux collèges tels qu'ils sont aujourd'hui ; ou bien celui qui rétablirait les deux degrés comme en 1815 et 1816, avec les plus imposés au collège de département et les moins imposés à l'arrondissement ; enfin nous accepterions aussi la coupure des électeurs de chaque département en autant de collèges électoraux qu'ils auraient de députés à nommer, à la condition que cette coupure se fît, non par nombre égal d'électeurs, mais suivant une quotité égale d'impôts payés par la réunion des électeurs de chaque section. Hors de là nous n'apercevons aucun avantage à changer ; car, au point où nous en sommes, si l'on ne donne pas une très grande influence à la propriété, les libéraux seront en majorité positive l'année prochaine et la monarchie est à leur discrétion.

« Dieu seul sait, ma bonne amie, ce qui sortira de

tout cela, et en attendant, je grille ici et n'ai pas le seul dédommagement que je pourrais avoir, celui d'être auprès de toi et de mes chers enfants. Je me surprends bien souvent à désirer que la dissolution de cette mauvaise Chambre soit amenée par quelque circonstance et me rende une liberté que je suis bien décidé à ne plus sacrifier; mais avec la manière faible dont s'engage le gouvernement, rien n'est moins probable. Si donc cette session se traîne comme la précédente, tu consentiras bien à ce qu'au moins j'aille te rejoindre aussitôt qu'aura été décidée la grande question de la loi d'élection. Le budget sera fait par Roy et sans doute dans un bon système pour la propriété et les contribuables. Qu'ai-je à faire là, lorsque j'ai tout à faire chez moi? Pourquoi me consumer ici d'ennui et de tristesse, quand je puis être heureux dans ma famille et auprès de toi?

« Tu verras, par le choix de nos secrétaires fait hier, qu'il nous est arrivé cette année la même chose que l'an passé pour Saint-Aulaire. Il y a du dessous de cartes dans tout cela. Courvoisier et les doctrinaires travaillent le centre au profit et selon les vues de quelqu'un qui ne paraît pas, mais qui veut ménager la continuation du système de bascule avec lequel on nous détruit. Ce centre a nommé Ravez avec nous; il est allé faire les secrétaires avec le côté gauche ; avec qui veut-on faire la loi des élections, c'est ce que la suite seule pourra nous apprendre. Tout nous porte à croire que ce que l'on voudrait serait la prorogation de la Chambre actuelle pendant cinq ans. Il sera curieux de voir si l'intrigue

sera assez puissante pour faire passer une chose dont ne peuvent vouloir, ni les libéraux, ni les royalistes, et cela dans une Chambre où le centre semblait réduit aux plus faibles dimensions. Mais laissons cette vilaine politique. Tout me mine. Sans être positivement malade, j'éprouve une fatigue d'esprit et une crispation dans le système nerveux, qui doivent finir par affaiblir mes facultés intellectuelles, ou par vicier intérieurement quelque principal organe dans mon corps. En un mot ce n'est pas vivre. »

CXXXIII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce dimanche 12 décembre 1819.

« Tout ce que je puis te dire en fait de politique, ma bonne amie, c'est qu'on ne sait pas où l'on est, ni où l'on va. Bien fin qui devinerait comment tout cela finira, à moins que ce ne soit par une nouvelle secousse, ce qui est malheureusement imminent. J'ai toujours rêvé à une des chances, celle de la dissolution de cette détestable Chambre, parce que cet acte me rendrait ma liberté et me renverrait auprès de toi. Si cela arrivait, ce serait moi qui t'en porterais la nouvelle par la malle-poste. Mais ces gens-ci ne me paraissent pas de force à jouer un si grand coup. D'ailleurs je ne crois pas les Jacobins décidés à les pousser encore à bout ; s'ils font tant de bruit, ce n'est que pour les effrayer et les amener à meilleure composition.

« Tu me demandes où j'en suis avec ceux de mes camarades qui tendaient vers des mesures exagé-

rées. La Bourdonnaye ne me parle plus, ni moi à lui; mais il est le seul et n'a pu, à ce qu'il paraît, entraîner personne dans son parti. Il a affecté de ne pas paraître à la Chambre tout le temps qu'on y a voté pour moi et y est venu le lendemain. Castelbajac est tout à fait comme auparavant; seulement nous nous voyons moins souvent l'un chez l'autre. Chateaubriand est contenu, je crois, par une influence supérieure, ainsi que beaucoup d'autres; je le vois très peu. En somme je n'ai à me plaindre de personne et d'autant moins que je vis plus seul et ne sors que le moins que je puis. D'ailleurs je ne suis plus aussi important depuis que nos rangs se sont fort éclaircis, et j'y gagne d'être moins fourré dans les intrigues; j'en suis venu à les ignorer presque toutes et trouve n'y avoir rien perdu.

« Je n'ai été qu'une seule fois au *Conservateur* par manière d'acquit; c'est maintenant Fiévée qui le mène, à ce qu'il me paraît. Mais tout cela a beaucoup perdu de son importance, malgré toute celle qu'ils croient avoir.

« Nous sommes toujours parfaitement unis avec Corbière, qui ne soupire comme moi qu'après sa délivrance personnelle. Nous sentons que nous ne pouvons plus rien pour le pays et nous ne voulons pas faire comme le chien portant le dîner de son maître; la seule part que nous voulions prendre, c'est notre mise et nous retirer. On a gâté l'armée et les administrations, on a laissé corrompre l'esprit public, on vient de rappeler tous les perturbateurs, on a empoisonné à jamais la Chambre des pairs, on a livré celle des députés à l'écume de la révolution;

que veux-tu que des honnêtes gens tirent de là et fassent là? y compromettre leur honneur et leur considération ? Non certes ; ils n'ont pu sauver que cela, au moins doivent-ils chercher à le conserver jusqu'à la fin.

« Ne crois pas, ma bonne amie, que tout ceci puisse finir sans révolution, ou sans une mesure extraordinaire qui nous replacerait en situation de calculer tous deux de nouveau s'il convient que je me relance dans les affaires publiques, ou que je reste à m'occuper de ma famille et à soigner nos affaires particulières. Le mal a fait des progrès infinis et l'on s'entête à vouloir se servir pour le guérir, des mêmes hommes qui l'ont amené; tu sens que c'est impossible. J'imagine bien que, quand tout sera désespéré, on se livrera à l'ennemi, ce qui serait le comble de la honte, ou bien qu'on appellera les hommes bien intentionnés ; mais si jamais on prend ce parti, ce sera si tard qu'ils n'auront plus qu'à refuser, ou à périr par un sentiment d'honneur. Ne vaut-il pas mieux pour nous que cela tourne de manière à nous permettre de nous retirer honorablement avant la catastrophe?

« J'imagine que l'impasse où l'on est enfourné par la loi d'élection, nous donnera l'occasion de sortir personnellement de tout cela avec honneur. Si l'on garde ce qui existe, dès l'année prochaine le pouvoir passe aux jacobins et le gouvernement du Roi est renversé. Si l'on en suspend l'effet, en gardant la Chambre actuelle pendant cinq ans, nous pouvons ou donner notre démission, ou ne plus nous rendre aux sessions, car ce serait la chose la plus contraire

à toutes les règles et la plus honteuse, qu'une Chambre aussi mauvaise se prorogeant elle-même, plutôt que de changer une loi qu'il eût suffi de modifier pour lever tous les obstacles dont on se sera servi pour faire croire à la nécessité de sa conservation. Ou bien enfin on changera loyalement la loi d'élection; c'est le seul cas, mais il est bien peu probable, où nous serions obligés de finir notre temps dans cette malheureuse galère. Voilà, ma bonne amie, ce que je prévois et sur quoi je te promets de ne pas prendre de parti définitif sans t'avoir vue et sans avoir examiné avec toi ce qu'il y a de mieux à faire. »

CXXXIV. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 15 décembre 1819.

« Il est impossible de prévoir ce qui va sortir de notre situation politique. On a l'air de l'embrouiller à dessein et nous ne pouvons ignorer que depuis quelque temps on rêve coups d'État. Les libéraux ne ménagent plus rien et font, ce me semble, toutes les folies nécessaires pour assurer la réussite d'une semblable opération. M. Decazes est léger et inconséquent, mais il ne manque pas d'audace; il est entouré de gens qui veulent conserver leurs places; le Roi lui paraît plus attaché que jamais; en somme tout me semble merveilleusement seconder les vues d'un coup d'État, si, comme je le crois, on a le dessein de le tenter. Nous nous réunissons aujourd'hui pour nous entendre dire que la commission de l'adresse, n'ayant pu s'accorder sur ce qu'elle devait présenter, le président l'a dissoute et en réfère à la

Chambre. C'est un commencement d'où pourrait bien sortir la dissolution de la Chambre elle-même. Si elle n'a pas lieu en cette occasion, elle pourrait arriver au sujet des six douzièmes, que la majorité de la Chambre semble vouloir refuser, ou enfin sur les modifications à la Charte et à la loi d'élection, sur lesquelles la Chambre sera divisée de la manière la plus vive et la plus propre à fournir matière à une dissolution.

« Tous les hommes politiques que j'entends parler, disent qu'il ne reste plus d'autre moyen qu'un coup d'État, pour nous tirer de tous les embarras qu'on a comme à plaisir accumulés sur nous. Tant pis pour ceux qui se sont mis dans cette nécessité; quant à nous, nous retournerons chez nous pour voir l'effet des mesures qu'on prendra, sans craindre de grandes agitations, car je les crois impossibles dans l'état de faiblesse et de lassitude politique dans lequel nous sommes. La liberté de la presse sera sans doute frappée en même temps que la Chambre des députés, et ces deux leviers ôtés, par quels moyens pourrait-on agiter? En vérité je ne le vois pas et j'entends dire autour de moi, sans pouvoir rien répondre, que jamais coup d'État n'a manqué de réussir depuis le commencement de la révolution. »

CXXXV. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 17 décembre 1819.

« ... Me sentant ici loin de ma famille, je m'y trouve bien tristement, malgré toute la bonté de Desbassayns, de sa femme, de Modeste et de Saint-

Didier[1]. Quand je suis à la Chambre, nous y sommes cette année en telle compagnie que cela fait horreur. Nous allons recommencer aujourd'hui la discussion de l'adresse; on nous rapporte celle de Bourdeau, c'est-à-dire du ministère, un peu rafistolée; elle ne vaut pas grand'chose, mais c'est la moins mauvaise de toutes et c'est à ce titre que nous aiderons à la faire passer. Elle a été adoptée à la nouvelle commission par six voix contre quatre; ces quatre-là, ayant à leur tête Courvoisier, qui s'est fait tout à fait jacobin, veulent y ajouter un article contre les missionnaires et les pères de la Foi, comprendre les *ultra* avec les jacobins au nombre des factions que le Roi doit combattre, enfin lui dire que l'inquiétude, vague mais réelle, n'existe que depuis son discours et déclarer que la Chambre ne consentira à des changements, ni à la Charte, ni à la loi des élections.

« Nous imaginons que les ministres parleront pour combattre ces amendements; s'il le faut, nous irons à leur secours; sinon la partie sera perdue et nous nous bornerons à constater et à motiver notre opposition. Si les ministres sont de bonne foi dans tout ceci, ce que j'ignore, la position va devenir bien difficile, car au train dont va cette Chambre, avant un mois la légitimité pourrait y être en minorité, tant une trentaine de ministériels paraissent décidés à l'insubordination et disposés à se joindre au côté gauche, même contre les ministres. On attribue ce mouvement de leur part à la crainte qu'ils ont que,

1. M. de Villèle avait pris un logement à Paris, rue de Provence, 59, en commun avec son beau-frère, M. Desbassayns et sa famille.

si le ministère se joint franchement aux royalistes, leur part dans les places et dans les faveurs du gouvernement ne soit diminuée de tout ce qu'on ferait pour ces derniers. Ils craignent de même de n'être pas réélus si l'on change la loi d'élection en rendant l'influence à la grande propriété. Ainsi les intérêts personnels d'une trentaine d'hommes accoutumés à vivre, eux et leurs familles, aux dépens du public, arrêtent en ce moment l'élan généreux du gouvernement vers les gens de bien et les seuls principes qui puissent assurer sa durée.

« Nous allons voir la tournure que cela va prendre; mais, comme tu l'observes si bien, ce qu'il y a de désolant pour nous, c'est que les affaires traînent en longueur au milieu de toutes ces divisions et que si cela continue, cette session va être aussi interminable que l'autre. Si cela arrivait, je t'ai dit que je déserterais après la discussion de la loi d'élection. Si cet état de choses ne prend fin cet année, comme notre fortune actuelle ne me permet plus de t'amener ici avec moi, comme il m'est impossible de consentir à passer ainsi huit mois de chaque année loin de toi et de mes enfants, il faudra bien prendre un parti. Je t'ai promis de ne pas me décider seul, je tiendrai parole, sois-en sûre; mais penses-y bien; c'est intolérable comme cela, et je te veux avec moi de quelque manière que tu arranges les choses; il m'est trop dur de voir ma vie s'écouler loin de celle qui seule peut me la rendre agréable.

« Adieu, bien bonne et bien chère amie, embrasse tous nos chers enfants et crois que je ne vis qu'en eux et en toi. »

CXXXVI. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 18 décembre 1819.

« Hier nos efforts, combinés avec ceux du ministère, ont fait passer, à une majorité de quarante-cinq voix, une mauvaise adresse, de crainte de deux autres plus mauvaises encore. Mais on dit maintenant que, faisant l'effrayé des dispositions de la Chambre, le ministère ajournera ses propositions sur la loi d'élection et y renoncera peut-être tout à fait. Je crois que ce n'est qu'une menace adressée aux royalistes pour les faire consentir à des changements insignifiants. Mais quoi qu'il en soit, ce sera toujours un retard et Dieu sait quand finira cette maudite session à peine commencée. Je t'assure qu'il me sera impossible d'y tenir longtemps et que si cela traîne en longueur, je déserterai.

« J'ai été réveillé en sursaut cette nuit et je n'ai pu me rendormir. Ce qui a contribué à m'agiter, c'est que j'ai dîné hier chez Lapanouse avec Lauriston, plusieurs de nos amis et le général Donnadieu. Ce dernier en a tellement débité à table et après dîner sur notre prétendue faiblesse, sur ce que nous nous laissions tromper par les intrigues de M. Decazes, sur ce que nous devions tout refuser, bon ou mauvais, jusqu'à ce qu'il fût hors du ministère, que j'ai fini par me fâcher et lui prouver que si quelqu'un était dupe d'intrigues, c'étaient ceux qui par des déclamations injustes et des conseils dangereux, cherchaient à diviser les royalistes et à leur faire tenir une conduite blâmable. Cela a été très vif

dans le moment; mais avant de nous quitter, il est venu faire sa paix, ce qui n'a pas empêché qu'il ne m'en soit resté de l'agitation. J'évite ces dîners tant que je puis, mais il est impossible de se soustraire à tous. Chateaubriand de son côté boude et dit qu'il renonce à la politique, puisqu'on ne veut pas faire la guerre à outrance. Fiévée et La Bourdonnaye, armés de la *Quotidienne* et du *Conservateur*, voudraient bien lever un étendard à part à l'extrême droite, mais personne ne les suit, ce qui les désole. Tous ces gens-là ne voient pas qu'ils sont les instruments de la police, qui voudrait pouvoir les isoler, afin de les battre à plaisir et de ranger le gros de notre peloton dans les rangs ministériels. Cela m'a été sérieusement présenté par des émissaires comme la chose la plus désirable en ce moment : j'ai répondu que je ne m'y prêterais jamais. Et ces imbéciles y travaillent eux-mêmes de tout leur pouvoir, croyant bien embarrasser les ministres et nous jouer un mauvais tour. »

CXXXVII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce mercredi 22 décembre 1819.

« Je ne suis pas sorti des tracasseries, des embarras et des ennuis de ma triste situation ici. Non seulement nous avons à supporter les difficultés générales des affaires publiques, mais il nous faut encore lutter contre la mauvaise direction qu'on cherche à donner à notre propre parti. Tu sais d'où cela vient; c'est plus fort que jamais en ce moment.

« Avant-hier, à la réunion avec les pairs, il m'a

fallu tenir tête à presque tous : c'est un métier qui devient insupportable. Ils voulaient nous faire refuser les six douzièmes, au risque de perdre nos alliés de Lainé, de nous diviser nous-mêmes et de voter avec les jacobins. Cela m'a paru si inconvenant et si absurde que je n'ai pas pu m'en taire, quoique Corbière fût de moitié avec eux, et je me suis tellement échauffé qu'en rentrant chez moi, j'étais encore tout en sueur et je n'ai pu m'endormir que bien avant dans la nuit.

« Il est de fait que ce ministère s'arrange De manière à donner beau jeu à ceux qui veulent tout sacrifier au plaisir de le renverser. Figure-toi qu'il en est encore à ne savoir quelle loi d'élection il nous présentera ; il intrigue et finasse, quand il faudrait agir avec force et franchise. Je ne crois pas qu'il puisse tenir. En restant ainsi en suspens, il donne de la force aux factions, et compromet la sûreté du trône. Il est aujourd'hui évident qu'il ne peut s'arranger avec cette Chambre à moins de se faire jacobin ou royaliste prononcé ; s'il ne veut prendre ni l'un ni l'autre de ces partis, il doit se retirer ou casser la Chambre. Au lieu de cela il ne fait rien ; Decazes est indisposé, dit-on ; de Serre est fort malade ; le ministre de la Guerre ne se mêle que de son affaire : restent Pasquier, Roy et Portal, qui viennent à notre Chambre et dans nos bureaux travailler péniblement à se faire une majorité comme ils peuvent.

« Hier soir, nous avons eu réunion chez Chabrillan et il a fallu recommencer la scène d'avant-hier. Là je n'ai pas cru devoir m'en mêler, dans la crainte

de brouiller encore davantage les cartes ; après mille folies et mille divagations, il a été cependant résolu par une faible majorité qu'on voterait les six douzièmes ; mais Dieu sait comment sera exécutée une manœuvre qui rencontre tant de contradictions.

« Je n'en finirais pas si je voulais détailler tous les ennuis de ma situation. Mieux vaut se taire et attendre avec le plus de patience et de résignation qu'on trouve possible de s'inspirer, le moment de sa délivrance. Je l'espère presque de la mesure des six douzièmes ; elle donnera sans doute au ministère plus de force pour marcher dans un bon sens, s'il le veut, ou pour se délivrer de nous, si nous devenons trop mauvais. Dans l'un ou l'autre cas, il me semble que cela doit hâter ce que je désire le plus au monde, le moment où je me réunirai de nouveau à toi, sans qui je ne puis vivre heureux.

« J'ai été dimanche au Château où l'on m'a très bien reçu. M^gr^ le duc d'Angoulême m'a dit qu'il fallait de la force et de la fermeté dans les circonstances actuelles et qu'il espérait que je n'en manquerais pas. M^gr^ le duc de Berry m'a dit qu'il en était toujours à regretter que par une position plus en rapport avec ce que je méritais, je ne sois pas à même de rendre au Roi plus de services. Madame m'a dit que ce n'était pas chez elle qu'elle m'avait vu d'abord, qu'elle m'avait déjà aperçu chez le Roi et que je pouvais être sûr que c'était toujours avec un véritable plaisir ; c'était l'anniversaire de la naissance de cette malheureuse princesse. Quant à Monsieur, tu connais assez sa bonté pour deviner comment il m'a traité.

« Adieu, ma bonne amie, voilà toutes mes nouvelles, petites et grandes. On continue à chuchoter de gentilhommerie de la Chambre, de duché et de retraite pour M. Decazes; on ne pourra juger de la valeur de ces bruits qu'après le vote des six douzièmes, car jusque-là le brave homme peut bien se tapir et faire le mort, quand même il serait aussi décidé à nous rester qu'on le suppose disposé à s'éloigner. Tout cela ne me paraît pas encore assez clair pour que j'aie à cet égard une opinion prononcée. »

CXXXVIII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 24 décembre 1819.

« Ta bonne lettre m'est venue à propos, car j'avais beaucoup de chagrin et rien n'est propre à me donner des forces pour le supporter comme les marques de ton amitié et l'intérêt que tu y prends. Figure-toi que nous avons eu une reprise des plus fortes de cette action folle venant de l'extérieur de la Chambre, de ce que Corbière appelle la faction des pressés, qui se compose tout bonnement d'intrigants s'inquiétant très peu de l'intérêt public et songeant beaucoup au leur. Ils ont cru trouver une occasion superbe de renverser M. Decazes dans le rejet des six douzièmes et se sont mis en campagne de tous les bords pour obtenir ce résultat de nos quarante-cinq fidèles, joints au cent quinze jacobins. J'ai repoussé cette idée comme honteuse et funeste; mais le malheur a voulu que leurs manœuvres aient mieux réussi auprès de cet excellent Corbière, qu'ils ont entièrement retourné pendant sept ou huit jours.

Juge de mon chagrin et de la triste position de nos royalistes nous voyant divisés. Enfin hier soir tout s'est arrangé. Il n'y aura que La Bourdonnaye qui restera dans cette mauvaise voie; tous les autres, même Corbière, sont revenus à mon avis et, après bien des tracasseries, nous avons repoussé l'influence extérieure et sommes de nouveau unis entre nous de manière à espérer que nous ne nous diviserons plus. Mais tu dois sentir combien tout cela fait mal, combien il en coûte de soins et de peines, enfin combien c'est triste et fait pour inspirer de dégoût [1]. »

1. Les notes suivantes, extraites du carnet journalier de M. de Villèle témoignent de cette crise intérieure du parti royaliste :

« Le 20 décembre, on apporte à la Chambre des députés la demande des six douzièmes provisoires et le projet de règlement des comptes de 1818 Diné chez Kergorlay. Été le soir à la réunion chez Jules de Polignac, où j'ai eu à discuter vivement l'opinion produite avec force pour nous porter à rejeter la demande des douzièmes provisoires, tant il est d'hommes disposés à chercher le mieux dans l'excès du mal.

« Le 21. Été à la réunion Chabrillan. Été à la réunion du *Conservateur*.

« Le 22. Eu à la Chambre le rapport sur la loi des six douzièmes. Diné chez le vicomte de Montmorency avec Corbière, que j'ai la douleur de voir en opposition avec mes idées sur la marche à suivre.

« Le 23. Eu beaucoup de visites, notamment celles de Lainé et Ravez. Diné chez Piet; eu ensuite réunion, dans laquelle on s'est enfin décidé presque unanimement à donner nos voix pour les six douzièmes.

« Le 24. La discussion de cette question à la Chambre a été très pénible; cependant, grâce à nos amis, ils ont été accordés. »

Les principes qui guidèrent M. de Villèle en cette circonstance n'ont jamais varié. Le 1er octobre 1830, il écrivait à M. Panon-Desbassayns, son beau-frère : « Je n'ai jamais été de ceux qui voulaient le bien par l'excès du mal; c'est un triste remède, et il est criminel de l'employer. »

CXXXIX. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce dimanche 26 décembre 1819.

« Je vais me mettre à travailler sur les changements à faire à la loi d'élection, puisque, d'après les engagements pris avant-hier à la Chambre par M. Pasquier, plus que par M. Decazes, il paraît inévitable maintenant qu'on nous présente une loi sur cet objet. Quel qu'en soit le contenu, il faudra bien dire pourquoi celle-ci est si mauvaise, et c'est la partie de mon opinion que je vais faire et à laquelle je puis travailler à l'avance sans inconvénient.

« Mais, ma bonne amie, il va nous arriver tout ce que tu nous as prédit : l'embarras du ministère va prolonger notre session. Ils ne savent où trouver leur majorité, parce qu'ils ne savent se prononcer avec fermeté dans aucun sens; ou plutôt parce que, ne songeant qu'à eux et ne pouvant se soutenir, ni avec le triomphe des bons, ni avec le triomphe des mauvais, ils voudraient faire une loi d'élection qui ne donnât ni des uns ni des autres, et qui laissât le choix des députés soumis à leur influence. Avec ce but il est bien difficile d'obtenir majorité à la Chambre. C'est cependant ce que M. Decazes a l'air de chercher dans le centre gauche, dans la réunion Ternaux à laquelle était adressée cette phrase, que les jacobins ont eu la sottise de prendre pour eux : *Conserver ce qui est*. Ceci voulait dire : Continuer à s'appuyer sur le centre, conserver les faveurs et les places aux ventrus, enfin ne pas se livrer franchement à ces coquins d'*ultra*, auxquels

on ne paraît revenir que parce que leurs voix sont nécessaires, mais dont au reste les bons ventrus auraient bien tort de craindre la domination, car le ministère ne se livrera certainement pas à eux et restera dans son système de prédilection pour les plats et les lâches.

« Il y a trop de difficultés dans l'exécution de ce plan pour qu'il ne faille pas beaucoup de temps et beaucoup d'intrigues pour le faire réussir. Aussi s'en donne-t-on sous le prétexte de la maladie de De Serre. Il paraît qu'on va nous laisser mâcher à vide pendant une quinzaine de jours au moins. Ce sont là de ces choses diaboliques pour nous et contre lesquelles nous n'avons aucune parade, nous qui sommes de si loin et qui ne pouvons aller passer chez nous le temps pris pour des intrigues auxquelles nous sommes étrangers.

« Il paraît que De Serre est tellement malade qu'il n'en reviendra pas. Il est poitrinaire, et s'il arrivait à se rétablir assez pour pouvoir venir à la Chambre, il y mourrait sous le poids des efforts que nécessiterait une pareille discussion. Ainsi le prétexte d'attendre son rétablissement, invoqué pour justifier le retard apporté à la présentation de la loi, n'est qu'une excuse pour masquer l'embarras, l'incertitude et le besoin d'intriguer du ministère. Voilà du moins ce que je vois dans tout cela.

« Tu auras vu que nos enragés du dehors sont parvenus à monter la tête à ce pauvre Corbière et à l'isoler du parti royaliste de la Chambre dans le vote des six douzièmes. Je compte toujours sur son bon esprit et ses sentiments pour que cette affaire n'influe

pas sur le reste de la session. Mais voilà bien la preuve de la folie de ces braves gens : le premier résultat de leur royalisme est de jeter la division parmi les royalistes; Decazes ne saurait mieux faire. Tu n'as pas d'idée du point jusqu'où vont leurs propos; tu peux bien penser que je ne suis pas bon à jeter aux chiens; je veux à toute force être ministre. Ce n'est pas tout : Jules, Mathieu, Monsieur, Madame, tout cela est vendu à M. Decazes. Ils en sont à ce point que j'ai été amené à dire l'autre jour à deux de ces fous : « Eh bien ! Messieurs, « de tout ceci il faut conclure que pour faire du roya- « lisme à votre guise, il faut désormais le diriger « contre les royalistes des deux Chambres, contre les « gens du Château, contre les membres de la famille « royale et contre le Roi ; il n'y a plus que vous et « quelques journalistes, qui entendiez quelque chose « à la politique et qui ayez de bons sentiments; « laissez-moi tranquille et allez conter vos folies à « d'autres. »

« Il est vrai de dire que M. Decazes a le talent de décomposer tout ce qui a la faiblesse de se laisser aborder. Il paraît que sous ce rapport il a été fait quelques fautes ; mais elles ne sauraient autoriser les royalistes à faire des sottises. Ainsi, on me contait hier que d'Ambrugeac avait été envoyé par Monsieur pour engager La Bourdonnaye à ne pas prononcer son dernier discours, dans la crainte d'indisposer M. Decazes, et que cette proposition avait été fièrement repoussée par celui à qui elle a été faite. J'ai de la peine à croire que Monsieur ait consenti à faire compromettre son nom de telle

sorte ; mais je ne serais pas étonné que d'Ambrugeac ait été en effet décoché à Monsieur pour lui dépeindre, comme de lui-même, le danger de voir de nouveau gâter nos affaires par quelque violence de La Bourdonnaye, et qu'il n'ait répondu : « Eh « bien ! voyez-le et dites-lui de se modérer ; peut-être « même qu'il ferait bien de ne pas parler dans cette « question. » Cela a pu suffire pour faire faire tous les contes imaginables et tirer des conséquences à perte de vue. Ces pauvres gens ne voient pas que, par haine pour M. Decazes et sans s'en douter, ils le servent à souhait. C'est ce que je ne cesse de leur dire, mais la passion tue le raisonnement. »

CXL. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, le 29 décembre 1819.

« Il n'y a aucune apparence de dissolution, et Corbière a su de très haut que nous n'aurions pas de loi d'élection d'ici à un mois, aussi va-t-il partir pour Rennes où son fils est encore malade, quitte à revenir aussitôt que la loi sera présentée [1]. La maladie de De Serre sert de prétexte pour nous

1. Extrait du carnet de M. de Villèle. « Le 26. Été à la réunion « chez Piet, où j'ai pu m'apercevoir du mauvais effet produit par « les criailleries de tous les fous et intrigants, qui clabaudent dans « les salons contre notre vote des six douzièmes. L'erreur de Cor- « bière en cette occasion nous fait beaucoup de tort, et à moi « grand chagrin.

« Le 27. On allait jusqu'à faire courir le bruit qu'il était au mo- « ment de partir pour Rennes. J'ai su de lui que ce n'était nulle- « ment par humeur qu'il avait cette idée, mais parce qu'on assu- « rait que le changement de la loi d'élection était ajourné par la « maladie de M. de Serre, et que son fils était souffrant, ce qui « l'inquiétait. »

laisser là sans rien faire ; c'est désolant. J'aurais fait comme Corbière, content de passer huit jours en route pour en avoir quinze avec toi ; mais, après en avoir causé avec lui, nous avons jugé qu'il valait mieux faire l'arrangement de le laisser partir seul après la loi d'élection. J'aurais bien mieux aimé couper la session en deux et aller de suite te rejoindre, j'en suis même encore violemment tenté ; mais je n'ose, de crainte de tout ce que l'on en dirait. Figure-toi que depuis le vote des six douzièmes, il y a un déchaînement inouï de la faction des pressés contre le côté droit et particulièrement contre moi ; la calomnie commençait même à être mise en jeu. Ces braves gens s'étayaient surtout fortement de ce que Corbière avait voté selon leur avis et en opposition avec moi ; on en tirait parti pour nous représenter comme irrévocablement brouillés et tu sens comme notre départ simultané en ce moment accréditerait ce bruit, si contraire à la vérité et aux intérêts du royalisme. Au reste, ce feu roulant, qui est tombé sur nous à l'occasion du vote des six douzièmes, est maintenant tout à fait apaisé et l'on commence même à se gendarmer contre les plus vifs des assaillants. Ainsi Martainville et son journal [1] ont été repoussés du café Valois pour les attaques qu'il a dirigées contre nous. Les bons vieux *ultra*, qui fréquentent ce café, ont trouvé très mal d'attaquer de la sorte ceux qui ne voulaient pas se faire factieux sous l'ombre du royalisme. Quant à moi, convaincu que j'avais

1. *Le Drapeau Blanc.*

raison, j'ai laissé dire les fous, j'ai rabroué les impertinents, et j'ai bien déclaré à tous que, dussé-je rester seul de mon avis, je ne me déshonorerais jamais dans la Chambre en y concourant à des mesures révolutionnaires ; qu'on pouvait prendre son parti à cet égard, car le mien était bien pris. Je crois que Corbière est un peu honteux de s'être laissé aller à un mouvement de passion et à l'influence qui l'a égaré. Il est au reste aussi bon avec moi qu'auparavant et ceci n'altérera en rien l'amitié qui nous unit. Mais il faut une patience d'ange pour faire le métier que je fais ici. »

CXLI. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 31 décembre 1819.

« Je n'écris qu'à toi aujourd'hui, parce qu'il faut me mettre en costume et aller avec la députation de la Chambre rendre mes devoirs au Roi et aux princes : j'aime mieux le faire ainsi que d'y aller à part. J'ai ce bon collègue De Villefranche, qui est logé tout près d'ici dans la rue du Mont-Blanc, et qui a une voiture et m'en fait jouir presque autant que lui ; c'est lui qui me mènera et me ramènera aujourd'hui, comme il le fait ordinairement pour nos réunions du soir, ce qui m'est fort utile.

« Corbière est parti pour Rennes, plutôt pour profiter du temps où nous ne faisons rien, que par inquiétude sur le compte de son second fils dont la poitrine est délicate. Avant de partir, il s'est assuré qu'on n'avait pas l'intention de nous rien porter relativement à la loi d'élection d'ici à trois semaines

ou un mois. J'ai été bien tenté de profiter de cette certitude pour aller passer quinze ou vingt jours bien réconfortants pour moi au milieu de vous tous; mais nos camarades se sont effrayés d'être ainsi abandonnés à la fois par les deux personnes dont ils aiment à suivre les avis, et Corbière m'a demandé de le laisser profiter de la circonstance actuelle, lui qui étant plus près, pouvait aller et revenir avec moins d'inconvénient; il m'a bien promis qu'à son retour il ferait le quart et resterait jusqu'à la fin, ce qui me permettra de partir un mois ou six semaines avant le terme de la session. J'ai consenti à cet arrangement avec bien du regret, car j'aime mieux tenir qu'espérer, et il m'eût été bien agréable de couper la session par une bonne quinzaine passée avec vous.

« Vous devez être fort curieux de savoir ce qu'on nous proposera sur la loi d'élection. Eh bien ! personne n'en sait rien, et si l'on pouvait faire un pari à cet égard, je parierais que le ministère lui-même n'en sait pas davantage. Ce n'est pas ce dont il s'occupe ; il ménage en ce moment la chute de De Serre, qui est décidement trop malade pour venir à la Chambre de toute la session. On dit que Pasquier le remplacera et que M. de Caraman aura les Affaires Étrangères. Quand ce travail laborieux sera terminé, on s'occupera des propositions à nous faire sur la loi des élections. De Serre emportera probablement en s'en allant son acte additionnel et on le remplacera peut-être par ce qui est l'idée fixe de M. Decazes et des doctrinaires : ils ne voient de salut pour la monarchie, c'est-à-dire pour eux

et leurs places, que dans la conservation pure et simple de la Chambre actuelle. Ce qui me désole, c'est que tout cela tend à prolonger cette session et qu'il paraît bien décidé qu'on ne nous portera rien à ce sujet, qu'on ne nous ait bien fatigués, bien désorganisés et bien travaillés pendant trois semaines, un mois et peut-être plus. »

ANNÉE 1820 (1re session).

CXLII. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, ce 5 janvier 1820.

« Voici une nouvelle année qui marche, ma bonne amie, sans avancer beaucoup le moment où je pourrai aller te rejoindre; cette pensée me poursuit partout et me tourmente plus que toute autre. Hier j'attaquai M. Roy à la salle des conférences, en lui demandant son budget; il me parut fort peu prêt à nous le porter. Cependant il me dit que nous pouvions l'espérer du 20 au 25 de ce mois; or, tu sais qu'ordinairement la Chambre le garde trois mois; ce ne serait donc qu'à la fin d'avril qu'il sortirait de chez nous. Il m'est impossible de rester ainsi encore quatre mois loin de toi. Il faudra donc brûler la discussion du budget; je ferai le malade s'il le faut, pour m'en aller avec plus de décence. D'ailleurs Corbière restera; il fait son congé en ce

moment à Rennes; je l'y laisse le plus longtemps possible, afin de lui donner du courage pour rester ensuite jusqu'à la fin; je ne lui écrirai de revenir que lorsque je serai sûr qu'on va porter la loi d'élection. Au reste il aura du temps, car il paraît que le plan projeté ne pourrait être défendu que par M. de Serre, parce qu'il était tellement compliqué que personne, sauf lui qui l'a conçu, ne saurait le faire valoir. M. de Serre est hors d'état de paraître à la Chambre d'ici à longtemps : on le croit même perdu et poitrinaire sans ressource. Ainsi voilà le ministère sans plan et commençant à se demander comment il s'y prendra pour modifier la loi d'élection. Je crois que ce qui augmente encore ses incertitudes, c'est qu'il voudrait bien une loi qui ne lui donnât ni jacobins, ni royalistes, et que c'est difficile à combiner et surtout à faire passer à la Chambre. Ne crois pas un mot de tout ce que les journaux libéraux disent de notre entente avec les ministres. Je n'ai voulu en voir aucun; je n'ai voulu recevoir aucune communication, même indirecte, au sujet de cet important projet de loi. J'ai cru qu'avec l'action extérieure qui se manifeste pour entraîner les royalistes de la Chambre à de fausses mesures et à des attaques personnelles et intempestives, il était nécessaire qu'on ne pût me représenter comme uni avec les ministres, comme m'entendant avec eux, lorsque je prêcherais la modération et une conduite raisonnable à nos amis. Ainsi je me tiens plus éloigné de tout chipot, en même temps que, plus que jamais, je suis décidé à ne consentir à aucun acte extravagant de la part de nos royalistes personnels. Je suis

bien aise de te donner cette assurance, avec laquelle tu pourras à l'avance dire sur chaque bruit qui se répandra : « C'est vrai », ou : « C'est faux », suivant que ce sera en rapport avec ce que je t'annonce comme ma détermination invariable. Les libéraux sont furieux de voir que dans les bureaux, nous nous entendons très bien avec les amis de Lainé et les ministériels pour toutes les nominations ; de ce qu'à la Chambre nous ne faisons pas la guerre aux ministres comme eux et que même nous votons assez habituellement avec le centre contre la gauche. Ils s'imaginent que c'est par suite de marchés faits, d'entente secrète, de concert établi pour la loi d'élection. Ils ne voient pas que c'est simplement parce qu'ils sont tellement nombreux cette année qu'ils domineraient tout, si tout le reste ne se réunissait tout naturellement contre eux; quant aux ministres, il nous suffit de les voir annoncer l'intention de changer la loi des élections pour les soutenir tant qu'ils seront dans cette disposition, qui nous paraît indispensable au salut de notre pays. Mais en même temps, nous les croyons trop faibles, trop inhabiles, et ils nous ont trompés trop souvent, pour que nous allions nous jeter à leur tête et nous concerter à l'avance avec eux sur une question, qui ne nous paraîtra vraiment attaquée par eux que quand nous le verrons, et dont nous jugerons la bonne ou la mauvaise direction quand le projet définitif sera porté. »

CXLIII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 7 janvier 1820.

« Tu es bien curieuse en effet de vouloir être informée du rôle de Castelbajac dans l'affaire des six douzièmes ; mais puisque c'est pour mieux juger de ma position, je veux bien satisfaire cette petite curiosité, à charge par toi de ne pas aller divulguer ces misères. Eh bien ! les journaux n'ont su ce qu'ils disaient. Par assis et levé, il n'y a eu que Calvières, Benoist et Florac qui aient voté avec le côté gauche ; La Bourdonnaye lui-même a voté avec nous ; aux boules, ils ont été trois de plus, La Bourdonnaye, Castelbajac et Marcellus. Je te dévoile tous nos secrets et il faut que je t'aime bien, car c'est si bête et si absurde qu'il est tout aussi bon que cela ne se sache point. Au reste cette division n'a pas eu de suite et les choses vont chez nous tout comme auparavant. Il n'en est pas de même au dehors. L'influence de Fiévée sur la *Quotidienne,* de Chateaubriand sur le *Conservateur*, de Talleyrand sur la *Gazette de France,* de Molé sur le *Journal des Débats,* celle des prétentions déçues dans le faubourg Saint-Germain, des hommes déplacés par le ministère dans les branches de l'administration et du service public, forment une sorte d'opinion publique très forte qui ne s'occupe qu'à renverser le ministère actuel et surtout Decazes. Tous les moyens lui sont bons pour cela, tout lui paraît indifférent hors cela. Ainsi l'amélioration si importante obtenue au ministère de la Guerre est comptée pour rien ; ainsi la résolution de

changer la loi d'élection n'est rien. Enfin on en est à dire que, lors même qu'on apporterait à cette loi les modifications que nous désirons, ce ne serait encore rien ; qu'il vaudrait mieux une mauvaise loi et un bon ministère. C'est dans ce sens que, monde et journaux, tout pousse en ce moment. Jusque-là c'est leur affaire et je m'en inquiéterais assez peu ; mais voici où nous nous heurtons : ils sentent l'insanité de leurs efforts, parce que c'est le Roi qui conserve ou renvoie ses ministres, qu'il n'a aucune peur des royalistes et qu'il est plus subjugué que jamais par les prétendus talents politiques de M. Decazes. Alors que font nos gens? Ils viennent tourmenter les députés du côté droit ; ils accusent les courtisans ; ils vont jusqu'à blâmer les princes et même Madame ; ils font tout ce qu'ils peuvent pour faire faire aux autres la sottise qu'ils font eux-mêmes, celle de chercher à prendre la place par le côté où elle est inabordable, au lieu d'y entrer par la brèche, qui est la nécessité reconnue de changer la loi d'élection. Ainsi l'on voudrait que les princes fissent cela ; on m'en parle et je dis : « Si l'on me faisait l'honneur de me consulter, je conseillerais le contraire. » On vient nous attaquer nous-mêmes, pour nous faire rejeter toutes les lois jusqu'à ce qu'on ait renvoyé M. Decazes ; je réponds que ce serait transporter le gouvernement dans la Chambre, et dans quelle Chambre ! que ce serait travailler au profit de la majorité, qui est révolutionnaire ; que nous ne sommes que quarante-cinq ; que les jacobins vireraient de bord et se joindraient de suite à M. Decazes, qui dès lors suivrait ses penchants avec quelque appa-

rence de raison, puisqu'il pourrait représenter les opinions royalistes comme ennemies du gouvernement du Roi, quitte à briser tout cela plus tard par un coup d'État après avoir gagné huit ou dix mois de pouvoir, ce qui est une grande affaire pour lui. Enfin je dis que je ne veux pas m'associer à une pareille folie et que, le voudrais-je, le parti royaliste de la Chambre est trop sage pour qu'on puisse croire qu'il me suivrait. Alors on fait rage contre moi; on m'envoie le brevet de gobe-mouche; on me représente comme le propagateur d'un système de faiblesse qui nous perd; on essaie de séparer de moi mes meilleurs amis; on travaille nos bons députés; enfin l'on fait tout ce que tu vois; mais ils ne réussiront à rien. Leur plan est absurde et il y a plus de sagesse et de bon sens qu'ils ne pensent parmi nos royalistes. Au surplus c'est leur affaire et je ne me donne aucun soin pour les retenir. Il me suffit d'être bien déterminé, pour ce qui me regarde, à ne jamais voter révolutionnairement, tant que je serai dans cette galère; rien au monde ne peut ébranler ma résolution sur ce point. Je suis seulement obligé à plus de circonspection encore que je n'en mettrais dans une situation moins périlleuse pour moi. On m'a persécuté pour me faire donner un avis sur les meilleurs changements à faire à la loi d'élection; j'ai refusé toute communication, même sur ce point. Je ne vais chez aucun homme en place et sors très peu de chez moi. J'ai reçu des cartes de M. Roy et de M. Pasquier au premier de l'an et je ne les ai pas rendues, de crainte d'une invitation à dîner. Enfin on m'a décoché M. Lainé, muni du pro-

jet ministériel : j'ai refusé de l'ouvrir et même de l'entendre lire. Dans ma position, non seulement je ne dois donner aucun prétexte aux calomnies, mais il faut encore pour être utile que je sois parfaitement dégagé de toute relation, même indirecte, avec le ministère. Je n'en soutiendrai qu'avec plus de force ce qu'il proposera, si c'est bon ; je le combattrai sans embarras, si c'est mauvais. Quant au *Conservateur* je n'y vais presque jamais et je les crois participant fort à la débâcle du parti. Ils ont partagé leurs actions ; ils ont maintenant Benoist, Calvières, Frenilly, Fitz-James, d'Herbouville, et je ne sais quels autres. Chateaubriand, piqué d'être ce qu'il appelle abandonné, ne veut plus écrire sur la politique. Fiévée, furieux de ce qu'il nomme la niaiserie des royalistes, ne veut non plus rien écrire dans le *Conservateur* et se venge en nous critiquant dans la *Quotidienne*. Castelbajac est le plus sage et le meilleur enfant de tous ; il rompt des lances avec Fiévée et commence à se lasser un peu lui-même des propos qu'il entend tenir dans les salons du faubourg ; mais il voudrait que nous fussions plus actifs et plus hostiles dans la Chambre. Voilà nos misères, ma chère amie, puisque tu as voulu les savoir. Le démon de la police paraît avoir soufflé sur nous ; tout ce que je puis dire, c'est que ce n'est pas de mon côté. Je pense que toutes ces divisions cesseront dès que nous nous trouverons sur un terrain plus solide et que les ministres se seront prononcés dans un sens ou dans l'autre. »

CXLIV. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, ce 9 janvier 1820.

« Mais, ma bonne amie, tu n'y penses pas. Tu veux que j'ajoute à la peine que j'éprouve de me voir retenu ici en cette occasion [1], celle d'y rester jusqu'après le vote du budget. Sais-tu où cela nous mènera? A peine si nous l'aurons ce mois-ci et chaque année il n'est sorti de la Chambre que trois mois après sa présentation : tu me condamnerais donc à ne pas te voir avant la fin d'avril. Il m'est impossible de consentir à cela. Tu crains qu'on ne me blâme à Toulouse : eh bien! qu'ils en nomment un autre ; j'en ai assez; j'en ai de reste ; je ne puis rien de bon pour eux. Depuis cinq ans je me sacrifie ; s'ils sont si exigeants, je ne dois pas avoir égard à leurs plaintes : s'ils rendent justice à mon dévouement, s'ils entrent dans ma position, ils sentiront que, quand je leur ai consacré six mois de l'année, loin de ma femme, de mes enfants, de mes parents et de mes affaires, il est temps que je revienne à tout cela.

« Tu ne peux concevoir combien tout ceci devient insoutenable et combien les sacrifices que font les hommes bien intentionnés, tournent en déception. La race des hommes de haut rang et que la fortune a mis en évidence, est abâtardie ; on ne trouve

1. Le fils de M. de Villèle avait fait une chute de cheval, qui avait donné de l'inquiétude pendant plusieurs jours. M. et Mme de Villèle apprenaient en même temps de grandes pertes survenues dans leur fortune coloniale.

chez eux aucune ressource, aucune capacité. Ceux qui viennent après sont cupides, intéressés, bas, passionnés. Je t'assure, ma bien bonne, que je vois tout cela de sang-froid et qu'il n'y a, ni découragement, ni colère, dans mon fait; mais pure raison. Je me trouve furieusement déplacé au milieu de tout ce monde, et bien dupe de me sacrifier à la poursuite de la chimère du bien public, que je n'atteindrai point et qui me fait en attendant perdre mon bonheur et mon bien particulier. Les royalistes m'ennuient avec leurs exigences et leur exagération; ils voudraient nous faire tout faire à la Chambre comme si nous étions en majorité; ils s'en prennent à nous de leur impuissance et ils ne voient pas que quand on a le Roi, la législature et la corruption publique contre soi, il ne reste qu'à souffrir en faisant son devoir, ou à y manquer en conspirant; car pour vaincre légalement, cela est impossible. Le ministère est livré à un système de faiblesse, d'intrigue et de fourberie, qui n'offre aucune ressource à des hommes comme nous. Il n'est occupé qu'à amortir pendant un temps l'effet produit sur l'opinion par les sottises qu'il a faites, pour se remettre immédiatement à en faire de nouvelles. Tu as vu tout ce qui s'est passé depuis que je suis ici : eh bien! on commence maintenant à dire que M. Decazes trouve que le ministère de la Guerre va trop vite, que M. Pasquier va trop loin; il a renoncé à porter à la Chambre le plan de M. de Serre sur les élections et l'on dit possible qu'il n'en présente aucun. Les jacobins disent assez haut qu'ils sont souterrainement d'accord avec lui sur ce point. La

manœuvre que font les doctrinaires semblerait l'indiquer; ils se placent maintenant tout droit avec les jacobins. Or, ces braves doctrinaires ne se séparent jamais du pouvoir ; leur premier principe est de conserver leurs places ; s'ils se mettent avec les jacobins, c'est qu'ils sont assurés que M. Decazes ne leur en voudra pas pour cela. Nous sommes certains que depuis l'ouverture de la session, ils n'ont travaillé qu'à la conservation pure et simple de la Chambre pendant cinq ans ; c'est probablement aussi ce que veut en secret M. Decazes; c'est peut-être ce qu'on obtiendra des jacobins en leur faisant peur de changements à la loi d'élection.

« Voilà ou nous en sommes encore aujourd'hui, et voici trois mois tout à l'heure que j'ai tout quitté et suis ici à me miner nuit et jour pour voir aboutir à un tel résultat ; il faudrait être un ange pour subir de si déplorables combinaisons sans perdre patience et tout remettre à la garde de Dieu. Moi de plus ou de moins, les choses n'en iront, ni mieux, ni plus mal ; il est donc inutile de nous sacrifier. Sauf ton avis que je suivrai toujours, parce que tout mon bonheur est en toi et que je le perdrais en tenant une conduite qui ne te satisferait pas, il me semble que tout ce que j'ai à faire est de guetter les moyens et l'occasion de quitter tout cela d'une manière convenable. Je suis bien d'avis qu'il faut attendre encore et voir ce qu'il y aura de vrai dans tous les bruits qui circulent ; mais supposé que la loi d'élection ne soit point changée, ou que l'on obtienne de la Chambre le vote honteux de sa prolongation, je dis qu'alors, quand je partirais le lendemain pour

chez moi, sans même donner ma démission afin de ne pas procurer inutilement une voix de plus aux ennemis du Roi, quand je ne reparaîtrais plus à la Chambre, personne n'aurait rien à dire. Réfléchis bien à cela; mande-moi ton avis; si tu y consens, je n'y manquerai point, et une fois de retour auprès de toi, bien fin qui me fera m'occuper de nouveau de politique. »

CXLV. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, 12 janvier 1820.

« Ma toute bonne, je profite d'une occasion pour te mettre au courant de ma situation à l'égard du *Conservateur*. Hier Chateaubriand, dont je n'avais pas entendu parler depuis un temps infini, m'écrit pour me dire qu'il veut me communiquer un article; je ne crois pas pouvoir m'y refuser et j'y vais; j'y trouve De Bray, Vitrolles, Castelbajac, Talaru et Mathieu de Montmorency; Jules était malade. On lit l'article consacré à faire voir aux royalistes qu'on les trompe, qu'ils se trompent eux-mêmes, que l'ennemi qu'il faut détruire est M. Decazes, qu'avec lui de bonnes institutions ne nous sauveraient pas; que sans lui de mauvaises ne nous perdraient pas; qu'il faut tout lui rejeter au nez, même une bonne loi d'élection, parce qu'une bonne loi d'élection, jointe au renouvellement total, perpétue la puissance de Decazes pendant cinq ans, ce qui est plus qu'il ne lui en faut pour nous perdre : tout cela est mêlé de quelques coups de patte contre le vote des six douzièmes, contre les hommes qui cherchent à se

sauver par la faiblesse, de beaucoup d'injures contre M. Decazes et parfois de très beaux morceaux d'éloquence, comme sait en faire M. de Chateaubriand. On nous a demandé notre avis. Mathieu a critiqué les injures à Decazes et a dit que, puisque M. de Chateaubriand avait gardé le silence depuis qu'on annonçait la loi d'élection, il croyait préférable qu'il ne l'attaquât point jusqu'au moment où cette loi serait présentée. Les autres, surtout M. de Bray, ont insisté pour qu'on attaquât le plus tôt et le plus violemment possible. J'ai dit que je m'inquiétais peu qu'on attaquât ou non M. Decazes, que personne ne le connaissait mieux que moi et ne savait mieux que moi combien il était impossible de tirer de cet homme le salut de la monarchie ; mais que, croyant les royalistes hors d'état de le renverser et voyant plusieurs personnes que je pensais lui être vendues, pousser les écrivains royalistes à l'attaquer, je me méfiais de cette manœuvre ; je croyais qu'embarrassé de la nécessité de combiner sa loi avec le côté droit, il cherchait un prétexte pour la faire d'accord avec le parti Ternaux, ce qui aurait lieu si l'article de M. de Chateaubriand paraissait. Le plan politique de l'article me semblait fait dans un sens tellement opposé aux intentions des royalistes de la Chambre, que je devais avertir Chateaubriand du désagrément qu'il aurait de voir les députés faire le contraire de ce qu'il leur conseillait et voter pour une bonne loi d'élection, si par hasard on la leur présentait.

« Aussitôt M. de Chateaubriand a déclaré qu'il ne publierait point l'article et ne s'exposerait point à

lutter avec un homme si justement influent dans la Chambre, avec l'homme honoré de la confiance particulière de Madame ; qu'il voyait les royalistes divisés, chacun cherchant le salut à sa manière ; que pour sa part il se tairait et s'en retirerait comme il pourrait. Tout cela s'est ensuite terminé en explications aigres et pénibles et nous nous sommes séparés fort mécontents les uns des autres. Il m'est impossible de marcher avec des gens qui n'ont pas la patience de supporter la persécution qui attend les bons dans un temps et sous un gouvernement comme celui-ci. Pour moi qui ne veux rien et ne demande rien, je juge les choses et m'inquiète peu des hommes ; les autres au contraire ne tiennent qu'aux hommes et s'inquiètent peu des choses. Qui a tort ou raison ? Je ne puis être juge dans ma propre cause, mais ne saurais changer ma manière de voir. Je dois seulement me retirer d'une entreprise où ma présence ne peut plus que nuire. Tu m'en as toi-même donné le conseil. Je saisis donc cette occasion et les prie de passer mon action à un autre. J'espère que tu ne me blâmeras pas, mais j'éprouve chaque jour combien il est fâcheux pour moi d'être loin de toi.

« 13 janvier.

« J'envoyai hier ma démission de l'action que j'ai dans le *Conservateur*. Il paraît que ce n'était pas le compte de ces messieurs ; ils me la renvoyèrent, disant que, loin de vouloir me perdre, il n'était sorte de sacrifices qu'ils ne fussent prêts à faire pour me conserver ; que pour m'en donner la preuve, Chateaubriaud avait passé la nuit à refaire son article

dans le sens opposé à celui que j'avais combattu ; que je ne pouvais vouloir mettre la division parmi les royalistes et que je l'y mettrais certainement si je persistais dans ma démission, etc. Enfin Chateaubriand m'écrivit un moment après, pour me dire lui-même qu'il avait refait son article, qu'il me priait de me trouver à une nouvelle réunion, où il voulait encore nous le soumettre. Tu pense bien que je ne compte pas sur la réalité d'un tel retour et que je vois clairement que jamais ces braves gens-là n'apporteront dans leur direction le calme et le désintéressement que j'y mets moi-même; tout ce qu'ils veulent est de pouvoir dire que je n'étais pas opposé à leur article et que je marche avec eux [1]. D'un autre côté, je ne puis prendre seul ou presque seul la responsabilité du silence de Chateaubriand, dont tout le monde s'étonne et dont les royalistes murmurent beaucoup. D'ailleurs M. de Chateaubriand dit que Monsieur l'a engagé à écrire. M. de Bruges pousse à ce qu'il le fasse. Je ne puis sans imprudence me mettre en opposition directe avec tout cela et persister dans un refus de concours en rendant mon action. J'ai donc consenti à la garder encore et à ne pas faire d'esclandre.

« Ma conduite est d'autant plus difficile que je n'ai aucune confiance dans le ministère, qu'il suit en ce moment la marche la plus ridicule et qu'il concerte probablement son projet de loi avec les Ternaux et

1. M. de Villèle revint bientôt sur cette impression. Ce même jour, 13 janvier, il inscrivait sur son carnet : « Été chez Jules de « Poliguac, où Chateaubriand, s'étant ravisé, nous a fait commu- « niquer un excellent article pour le *Conservateur*, que nous avons « approuvé. »

les jacobins, comme ils s'en vantent eux-mêmes. Tu sais que de tout temps je t'ai dit que ces gens-là étaient à vendre et que c'était avec eux que M. Decazes ferait sa majorité.

« On parlait hier de trois degrés de votants : un formé des électeurs payant de trois cents à six cents francs d'impôts ; un autre, avec ceux de six à neuf cents francs, enfin un troisième, des cotisés à neuf cents francs et au-dessus. Je ne sais comment ils combineraient tout cela ; ce qu'il y a de plus probable, c'est qu'ils ne proposeront rien de bon. Ayant cette opinion, je dois être fort en garde pour ne pas me donner vis-à-vis de mes camarades l'air d'être leur dupe ou leur défenseur. J'espère me tirer de ces embarras comme je l'ai toujours fait, en allant mon chemin droit et franc.

« Croirais-tu que je n'ai pas eu un mot de Corbière depuis son départ? »

CXLVI. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 16 janvier 1820.

« J'ai eu encore hier et avant-hier un rôle politique désagréable à soutenir. Le ministère, au lieu de nous présenter les changements annoncés, a laissé venir la discussion sur les pétitions qui veulent nous les interdire. C'est évidemment le moyen de se ménager une reculade, dont on assure que M. Decazes traitait les conditions avec les jacobins : du moins ces derniers s'en vantaient-ils assez hautement. Avant-hier la question s'est engagée maladroitement ; elle n'était pas soutenable pour nous sur le terrain où

on l'avait mise, aussi M. Lainé et moi ne nous en sommes pas mêlés. Mais la voyant si compromise, nous convenions de l'attaquer directement hier, au risque de ce qui pourrait en arriver, et de traiter positivement le fond de la question, c'est-à-dire la nécessité de changer la loi d'élection. J'étais mieux que lui en position d'attacher le grelot ; je m'en suis chargé, et lui de venir me soutenir. C'est ce que nous avons fait à nous deux hier, mais mon attaque a rencontré la plus violente opposition de la part des ennemis et a fort interloqué les amis du centre, par la peur qu'ils ont eue de voir perdre ainsi la question, en sorte que, contre mon ordinaire, j'ai été écouté avec impatience et défaveur. J'ai néanmoins rempli ma tâche sans me déferrer. Lainé trouvant la voie ouverte, y est revenu ensuite avec beaucoup de talent et un grand succès. Mais j'ai passé quelques heures bien pénibles dans l'incertitude de savoir si nous perdrions ou gagnerions la question. Enfin nous l'avons emporté de cinq voix ; si nous l'avions perdue, il n'y a pas de doute que de tous les côtés j'aurais été accusé de ce résultat ; cette pensée me faisait beaucoup de peine. Maintenant qu'elle est gagnée, il est heureux que je l'ai abordée ainsi, au risque de la défaveur que la marche suivie a rencontrée dans le moment, parce qu'il reste bien prouvé que si l'on ne nous propose pas de changements à la loi d'élection, ce ne sera pas faute d'être assuré d'une majorité dans notre Chambre pour les faire passer.

« Corbière est toujours à Rennes et ne m'a pas encore écrit, quoique je l'ai fait moi-même il y a

une huitaine de jours. Je crains que son enfant ne soit plus malade, ou que sa tête, très montée quand il est parti, ne l'empêche de m'écrire : ce silence m'est pénible.

« On nous annonce le budget pour les derniers jours de ce mois, mais je n'y croirai que quand nous le tiendrons, tant il y a de faiblesse et d'incertitude dans les démarches de ce ministère. Conçois-tu, ma bonne amie, une situation plus affligeante que la nôtre au milieu de tout cela? Ne crois pas cependant que le courage me manque pour la supporter. Je resterai tant que tu le jugeras nécessaire à l'accomplissement de mon devoir et à la conservation de mon honneur. La seule chose que je te demande, est d'avoir bien soin de toi, de te bien ménager, de ne te point tourmenter de ce qui m'est personnel; ce que tu éprouves est ce que je ressens le plus vivement; ainsi c'est en t'épargnant que tu m'épargnes moi-même. »

CXLVII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 19 janvier 1820.

« Je t'envoie un *Moniteur* où tu trouveras mon opinion tout au long. Tu jugeras par toi-même si les nôtres ont eu raison de s'en effrayer au premier moment, comme ils ont fait; au reste tout cela est bien revenu depuis et l'on est maintenant fort aise que j'aie traité la question dans ce sens. C'était un coup de tête : il a réussi, on l'approuve; eût-il manqué, je n'aurais pas été bon à jeter aux chiens. Cependant nous en sommes venus à ce point, que si

nous ne nous prononçons pas franchement sur le danger de conserver cette fatale loi, le gouvernement cédera à sa timidité, s'endormira encore cette année sur les dangers qui le menacent, et tombera l'année prochaine à la discrétion de ses ennemis. Quand j'ai dit que cette situation le porterait à faire un coup d'État pour en sortir, je lui ai fait trop d'honneur : il se mettrait à plat ventre; nous aurions un ministère, des lois et une administration jacobine, et Dieu sait où cela nous mènerait. On assure que M. Decazes traitait depuis huit jours avec le côté gauche, qui exigeait des lois démocratiques sur la garde nationale et les administrations municipales en échange de la prolongation de la Chambre actuelle sans renouvellement pendant deux ans; il paraît que la seule chose qui ait fait manquer ce marché, a été la méfiance mutuelle des parties contractantes, chacune voulant faire passer d'abord ce qui lui convenait. Maintenant on prétend que nous aurons le budget vers le 25 janvier et la loi d'élection le 1er février; on dit que cette loi groupe les électeurs en autant de séries que le département nommera de députés, et qu'au lieu de faire cette division par masse de contributions, comme je le supposais, on l'établira d'après un cens fixe. Chez nous par exemple, tous ceux qui paient mille francs et au-dessus nommeraient un député, les cotisés à six cents francs un second, ceux de quatre cents francs un troisième, enfin les contribuables de cent écus à quatre cents francs le dernier député. Je ne sais pas bien à quelles sommes on s'est arrêté, mais il paraît certain que c'est par cens fixe que l'on veut diviser

les collèges. Voilà ce qui m'est affirmé de deux côtés différents : reste à savoir si c'est vrai. D'une autre part, on m'assure que M. Decazes est réellement malade, qu'il a quelques velléités de se retirer; que dans ce cas M. de Richelieu reprendrait son ancien poste, mettrait Pasquier à la Justice, Lainé à l'Intérieur, et passerait ainsi la session, après laquelle la Chambre serait cassée et réélue selon le nouveau mode qu'on aurait fait adopter. Mais je doute que M. Decazes ait l'intention de se retirer ainsi; tant qu'il ne le voudra pas, je ne crois pas que le Roi le veuille lui-même; or cela ne peut dépendre que de lui. L'enfant de Corbière va bien. Le père m'a écrit enfin ; il reviendra quand nous lui dirons que la loi d'élection est au moment d'être présentée. »

CXLVIII. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, ce 26 janvier 1820.

« Je me brûle le sang depuis cinq ans; les effets ne peuvent manquer de suivre les causes; je sens en moi un embarras, une irritation nerveuse, une fatigue intellectuelle, qui annonce le besoin de repos et de soins. Il est bien vrai que tout cela est plus moral que physique, et il me semble que si j'étais auprès de toi seulement huit jours, tranquille et sans soucis, je serais tout à fait guéri. J'ai eu tort de ne pas aller passer le mois dernier avec vous. Voilà que Corbière est resté dans sa famille sans aucun inconvénient. Il m'a écrit hier et revient cette semaine. Il paraît content de la manière dont

j'ai attaqué directement l'affaire des pétitions. Son esprit me paraît un peu calmé; Dieu veuille qu'il ne se laisse pas remonter à son arrivée ici! Son fils est beaucoup mieux. D'Hardivilliers, qui a aussi un fils malade, n'ose partir pour le rejoindre, parce que les affaires sont tellement engagées ici que, d'un moment à l'autre, on s'attend à voir présenter la loi d'élection et que les voix sont tellement partagées dans les bureaux que la sienne peut décider de la majorité dans la commission. Ce sera, dit-on, lundi ou mardi prochain que nous aurons cette loi; on assure que ses dispositions seront assez monarchiques pour être adoptées par le côté droit : c'est ce que nous saurons quand nous le verrons; malgré tous les renseignements répandus sur ce projet de loi, on parie de tous côtés que le ministère n'osera ou ne voudra pas le présenter, et l'on n'y croira qu'après que ce sera fait. Au milieu de tout cela les agitateurs gagnent tous les jours du terrain, les bons se refroidissent et le gouvernement perd sa force : en vérité il est difficile de prévoir où cela va nous mener. En même temps les royalistes du dehors, qui voudraient nous entraîner dans des mesures extrêmes, ont beau jeu et tirent de grandes forces des fautes que commet le gouvernement; ils voudraient ne nous occuper que d'attaques personnelles contre M. Decazes et même nous faire rejeter toute bonne loi d'élection venant de lui. Je ne consentirai jamais en rien à tenir cette conduite et je suis à peu près sûr que dans la Chambre tous mes camarades seront de mon avis. Je crois m'apercevoir qu'après avoir inutilement tenté de m'isoler d'eux et de me

forcer à me taire ou à marcher dans ce sens absurde, on commence à revenir à des cajoleries pour obtenir de ma complaisance ce qu'on n'a pu m'arracher par la violence. Mais on échouera de même; je ne me laisserai influencer par personne; si l'on nous porte une bonne loi, je la défendrai de tout mon pouvoir. La seule chose qui puisse nuire, et elle me serait bien pénible, serait si Corbière allait encore se monter et se laisser aller à l'exaltation qu'on va certainement chercher à lui inspirer quand il arrivera; mais je lui parlerai aussi avec toute la force de ma conviction, pour lui faire sentir combien, dans une situation aussi déplorable que la nôtre, il serait absurde de s'attacher à faire la guerre à un favori, plutôt que d'obtenir dans une institution de la plus haute importance des garanties contre les perturbateurs et contre les erreurs du ministère lui-même.

« Je te casse la tête de tout cela parce que j'en suis vivement tourmenté moi-même. Tu ne saurais croire à quel point notre situation s'est compliquée et se trouve cette année plus difficile que les précédentes. »

CXLIX. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 6 février 1820.

« Corbière est arrivé avant-hier, moins mal monté qu'il ne l'était en partant, sans l'être encore tout à fait bien. Nous allons avoir une grande épreuve au sujet de la loi d'élection; il paraît qu'après bien des indécisions et bien des tentatives pour faire adopter un projet plus insignifiant, on va se résoudre à nous

porter le système des trois collèges : ce n'est pas une merveille, mais c'est une des meilleures combinaisons qu'on pût obtenir de la Chambre actuelle. L'action des royalistes destitués, des royalistes ambitieux et des salons du faubourg Saint-Germain, est toujours en œuvre pour porter nos amis à la rejeter quelle qu'elle soit ; j'espère qu'elle n'entraînera presque personne parmi nous, mais cela me donne une peine infinie. Il est dur, quand on sert une cause et qu'on se sacrifie pour elle comme nous le faisons, d'être désapprouvé et d'avoir à lutter même contre les siens. Cette loi une fois passée, il est à croire que la majorité qu'elle aura faite servira à faire adopter le budget sans grande difficulté. Je ne crois pas qu'on puisse économiser sur les dépenses proposées plus d'une dizaine de millions, qui seraient répartis également en dégrèvement sur tous les départements ; le nôtre, qui a déjà obtenu un avantage l'an passé, n'aurait par conséquent rien à prétendre en particulier. Tout cela d'ailleurs s'éclaircira davantage d'ici à deux mois ; dans aucun cas je ne puis penser à aller te rejoindre avant ce temps ; mais je t'avoue que je ne crois pas que ma santé et le besoin de sortir de la situation trop pénible dans laquelle je me trouve ici, me permettent d'y rester au delà de ce terme déjà bien long. Croirais-tu qu'avant-hier avant midi, j'avais eu déjà trois conférences indispensables en divers lieux, sur la loi d'élection ; qu'à midi a commencé un entretien officiel, dont était aussi Corbière, qu'il a duré jusqu'à quatre heures, a été repris à huit et ne s'est terminé qu'à minuit et demi. Je ne

suis donc rentré chez moi qu'à une heure et ce n'est qu'alors que j'ai reçu ta lettre, étant sorti d'ici depuis huit heures du matin : le tout, ma chère amie, pour lutter contre les dispositions ministérielles à n'apporter que des remèdes insignifiants au mal qui nous perd, et avec nos camarades pour les empêcher de rejeter tout ce qu'on leur présentera, bon ou mauvais, dans l'espoir de renverser M. Decazes. Tout cela est insoutenable, tu dois le sentir; il faut s'y soumettre une fois engagé, mais il faut s'en retirer à la première occasion favorable, et pour n'y plus rentrer[1]. »

CL. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 11 février 1820.

« La tournure que prend le projet de loi d'élection me fait craindre qu'il n'y ait pas de dissolution de la Chambre cette année et qu'ainsi j'aie beaucoup de peine à éviter d'en faire encore partie la session prochaine. On veut augmenter notre nombre de cent soixante et douze députés nouveaux, dont la nomina-

1. Nous trouvons sur le carnet de M. de Villèle : « 4 février. « Corbière est enfin arrivé, à mon grand soulagement, car j'étais « seul à lutter avec nos amis, qu'on poussait à la violence. Été « avec lui chez Monsieur à trois heures. Été le soir chez M^me^ de « Villemanzy. M. le vicomte de Montmorency est venu me pro- « poser d'aller demain chez lui, où se rendrait M. Pasquier, pour « recevoir, dit-il, une communication importante, sans doute rela- « tive à la loi d'élection. J'ai renvoyé à faire ma réponse à cette « proposition, lorsque j'aurais pu en conférer avec Corbière.

« 5 février. Après avoir reçu trois commissionnaires pour nous « presser de nous y rendre, nous avons eu une conférence sur la « loi d'élection avec M. Pasquier, avant dîner, et une seconde « après; nous avons préféré trois collèges à l'élimination de la « queue des électeurs. »

tion serait confiée à un collège de département composé des électeurs les plus imposés; on compte beaucoup sur leur bon esprit, de telle sorte que sur les cent soixante et douze, on croit qu'il en viendrait cent cinquante à droite et vingt-deux seulement à gauche. On veut aussi améliorer les nominations des collèges actuels, en ne comptant plus les cinq centimes communaux et les cinq centimes spéciaux, en n'admettant les patentes qu'autant qu'elles seront jointes à cent cinquante francs d'impôt foncier, enfin en exigeant que tous ces impôts soient payés au moins depuis l'année précédente pour pouvoir être comptés. On divise aussi les électeurs par arrondissements et l'on espère de toutes ces améliorations que la moitié des députés d'arrondissement siégeront à droite et la moitié à gauche. Ainsi lors d'un renouvellement total, on aurait cent vingt-neuf députés de gauche élus par les petits collèges et vingt-deux par les grands : en tout cent cinquante et un pour la gauche; cent vingt-neuf députés de droite nommés par les petits collèges et cent cinquante par les grands; en tout deux cent soixante-dix-neuf pour la droite : majorité cent-vingt-huit. Mais on craint de se tromper et l'on voudrait essayer de la nouvelle loi avant de dissoudre la Chambre. Il paraît donc qu'on ferait élire cette année les cent soixante-douze députés des grands collèges et le cinquième sortant des petits collèges; par ce moyen, on risquerait moins en cas d'erreur et l'on se réserverait la possibilité de faire de nouveaux changements l'année prochaine, si c'était nécessaire. Dans la Chambre actuelle, nous avons cent vingt députés votant à

gauche et cent trente-huit votant à droite; le cinquième sortant emporte trente-neuf de ces derniers et seulement treize des premiers; ainsi les gauches restent avec une majorité de huit voix dans les quatre cinquièmes qui ne sont point à réélire. Si le renouvellement de ce cinquième produit, comme on l'espère, vingt-six bons et vingt-six mauvais, si les cent soixante-douze députés qu'on fera nommer par les grands collèges fournissent vingt-deux mauvais et cent cinquante bons, on aura l'année prochaine une majorité de cent vingt voix et l'on pourra sans inconvénient risquer l'année prochaine une dissolution. Si au contraire, on s'est trompé, ce ne sera jamais de manière à perdre les cent vingt voix de majorité sur lesquelles on compte; ainsi l'on croit ne courir aucun risque. Voilà, à ce qu'il me paraît, l'état actuel des choses; mais on varie tellement d'un jour à l'autre que personne ne peut parler du lendemain et il y en a trois d'ici à lundi.

« Adieu, bien bonne, il est temps que tout cela finisse, car ni ma tête, ni ma santé n'y tiendraient. Il faut que je renonce à la députation, ou que tu puisses venir à Paris avec moi; songes-y bien et conclus à me laisser me retirer. Dans vingt ans d'ici Villèle ira à son tour payer cinq ans de dette à la Chambre, si tout cela subsiste encore. En attendant, que les bons Toulousains se préparent à nous relever du long quart que nous venons de faire. »

CLI. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, ce dimanche 13 février 1820.

« J'ai été hier faire une tournée chez toutes nos connaissances. De tous côtés on me charge des choses les plus affectueuses pour toi : la princesse de Talmont, Mme de Juigné, Mme de Courtarvel, qui vient de perdre son père. Il y a un temps infini que je ne suis allé chez la princesse de La Trémoille ; elle m'en a fait faire des reproches par Corbière ; mais c'est la maison où l'on prêche le plus contre la sagesse de notre conduite et pour pousser à l'exagération la plus absurde ; on ne m'y épargne pas personnellement. Je ne me soucie point d'y aller. Ces braves gens ne trouvent pas le royalisme représenté dans la Chambre ; qu'ils en envoient d'autres pour le défendre selon leurs passions. J'en serais fâché pour nos intérêts publics qui seraient, je crois, bientôt compromis par ces têtes-là ; mais quant à mon intérêt personnel, il est tout à fait d'accord avec leurs vues : je ne demande pas mieux que de ne plus être chargé d'une cause que je ne pourrais plus défendre par la raison et la sagesse. Ne voudraient-ils pas maintenant nous faire voter contre les modifications que depuis trois ans nous ne cessons de réclamer dans la loi des élections. Il y a de la rage et de la folie dans tout cela ; je ne puis partager ces sentiments. »

CLII. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, ce mercredi 16 février 1820.

« Quel malheur! ma bonne amie; comme tu vas être affligée en apprenant l'assassinat de ce pauvre duc de Berry! Je ne l'ai su que le matin, quand il venait de mourir. J'ai couru à la Chambre et au Château pour voir si l'on ne voudrait pas faire quelque chose au moyen de nous; j'ai moi-même dit ce que j'en pensais sans me gêner, et cela a été répété aux ministres. Mais leur action s'est réduite au billet de faire part que tu verras dans les journaux, et aussitôt que les jacobins ont vu cette faible communication, leurs bancs jusque-là déserts se sont garnis peu à peu[1]; quand nous avons été dans nos bureaux pour nommer des commissaires, il n'en a plus manqué un. C'est une chose bien importante que d'avoir pris l'assassin et d'avoir reçu l'aveu du fanatisme politique qui l'a conduit à cet exécrable forfait. Avant-hier encore, dans notre discussion, le général Foy prétendait que cette action n'avait aucun caractère politique; on fut obligé de mander les ministres, qui rendirent compte de tout l'interrogatoire, lequel ne laisse aucun doute sur ce point: tu en trouveras la substance dans le *Journal des Débats*. Dans le peuple, on faisait déjà courir le bruit que l'assassin était un homme dont le duc de Berry débauchait la

1. M. de Villèle inscrivait sur son carnet le 14 février : « Assisté « à la triste séance de la Chambre, où j'ai été formalisé et surpris « de voir M. Decazes prononcer, dans la communication officielle « de ce fatal événement, que c'était la suite d'un crime isolé : comme « s'il pouvait le savoir et devait le préjuger! »

femme; d'autres disaient que c'était un soldat auquel Bonaparte avait donné la croix d'honneur dans les Cent Jours et à qui le duc de Berry l'avait arrachée : rien de vrai dans tout cela. Quand on considère que le premier mot de cet homme, lorsqu'on l'a arrêté a été : « Oh ! pour des complices, je n'en ai « point » ; quand il répond à l'imputation d'un crime exécrable : « Vous l'appelez crime, d'autres l'appel- « leront vertu et ils vivront plus que vous » ; quand il prend le bruit d'une porte pour celui du canon, sur lequel il paraît compter ; quand c'est le duc de Berry qu'il frappe de préférence, comme le seul qui peut perpétuer la dynastie ; quand il choisit, pour exécuter son abominable forfait, la veille du jour où devait nous être portée la loi d'élection ; quand il prend le plus grand soin pour établir qu'il en a conçu le projet depuis quatre ans, afin d'éloigner les soupçons que font naître les circonstances actuelles ; il reste prouvé aux yeux de tous les hommes clairvoyants que ce crime est le résultat du déplorable système suivi jusqu'à ce jour et l'œuvre de l'exécrable faction qui veut à tout prix placer l'illégitimité sur le trône.

« Cet événement a contristé et effrayé la population ; elle n'a pas fait de grandes démonstrations de ses sentiments, mais ceux qu'on a pu remarquer étaient plutôt bons que mauvais. Il y a eu quelques malédictions prononcées contre M. Decazes, même en sa présence, dit-on, au moment où mourait le prince. Mais ce qui fut déchirant pour les assistants, ce fut quand la duchesse de Berry, toute couverte du sang de son mari, se jeta aux pieds du Roi pour le supplier de lui permettre de retourner dans son pays

avec son enfant et de s'éloigner de celui où l'on montrait une telle soif du sang des Bourbons. On l'a conduite à Saint-Cloud, où Mme la duchesse d'Angoulême et Mme la duchesse d'Orléans sont auprès d'elle; on dit que peut-être elle est enceinte. Cette malheureuse famille est dans l'état que tu peux te figurer; Monsieur n'a voulu voir personne; et le dernier de leurs malheurs n'est pas celui qui vient de leur arriver! Cet événement entraînera des conséquences bien plus graves qu'on ne le voit au premier moment. Il ôte à la légitimité une partie de ses chances aux yeux de ceux qui s'étaient voués à elle. Monsieur est trop âgé et trop mortellement éprouvé pour que les deux ans qu'il a de moins que le Roi, soient un motif pour croire qu'il lui survivra; M. le duc d'Angoulême laisse peu d'espoir d'un gouvernement plus ferme que celui qui nous perd; après lui vient une branche peu attrayante pour les royalistes par sentiment. Le découragement de ceux-ci va augmenter la force des révolutionnaires, et ces causes jointes à l'incapacité et à la faiblesse qui nous dominent, ne permettent pas un grand espoir aux amis de leur patrie et de la dynastie. Dieu seul peut savoir ce qui sortira de tout ceci.

« Quant à moi, il me semble que rien ne peut désormais m'inspirer un grand intérêt dans ces affaires politiques. La loi d'élection n'en a déjà presque point à mes yeux. Nous la changerons dix fois, que le système restant ce qu'il est, la démocratie dominera toujours le gouvernement. La crise d'hier a prouvé qu'on pouvait tout tenter contre lui sans exciter ses sentiments, sans le porter même passagèrement à la

hauteur des circonstances où il se trouve : de pareilles expériences ne peuvent être perdues pour ses ennemis.

« Nous allons être à la Chambre dans une position bien difficile. On profite de ce malheur pour nous demander la suspension de la liberté de la presse et de la liberté individuelle. Si nous l'accordons à M. Decazes, l'usage qu'il en a déjà fait nous prouve celui qu'il pourra encore en faire. Si nous la refusons, il est évident que nous hâtons la catastrophe, car il est impossible à des gens aussi faibles de gouverner sans le secours des lois d'exception. Nous n'avons pas encore pris de parti sur ce point; nos meilleures têtes sont en défaut, tant il y a de danger d'un côté comme de l'autre.

« Voilà de bien tristes choses, ma bonne amie; mais sois sûre, malgré que je les voie ainsi, que je ne me laisserai, ni gagner par le découragement, ni entraîner par l'espoir de la consolation que je trouverais dans notre réunion. Je ne partirai jamais d'ici que tous les devoirs imposés par ma situation ne soient remplis. Ma santé souffre, mais elle n'est point altérée au point de devoir t'inspirer de l'inquiétude; je suis convaincu que deux mois de repos d'esprit suffiraient pour me remettre entièrement. Il est heureux pour mon projet de partir avant la fin de la session, qu'on nous demande maintenant les lois d'exception; leur discussion ne retardera pas ainsi mon départ. Le budget n'a aucun intérêt cette année; hier encore à la Chambre, j'en ai causé avec M. Roy et il me l'a de nouveau confirmé. Il y a un petit déficit dans le produit des impôts; ainsi, quand

on ferait quelques économies sur les dépenses, elles seraient absorbées par ce déficit. Si l'on en fait d'assez grandes pour qu'il y ait un reste, il paraît qu'on en fera l'application à la Légion d'honneur: tu vois qu'il n'y a dans tout cela rien qui intéresse notre département[1]. »

CLIII. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, ce vendredi 18 février 1820.

« Ma bonne amie, quand tu recevras ma lettre, il y aura deux jours que tu partageras la douleur que nous supportons, et je puis t'assurer d'après notre expérience que le temps ne fait que l'accroître par le sentiment des dangers que cet attentat a rendus plus évidents. On se voit au fond de l'abîme et l'on ne sait comment en sortir. Une opinion très forte et hautement exprimée se prononce contre M. Decazes; sans aller jusqu'à l'accuser de complicité directe dans le crime, on dit, comme c'est évident, que c'est à sa fatale politique, à son déplorable système, qu'est due la démoralisation, la décomposition, à laquelle il faut imputer tous les maux qui nous accablent. La force de cette opinion est telle que les membres des Chambres la partagent; il paraît que celle des pairs rejettera la loi sur la presse, en même temps que la

1. « 16 février. Vu M. Molé, qui est d'avis du rejet des lois « d'exception, comme moyen de faire renvoyer M. Decazes. Vu « M. de Saint-Cricq, qui met le plus grand zèle à les faire voter. « Dîné chez moi; été le soir chez Corbière avec quelques-uns de « nos amis; j'ai empêché là l'adoption de quelques articles furi- « bonds qu'on voulait mettre dans nos journaux et cherché à « calmer les têtes, mais cet affreux événement rend ce rôle bien « difficile. » (Extrait du carnet de M. de Villèle.)

nôtre repoussera la loi sur la liberté individuelle. Dans cette situation, il me paraît impossible que M. Decazes reste au ministère et même qu'il reste en France. Se résignera-t-il à son sacrifice ou ne l'accomplira-t-il que lorsqu'il y sera positivement contraint? c'est ce que nous verrons bientôt. Mais il méritera un brevet de folie s'il reste plus longtemps exposé à toutes les passions déchaînées contre lui; espérons donc qu'il prendra son parti; quant à moi, je crois sa chute désormais inévitable.

« Qui lui succédera? que mettra-t-on à la place de ce qui est? C'est ce que j'ignore; mais voici les deux plans qui paraissent se dérouler à mesure que nous avançons et entre lesquels il semble certain qu'on sera forcé de choisir.

« Le premier paraît conduit de longue main par MM. de Talleyrand, de Vitrolles, Fiévée, etc. C'est celui dont nous sentons depuis longtemps l'action sur les royalistes et qui s'est particulièrement attaché à me nuire à cause de mon ministère de deux jours avec le duc de Richelieu, de ma modération vis-à-vis de M. Decazes et surtout de l'appui que donnait aux Chambres, parmi les royalistes, la considération dont j'y jouissais. Ce plan consistait à former un ministère Talleyrand qui, n'ayant aucune influence sur la Chambre, serait dans la nécessité de faire un coup d'État au risque et péril de tout ce qui pourrait s'ensuivre. On casserait donc la Chambre; on suspendrait la liberté de la presse et la liberté individuelle par une ordonnance; on ferait approuver tout cela par une nouvelle Chambre, ou bien on n'en convoquerait pas, si l'on croyait pouvoir s'en passer.

« L'autre combinaison serait de remettre M. le duc de Richelieu aux Affaires Étrangères; M. Pasquier passerait à l'Intérieur; les autres ministres resteraient ce qu'ils sont. On donnerait suite aux lois actuelles qu'on obtiendrait de la Chambre, M. Decazes s'étant retiré et le principal obstacle étant ainsi écarté. Puis, avec la loi d'élection qu'on aurait obtenue, on verrait s'il n'y a pas moyen de faire une Chambre assez bonne pour regagner le terrain perdu par la monarchie.

« Tu me diras qu'aucun de ces moyens de salut ne te paraît très satisfaisant. Je le pense comme toi; mais voilà où nous en sommes.

« Si tu demandes à la place de tout cela un ministère royaliste, je te dirai qu'il serait fort difficile de le composer; qu'ensuite tu le placerais entre une mauvaise Chambre, qui rejetterait ses lois, et une mauvaise loi d'élection pour renouveler cette Chambre; comment veux-tu qu'il s'en tire? Il faudrait que ce fût par un coup d'État. Ce moyen fait jouer si gros jeu qu'en ce cas, il vaut mieux remettre les cartes au joueur le plus au fait de ces coups-là, qui est M. de Talleyrand. C'est ainsi que je réponds à l'objection prise dans la possibilité d'un ministère royaliste.

« J'ai vu Monsieur; ce malheureux père est défait à un point que tu ne saurais imaginer; sa figure est toute bouffie; il fait pitié. Je t'assure que cette entrevue m'a été bien pénible. Je ne sais rien de plus que ce que t'apprendront les journaux au sujet du monstre et sur l'état de la malheureuse princesse.

« Le peuple est tranquille et ne montre guère que

de l'effroi. Les militaires sont fort exaltés. On rudoie assez les gens mal pensants dans les lieux publics. Modeste [1] vit hier arracher un bouquet de violettes tout près d'elle ; de nombreux duels sont la suite de ce genre d'exaltation.

« Adieu, bien bonne et bien chère amie, sois tranquille sur moi et sur ma santé ; j'espère t'embrasser bientôt. De cœur tout à toi. »

CLIV. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, ce dimanche 20 février 1820.

« Aujourd'hui huit jours, ma bonne amie, depuis le terrible événement dont nous ne sentons pas encore toutes les funestes conséquences. Vous ne devriez en recevoir la nouvelle qu'aujourd'hui, mais les malheurs s'apprennent toujours trop tôt et vous l'aurez sans doute sue plus tôt par quelque voyageur ou par Bordeaux. Quoi qu'il en soit, nous sommes bien malheureux et je ne sais trop ce que tout ceci va devenir. Les journaux, ce fléau public, vous tiennent assez au courant de ce qui a lieu ; il y en a de toutes les couleurs et pour exalter toutes les passions, dans un temps où tout prouve combien il est dangereux de se livrer à leur empire. Nos malheureux royalistes, en se laissant aller aux leurs, empêcheront peut-être que la famille royale et la France ne profitent des lumières que devait leur fournir la fatale expérience du malheur que nous ne pouvons réparer. Ils se sont rués avec rage sur M. Decazes ;

1. Mme de Saint-Didier, nièce de Mme de Villèle.

tu as vu l'accusation portée contre lui par Clausel de Coussergues. Avant-hier on disait qu'il se retirait et que M. de Richelieu prenait sa place ; il paraît certain qu'on y a pensé un moment; mais hier le *Moniteur* et le *Journal de Paris* contenaient des articles tout à fait en désaccord avec cette nouvelle et prêchaient une croisade contre les royalistes, qu'ils accusent d'exploiter à leur profit particulier la mort du prince et de n'attaquer M. Decazes qu'afin de s'emparer de sa place. Voilà la suite inévitable de la passion désordonnée avec laquelle on poursuit cet homme depuis quelque temps; il devrait suffire de connaître les hommes en général et le caractère du Roi en particulier, pour sentir que plus on met d'acharnement à attaquer ce ministre, plus on le cloue au poste dont on veut l'arracher. Mais comment faire entendre aux passions la voix de la raison? C'est être soi-même déraisonnable que d'y prétendre, et pour moi j'y renonce complètement, après avoir passé ces quatre derniers mois dans les inquiétudes et les tracasseries les plus pénibles que j'aie éprouvées de ma vie, pour atteindre ce but impossible.

« Tu sais que, déjà l'année dernière, nous sentions l'action folle qui poussait le royalisme à des attaques personnelles; j'ai trouvé tout cela bien autrement fort à mon arrivée ici, et je n'ai pas tardé à m'apercevoir que des efforts pour démolir mon influence et ma considération personnelle s'alliaient aux tentatives faites afin d'entraîner les royalistes de la Chambre à de pareilles folies. M. de Talleyrand me paraît aujourd'hui avoir dirigé tout; ses agents les

plus actifs ont été Vitrolles, Fiévée, et tous ceux qui ont perdu leurs places depuis que Decazes est au pouvoir. Les choses en sont enfin venues à ce point que dans les salons du faubourg Saint-Germain, et même au Château, on me tient pour un temporiseur et un modéré, dont il convient de ne pas écouter les avis. Tout cela me touchait peu et j'allais droit mon chemin vers ce que je croyais être le mieux, nos bons collègues de la Chambre me continuaient leur confiance, lorsque cette intrigue détestable s'est attachée à capter Corbière et à le prévenir contre moi. On a réussi d'abord à lui faire voter le rejet des six douzièmes; depuis il en est venu peu à peu à être un des plus exagérés parmi les nôtres et je crains bien qu'après avoir été liés comme nous l'étions, nous ne soyons bientôt au delà de l'indifférence. Juge de tout ce qu'une telle situation a de pénible pour moi, et tu sentiras si j'avais raison de détester mon séjour ici et de ne soupirer qu'après notre réunion à deux cents lieues de ce foyer d'intrigues.

« Mais nos chagrins personnels ne sont rien : c'est le danger public qui est tout. On assure que M. Decazes traite de nouveau avec les jacobins, que la loi d'élection va être retirée, que Gouvion pourrait bien revenir au ministère de la Guerre, qu'enfin, pour conserver son pouvoir, ce malheureux va tout compromettre. Espérons que le Roi ouvrira les yeux et aimera mieux le sacrifier que de se perdre lui-même, et avec lui, toute sa famille et tout son peuple. La Providence peut seule opérer ce miracle, attendons-le de la bonté divine.

« On dit que Monsieur, Madame et Madame la duchesse de Berry elle-même, ont fait auprès du Roi tous les efforts imaginables pour obtenir le renvoi de M. Decazes; qu'il leur a été promis à la condition que M. de Richelieu accepterait la direction des affaires; qu'à la seule proposition, M. de Richelieu est tombé en syncope et est dans son lit depuis, déclarant que rien au monde ne l'y décidera; que fort de ce refus M. Decazes reste; qu'il se sert d'ailleurs auprès du Roi du prétexte que lui fournit l'accusation de Clausel de Coussergues, pour se prétendre déshonoré s'il se retire dans une telle circonstance. Voilà ce qu'on raconte, je ne puis en garantir la vérité.

« Pauvre chère amie, que tu vas avoir de regret de t'être amusée durant ces jours gras, que nous avons passés ici dans un si grand chagrin : c'est ainsi qu'on est souvent bien malheureux sans s'en douter.

« Je suis allé hier avec toute la Chambre jeter de l'eau bénite sur le corps de ce malheureux prince et j'ai souffert mort et passion en voyant prendre part à cette cérémonie l'auteur de la *Minerve* et de la *Renommée*, c'est-à-dire un des hommes qui ont le plus concouru à égarer les esprits et à armer par là le bras de l'assassin.

« Nous sommes dans une horrible société : c'est un martyre que d'être dans une pareille Chambre ; juge encore quand on n'est même pas content de ses amis ! En vérité il y a de quoi faire perdre l'esprit. Je t'assure que, voyant tout ce qui se passe et souffrant tout ce que je souffre, je n'ai plus de re-

gret que tu ne sois pas venue : je suis persuadé que tu en serais tombée malade[1]. »

CLV. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 20 février 1820, à 1 heure après midi.

« Voici ce qui se passe en ce moment : il paraît que de nouveaux efforts ont été faits auprès du Roi et auprès de M. Decazes, qu'on en a fait aussi auprès du duc de Richelieu et qu'enfin ce dernier se décide à accepter le ministère, et l'autre à partir pour l'Angleterre en qualité d'ambassadeur. On croit que M. de Richelieu gardera tout le ministère actuel et ne sera là que pour protéger M. Decazes contre les animosités qui pourraient le poursuivre; heureux s'il n'y est pas pour lui garder la place chaude, non que je le croie capable d'une pareille connivence, mais il peut jouer ce rôle sans s'en douter le moins du monde.

« D'un autre côté la situation était telle qu'en repoussant cet arrangement, on avait demain Dessoles,

1. Le passage suivant du carnet de M. de Villèle peut servir d'éclaircissement à la précédente lettre. « 18 février. Vu M. Jules « de Polignac, qui m'a averti que Monsieur avait supplié le Roi de « changer de système et de ministère, dans l'intérêt de son état et « de sa famille. Vu M. de Saint-Cricq, qui m'a dit qu'il était ques- « tion du départ de M. Decazes et de son remplacement par M. le « duc de Richelieu, qui ne voulait pas absolument accepter le « ministère. J'ai vu M. Lainé, qui m'a mené chez M. le duc de « Richelieu, pour le presser conjointement d'accepter. Été chez « Corbière en sortant de là, lui expliquer cette démarche sans « résultat, puisque M. le duc de Richelieu était malade et refusait « obstinément de se charger d'un tel fardeau. Soit qu'on eût déjà fait « à Corbière quelque conte à mon sujet, soit qu'il ait été blessé « de ma démarche, que la circonstance m'avait fait faire sans lui, « je me suis aperçu qu'il n'était pas avec moi comme à l'ordinaire. »

Gouvion et Louis. Le Roi ne voulait point consentir au départ de Decazes sans le retour de M. de Richelieu ; rien au monde, à ce qu'il paraît, ne l'y eût décidé ; lui voulant se perdre, et les factions impériales et libérales y poussant, il n'eût pas fallu trois mois pour faire passer la couronne sur la tête du duc d'Orléans, but évident des factieux. Par l'éloignement de M. Decazes, on pare à ce danger pour le moment ; si l'on peut parvenir à faire revenir M. de Blacas, on réussira peut-être à enlever à M. Decazes son empire sur l'esprit du Roi ; si cette ressource manque, il est bien à craindre qu'on ne fasse que reculer le moment de la catastrophe.

« M. de Richelieu est bien loin d'être revenu de toutes ses erreurs ; ses préventions contre les royalistes sont toujours les mêmes ; seulement il nourrit les mêmes sentiments contre les libéraux, et comme les cours étrangères suivent en ce moment une bonne direction, il y a lieu d'espérer que sa marche sera différente de ce qu'elle était. Nous allons faire tous nos efforts pour obtenir des royalistes qu'ils changent eux-mêmes de conduite et se fassent les ministériels du nouveau ministère. Les royalistes sans le Roi se perdent ; le Roi sans les royalistes se perd. Il faut donc que l'expérience des deux dernières années nous serve à quelque chose et que nous prenions la seule voie par laquelle le Roi et nous puissions être sauvés : il renvoie son favori et nous devenons ministériels.

« Avant-hier, Corbière était décidé à aller avec moi chez le duc de Richelieu aussitôt après sa nomination et à lui déclarer que nous le priions de nous

inscrire au nombre de ses ministériels. J'espère que sa décision sera la même lorsqu'il saura ce que je viens d'apprendre ; quant à moi j'y suis fermement décidé, au risque de tout ce qui peut en arriver si l'on nous joue, car de tout autre côté je vois la perte la plus inévitable et la plus prochaine. »

CLVI. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, le 23 février 1820.

« Ma bien bonne amie, j'ai reçu ta lettre du 16 février; par le jour où la fatale nouvelle est arrivée à Bordeaux, je vois que vous ne l'aurez eue que dimanche par le courrier direct, qui vous portait nos lettres et les journaux postérieurs de trois jours à l'événement. Tout est fort tranquille ici ; cet horrible attentat, en portant la consternation partout, a servi à montrer de bonnes plutôt que de mauvaises dispositions ; les conséquences en sont affreuses pour nous, mais les perturbateurs n'en recueilleront pas tout d'abord le fruit; au contraire cette catastrophe pèse sur eux et fait qu'ils sont regardés avec horreur.

« J'ai profité de l'occasion de Bousquet pour t'annoncer le départ de Decazes et la nomination de M. de Richelieu : c'était un secret que je ne pouvais trahir qu'envers toi ; je n'ai pu le dire à Bousquet et fais-lui bien mes excuses d'avoir résisté à ses pressantes sollicitations : je ne pouvais faire autrement. Je pense quelquefois que tu auras pu ne pas y croire, en voyant qu'aucune lettre n'en parlait, mais tu sais les moyens que ma position me donne d'être instruit; j'aurais été fâché de ne pas te ras-

surer deux jours plus tôt que tu ne le serais par les journaux, contre les craintes que donnait avec raison l'alliance très positive de Decazes avec les libéraux. Mais son départ est-il sérieux? N'est-ce pas un jeu joué? Telle est la question que se font tous nos royalistes. Mon opinion personnelle est que M. de Richelieu est incapable de se prêter à jouer un tel rôle; il est vrai qu'il pourrait être trompé lui-même; mais, quand la loi d'élection sera changée, comment supposer que M. Decazes veuille venir reprendre traîtreusement le timon des affaires, lui qui aurait eu tant de peine à le conserver auparavant, et il est certainement difficile que M. de Richelieu soit débusqué d'ici à l'époque très prochaine où la loi d'élection sera changée. Je crois donc que ceci est sérieux et tournera bien.

« Au reste, il faut que Corbière et moi nous en soyons bien convaincus, car hier nous avons pris notre parti et nous sommes faits ministériels. Le duc de Richelieu nous a envoyé chercher par Lainé. Aussitôt qu'il nous a vus, il nous a pris par la main, nous a dit que nous n'ignorions pas que c'était à la seule considération du désir bien prononcé de la famille royale, qu'il avait consenti dans de telles circonstances à prendre un si grand fardeau; qu'en conséquence, il se croyait en droit d'attendre de nous que nous l'aiderions de tout notre pouvoir à le supporter; qu'il fallait user de beaucoup de ménagements pour conserver la majorité dans la Chambre, mais que son intention était de faire tous ses efforts pour rallier franchement les royalistes au Roi et le Roi aux royalistes; que les uns et l'autre se per-

daient par leur division et qu'il fallait qu'elle cessât. Nous lui avons répondu que c'était notre désir et notre besoin de tous les temps, que nous le seconderions de toutes nos forces ; Corbière a fini par lui dire : « Monseigneur, nous nous faisons vos minis-« tériels avec cette seule condition, que le jour où « nous nous croirions obligés, par suite du retour à « un système pernicieux de la part du gouvernement « du Roi, de combattre contre lui, nous ne recom-« mencerons pas cette funeste lutte, mais vous « trouverez bon que nous donnions nos démissions « et que nous nous retirions. » Tu penses que nous nous sommes quittés fort bons amis. Dieu veuille que cela dure et que nous ne trouvions pas trop d'obstacles chez ceux de notre bord ; j'espère que nous en viendrons à bout si Corbière ne se laisse pas aller à des suggestions du dehors, car nous avons éprouvé que toutes les fois que nous marchions d'accord, nous ramenions tous les nôtres au même avis.

« Si je pouvais te détailler tout ce qui s'est passé sous mes yeux depuis quelques jours, tu pourrais t'en servir si tu étais tenté d'entreprendre ce dont me parlait avant-hier M. M... : il me disait que j'étais dans une belle position pour faire des mémoires secrets. Mais mon esprit n'est pas propre à cela ; il néglige les détails et les accessoires pour ne saisir que le fond des choses : ce n'est pas ce qu'il faut pour composer des mémoires, car il résulte de cette disposition que j'oublie bientôt tout ce qui n'est plus utile à la marche du moment ; par conséquent les circonstances les plus curieuses ne font que pas-

ser devant moi, sans laisser de traces suffisantes dans mes souvenirs.

« Il te suffira de savoir que Decazes se trouvait si peu à l'aise que, dès jeudi, il me fit mettre dans la confidence du dessein qu'il avait de céder la place à M. le duc de Richelieu ; que celui-ci s'y refusa obstinément ce jour-là ; que vendredi éclata au Château un orage déterminé, je crois, par la forte impression faite sur la famille royale par le désespoir de la duchesse de Berry. Je t'ai dit[1] que quand elle était auprès du lit de mort de son mari, en apercevant Decazes, elle se jetait dans les bras de Monsieur et s'écriait : « Papa! papa! emmène cet homme ; je ne « puis supporter sa vue ; il me fait horreur. O mon « Dieu! il empoisonnera mon enfant. » Samedi, quand le Roi fut la voir à Saint-Cloud, elle se trouva mal. Tout cela, à ce qu'il paraît, porta Monsieur à demander positivement au Roi l'éloignement de Decazes ; j'ignore ce qui se passa dans cette scène de famille ; il y eut beaucoup de bruit ; Monsieur, Madame et le duc d'Angoulême en sortirent consternés ; cependant il y eut des démarches faites par Monsieur auprès du duc de Richelieu et il paraît que c'est à elles qu'est due son acceptation, qui a entraîné le sacrifice de Decazes. Tout était décidé dès dimanche matin ; tu dois penser combien il était curieux, pour ceux qui le savaient, de voir marcher au milieu de tout cela l'intrigue Talleyrand, se croyant elle-même au moment d'aboutir et proposant déjà des ministères au sortir de la messe du

1. Il ne s'est retrouvé dans la correspondance de M. de Villèle aucune trace du récit auquel il fait allusion.

Roi [1]. Quant à moi, je n'ai vu qu'un coin du tableau, mais je t'assure bien que c'est comme si je n'avais rien vu, pour tous autres que toi et la police qui nous lit, et dont je me moque, puisque ceci ne me concerne en rien et qu'elle en sait autant et plus que moi.

« Une perspective qui ne me satisfait pas tant, est celle du retard que je crains bien de voir apporter à notre réunion. Encore une semaine qui se passe sans que nous commencions seulement à examiner la loi d'élection dans nos bureaux; ainsi tout ce qu'on peut espérer, c'est que la commission soit nommée à la fin de la semaine, c'est-à-dire le 4 mars. Cette commission prendra bien au moins quinze jours, la discussion tout autant: ainsi ce n'est qu'après Pâques que cette loi sera terminée. Si l'on voulait seulement me laisser partir aussitôt après; mais le pourrai-je, s'il surgit quelque nouvel embarras? J'y ferai du moins tout ce que je pourrai, ma chère amie; jamais en effet je n'ai eu tant besoin de te revoir et de prendre un peu de repos d'esprit et de cœur.

« Je suis ici dans une position effroyable : on travaille de toutes les manières nos malheureux royalistes pour leur faire faire des folies, et l'on entend

1. Nous trouvons dans le carnet de M. de Villèle : « 20 février. « Reçu de M. de Talleyrand l'invitation singulière de me rendre « chez lui pour affaire importante, à la sortie de chez le Roi, une « heure après midi : invitation que je n'ai pas balancé à traiter « comme non avenue. Vu par suite M. de Castellane, envoyé pour « m'insinuer qu'il s'agissait d'un ministère que son ami avait eté « chargé de composer. M. de Vérac est venu le soir m'annoncer « que l'ordonnance de nomination de M. le duc de Richelieu était « signée. Écrit à nos amis en relation avec les journaux, pour les « empêcher de publier des violences contre M. Decazes et les en- « gager à bien accueillir le changement opéré par le Roi. »

souvent parmi nous des propositions plus réellement révolutionnaires qu'il n'en est peut-être fait parmi les libéraux; une action détestable ne cesse de s'exercer sur nous avec une violence extrême. Hier soir, Corbière et moi réunis, nous avons eu une peine infinie à ramener nos amis, qui voulaient continuer à tout rejeter, comme sous M. Decazes; nous avions beau leur demander où cela les mènerait; ils étaient peu touchés de nos observations et demandaient à leur tour où ils arriveraient en soutenant un système aussi débile que celui-ci. La vérité est que notre situation dans cette Chambre et avec ce gouvernement est hérissée de difficultés. Mais entre deux maux, il faut choisir le moindre : entre l'anarchie et l'arbitraire, j'aime encore mieux m'exposer à ce dernier.

« L'affluence a été très grande hier à la translation du corps du duc de Berry; le peuple s'y est montré fort touché et animé des meilleurs sentiments.

« Ce qui me soutient en ce moment au milieu des difficultés qui m'entourent, c'est que, depuis deux jours, Corbière se montre bien uni d'intentions avec moi; tant que cela durera, nous pourrons encore marcher et calmer notre monde; mais c'est un dur métier. Plains-moi et aime-moi, comme je t'aimerai toujours. Embrasse nos chers enfants. Cet excellent M. qui a occupé notre appartement chez Mauvoisin, et chez qui, tu dois t'en souvenir, j'avais dû aller dîner à quelques lieues d'ici, est venu hier tout exprès pour m'offrir une cache bien bonne et bien sûre chez lui, si les événements me mettaient jamais dans la nécessité d'en user. J'ai été très sensible à cette démarche, dont heureusement nous sommes loin de songer à

profiter, mais on aime à voir ainsi un brave homme s'intéresser à vous. Adieu[1]. »

CLVII. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, ce 27 février 1820.

« Je reçois ta lettre du 21, ma bonne amie. Je prévoyais bien le chagrin que tu éprouves. Malheureusement le temps n'est même pas un remède à nos maux, car plus on s'éloigne de ce fatal événement, plus les conséquences en deviennent douloureuses et se font sentir comme irrévocables. Les méchants ne perdront pas un seul des fruits de cet attentat; les bons n'en auront retiré que le départ de M. Decazes et c'est bien moins qu'on ne pense : la suite ne tardera pas à le prouver. Cet homme n'était que l'instrument inhabile et inconsidéré de la faction anti-bourbonienne, anti-royaliste et anti-religieuse, qui cerne le gouvernement de toutes parts et qui va marcher à ses fins avec autant de facilité que par le passé. On nourrit nos royalistes de la crainte du retour de M. Decazes : on les aveugle sur un danger bien plus réel, celui de la continuation, sous M. de

1. Au sujet des inquiétudes qu'avaient pu concevoir ses amis, M. de Villèle écrivait à Mme de Villèle le 22 février 1820 : « Tranquillise-toi bien sur ce point ; je ne suis pas un personnage assez important ni assez haï pour avoir beaucoup à redouter, quelque chose qui arrive. Je remplis mon devoir avec calme et sans passion ; c'est une justice qui m'est généralement rendue, et la passion seule provoque les actes passionnés. D'ailleurs, nous ne sommes pas encore, grâce à Dieu, à la discrétion de nos ennemis ; il faut même espérer que nous n'y tomberons jamais. La monarchie est toute vivante ; il suffirait d'une main habile et bien intentionnée pour tout rétablir en peu de temps sur un pied tolérable. L'intention y sera, je n'en doute pas. »

Richelieu, du système de concession aux principes révolutionnaires, qui a tout laissé envahir et tout perdre sous le ministère de M. Decazes. Pour moi, je ne crois pas à ce revenant; d'une part, il paraît que le Roi se guérit assez vite d'un penchant pour les personnes qu'il ne voit plus; de l'autre, les rapports de police sur la haine qu'inspirait ici M. Decazes, ont donné à celui-ci de telles craintes pour sa sûreté personnelle qu'il est lui-même fort peu désireux de nous revenir. Il est au surplus usé aux yeux de la faction qui le soutenait; elle n'est pas fâchée elle-même d'en être débarrassée: c'est d'un autre côté qu'il faut aujourd'hui porter notre attention, car c'est ailleurs qu'elle va diriger ses efforts. En attendant que la position devienne plus claire sous ce rapport, nous avons lieu d'être satisfaits des dispositions de M. le duc de Richelieu. Dès le lendemain de sa nomination, il fit appeler Corbière et moi et nous tint les meilleurs discours. Avant-hier, voyant que je ne retournais pas chez lui, il me fit dire qu'il ne l'entendait pas ainsi, qu'il voulait me voir sans invitation et le plus souvent que je pourrais; que n'ayant pas de portefeuille, il avait tout le temps de causer et qu'il attachait le plus grand prix à pouvoir le faire avec moi. J'y suis allé hier et l'ai trouvé calme et raisonnable; quand je le quittai, il insista pour que nous ne le mettions plus en quarantaine et pour nous voir chez lui les jours de réception. On assure qu'il va replacer Benoist au Conseil d'État et que Chateaubriand va ravoir son titre de ministre d'État avec une ambassade; on annonce bien d'autres choses pour après la session. J'ai la plus entière

confiance dans la sincérité des dispositions que manifeste ainsi M. le duc de Richelieu; mais sera-t-il le maître d'obéir à son sentiment? Ne parviendra-t-on pas de nouveau à le détourner de la ligne qu'il veut suivre? Tout me porte à le craindre. C'est avec l'appréhension de n'avoir pas la majorité dans la Chambre, qu'on le porta à se retirer en 1818, c'est par le même moyen qu'on veut l'arrêter aujourd'hui. La Révolution a ses agents les plus habiles au centre même du gouvernement; ils s'entendent avec tous les instruments secondaires de l'autorité en France; ils ont des chefs de file à la tête de tous les groupes anarchiques et anti-royalistes des Chambres. Par tous ces moyens ils savent tout, portent à volonté des obstacles à l'exécution de tout ce qu'ils veulent empêcher et rejettent toujours par là le gouvernement dans l'ornière qu'ils s'attachent à lui montrer comme inévitable. C'est ainsi qu'en ce moment les doctrinaires, d'accord avec des hommes encore plus puissants qu'eux, se sont mis à la tête des Ternaux, c'est-à-dire des jacobins numéro deux; ils ont fait faire à ceux-ci une ligue avec les Laffitte, c'est-à-dire avec les jacobins numéro un, qui dans l'intérêt de la cause commune sont obligés de se cacher derrière les premiers; ils ont ensuite débauché des ministériels en nombre suffisant pour donner ou retirer à volonté la majorité aux ministres [1] dans

1. Extrait du carnet de M. de Villèle : « 24 février. Il s'est « montré dans la commission de la loi de suspension de la liberté « individuelle une opposition de la part des centres que l'on tra- « vaille à détacher du gouvernement, maintenant que nous lui reve- « nons, et peut-être y sont-ils portés par cela même, dans la crainte « de trouver en nous des rivaux pour les faveurs du ministère. »

la détestable Chambre que nous avons. C'est par ce moyen, je le crains bien, que nous allons voir échouer de nouveau les bonnes dispositions de M. le duc de Richelieu. Déjà hier, pour la nomination des commissaires de la loi d'élection dans mon bureau, M. Boin, sur lequel le ministère devrait avoir de l'empire, a donné sa voix à M. Courvoisier, resté en ballottage avec moi, et par ce moyen l'a fait passer; dans le bureau de Corbière, l'absence de M. Bellard a donné à M. Royer-Collard une voix de majorité, qui lui a valu sa nomination. Les autres bureaux n'ont pas encore voté, mais on voit bien qu'il se prépare une commission doctrino-jacobine, qui menacera le ministère et traitera avec lui alternativement, pour lui faire la loi sur tous les points qui lui sembleront importants. Dieu sait ce qui va sortir de là. Avec un peu d'habileté et de fermeté, on tournerait toutes ces manœuvres contre leurs auteurs, tous gorgés des bienfaits du gouvernement. Mais on en fera peur au duc de Richelieu et je crains bien que nous ne retombions de nouveau dans les mains des doctrinaires : en vérité il ne saurait nous arriver pis. Ce sont eux qui ont fait faire à M. Decazes toutes les fautes qui nous ont conduits où nous sommes, au bord de l'abîme. Au lieu d'aider aux efforts tentés pour l'éviter, ils se sont placés à la tête de ceux qui veulent nous y précipiter; ils ont été les premiers à reprocher aux ministres le mal qu'ils leur avaient conseillé; et ce qu'il y a de plus horrible, c'est que cette détestable conduite n'est que le résultat de l'ambition particulière de quelques individus, qui veulent conserver les places dont ils sont pour-

vus, ou parvenir au ministère qu'ils convoitent.

« Voilà notre situation, ma bonne amie; elle est améliorée sous les rapports des hommes qui nous gouvernent; on paraît décidé à cesser la guerre faite aux royalistes; mais elle empire quant à l'état des choses, car la loi d'élection tombant entre les mains des doctrinaires et le ministère ne pouvant lutter de majorité avec eux, il ne sortira de là que des modifications insuffisantes. Dieu sait ce que nous deviendrons.

« Il paraît certain qu'on ne nous présentera plus de loi nouvelle; le ministère va s'appliquer à faire passer le plus tôt possible celles qui sont déjà portées; mais les jacobins, maîtres dans les commissions, en retardent le rapport le plus qu'ils peuvent. Il paraît aussi que celle des élections sera gardée pour la dernière, et voilà tous mes projets de prompt retour auprès de toi rendus impossibles. D'ailleurs les circonstances deviennent si graves qu'on ne pourrait quitter son poste sans lâcheté. »

CLVIII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 29 février 1820, mardi.

« Ma bonne amie, je t'écris par M. de Flamarens; ainsi, pouvant te parler sans danger d'être lu à la poste, je m'y prends de bonne heure pour pouvoir le faire plus longuement. Croirais-tu que j'ai la faiblesse de calculer que c'est aujourd'hui que t'arrive ma lettre de vendredi, dans laquelle je te proposais de venir passer un mois avec moi, et que je me nourris depuis de l'espoir de ton arrivée dans une

huitaine de jours? Je pense ensuite combien tu es sage et raisonnable, combien l'abandon de tes enfants te coûterait et te paraîtrait impossible, et je retombe dans la crainte que tu ne me répondes que je suis fou. Cependant, ma bonne amie, je ne le suis pas tant que tu pourrais le croire ; Limairac, que j'ai questionné hier sur le voyage de M. Baudon, m'a dit qu'il venait dans une bonne voiture, qu'il ne resterait pas longtemps ici, et que M^me^ de Limairac avait été au moment de se décider à faire ce voyage avec lui. Juge, d'après cette tentation, s'il ne t'était pas permis de l'avoir et crois que, sans vouloir attaquer les sentiments de ces deux époux, nous avons autant de motifs de nous réunir qu'eux. Ajoute à cela la nécessité de nous voir pour nous entendre sur une infinité de points et sur des affaires qu'ils n'ont point comme nous. Mais tu auras déjà pris ton parti quand tu recevras cette lettre et je t'ai promis de m'y soumettre sans récrimination. Ainsi si tu viens, je serai trop heureux! Si tu ne viens pas, il faut que je te dise une des choses dont j'aurais bien voulu causer avec toi, pour me conduire d'après ton avis.

« Tu sais ce que les journaux vous apprennent de nos affaires patentes, mais ils ne savent pas et ne peuvent vous dire les causes réelles de ce qui se passe. La famille aurait échoué complètement, malgré tous ses efforts pour obtenir le renvoi, si le successeur n'eût consenti à accepter. Il n'y a consenti que sur la sollicitation de quelqu'un ; ainsi ce quelqu'un se trouve lié d'honneur à soutenir de tout son pouvoir le successeur. De son côté, ce succes-

seur est dans les meilleures dispositions; il a fait les premiers pas au-devant de tous nos royalistes et me traite particulièrement avec la plus grande bonté et la plus grande confiance. Je crois que son plan est de ménager l'opinion des centres, afin d'obtenir avec moins de difficulté de la Chambre actuelle tout ce qu'il pourra d'améliorations sous les rapports principaux que tu vois actuellement soumis à nos délibérations. Je crois que c'est la cause des choix assez faibles que vous avez vus et que tout cela n'est que provisoire. Enfin je suis fondé à craindre qu'après la session on ne me propose d'entrer moi-même dans une nouvelle combinaison. C'est le plus grand malheur qui puisse m'arriver en ce genre: je suis horriblement dégoûté des affaires, fatigué d'esprit au delà de tout ce que tu pourrais croire, et dans un état de santé qui demanderait du calme et des soins. Je trouve mon sang calciné; j'ai même, ne t'en effraie pas, des menaces de quelque engorgement au foie; mais cela a été si peu de chose, j'en connais tellement la cause, qui est tout entière dans l'état d'angoisse où je vis, que je n'ai même pas voulu consulter; j'ai seulement pris la résolution d'aller te rejoindre après la loi d'élection et ensuite de me rendre aux eaux, quitte à consulter plus tard. D'autre part, cette combinaison nouvelle, dans laquelle j'ai la certitude qu'on voudrait me faire entrer, ne sera pas telle que nous pourrions le désirer ; le but sera bon et l'on y marchera franchement ; mais dans l'association, je serais probablement le seul de mon bord. L'anxiété dans laquelle m'a tenu Corbière depuis l'ouverture de la session,

a été observée plus haut; son vote contre les six douzièmes, ses propos trop vifs en plusieurs occasions marquantes, font qu'on n'oserait l'admettre dans une combinaison où l'on voudrait fondre la droite avec le centre, unir le Roi avec les royalistes, mais ne pas le livrer sans réserve à l'exigence d'un parti.

« Voilà probablement, ma chère amie, ce qui me sera proposé à la fin de la session, s'il ne survient d'ici là quelque nouvel accident qui y fasse renoncer, et me tire ainsi d'embarras. Tu penses combien il m'eût importé de causer de tout cela avec toi, de pouvoir te dire tout ce je sais, tout ce que je vois, afin de prendre ensemble une décision, de marcher dès à présent vers le but que je voudrais atteindre et d'en préparer les voies par la façon dont j'agirais. Ainsi, si nous décidions qu'il ne faut pas entrer dans cette maudite galère, je devrais me tenir beaucoup plus en arrière; je pourrais faire valoir davantage mon état de santé; je pourrais prêter moins d'appui au système qu'on adopte et dégoûter par là de me faire la moindre proposition. A la vérité tout cela nuirait nécessairement à ma considération, car ma conduite n'aurait ni la force, ni la droiture que j'y ai toujours apportées et qui vient de la conscience. En outre les circonstances sont bien graves; je suis un des royalistes en qui l'expérience des Chambres a montré le plus d'aptitude aux affaires; si je recule au moment du danger, cela aura peut-être une grande influence sur l'avenir, dont je ne puis manquer d'avoir ma part. D'un autre côté, représente-toi que j'ai plus que

jamais le dégoût des affaires publiques; que je ne soupire, ne rêve qu'au moment où je pourrai aller te rejoindre, vivre tranquille au milieu de vous et veiller sur Morvilles. Je n'ai pas été assez content de nos royalistes pour leur faire de bon cœur le sacrifice de mon existence, et j'ai appris à connaître que, là comme ailleurs, il y a beaucoup d'intrigues, beaucoup de vues personnelles et d'intérêts particuliers; quand on est raisonnable et juste, il est bien difficile de satisfaire de pareilles exigences. Enfin le système des gens auxquels je serais accolé, aura beau être franc et bon, restera toujours la faiblesse qui leur est propre, puis la différence de manière de voir sur les moyens : il serait bien dur de se sacrifier pour ne pas même obtenir le seul dédommagement que je puisse ambitionner, celui de faire le bien et d'être utile.

« Voilà, ma bonne amie, l'exposé d'un des points sur lesquels il eût été urgent que nous eussions causé et réfléchi ensemble pendant quelque temps. Il y en a bien d'autres, ne fût-ce qu'au sujet des instructions à donner à Desbassayns pour nos affaires à Bourbon ; elles sont de telle nature et présentent de telles chances à prévoir, qu'il serait sans doute aussi bien utile que nous puissions en délibérer ensemble. Enfin, te l'avouerai-je, j'ai le cœur flétri de notre situation particulière, de notre situation publique, de nos embarras à la Chambre, de nos divisions dans le royalisme. Je suis seul et séparé depuis si longtemps que les pressentiments les plus tristes me dominent quelquefois à ce point que je consentirais au sacrifice de ma vie au prix

de six mois passés à Morvilles et à Toulouse au milieu de vous, tant j'ai la crainte d'être privé pour jamais de cette douce satisfaction. Mais j'ai tort de te dire tout cela ; tu vas me croire plus découragé que je ne le suis, ou bien tu vas supposer que j'ai des sujets de crainte que je te cache. Rassure-toi, je ne te cache rien, absolument rien. Si je crains de perdre mon bonheur, c'est bien plus par mon élévation que de toute autre manière. Ne vas donc pas te monter la tête, sans quoi je n'oserais plus te parler à cœur ouvert.

« M. le duc de Richelieu eut l'obligeance de me dire samedi, non seulement qu'il désirait me voir souvent en particulier, mais qu'il espérait encore que je ne le mettrais plus en quarantaine pour ses réunions publiques et qu'il tenait beaucoup à ce qu'on m'y vît. J'ai donc été dimanche au cercle du ministre des Relations extérieures [1] et chez celui des Finances [2] ; il y avait quatre ans que je n'y étais allé, aussi cela a-t-il été remarqué avec plaisir, notamment par les ambassadeurs qui étaient présents. Plusieurs de nos amis y sont venus comme moi. M. Pasquier et M. Roy m'ont fort bien reçu ; ils paraissent bien disposés. Mais la Chambre est horriblement mauvaise et les projets de loi qu'on lui a présentés, bien difficiles à faire avaler. J'aurais voulu qu'à l'arrivée du duc de Richelieu, on eût tout retiré et porté des mesures répressives sur la presse, le droit de suppression pour les journaux, et une loi d'élection en quatre ou cinq articles, rétablissant

1. M. Pasquier.
2. M. Roy.

les deux degrés comme nous les avions en 1816, c'est-à-dire les petits collèges composés de tous les électeurs à cent écus, à l'arrondissement, et les éligibles au grand collège faisant leurs choix, moitié sur les présentations, moitié au dehors. On aurait certainement obtenu tout cela et c'était ville gagnée. Mais tu sens que le Roi n'eût probablement jamais consenti à ce qu'on fît de la sorte la satire de l'administration de M. Decazes et qu'on eût l'air de le sacrifier en sacrifiant ses projets. C'est ainsi que de minces considérations décident souvent des choses les plus importantes.

« Je suis allé hier soir, en continuant ma tournée ministérielle, faire ma visite au ministre de la Marine[1]. Je ne sais si c'est prévention, mais il m'a semblé voir dans ce salon beaucoup plus de figures de gauche que dans ceux des autres ministres. Dès qu'il m'a vu, il m'a comblé de prévenances et semblait dans la joie de son âme que j'eusse été le voir. Il m'a pris à l'écart pour me parler affaires : j'ai été assez content de ses dispositions. Mais quand il m'a consulté sur le projet qu'on a, d'expulser dès à présent quelques-uns des jacobins de la Chambre, des postes administratifs que M. Decazes leur a donnés, et m'a parlé par exemple du renvoi de M. de Girardin de sa préfecture, je lui ai dit que suivant le remplaçant qu'on était décidé à lui donner, je serais d'avis de l'opération, ou je croirais utile de la remettre à la fin de la session. Aussitôt il me répondit : « Oh ! le remplaçant sera excellent : c'est

1. M. Portal.

« Duvergier de Hauranne. » Je t'avouerai que les bras m'en tombèrent et je ne pus m'empêcher de lui dire que je lui conseillais de garder plutôt Girardin, parce qu'au moins ce choix ne pouvait leur être imputé, tandis que l'autre, portant sur un ministériel de M. Decazes des plus complaisants, annoncerait qu'ils persistaient toujours dans leur vieux système et n'avaient nullement l'intention de remplacer les anciens préfets royalistes destitués ; que cette manifestation devait tellement nuire à l'union si nécessaire des royalistes et du Roi, que je souhaitais la voir apparaître le plus tard possible. Il fut très frappé de mon observation et me dit qu'il verrait le duc de Richelieu pour faire mettre un arrêt à tout cela. Quant à moi je sortis confondu de l'entêtement de ces braves gens-là à suivre un système absurde, à se livrer sans cesse aux faibles et aux plats, enfin à ne savoir apprécier, ni le danger qui les menace, ni la nature du remède à y apporter. Garde tout ceci pour toi, mais vois, ma chère amie, s'il n'y aurait pas folie à moi à me mettre seul de mon bord dans une pareille barque, où l'on ne voudrait jamais rien faire pour les royalistes, et où l'on n'est pas guéri de la manie de se livrer aux hommes les plus faibles et de faire du ministérialisme à outrance. Je sais bien que dans tout cela il y a plus d'ignorance et de prévention que de mauvaise volonté, mais que de difficultés à vaincre pour moi, si je m'y fourrais, et quels dangers, si je ne réussissais pas à faire renoncer à ce système absurde !

En attendant je crois qu'il ne faut rien changer à notre marche actuelle et qu'il est de l'intérêt du

royalisme d'appuyer les lois présentées et d'obtenir la moins mauvaise possible sur les élections. Quand le navire est près de couler par une voie d'eau, il faut que tout le monde se mette à la pompe. La censure des journaux ayant passé à la Chambre des pairs et devant passer chez nous, on va cesser de faire paraître le *Conservateur*. Je n'en ai pas le moindre regret : si ces écrits soutiennent le royalisme, ils l'égarent bien souvent aussi. Tout bien pesé, je crois qu'en politique l'action des écrivains est plus funeste qu'utile ; les meilleurs faiseurs de phrases ne sont pas les meilleurs hommes d'État, et la ligne qui donne le plus de vogue à un écrivain, n'est pas ordinairement celle qui est la meilleure à suivre. »

CLIX. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 3 mars 1820.

« Nous n'avons rien de nouveau ici. J'ai bien souffert dans la séance d'avant-hier : ce malheureux Clausel de Coussergues n'a su ni repousser, ni supporter l'injure qui lui était faite, et nous a mis dans une fausse position. Si nous soutenions son accusation, elle amènerait aussitôt le rappel de Decazes ; aussi sommes-nous bien décidés à le laisser tout seul, puisqu'il est allé se commettre sans notre participation et même contre nos avis formels[1]. J'ai lieu de croire que cet incident ne gâtera rien à notre

1. Extrait du carnet de M. de Villèle : « 1^er^ mars. Détestable « séance à la Chambre, Clausel ayant reproduit son accusation et « s'en étant fort mal tiré ; mieux vaut avoir un tel homme dans les « rangs ennemis que dans les siens. »

situation. Il paraît que le roi d'Angleterre a répondu au nôtre d'une manière fort aimable au sujet de l'envoi de M. Decazes comme ambassadeur à Londres; par conséquent il finira par y aller, ce qui rendra son retour ici plus difficile et le soumettra toujours pour l'effectuer à une permission du ministre des Relations extérieures.

« Nous avons eu hier une majorité assez rassurante dans le débat sur les pétitions relatives aux élections. C'est fort heureux, parce que cela raffermira et réconfortera le ministère; de plus ce vote est d'un préjugé favorable pour la loi des élections elle-même. Malheureusement c'est une affaire mal embarquée; le projet présenté n'est guère acceptable; la commission nommée ne vaut rien; quatre des commissaires sont pour le maintien pur et simple de ce qui existe, trois pour des modifications insignifiantes, et deux seulement dans notre opinion: il est bien difficile de tirer de là quelque chose de bon. Nous y travaillons et trouvons dans le ministère de très bonnes dispositions pour y concourir; peut-être avec cela pourrons-nous venir à bout de gagner quelque chose. Au surplus, tout nous porte à croire qu'on arrivera à obtenir de M. de Richelieu une grande amélioration dans le système qu'a suivi jusqu'à présent le gouvernement, et comme c'est lui-même qui a fait le mal dont il se sent atteint, il faut espérer que, s'il change de direction, tout sera bientôt réparé. Heureux si cette transformation peut s'opérer en me laissant la liberté de me réunir à toi, à mes enfants, à mes parents, à mon pays et aux douces occupations de la vie privée. Je tremble toujours du contraire.

« Adieu, bien bonne, embrasse nos chers enfants, si ma lettre te trouve encore auprès d'eux. »

CLX. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 5 mars 1820.

« Je comprends que quand on ne voit pas les obstacles, on veuille de l'absolu, qu'on ne calcule pas les choses comme elles doivent être calculées, mais comme on voudrait qu'elles soient. Ainsi l'ordonnance qui crée Decazes duc pour les bons services rendus au Roi et à sa famille, celle qui nomme M. de Richelieu président du Conseil sur le rapport de M. Decazes, tout cela n'a fait que gendarmer, et cela aurait dû rendre évidente cette vérité : c'est que M. Decazes était parti avec toute la faveur du monarque et qu'ainsi il fallait tout simplement admettre qu'il avait fait en partant ses conditions et se trouvait en position de rester, si l'on avait voulu lui en imposer de trop dures. Il résulte encore de là que la crainte ou l'espoir de son retour devait augmenter les difficultés déjà inextricables de notre situation politique ; que c'est dans un pareil état, qu'il fallait obtenir des Chambres l'adoption des trois lois présentées par M. Decazes et dont le Roi n'aurait pas accepté le retrait ; que l'entrée de quelques royalistes dans le ministère aurait été à l'instant un invincible obstacle au vote de ces lois par les hommes du centre, dont la voix est indispensable pour faire une majorité. Dans cette situation, conseiller de ne pas exiger l'entrée des royalistes au ministère, c'était conseiller de ne pas mettre d'entraves au départ de

M. Decazes, de ne pas compromettre inutilement les malheureuses victimes royalistes qu'on aurait galvaudées dans ce ministère, enfin de ne pas perdre dans les Chambres la majorité à droite, ce qui autorisait le retour de M. Decazes pour en faire une avec la gauche et achever notre perte sans aucune possibilité de résistance. C'est ainsi, ma chère amie, que des choses, bien faites pour te tourmenter de loin, s'éclairciraient à l'instant si nous étions ensemble et si je pouvais t'en expliquer les causes. Aussi désirais-je par-dessus tout que tu vinsses passer un mois avec moi en ce moment. Mais tu réponds sur cet article à Modeste une chose fort raisonnable, c'est que tu ne peux abandonner les enfants. Je l'avais bien prévu, je ne t'en veux pas, mais j'en gémis, parce que je sentais toute l'importance de notre réunion et l'urgence de pouvoir prendre tes conseils pour une décision qui importe tant à nous deux. De là dépend évidemment et ma considération comme homme public, et ma santé, et l'établissement de mes enfants; tout cela est à toi autant qu'à moi; aussi désirais-je qu'il nous fût possible d'en parler ensemble à fond et à loisir. J'y suppléerai par mes lettres autant que je le pourrai.

« Nous ne pouvons espérer une fin de session prochaine. Les membres de gauche, qui veulent agiter et entraver, ceux du centre, qui veulent se faire valoir et éviter le retour au royalisme, sont trop intéressés à tout arrêter pour ne pas en saisir toutes les occasions. Aussi retardent-ils les rapports dans les commissions et élèvent-ils difficultés sur difficultés, surtout à la Chambre. Je crains que la session

ne se prolonge ainsi au moins jusqu'à la fin de mai, et la majorité est si faible sur toutes les questions, qu'il ne me sera pas possible d'aller te rejoindre avant que tout ne soit fini. Cette idée me poursuit partout et me met bien du noir dans l'âme. »

CLXI. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 8 mars 1820.

« J'ai craint que tu ne t'inquiètes sur ma santé et je me suis décidé à consulter M. Chavernac ; il m'a dit qu'il était évident que le foie ne remplissait pas bien ses fonctions, que mon mal ne ressemblait cependant en rien à celui de Desbassayns et était bien loin d'avoir la gravité du sien quand il l'a soigné ; que c'était par le régime, le bon air et la distraction qu'on pouvait le guérir, qu'il serait absurde de le tenter avec la Chambre, qu'il fallait attendre mon retour chez moi, qu'il m'indiquerait alors ce que j'aurais à faire, et que cela n'aurait aucune suite. Tu vois que c'est bien ce que je t'en avais dit moi-même avant de consulter ; mais dès lors que je t'en avais parlé, j'ai voulu te tranquilliser tout à fait en consultant et te marquant exactement le résultat de la consultation.

« J'ai dîné avant-hier chez M. le duc de Richelieu qui continue à marcher dans un très bon sens. Il paraît fort décidé à ne pas reculer devant la Chambre et à en obtenir toutes les mesures nécessaires pour notre salut, ou à la dissoudre ; il montre les dents aux ministériels récalcitrants et il en a déjà ramené plusieurs. Enfin les libéraux deviennent si furibonds

qu'ils opèrent merveilleusement par leurs discours l'union des ministres, des ministériels et des royalistes, que d'anciennes préventions rendaient si difficile et qui se consolide chaque jour grâce à leurs sottises. Ils nous ont poussés à bout et nous allons défendre les lois dont nous ne voulions pas nous mêler. Elles deviennent indispensables devant l'audace de ces furieux et il n'y a point à craindre qu'elles passent aux mains de M. Decazes et lui servent d'arme contre les royalistes. Il faudrait pour cela que M. de Richelieu manquât d'une franchise et d'une loyauté qui font la base de son caractère ; il faudrait tant d'autres choses impossibles... que vous devez être bien tranquilles sur ce point.

« Tu me demandes ce que je pense de la nouvelle loi d'élection. Je te dirai que nous avons une si mauvaise Chambre, que même en ce qui concerne cette loi vitale, nous ne pouvons pas faire ce que nous voudrions et qu'il faudra se contenter du médiocre en attendant mieux. Roucoule se vante quand il dit que la nouvelle combinaison ne changera rien ; elle fera beaucoup de changement en bien ; elle donnera tout d'abord cent soixante-douze députés à la grande propriété et avec cela l'on est sûr d'une bonne majorité dès l'année prochaine. Au reste rien n'est encore décidé sur cette loi, mais le ministère paraît y tenir. J'espère que nous aurons la majorité sur les trois mesures, mais elle ne sera que de huit à dix voix. »

CLXII. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, le 10 mars 1820.

« Ma bien bonne, je suis désolé de t'avoir tant entretenue du désir que j'avais que tu vinsses passer un mois avec nous, parce que je vois que tu le trouves impossible et que mes instances n'auront fait que te tourmenter. Ne t'en afflige pas, ma bonne amie, il est bien naturel que je l'aie désiré; je trouve très raisonnable à toi de n'avoir pas voulu laisser tes enfants; je ne t'en veux pas du tout, je t'assure; ne m'en veuille pas toi-même si je t'aime assez pour te vouloir avec moi, alors même que ce n'est pas raisonnablement possible. Je n'y veux plus penser; mais aussi je cherche un dédommagement dans l'espoir d'aller te rejoindre aussitôt que la loi d'élection sera votée. Le budget n'a pas d'intérêt pour nos départements cette année. D'ailleurs il faut bien finir par prendre un parti sur ce que je t'ai écrit; je penche furieusement vers celui de profiter du prétexte de ma santé pour m'éloigner insensiblement des affaires publiques d'ici à la fin de mon temps ou à la dissolution de la Chambre, afin de m'en retirer tout à fait aux premières élections de mon département.

« J'espère que par l'union du gouvernement avec les royalistes, les choses pourront se maintenir sans révolution. Je travaille de tout mon cœur à opérer cette réunion dans les Chambres; j'espère que celle du parti royaliste au dehors en sera la suite. S'il pouvait y avoir quelque obstacle, il serait venu de la

crainte de prétentions personnelles de la part de Corbière ou de moi; or nous sommes bien d'accord là-dessus et nous pensons que le plus grand malheur qui puisse nous arriver serait d'être obligés d'entrer au ministère. Si tu partages cette opinion, il dépendra de moi, quand on me l'offrira, de répondre que ma santé ne me le permet pas, et tu sais que lorsque j'aurai pris cette détermination, rien ne pourra m'en faire changer. Je n'ai pas la prétention de me croire tellement nécessaire que, la paix avec les royalistes une fois faite, ma présence soit le seul moyen de nous sauver; les choses iront aussi bien sans moi et je conserverai mon repos, ma santé et mon bonheur. Je ne puis continuer à venir à la Chambre sans toi; la situation de mes affaires m'interdit de pouvoir t'y amener; ainsi la continuation de ce métier est incompatible avec mon bonheur.

« Je te parle aujourd'hui de tout cela parce que tu verras, par la discussion des Chambres que t'apportera ce courrier, que nous avons pris notre parti de nous joindre au gouvernement afin de le soutenir contre les jacobins, qui allaient sans cela faire majorité pour lui tout refuser et le renverser. On a tout de suite supposé qu'il y avait un traité secret entre les ministres et nous, ce qui est de toute fausseté, et dit que nous allions arriver au ministère après l'acceptation des trois lois. Il n'y a rien à cet égard de plus que je ne viens de te dire et ce que je t'ai écrit dans ma lettre portée par M. de Flamarens. Réfléchis bien à tout cela et marque-m'en ta façon de penser. Je te jure que ce que je préférerais personnellement est le parti dont je viens de te parler;

il me paraît le plus honorable, car il fait voir notre désintéressement, dans un temps où cette qualité n'est pas commune; il est le plus sûr, car une fois sauvés, nous restons néanmoins dans un tel gâchis que Dieu sait ce qui en résultera pour ceux qui se trouveront à la tête de cet embrouillage; enfin il convient le mieux à mes goûts, à ma santé, à mon bonheur, que je sens plus que jamais ne pouvoir trouver en ton absence.

« Je t'écris avec plus de sécurité, quoique par la poste, parce que j'espère bien que maintenant ce ne sont pas les lettres des royalistes qui sont ouvertes. La police, toute dirigée contre eux sous M. Decazes, est, dit-on, occupée à présent à son véritable objet, qui est de surveiller les ennemis du gouvernement.

« Après avoir fini de t'écrire l'autre jour, je préparai rapidement avant la séance un petit discours, que tu ne trouveras rendu exactement, à quelques fautes d'impression près, que dans la *Quotidienne*. A mon arrivée à la Chambre, on me céda le tour de parole et mon discours fut parfaitement accueilli; je n'en ai jamais prononcé aucun dans un pareil silence; je ne m'attendais pas à parler, ce qui fait que je ne t'en avais rien dit. Tu liras aussi avec plaisir les deux excellents discours que nous ont donnés hier Corbière et M. Lainé. Nous espérons que cette loi passera avec une majorité de dix ou douze voix; celle sur les journaux en obtiendra une plus considérable; quant à celle des élections, c'est selon la manière dont on l'amendera, ce qui n'est pas encore convenu.

« Je suis maintenant furieusement lancé dans le

ministère : je suis allé leur rendre visite à tous, excepté à celui de l'Intérieur que je verrai la semaine prochaine. J'ai dîné lundi chez M. de Richelieu et hier chez M. Pasquier. Ils sont dans de très bonnes dispositions et ne demanderaient pas mieux, je crois, que de marcher dans la bonne voie; mais ils sont horriblement entourés : le gouvernement, héritier de tous ceux qui l'ont précédé, est maintenu dans une atmosphère de révolution et d'impérialisme qui rend bien difficile une marche droite, franche, assurée, telle que la nécessiteraient les circonstances.

« Voilà notre situation, ma bonne amie, elle n'est pas merveilleuse, mais elle s'est pourtant beaucoup améliorée; il peut en sortir le salut du pays, car cette session a le caractère d'une crise : si elle tourne à bien, cela peut avoir de grandes conséquences pour notre avenir. Le mien est entre tes mains; donne-moi bien franchement ton avis, je le suivrai, et serai trop heureux s'il me rappelle auprès de toi, de mes enfants, de mes parents et de mes affaires. »

CLXIII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 15 mars 1820.

« Ma bonne amie, je ne puis croire que tu aies fait tes préparatifs de départ de manière à l'effectuer le samedi 18 ; j'espère en conséquence que tu pourras encore recevoir cettre lettre ; tu seras bien aise d'avoir de mes nouvelles après l'effroyable séance d'avant-hier. Les journaux ne vous en donnent qu'une faible idée ; on ne saurait se figurer toutes

les horreurs qu'on a débitées d'abord contre nous, ensuite contre les ministres, enfin contre le Roi lui-même ; c'est inconcevable, les scènes de la Convention ne furent pas pires. Ce qui a encouragé ces forcenés, c'est la connivence qu'ils trouvent dans le centre, où ils sont appuyés par M. Courvoisier, M. Royer-Collard, M. Camille Jordan, M. Becquey, et autres gens remplissant de grandes places, entourant le ministère et admis quelquefois, dit-on, à des audiences particulières au Château. Ces hommes ainsi tolérés, quoique faisant de l'opposition aux mesures du gouvernement, ne travaillent qu'à saisir toutes les occasions de donner des embarras au ministère, et surtout à rompre l'alliance qui existe en ce moment entre tout ce qui est royaliste pour défendre le trône. De misérables combinaisons d'ambition sont leur seul mobile. Dans cette séance, ils ont commencé par faire tomber le ministère en minorité sur le troisième article de la loi ; de là toute l'audace qu'ont ensuite montrée les libéraux durant le reste de la séance ; elle a été si horrible qu'en sortant, personne ne doutait que la Chambre ne fût cassée le lendemain [1].

1. Nous trouvons dans le carnet de M. de Villèle : « 13 mars. « Été chez M. le duc de Richelieu, où j'ai trouvé Soult, prêt, je crois, « à traiter nos affaires militairement, à condition d'être chargé de « l'exécution et d'en rester plus ou moins le maître. Il était ques- « tion d'une proclamation du Roi, que je n'ai pu approuver, ce que « j'ai dit nettement, et me suis retiré pour aller à la séance de la « Chambre. Elle a été affreuse de défection et de violence. Les cen- « tres nous ayant abandonnés sur un amendement à la loi, la « gauche triomphante ne s'est plus contenue. Le général Foy, « dont le précédent discours l'avait choquée par sa modération, a « été poussé à en fournir la compensation par sa violence ; il l'a « portée au point d'insulter à la tribune les anciens émigrés »

« Mais quand on connaît bien notre situation, on est forcé de voir que cette mesure est impraticable. En effet si l'on restait dans le régime légal et avec la loi d'élection actuelle, on risquerait d'avoir dans trois mois une Convention qui provoquerait de toutes ses forces la licence de la presse à laquelle nous sommes livrés. Si l'on sortait du régime légal pour faire une loi d'élection par ordonnance, il faudrait encore suspendre la liberté de la presse, arrêter arbitrairement une vingtaine peut-être d'individus, enfin proroger sans loi la levée des impôts. Pour faire sans danger une pareille opération, il faut du moins être sûr des baïonnettes, et c'est ce que deux années de ministère de Gouvion Saint-Cyr rendent très incertain.

« Deux ou trois légions, prenant la cocarde tricolore à Lyon, à Rouen, ou dans quelques autres centres, et se réclamant de la Charte, jetteraient dans un embarras immense. Au bord de l'abîme où l'on nous a conduits, tout cela est à calculer avant de donner un conseil ; aussi m'en suis-je abstenu. Je crois, ainsi que Corbière, que tout comme il faut proportionner un remède à la faiblesse du malade et de ceux qui sont chargés de l'administrer, de même il convient ici de laisser péniblement et scandaleusement arracher à la Chambre actuelle tout ce qu'on pourra en obtenir d'améliorations à notre sort sous les rapports les plus périlleux de notre situation politique.

« Au milieu de tout cela, j'ai bien besoin de ta présence pour me dédommager de tout ce que je souffre par ailleurs, et tu seras toujours plus rassurée auprès de moi. »

CLXIV. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

» Paris, le 26 mars 1820.

« Si je ne m'étais pas trouvé hier à la Chambre, nous perdions la question des journaux, et la loi n'était accordée que pour le temps de la session, ce qui équivalait à rien du tout. Vitrolles et consorts ont poussé La Bourdonnaye à présenter cet amendement, et plusieurs des nôtres s'y laissaient entraîner sans la réunion de mes efforts à ceux de Corbière ; il n'a pas fallu moins que notre influence réunie pour rallier notre monde et emporter le vote à quatorze voix de majorité, ainsi que tu le verras par les journaux. Mais ce que tu n'y verras pas, c'est que cette question était liée à celle des élections, c'est que, si Royer-Collard et Compagnie avaient réussi à nous la faire perdre, la majorité passait au côté gauche et la loi des élections était maintenue telle qu'elle est. Je sens donc que jusqu'au changement de cette loi, je puis être en effet fort utile ici par l'habitude qu'ont prise mes amis de m'écouter et de suivre mes conseils ; mais une fois cette loi passée, je pourrai partir sans crainte et nous combinerons ensemble notre détermination ultérieure. Ainsi je ne pense pas pouvoir partir avant le 15 ou le 20 avril [1].

1. Cette lettre fut suivie d'une interruption de plus de deux mois dans la correspondance de M. de Villèle, en raison de la présence à Paris de Mme de Villèle, qui partit de Toulouse le 4 avril 1820 et parvint le 9 avril dans la capitale, où son séjour se prolongea jusqu'au 21 mai. La Chambre des députés, après avoir voté le 21 mars la loi suspensive des garanties de la liberté individuelle, à la majorité de cent vingt et une voix contre quatre-vingt-six, et le 30 mars

CLXV. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, ce 2 juin 1820.

« Tu verras par les journaux d'aujourd'hui la grande victoire que nous avons remportée hier dans la discussion sur la loi d'élection, par le rejet à dix voix de majorité de l'amendement doctrino-libéral de Camille Jordan : cela semblerait garantir que la loi réunira un nombre au moins égal de suffrages. Mais il ne faut pas encore chanter victoire; ce premier succès ne tient probablement qu'à la séduction employée sur cinq de ceux qui, l'avant-veille, avaient voté pour accorder à ce même amendement la priorité sur l'article de la loi. Il faudra que le même moyen réussisse à chaque article et, après une semaine de discussion, nous n'avons pas encore voté sur le premier. J'espère néanmoins que le succès d'hier en préparera de nouveaux, et sans être bien fixé sur le genre de modification qui finira par nous débarrasser de la loi du 5 février, je crois qu'on peut maintenant compter qu'elle sera changée de manière à nous garantir des dangers dont cette session nous fait si bien sentir toute l'imminence. Cela devient

par cent trente-cinq voix contre cent dix, avait reçu le 17 avril le dépôt d'un nouveau projet de loi électorale présenté par le gouvernement; le 15 mai commença la discussion sur l'ensemble de ce projet, qui fut soutenue avec beaucoup de vivacité par les orateurs des deux côtés de la Chambre, jusqu'au 26 mai, où l'on passa à la discussion des articles; elle donna lieu à des débats non moins acharnés, que suivirent bientôt des troubles extérieurs, encouragés et excités par quelques-uns des députés de la gauche. Telle était la situation quand fut reprise la correspondance intime de M. de Villèle.

chaque jour plus intolérable ; c'est maintenant avec des articles de journaux qu'on vient nous attaquer à la tribune ; ce sont les dires de Chateaubriand qu'on nous impute, et il faut à chaque instant descendre dans l'arène des passions, qu'on cherche à exciter par tous les moyens. Des groupes s'établissent autour de notre Chambre ; Chauvelin est applaudi et reconduit chez lui en triomphe. Mais je crois que cette farce tire à sa fin, les royalistes ayant laissé voir l'intention de se réunir par groupes sur sa route, ce qui rendrait bientôt plus sérieux qu'on ne le souhaite ces rassemblements d'écoliers libéraux, auxquels le peuple est du reste tout à fait étranger. N'aie aucune inquiétude à notre sujet ; tout le bruit est à la Chambre, la plus profonde tranquillité règne partout ailleurs ; en somme ce ne sont que de stériles paroles.

« J'espère être au moment de recueillir un dédommagement, bien précieux pour moi des sacrifices de tout genre que je fais depuis quelque temps. Desbassayns en partant m'a recommandé l'avancement de son gendre[1]. Avant-hier il est mort un référendaire de première classe ; j'ai fait de suite les démarches nécessaires auprès du ministère et j'ai aujourd'hui l'espoir de sa nomination, comportant un accroissement de revenu annuel de trois mille six cents francs, qu'il devra à l'intérêt qu'aura mis M. Roy à faire quelque chose qui me fût personnellement agréable. Tu ne saurais croire combien Auguste et Modeste en sont reconnaissants, et si,

1. M. Auguste de Saint-Didier, conseiller référendaire à la Cour des comptes.

comme il est probable, cette nouvelle peut arriver à Desbassayns et à sa femme avant leur départ, ils partiront avec plus de sécurité et moins de regret. »

CLXVI. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce dimanche 4 juin.

« Ma bonne amie, ton courrier est venu, hier à six heures du matin, me porter lui-même ton paquet et me donner des nouvelles de vous tous; tu sens s'il a été bien reçu et si je lui ai témoigné ma reconnaissance pour tous les soins qu'il avait eus de toi. Je lui ai dit que si, pendant que j'étais député, il avait quelque chose à demander à l'administration, il vînt me trouver et que je m'emploierais pour lui avec bien de la satisfaction; il m'a paru fort content et je l'étais moi-même de tenir de sa bouche tous les détails de ton bon voyage.

« Ne crois pas que ce soit un vain mot que ma protection en ce moment : ceci bien entre nous, pour éviter les importunités. Une place de référendaire de première classe est venue à vaquer subitement, je l'ai demandée pour Auguste; il y avait une infinité de concurrents; M. Roy y a mis la meilleure grâce possible et dès le lendemain m'en a montré l'ordonnance signée par le Roi, malgré les présentations jacobines du président de la cour. Je suis bien sensible à la réussite de cette affaire, dont j'ai mandé de suite le résultat à ton frère à Nantes, afin qu'ils emportent au moins cette consolation en partant. J'ai été heureux d'avoir pu les servir : c'est la première fois que la politique aura été utile à quel-

qu'un des miens. Auguste était un des plus anciens de sa classe et il est d'une fort bonne conduite; ainsi il n'y a eu aucune injustice dans ce choix.

« Ne va pas t'effrayer de ce qui se passe ici en ce moment; je puis t'assurer que nous ne courons absolument aucun risque; toute cette agitation n'est que factice et superficielle. le peuple n'y prend aucune part. Des étudiants en médecine, de jeunes littérateurs montés par Benjamin Constant, des commis poussés par Laffitte, voilà je crois le fonds des premiers rassemblements qui ont eu lieu et qui chaque jour s'accroissant, ont fini par reconduire tumultueusement Chauvelin chez lui aux cris de : « Vive Chauvelin ! vive la Charte ! » Dès avant-hier, il devint visible que les groupes très renforcés n'étaient plus d'une seule opinion ; des cris de : « Vive le Roi ! » furent opposés aux cris de : « Vive la Charte ! » Chauvelin ne put être reconduit en triomphe, on le força même à crier : « Vive le Roi ! » Hier ce fut beaucoup plus sérieux : quoiqu'on eût doublé notre poste et qu'on empêchât de stationner sur les degrés du Palais-Bourbon, il s'accumula une foule immense sur le pont Louis XVI et sur les quais, du côté de l'hôtel de Masséna; il vint de la cavalerie, de la gendarmerie et des officiers de police pour maintenir l'ordre; on forma la haie, on interdit le passage sur le pont et c'est en cet état que les choses se trouvaient pendant notre délibération. Manuel, à la tribune, parut vouloir allonger les débats sans motif apparent; on a pu juger depuis que c'était dans l'espoir de quelque tumulte au dehors, qui surviendrait de façon à entraver ou influencer la délibération. Mais la

force armée fit bien son devoir; on empêcha les rixes, on arrêta les plus forcenés, et l'article 1er passa, sans qu'on s'aperçût dans la Chambre de rien de ce qui avait lieu au dehors. Nous n'eûmes que cinq voix de majorité, parce que M. Dartigaux se trompa de boule, sans quoi cela aurait fait sept voix. Ainsi la peur ou la mauvaise volonté nous ont fait perdre trois de celles que nous eûmes contre l'amendement de Camille Jordan; mais celles qui restent paraissent sûres et suffisent pour faire passer la loi. Quand la délibération fut terminée, nous nous mîmes aux fenêtres de la pièce qui précède la salle du trône; on voyait parfaitement de là tout ce qui se faisait au dehors. La foule était par moments très tranquille; après cela on voyait tout à coup les cannes se lever et ces gens-là se battre entre eux; les gendarmes arrivaient, et à coups de sabre sur les cannes levées, les faisaient tomber et avec leurs chevaux dégageaient de la masse ces parties mutines; d'autres saisissaient qui ils pouvaient; on les menait sur la place, et des officiers de police les conduisaient en prison; c'était une manœuvre presque continuelle. La foule n'ayant aucun ensemble n'eut jamais de mouvement uniforme; quand elle s'agitait, c'était par groupe et pour se battre avec un autre groupe. M. de Corcelles étant tombé, en sortant, dans un groupe ennemi, a reçu quelques coups; M. Jacquinot de Pampelune, voulant le dégager, attrapa aussi quelque éclaboussure. Enfin il y eut dans l'intérieur de nos salles de violentes altercations entre les députés des diverses opinions et nous finîmes par nous retirer tous en passant par la rue de Bourbon et le pont Royal.

Villefranche nous ramena dans sa voiture, Castelbajac et moi; quand nous sommes partis, les groupes se dissipaient et nous en avons trouvé en marche jusqu'au pont Royal. On m'a dit hier soir qu'ils se sont depuis rassemblés sur la place du Carrousel, que là ils ont recommencé leurs cris opposés et se sont encore battus à coups de canne; qu'on a fermé les grilles du château et mis des troupes en bataille sur la place; que dans un choc, deux étudiants ont été tués par des soldats, l'un d'un coup de fusil, l'autre d'un coup de baïonnette, et qu'aussitôt tout s'est dispersé. Je ne puis te garantir ces derniers détails; tu sais comme est Paris, l'autre bout serait en feu que celui-ci n'en saurait rien; ce que je puis te dire, c'est que tout paraît fort tranquille ce matin; s'il y avait eu quelque chose d'important, il n'y a pas de doute que j'en serais informé. Rien de tout cela ne peut atteindre à nous, qui ne sommes mêlés qu'aux discussions de la Chambre. Il est d'ailleurs probable que cela va finir, et que ce n'était autre chose qu'une tentative de Benjamin Constant, Manuel, Laffitte, et quelques autres des plus exagérés de ce parti, pour influencer les membres les plus timides de la Chambre et pour donner une apparence d'impopularité aux changements opérés dans la loi d'élection. J'ai vu moi-même pendant la délibération, Manuel en habit de député et sans chapeau, parcourant les groupes les plus voisins de la haie formée par les soldats : il n'y allait probablement pas pour rien. Ce fut le seul député qui sortit ainsi pendant que nous étions assemblés, et en costume; tous ceux qui l'ont vu comme moi, même parmi les

gens de son bord, étaient indignés de cette démarche factieuse. Sois donc tranquille, pauvre chère amie ; pour qui voit le fond des choses, il est clair que ce n'est pas à nous, c'est à la légitimité, c'est au gouvernement qu'on en veut ; et pour le moment, ce n'est même pas à le renverser qu'on prétend, c'est à l'intimider. Si l'on n'y parvient pas, s'il persiste à soutenir sa loi telle qu'il l'a présentée, il l'obtiendra sans aucun doute et sans bruit. Les troupes sont merveilleusement bien disposées; le peuple ne prend aucune part à tout cela ; il n'y aurait donc que de la lâcheté dans le gouvernement qui pourrait le perdre. Espérons que cela n'aura pas lieu ; d'ailleurs je ne crois pas du tout que ce soit dans le caractère de M. de Richelieu. »

CLXVII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, 7 juin 1820.

« Ma toute bonne, cette lettre te trouvera à Morvilles et me laisse ici au milieu des insurrections ; mais cela n'offre aucun danger; n'aie aucune inquiétude : c'est beaucoup plus gros de loin que de près, et comme la force armée se conduit fort bien et a plus besoin d'être retenue qu'excitée, les événements ne peuvent tourner mal pour le gouvernement. D'ailleurs les rassemblements paraissaient hier moins nombreux et moins obstinés que les jours précédents ; il faut donc espérer que cela tire à sa fin. Quant à la Chambre, nous y sommes bien gardés et n'y risquons rien; j'y vais et j'en reviens en voiture. Ainsi sois bien tranquille sur moi et sur tout ce qui se passe

ici : ce n'est rien qu'une vaine parade pour faire peur au gouvernement et le faire reculer dans la loi d'élection.

« Si le ministère avait été habile, il emportait hier cette loi presque sans discussion ; mais au lieu de faire renoncer à des amendements, qui ont ralenti les bonnes dispositions de la Chambre, au moment où les libéraux ont fait semblant de se retirer, les ministres se sont laissé entraîner à consentir à la discussion d'un amendement de Courvoisier, qui nous ramène à la première loi de M. Decazes ; c'est là-dessus que nous allons délibérer aujourd'hui. Comme on a vu que notre côté désapprouvait cette manœuvre et qu'on a besoin de nos voix, on a fait passer la nuit blanche à Corbière et à moi. Nous avons été mandés au Conseil dès huit heures ; à dix, nous sommes allés chez Piet ; de là nous sommes retournés au Conseil, et de tout cela il est ressorti que les nôtres ne veulent pas de l'amendement, que les ministres ne savent que faire et que je ne sais moi-même ce qui se passera aujourd'hui à la Chambre. Il me semble cependant que cet incident provoque un dénouement prochain qui nous débarrassera de la vieille loi d'élection, soit pour lui substituer celle que nous discutons, soit pour la remplacer par la formation de grands collèges composés du quart des électeurs, qui nommeraient cent soixante-douze députés, et de collèges électoraux d'arrondissement en nommant deux cent cinquante-huit et comprenant les électeurs des grands collèges, qui auraient double vote. Si cela se termine ainsi, nous n'aurons pas de grands regrets à avoir ; le danger actuel

sera évité; ensuite comme on gouvernera, tout comme iront les choses. »

CLXVIII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 9 juin 1820.

« Que n'es-tu ici, ma toute bonne, pour, en ta qualité de présidente, avoir de bonnes places à la séance et m'aider ensuite à me remettre des fatigues du fauteuil. Tu ne peux te figurer combien il est triste et ennuyeux d'être ainsi tout seul pendant trois ou quatre heures en représentation; si encore je te voyais à une tribune, cela m'apporterait quelque consolation. Tu verras dans les journaux comment je suis arrivé là bien malgré moi; j'ai bien regretté de faire ainsi mon essai dans une telle circonstance, mais aucun autre n'a voulu remplir cette fonction et il a bien fallu m'y résoudre. Je m'en suis bien tiré jusqu'à présent, mais nous voici au moment difficile : le projet de loi déposé est abandonné, il faut en faire une nouvelle à la tribune avec les divers amendements incohérents qui se présentent; ce ne serait facile pour personne, à plus forte raison pour un président tout nouveau ; enfin j'y ferai ce que je pourrai. Heureusement que de toutes les parties de la salle, on me voit là avec bienveillance et cela aide toujours un peu; ainsi j'espère m'en tirer sans honte. Ravez ne peut être remis d'ici à plusieurs jours, ce sera donc moi qui porterai probablement la loi d'élection au Roi. Ce sera la première fois que je lui serai présenté; l'occasion ne peut qu'être heureuse, car il

sera, je pense, bien aise de se voir enfin débarrassé de cette loi du 5 février qui a déjà fait tant de mal.

« Les attroupements ont beaucoup diminué depuis mardi, mais le peu qu'il y en a eu a pris un caractère un peu plus sérieux; on a jeté des pierres aux troupes, qui ont été obligées de charger. Ce n'est plus à notre Chambre que l'on vient; on se réunit à l'entrée de la nuit à la place Louis XV ou sur les boulevards, puis on s'en donne à cœur joie de crier : « Vive la Charte, rien que la Charte », et quelquefois par réminiscence : « Vive l'empereur! » mais les troupes ne les marchandent pas et ce qu'il y a de plus difficile, c'est de les contenir. Je ne pense pas qu'il y ait désormais le moindre danger ici sous ce rapport dans notre situation.

« Vous ne devez rien comprendre à ce qui se passe dans notre Chambre relativement à la loi d'élection. Des concessions plus imprudentes peut-être que volontaires, de la part de De Serre à la tribune, ont ébranlé notre faible majorité en faveur des deux degrés; il serait impossible de les obtenir aujourd'hui. Ils n'étaient pas si merveilleusement arrangés pour que nous en ayons un grand regret. Dans cette situation, l'état de la capitale et je crois quelque proposition factieuse de la part des *Laffitte* en ont séparé les *Ternaux;* ils ont fait l'offre de reprendre la première loi présentée, en supprimant ce qu'elle avait de dangereux, l'élection du grand collège, et en y substituant un collège composé de droit du quart des plus imposés, et en conservant à ces plus fort imposés leur vote dans les arrondissements. Nous nous sommes entendus pour cela avec le centre

droit et les ministres; les uns et les autres se sont bien conduits à notre égard, et sauf La Bourdonnaye, Castelbajac et deux ou trois autres, qui n'ont voulu entendre à rien et qui sont poussés, à ce que je crois, par une intrigue dont Talleyrand voudrait profiter pour arriver au ministère, tout est d'accord ; il est probable qu'entre aujourd'hui et demain cette loi va passer avec une forte majorité [1].

« Il en résultera que la Chambre ne sera peut-être pas cassée cette année et que vous n'aurez à nommer

1. « Dans la séance du 9, » a écrit M. de Villèle dans un résumé de ces mémorables débats, « la Chambre termina la discussion de « l'amendement de M. Boin en votant son adoption à la majorité de « cent quatre-vingt-cinq voix contre soixante-six. Cette discussion « eut ceci de remarquable : que M. de La Bourdonnaye y montra un « grand désir d'être entendu pour combattre l'amendement et mo- « tiver son vote, ce qui persuadant aux opposants que la droite « presque entière le repoussait, porta beaucoup de députés des au- « tres sections et même de la gauche à l'adopter. Cette séance offrit « encore une chose digne de remarque, c'est que le général Foy y « fit preuve d'une grande perspicacité et d'une clairvoyance peu « commune, qualités qu'on ne peut sans injustice refuser à cet ora- « teur quand l'emportement de la passion ne les obscurcissait pas. « Il déclara dans cette discussion qu'obligé par la situation de choisir « entre deux maux le moindre, malgré sa répugnance pour le double « vote des plus imposés, mesure, dit-il, au moins aussi absurde « qu'inconstitutionnelle, toutefois, se voyant contraint d'opter entre « le choix de ceux qui exerceront ce privilège par les électeurs « d'arrondissement, ou leur désignation par la loi, il se déclare « pour ce dernier mode proposé par l'amendement Boin. Je pré- « fère, ajouta-t il, ce qui est légal à ce qui n'est que national; tirons « une ligne entre le droit et le privilège, afin que personne ne « puisse les confondre : cette excroissance inconstitutionnelle dispa- « raîtra dans des jours meilleurs. — Ces vues prophétiques, dues à « la profondeur d'aperçus de cet orateur, quand il était calme, font un « assez frappant contraste avec l'aveuglement qu'il montrait lors- « qu'il se laissait égarer par la passion; sa querelle avec M. de « Corday en avait déjà fourni un exemple; il en donna plus tard « une nouvelle preuve, quand à l'objection qu'on opposait à sa « demande d'intervention en faveur des révolutionnaires napoli- « tains, fondée sur le fait que les Autrichiens étaient déjà maîtres « des Abruzzes, il répondit : Ils n'en sortiront pas. »

chez vous que les trois nouveaux députés accordés au grand collège. Que ces Messieurs y pensent et voient qui ils veulent destiner à cette malheureuse galère. »

CLXIX. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 11 juin 1820.

« Tout ceci va peut-être s'arranger de telle sorte que je pourrai aller te rejoindre plus tôt que nous ne l'avions pensé. Tu vois d'abord que nous touchons à la fin de cette terrible loi d'élection; encore une demi-heure de séance et nous la terminions hier, ce qui aurait été fort utile, mais cette Chambre est si faible qu'il n'y a moyen d'en rien tirer de vigoureux; toutefois j'espère qu'à moins de nouvel incident, nous en finirons demain. On prendra de suite la discussion du budget et je ne désespère pas qu'elle ne soit terminée en deux semaines; il faudra ensuite une semaine pour la loi des recettes. Ainsi je pourrais sans déserter être auprès de toi dans les premiers jours de juillet. Modeste est prête et promet de ne pas me retarder.

« Tout ceci est en supposant que les mouvements révolutionnaires qui ont régné toute la semaine dernière, ne continueront pas, car si les choses allaient en empirant sous ce rapport, on serait forcé, aussitôt après le vote de la loi d'élection, de nous demander six autres douzièmes provisoires, puis de nous casser, afin d'ôter leur inviolabilité aux chefs de ces insurrections, qui sont évidemment dans notre Chambre, et de leur faire leur procès, ce qui mettrait certainement fin à tous ces troubles. Nous al-

lons voir sous très peu de jours la tournure que vont prendre les choses à cet égard.

« On a arrêté plusieurs personnes et la conduite de quelques autres semble annoncer qu'ils craignent d'être dénoncés par les premiers, ou qu'on a saisi chez eux des pièces de nature à les compromettre : de là leur rage et leurs tentatives désespérées. Mais les mouvements qu'ils excitent n'ont pas de pied; ils sont formés par des étudiants égarés, des commis de boutique conduits par leurs patrons, enfin par quelques ouvriers payés pour y prendre part; tout cela est factice et ne peut mener loin si la troupe et le gouvernement tiennent bon, ce qui ne paraît pas douteux. On assure que tout ceci sert de masque et d'avant-garde à une conjuration sérieuse, pour l'exécution de laquelle il a été préparé un grand nombre d'uniformes de garde nationale; les conjurés, ainsi costumés et armés, auraient pu dans un moment de désordre mettre à exécution quelque coup de main, Mais une affaire comme celle-là est manquée dès qu'elle est éventée; maintenant qu'on s'en méfie, on surveille les patrouilles de la garde nationale autant que les attroupements; il est à croire que si les conspirateurs tentent un mauvais coup, ils en seront les victimes.

« Tu auras vu quelle séance horrible nous avons eue hier. Ces misérables m'ont tant fait agiter la sonnette que j'en avais des ampoules à la main; je suis cependant parvenu à maintenir l'ordre et à faire respecter les règlements. Un de ces gens-là, je ne sais plus lequel, a voulu s'emparer de la tribune malgré moi; je lui ai tellement agité la sonnette aux

oreilles pour couvrir sa voix, qu'on n'a rien entendu de ce qu'il voulait dire et qu'il a été obligé de renoncer à sa prétention. Je me suis mieux tiré de ces embarras que je n'aurais osé l'espérer, ayant à faire mon coup d'essai en de pareilles circonstances. Heureusement que cette épreuve est finie pour moi : Ravez va bien et reprendra demain le fauteuil. Dieu en soit loué! Je ne me trouve pas aussi fatigué que je le craignais; sois tranquille sur ma santé, elle est tout comme quand tu es partie. Tu vas dire que je me vante et suis si calme aujourd'hui, seulement parce que la loi d'élection est terminée. Certainement cela y fait quelque chose, mais ce qui y fait encore plus, c'est que je puis apercevoir le terme de la session et l'époque prochaine où j'irai te rejoindre. Voilà déjà beaucoup de demandes de congé; si la discussion du budget se prolongeait, j'en demanderais un, moi aussi. Ainsi quelque chose qui arrive, je ne veux pas passer ici plus d'un mois; calcule là-dessus; je t'arriverai certainement du 15 au 20 juillet et peut-être avant. Modeste a l'air de redouter la malle-poste et de préférer faire le voyage dans la voiture de Desbassayns. Je ferai comme elle le voudra, mais je regretterai les deux jours que nous mettrons de plus au voyage.

« Tu as tort de penser que la revirade subite qui a eu lieu pour la loi d'élection, ramène les doctrinaires au pouvoir. Ils peuvent avoir eu ce but, mais en nous associant à la mesure, nous avons déjoué cette intrigue, et dans le vote de la loi[1], tu as déjà vu

1. La loi d'élection votée dans son ensemble le 12 juin, par cent cinquante-quatre voix contre quatre-vingt-quinze.

trente *Ternaux* qui avaient adopté l'amendement, voter ensuite contre la loi, ce qui donne la preuve de ce fait, que l'union que tu crains n'a pas eu lieu. Dans nos rangs nous n'avons eu d'opposants que La Bourdonnaye, Castelbajac et Coislin, qui même se sont retirés et n'ont pas mis de boule noire; tous les autres royalistes ont déposé une boule blanche et ils ont merveilleusement bien fait. Si nous avions repoussé cette loi, elle passait tout de même avec l'appui des *Ternaux,* les doctrinaires reprenaient l'influence sur les ministres ou s'emparaient du ministère, la guerre aux royalistes continuait et nous retombions dans la voie de perdition. Au lieu de cela les ministres déclarent qu'ils sont décidés à marcher désormais avec nous; c'est leur intérêt et le nôtre; le bien du pays et le salut du trône doivent en résulter. D'ailleurs cette loi est au moins aussi bonne que celle qu'on prétendait imposée par nous au ministère.

« Tout est maintenant au calme plat : hier à la Chambre, nous n'avions pas cent députés et aussi peu de spectateurs; la même tranquillité règne dans Paris.

« Je désirerais savoir bien confidentiellement si l'on est content du sous-préfet de Villefranche et si Armand tiendrait à y revenir [1]; il paraît que les élections par arrondissements vont faire qu'on s'occupera davantage de bien composer cette classe de fonctionnaires.

« Dans tous les cas, vous allez avoir trois députés

1. Le marquis de Saint-Félix-Maurémont, fils du vice-amiral de Saint-Félix.

à nommer. Sur qui paraît-on jeter les yeux? Il vous faudrait un magistrat de la Cour royale ou du parquet, un propriétaire et un négociant : trouvez trois braves gens dans ces trois classes, soyez d'accord et je leur donne ma voix[1]. »

CLXX. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, 16 juin 1820.

« Ma bonne amie, tu ne devais plus être à Toulouse le samedi 10, car je suis sans lettre de vous et obligé d'attendre jusqu'à samedi soir pour avoir de vos chères nouvelles. J'en suis tout contristé, d'autant plus que je sais qu'on a fait la sottise de vous envoyer une estafette pour vous porter l'annonce de nos troubles, et je crains que vous en ayez été beaucoup trop alarmés pour moi. Tout cela s'est bien mal arrangé; la nouvelle te sera venue au moment où tu allais partir pour Morvilles, et je crains que tu n'aies passé dans l'anxiété cette semaine, où tu avais fait le

1. M. de Villèle écrivait à Mme de Villèle le 14 juin, dans une lettre consacrée presque exclusivement à des affaires de famille : « Tu ne saurais croire comme mes quatre jours de présidence ont « réussi. J'en reçois des compliments de tous côtés, mais particu- « lièrement, je l'avoue à ma honte, du côté gauche, que je n'ai ce- « pendant pas ménagé : ils s'attendaient sans doute à être mangés « tout vifs par un *ultra*. Ils ne tarissent pas d'éloges : enfin eux, « à qui je ne parle jamais, viennent m'aborder maintenant pour « me faire mille compliments. Je crois qu'il y a un peu de malice « de leur part contre Ravez. Quoi qu'il en soit, si on nommait un « président maintenant, j'aurais la presque totalité des voix de la « Chambre; et gare à toi, car tu serais obligée, dans ton salon et « à ta table, d'être aussi impartiale que je l'ai été au fauteuil, et je « ne sais si cette bonne tête serait capable d'un tel sacrifice. Quant « à moi, il ne me coûte rien ; je ne vois que la réussite des affaires « dont je suis chargé et n'y mets pas la moindre passion contre les « individus. Je suis né pour la fin des révolutions. »

projet de te reposer au milieu de tes enfants. Tu auras vu depuis que le mal n'était pas si grand qu'on vous l'a sans doute fait; maintenant tout est parfaitement tranquille dans la Chambre et au dehors; il n'y a plus apparence de rassemblements, ni signe d'agitation. Nous nous occupons du budget le plus paisiblement du monde; la seule difficulté que nous éprouvions est celle d'être en nombre. Je serais certain que tout sera terminé et que je pourrai partir le 3 juillet et t'arriver le 8, si la commission des recettes n'avait nommé pour rapporteur ce brouillon de M. Ganilh, qui retarde son rapport exprès pour nous faire pièce. Je l'ai relancé hier à la sortie de la Chambre et l'ai menacé de le dénoncer à la tribune s'il continuait ce jeu. Nous terminerons certainement en sept ou huit séances la loi des dépenses; s'il avait fait lundi son rapport des recettes, nous aurions pu discuter de suite cette seconde loi et finir le 1^er^ juillet. Au lieu de cela, il sera probablement cause que nous ne terminerons que le 8, ce qui me retardera d'une semaine.

« Il se manifeste en ce moment quelques signes d'un petit mouvement ministériel dans le sens dont nous avions causé ensemble comme d'une chose possible à la fin de la session. Les ministériels, inspirés sans doute de plus haut, veulent aller au nom de leur réunion inviter les ministres à prendre des mesures efficaces pour garantir le succès des prochaines élections et cimenter dans les collèges électoraux l'alliance si heureusement accomplie dans la Chambre entre les royalistes et eux. Il paraît qu'ils indiquent, comme moyen de réussir, le déplacement

des mauvais préfets et surtout celui d'un bon nombre de sous-préfets, qu'ils voudraient faire remplacer par des hommes influents dans les arrondissements. Ils m'ont fait part à moi-même de cette partie de leur plan; mais à d'autres ils ont dit qu'ils veulent en outre qu'on remplace Siméon par Ravez et Portal par ton mari; cette idée leur a été soufflée certainement et sans doute pour aider à vaincre quelque répugnance supérieure; ils prétendent que l'entrée au ministère de ces deux royalistes est indispensable pour cimenter au dehors l'union déjà faite dans la Chambre, pour inspirer à tous confiance et sécurité, enfin pour assurer de bonnes élections. On leur a fait observer que, tant qu'à prendre deux royalistes, mieux valait choisir Villèle et Corbière, mais ils ont prétendu que ce serait trop pour un premier coup et qu'ils redoutaient d'ailleurs pour les commencements le caractère cassant de mon Breton. On leur a dit aussi qu'il serait plus naturel de me destiner l'Intérieur: ils ont répondu que ce qui s'y opposait, était la place déjà donnée à Mounier, l'homme du duc de Richelieu, avec lequel je ne m'entendrais peut-être pas aussi bien que Ravez.

« Je te dis tout cela, quelque peu probable que cela puisse paraître et quelque hasardé que cela soit, parce que tu sens bien que les ministériels ne se lancent pas tout seuls et n'ont pas de leur cru de pareilles idées. Il est donc probable qu'il y a quelque chose là-dessous. Au reste nous ne tarderons pas à démêler d'où vient ce mouvement et à quoi il tend : le duc de Richelieu nous réunit ce soir, Corbière et moi ; nous verrons ce qu'il nous veut ; demain matin

nous déjeunons ensemble chez Lainé : nous verrons ce qu'il dit ; je dîne ensuite demain en petit comité chez Pasquier, sans doute avec quelques ministériels : nous verrons encore ce qui se passera là ; et dimanche, je pourrai probablement te dire quelque chose sur les vues de tout ce monde. Mais il faudra que tu devines à moitié ; comme je t'écrirai par la poste, je ne pourrai m'expliquer aussi clairement qu'aujourd'hui.

« Ce qui me contrarie, c'est que Corbière part dimanche pour Rennes et que ce sera un bon conseil de moins ici pour moi : il aurait dû rester jusqu'à mon départ, mais tu sais comme il est quand il a mis quelque chose dans sa tête.

« Jamais nous ne finirons ces deux lois du budget dans les deux semaines de juin qui nous restent, et comme les grandes questions se trouvent à la fin de la seconde loi, on ne me laissera pas partir avant qu'elle ne soit terminée. Je ne pourrai donc me mettre en route que le 10 juillet et ne t'arriverai que le 15. Ce sera neuf mois que j'aurai passés loin de vous : ce n'est pas tenable. Aussi suis-je sur les dents et tourmenté du besoin de vous rejoindre. »

CLXXI. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, le 18 juin 1820.

« Le courrier qui vous arrive aujourd'hui, vous porte la nouvelle de l'acceptation de la loi et de la fin de tous les troubles ; je pense avec plaisir que tu n'auras désormais plus d'inquiétudes sur moi. Il me tarde de te voir de retour à Toulouse pour recevoir

des lettres plus fraîches de toi. Tu t'es inquiétée mal à propos de la crainte d'un retour aux doctrinaires de la part du gouvernement ; il n'en est rien ; le ministère a rompu avec eux et il règne une telle animosité contre eux que je doute qu'ils se raccommodent ; on ne peut leur pardonner de s'être fait l'avant-garde des révolutionnaires durant la crise.

« Quant à la loi qui a passé, elle vaut autant que l'autre, et avec le double vote, je crois qu'elle peut donner d'aussi bons résultats ; au reste nous n'avons pas eu le choix, il a fallu prendre celle-là ou rester avec celle du 5 février. Il ne faut donc plus s'occuper qu'à en tirer de bons résultats. Les ministres paraissent disposés à s'y faire de tout leur cœur ; ils continuent à être fort bien pour nous. Hier, j'ai dîné avec eux tous et d'autres députés en petit comité chez Pasquier ; il n'a été question de rien de décisif ; les vues qu'ils annoncent sont excellentes ; ils sentent la nécessité de changer plusieurs mauvais préfets et un grand nombre de sous-préfets. Cette opération se fera, je crois, bientôt et d'un seul coup, pour ne pas ôter la sécurité à ceux que l'on conserve. Ils sont fort décidés à s'allier ensuite dans les élections avec les royalistes et à donner la présidence des collèges électoraux indifféremment à des royalistes ou à des ministériels royalistes, enfin à verser entièrement à droite ; ils sentent que de ces élections dépend le sort de la monarchie. Quant à la composition du ministère, je ne sais ce qui en sera. On les trouve en général beaucoup trop faibles pour le fardeau qu'ils ont à porter ; mais il faut convenir d'autre part que l'indifférence des royalistes pour les places

de ce genre est faite pour les mettre dans un grand embarras.

« Corbière part aujourd'hui pour Rennes : rien n'a pu le retenir ; je te dirai de plus, de toi à moi, une chose qu'il s'est bien gardé d'avouer, c'est qu'il ne veut plus revenir, même à la Chambre, et tu sais que quand il a mis quelque chose dans sa tête, cela y est bien. Presque tous nos députés sont dans le même cas : ils n'en veulent plus. On rôde autour de moi, on veut s'opposer à mon départ, on cherche même à employer des moyens semblables à ceux avec lesquels on m'a fait venir ; mais tout cela ne réussira pas ; je n'en puis plus et ne peux vivre loin de toi un jour de plus que le devoir de voter le budget ne l'exigera. Je crois que si je voulais y consentir, on ferait même de moi le titulaire d'un petit ou d'un grand ministère, qu'on me donnerait la Marine ou l'Intérieur ; je ne sais rien de sûr à cet égard, mais beaucoup de choses me le font penser. Ravez est, à ce qu'il paraît, celui qu'on voudrait substituer avec moi à Portal et à Siméon, qui s'en iraient, dit-on, de grand cœur. Mais vois la difficulté des circonstances ; considère qu'après avoir amené les royalistes au système de concessions qu'ils ont suivi toute la session, en acceptant un ministère à la fin, j'aurais l'air d'avoir vendu les votes de mon parti dans un but d'ambition personnelle. Vois la division parmi les royalistes, à laquelle notre conduite a donné lieu ; vois la difficulté de faire voter les plus ardents dans cette opinion avec les ministériels, lors des prochaines élections. Vois que leur animosité leur ferait lever l'étendard contre moi plus que contre

tout autre ; vois que pour les concessions qu'on est disposé à leur faire, ils seraient plus exigeants vis-à-vis de moi qu'envers les ministres actuels ; vois où j'irais m'enfourner au moment où les autres se retirent.

« Voilà Lainé qui fait comme Corbière : il s'est arrangé pour ne plus payer les mille francs d'impôts afin de n'être plus éligible. Pour que la composition d'un ministère fort pût s'opérer en ce sens, il faudrait garder le duc de Richelieu, le ministre de la Guerre, Pasquier et le garde des Sceaux, et leur adjoindre Lainé à la Marine, Corbière à l'Intérieur et moi aux Finances, ce qui serait encore fort désagréable parce que Roy s'est bien conduit et tient à rester : ce serait une injustice que de le renvoyer. Mais un arrangement comme celui qu'on proposera sans doute, me paraît impraticable : je suis jusqu'à présent décidé à le refuser. Que n'es-tu ici, ma bonne amie, pour m'aider de ton affection et de ta bonne tête dans ces circonstances ; comme j'ai toujours besoin de toi ! C'est mon bonheur parce que cela me fait sentir combien je t'aime et toute ma vie est là ; mais aussi vivre loin de toi comme je le fais, m'est un tourment de tous les instants [1]. »

1. Voici quelques lignes du carnet de M. de Villèle, se rapportant à la même date : « 16 juin. Été chez M. le duc de Richelieu « où j'ai trouvé Benoist et Corbière ; passé à la Chambre plusieurs « chapitres du budget de l'Intérieur ; dîné chez moi avec Corbière : « nous nous sommes entretenus longtemps de la situation.

« 17. Été déjeuner avec Corbière chez Lainé, qui m'a presque offert « le ministère de l'Intérieur ; ensuite à la Chambre, où a fini le « budget de ce ministère, et commencé celui de la Guerre ; dîné « chez M. Pasquier ; fait mes adieux à Corbière.

« 18. Dîné chez M. le duc de Richelieu avec Mme de Jumilhac et « M. Laine. »

CLXXII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, mercredi 21 juin 1820.

« Rien de nouveau ici depuis dimanche. Je suis allé le soir dîner où je t'avais dit, j'y ai été reçu fort amicalement et tout à fait en famille puisqu'il n'y avait que le beau-frère du duc de Richelieu, sa sœur, M. Lainé et moi ; mais il n'a été question de rien de sérieux. Aujourd'hui après la séance, on vient me prendre à la Chambre pour aller dîner et coucher à la campagne chez M. de Serre qui l'a désiré ainsi. Je ne suis pas fâché d'être à même de voir ce qu'il pense sur beaucoup de choses, parce que c'est de tous les ministres celui qui a le plus de talent et de caractère et sur les vues duquel on est le moins rassuré, mais bien à tort, je crois : c'est ce que je verrai et je te conterai ce que j'aurai su. M. Decazes arrive ici : ne vous en effrayez pas ; ce n'est qu'en passant; au bout de quelques jours il repartira pour Londres : cela est certain.

« L'important pour toi et pour moi, ce serait de savoir l'époque où je pourrai partir d'ici. Tout le monde s'en va; nous avons chaque jour beaucoup de peine à nous compléter ; il est donc impossible que je quitte tant que la seconde loi du budget ne sera pas votée. Nos calculs nous avaient portés à espérer que ce serait le 7 ou le 8 du mois prochain; je l'espère encore ; nous quitterons sans doute Paris le 10, pour t'arriver le 15. Dieu veuille que rien ne retarde pour moi ce bonheur. Je ne perdrai pas un instant, sois-en sûre ; je suis capable de monter en voiture le

moment d'après celui où j'aurai mis ma boule dans l'urne. »

CLXXIII. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, le 23 juin 1820.

« Ma bien bonne amie, j'ai vu avec beaucoup de plaisir par ta dernière lettre que tu avais laissé Villèle aller aux écoles de droit le jour où l'on t'avertissait qu'il devait y être insulté. Je reconnais là ma bonne chère femme; je sens tout ce qu'a dû lui dire son cœur maternel, mais je sais aussi ce qu'a dû lui inspirer son caractère, sa fierté et son jugement. J'ai vu avec grand plaisir que le parti le plus brave avait été aussi le plus sûr; il en est presque toujours ainsi.

« Je suis aussi fort aise que nos royalistes préfèrent la loi qui a passé, à celle des deux degrés; j'aime qu'on soit content de ce qu'on a, et il nous a été impossible d'avoir mieux. Tu vois à merveille le côté faible de ce mode d'élection; il ne nous débarrassera d'aucun chef de faction; tout homme influent arrivera dans la Chambre. Aussi faut-il s'appliquer surtout à obtenir une forte majorité, sans quoi tout est perdu; il ne faut pas perdre une seule voix et les élections qui vont avoir lieu, seront sous ce rapport de la plus grande importance.

« J'ai été dîner et coucher à la campagne chez M. de Serre[1]. C'est sur la route de Puteaux, à une distance

1. Carnet de M. de Villèle : « 21 juin. Été le soir dîner et cou-
« cher à la campagne chez M. de Serre, avec le duc de Richelieu,
« Froc-Laboulaye et Wendel; été satisfait de leurs dispositions. »

double, sur les bords de la Seine, en un village nommé Carrières. J'y ai trouvé le duc de Richelieu, qui y est resté pour dîner avec nous, bien qu'il n'en eût pas d'abord le projet. Ces deux ministres sont fort bien ensemble, quoi qu'on se plaise à en dire dans le public. Ils sont dans les meilleures dispositions pour la marche à suivre. Ils n'ont rien à craindre du passage de M. Decazes ici, il y restera peu de jours et va à son ambassade d'Angleterre; il ne peut rentrer au ministère, ainsi tout ce qu'on dit encore sur ce point est dénué de fondement. Enfin, ma bonne amie, ne redoute pas le retour de M. de Serre aux doctrinaires et encore moins à leurs doctrines; je t'assure que cela me paraît impossible; il est au contraire fort sensible à la mauvaise conduite qu'ils ont tenue durant cette session. Sa santé s'est bien améliorée ; il ne tousse plus, engraisse et s'en tirera, je l'espère. C'est l'homme le plus fort et le plus prononcé du ministère. Sa femme, qui a toujours été *ultra*, était aux anges de nous voir raccommodés et marchant de concert ; elle a les doctrinaires en horreur et depuis la maladie de son mari, a beaucoup d'empire sur lui.

« Si tu me demandes maintenant ce que je crois que l'on fera, je te dirai que rien ne me paraît décidé. On sent l'insuffisance du ministère, mais quand une session finit, on sent encore plus la facilité de jouir du repos et de rester comme on est : c'est probablement ce qui se fera. Siméon est un de ceux dont, assez généralement, le changement serait reconnu nécessaire. On parle beaucoup pour le remplacer de Ravez ou de ton serviteur; pour Ravez, je ne sais

ce qui en est ; quant à moi, je sais bien qu'il n'en est rien et que je veux aller aux eaux. On a parlé aussi d'un changement au ministère de la Marine : j'y crois encore moins qu'à celui de Siméon, et je persiste à penser qu'aucun changement n'aura lieu d'ici aux élections. Voilà mon opinion : je n'en sais pas plus que les autres, mais tu verras que j'aurai raison. Adieu, bien bonne et bien chère amie. »

CLXXIV. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, 25 juin 1820.

« On fait tout ce qu'on peut ici pour m'empêcher de partir. On me disait avant-hier, dans cette maison où tu sais que je vais à une heure tellement tardive que cela te faisait craindre quelque accident au retour, on me disait donc que mon départ était impossible. Je parlai de ma santé et des eaux : on me répondit aussitôt qu'il y en avait de très bonnes beaucoup plus près d'ici et que c'était à celles-là qu'il fallait aller. Tout cela est fort aimable ; mais ma femme, mes enfants, mon père et ma mère, mon Morvilles? Il n'y a que moi qui sente que rien ne peut me dédommager de la privation de tout cela, que ma santé comme mon bonheur dépendent de leur possession. Aussi je n'écoute rien et je pars d'aujourd'hui en quinze : c'est déjà bien assez long.

« Depuis quelques jours on parle beaucoup de ton mari pour un ministère ; n'en crois rien ; il n'en est autrement question que comme un projet dont il sera toujours fort loin de presser l'exécution, et qui n'est pas assez du goût de quelques autres pour

qu'il aboutisse par leur seul fait. Sois donc tranquille : je ne serai pas mis dans la nécessité de refuser et je ne te serai pas enlevé. On ne peut répondre pour l'avenir, mais d'ici à trois ou quatre mois, tu n'as rien à craindre sous ce rapport : tout ce qu'on raconte n'a aucun fondement.

« On n'est en ce moment occupé ici que de M. Decazes, de la bonne réception que le Roi lui a faite, des nombreuses visites qu'il reçoit : enfin c'est une véritable crise politique. Les mauvais espèrent renverser ce qui existe, en flattant le penchant du Roi pour lui ; les bons ont des peurs de l'autre monde. Je crois qu'ils ont tort les uns et les autres, que sa présence ne nuira à rien, qu'il va repartir pour l'Angleterre dans deux ou trois jours, et que tout ceci n'aura aucune suite importante en politique.

« Il ne faut pas trop vous presser pour faire des désignations de députés. D'abord vous ne savez pas si l'on cassera la Chambre ou non. Ensuite, ces élections doivent être combinées avec les ministres afin de présenter un résultat satisfaisant dans leur ensemble, ce qui décidera de la majorité dans la Chambre. Il faut pour cela que les royalistes et les ministériels marchent partout d'accord, et cet accord ne peut résulter que de concessions mutuelles. Chez nous, je suis convaincu qu'on nous demanderait de seconder la nomination de Gary et je ne vois pas comment nous pourrions nous y refuser, du moment que nous choisirions les six autres. J'approuve fort que l'on porte Saint-Raymond : il est bon d'avoir un député du commerce. Il n'en faudrait plus qu'un; pourquoi ne serait-ce pas Marsac? »

CLXXV. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 28 juin 1820.

« Ne croyez donc pas tout ce que nos royalistes débitent en haine des ministres et parce qu'ils ne savent jamais se contenter d'un bien, quand le mieux est impossible. L'affaire des gardes du corps n'est pas comme on l'a dit; ce qu'on débite en ce moment sur une dispute entre le duc de Richelieu et Donnadieu, n'est pas non plus ce qu'on se plaît à raconter. Enfin, on va aussi vous faire cent contes sur Decazes : il n'y aura de vrai que son départ prochain et inévitable pour Londres.

« Notre Chambre se décompose chaque jour; il est à craindre qu'il ne reste pas assez de monde pour voter la dernière loi de finances, dont la discussion ne commencera guère que lundi prochain, et à laquelle on mettra bien quinze jours. Cela me fait frémir pour l'époque de mon départ, parce qu'il est possible qu'on prenne le parti de refuser les passeports. Mais ce ne serait pas raisonnable à mon égard, moi qui suis là depuis neuf mois et qui ai une si longue route à faire; on devrait plutôt faire revenir ceux qui ne sont pas loin de Paris et qui sont déjà rentrés chez eux. Je t'assure, quelque chose qui arrive, que je serai récalcitrant et partirai le 9 à deux heures après-midi, pour t'arriver le samedi 14, à sept ou huit heures du soir, à moins qu'on n'arrête mes passeports. Tu pourrais m'adresser un mot de nouvelles à Montauban, chez M^me^ de Monmilau, par le courrier de jeudi. Entends-toi avec M^me^ de Limairac

pour cela; mettez vos deux lettres ensemble.

« On voudrait bien me retenir d'une autre manière, ainsi que je l'ai déjà marqué, mais je ne donne pas dans de semblables paquets, et, par bonheur pour moi, ces tentatives ne sont pas tellement décisives que je sois en rien responsable de mon opposition. La vérité est que je ne m'en soucie nullement et que sans doute beaucoup d'autres ne s'en soucient pas plus que moi. Sous ce rapport aussi, il n'est pas probable que mon retour auprès de toi soit entravé ou retardé.

« Notre sort va dépendre des prochaines élections. Il est bien important qu'on s'entende pour en exclure les ennemis de notre repos; c'est le but que tous les honnêtes gens doivent chercher à atteindre dans ces élections, qui auront probablement lieu en septembre prochain. »

CLXXVI. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 2 juillet 1820.

« Nos affaires vont à ravir; tout est au calme le plus plat; on n'a eu sur moi aucune vue contrariante; de toutes parts on me traite avec beaucoup d'obligeance et l'on n'insiste nulle part pour me faire rester : c'est tout ce que je désire le plus au monde dans mon petit intérêt privé, car certainement ces gens-ci ne savent ce qu'ils font au point de vue de l'intérêt public et du leur; c'était tout à fait leur jeu d'agir autrement. Ils me menacent bien de m'atteler au collier de misère aussitôt après les élections; mais qui a terme ne doit rien, et je m'en rapporte à eux-

mêmes pour trouver alors quelque autre bonne raison pour m'ajourner ; je te réponds bien que je ne viendrai pas les ennuyer et les sommer de tenir leur parole. Du reste ils me paraissent assez bien disposés. Je crois qu'ils vont mettre les doctrinaires à la porte du Conseil d'État et y faire rentrer Benoist. Je crois que Chateaubriand va ravoir sa place de ministre d'État et sera chargé d'affaires à Florence, ou ambassadeur auprès du roi des Pays-Bas. Je crois qu'on va renvoyer quatre ou six des plus mauvais préfets, et en faire danser beaucoup d'autres ; les renvoyés seront remplacés par de bons royalistes destitués. Enfin je crois qu'on se débarrassera des trente ou quarante mauvais sous-préfets que M. Decazes avait placés durant son alliance avec les gens de la gauche. Quant aux élections, ils assurent que tous leurs agents auront ordre de les concerter avec les royalistes. Ils sont en effet dans la nécessité d'opérer entre les électeurs la même coalition ministério-royaliste dont nous avons donné l'exemple cette année à la Chambre, sans quoi le trône, eux et nous, sommes perdus. Ils pourront pécher par faiblesse et par incapacité, mais nous tromper et n'être pas de bonne foi, comme quelques personnes le craignent, je t'avouerai que cela me paraît impossible. Decazes part mercredi prochain. Son arrivée a fait grande sensation les premiers jours, maintenant on ne s'en occupe plus : en s'entêtant à rester, il s'est usé au lieu d'acquérir de la force. Encore quinze jours de séjour comme cela et il ne serait plus du tout à craindre. C'est ainsi que les choses tournent souvent tout autrement qu'on ne l'avait pensé.

« La punition de Donnadieu ne fait pas un trop mauvais effet. On ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il a tenu les propos les plus faux et les plus inconvenants. Les royalistes eux-mêmes, tout en gémissant sur l'injustice et les gaucheries qui l'ont exaspéré, reconnaissent que le gouvernement ne pouvait sans s'avilir tolérer ses incartades, et qu'en tout cela cet homme s'est laissé pousser par les intrigues de ceux qui voulaient perdre le duc de Richelieu pour prendre sa place. »

CLXXVII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 5 juillet 1820.

« Ma bonne amie, je suis désolé de voir la tournure allongée qu'a prise hier notre discussion. Je ne sais en vérité ce que je vais faire ; je ne tiens plus ici d'impatience, de fatigue et d'ennui. J'ai pris toutes mes mesures pour partir dimanche après la messe ; je comptais que la loi des voies et moyens serait terminée samedi ; il est maintenant clair qu'elle ne le sera pas. D'autre part la Chambre se dégarnit à tel point que l'on me refusera probablement mon congé, si je le demande, et qu'il me faudra pour partir faire un coup de tête, c'est-à-dire m'en aller sans passeport. Tout cela me tourmente et me vexe ; je suis fâché de te faire partager ces ennuis, mais comment te taire ce qui m'affecte le plus ? Peut-être aurai-je de meilleures nouvelles à te donner par le courrier de vendredi. Dans tous les cas tu seras fixée par celui de dimanche, qui t'arrivera jeudi, un jour au moins avant nous. Il n'y a que les lenteurs de

cette malheureuse Chambre qui puissent nous retenir ; je me suis annoncé partout comme devant partir dimanche, j'ai pris congé en plusieurs lieux où je pouvais craindre qu'on ne voulût me retenir. La voiture est prête, Modeste aussi ; Limairac grille d'être en route ; ainsi tu vois qu'il n'y a rien qui puisse me retarder sinon un obstacle invincible, tel que le refus absolu d'un congé et la crainte d'être trouvé trop blâmable si la Chambre devenait incomplète par mon départ.

« Je t'assure qu'il est bien nécessaire que je parte afin d'avoir un peu de repos. Depuis que j'approche du moment de mon départ, je suis deux fois plus accablé par les visites, par les affaires, par les dîners. Croirais-tu que partant dimanche à deux heures, je suis obligé d'aller coucher samedi à trois lieues de Paris et d'être dimanche matin en costume, à neuf heures, pour revenir ensuite me déshabiller, entendre la messe, déjeuner et partir; et tout cela m'est imposé sans que je puisse l'éviter. En vérité il faudrait un corps de fer pour y tenir et malheureusement le mien est fort fragile. Je me reposerai donc en voiture; je compte surtout beaucoup sur la satisfaction que j'aurai à me voir enfin si près, et à terme fixe, du moment de notre réunion.

« Rien de nouveau ici. On dit que M. Decazes part demain ; son voyage n'aura pas fait grande sensation. Je pense que la prison de Donnadieu n'aura pas non plus de grandes suites. On s'accorde assez à ce sentiment, que M. le duc de Richelieu a maladroitement fait la commission dont il était chargé, et que Donnadieu a montré une violence

absurde et ensuite une impardonnable légèreté. On croit que Chateaubriand va rentrer en grâce, être rétabli ministre d'État et envoyé en ambassade à Florence, à Turin, ou en Hollande. Enfin les élections n'auront probablement lieu que vers le 1er octobre, époque des couches de Mme la duchesse de Berry. Si elle a un garçon, comme elle le croit, et que nous ayons une bonne Chambre, comme cela se peut, nous pouvons encore nous tirer d'affaire sans convulsions.

« Je n'ai à me plaindre que des lenteurs de la Chambre et de l'incertitude où elles me tiennent sur le moment si désiré où je serai enfin au milieu de vous et auprès de toi, car S. A. R. Monsieur est plein de bonté pour moi; les ministres me comblent de prévenances, de témoignages de confiance; j'ajouterais de promesses, si je pouvais donner ce nom à ce que je trouve plus menaçant que désirable. Enfin on me rend généralement justice sur la sagesse de la direction que j'ai suivie pendant cette session et c'est le dédommagement de tout ce que j'ai souffert depuis neuf mois, qui pouvait le plus me toucher.

« Mais tout cela n'est que vanité. Le réel, c'est la fin de ces neuf mois, c'est que je suis au moment de te rejoindre, c'est que je vais vous posséder tous, bonheur dont j'ai tant de fois désespéré durant mes tourments [1]. »

1. Le 9 juillet, M. de Villèle écrivait : « J'ai dîné hier chez de « Serre, et j'ai été content de ses dispositions. Je dîne aujourd'hui « chez le duc de Richelieu. J'irai de là faire aux autres ministres « ma visite d'adieu. Tout ce personnel est faible et aura de la « peine à nous sauver; mais ils en ont du moins l'intention : c'est « quelque chose. Nous avons appris à nous contenter de peu. »

Nous lisons dans le carnet de M. de Villèle : « Le 11 juillet. Été « à dix heures et demie au Conseil des ministres sur leur invitation;

1820 (2me session).

CLXXVIII. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, le 30 novembre 1820.

« Ma bonne amie, j'ai supporté le voyage comme tu l'aurais fait toi-même[1]; je n'étais pas du tout fatigué hier quand je suis arrivé. Je ne me suis couché qu'à onze heures et n'ai pas plus dormi cette nuit qu'à l'ordinaire. Ce matin je me trouve fort bien et si je vous avais avec moi, en vérité je serais à merveille. Je n'ai que ce mal, mais il est bien grand et me poursuit partout.

« J'ai déjà vu beaucoup de monde. Ce qui te paraîtra bien fou de ma part, c'est d'avoir accepté hier même de dîner chez M. de Serre, en famille à la vérité, et à la condition de me retirer à huit heures; mais il m'avait écrit un billet si pressant et si amical que je n'ai pu me refuser à y aller. Aujourd'hui je dîne chez Piet avec toute la bande exaltée qui veut lever un étendard à l'extrême droite, Vaublanc, Donnadieu, Dudon, Blondel d'Aubers, etc.; ils avaient déjà

« on y est très résolu à persister dans la voie royaliste, à faire « l'élection du cinquième sortant et des grands collèges par l'union « de la droite et des centres avec le gouvernement, et à éliminer « des administrations ceux qui refuseraient de marcher dans ce « sens. Rentré chez moi à une heure; parti à deux heures avec ma « nièce et son fils pour Toulouse, où nous sommes arrivés le 16 au « soir. »

1. M. de Villèle, à peine rétabli d'une maladie de foie, était parti de Toulouse le 25 novembre par la malle-poste et arrivé à Paris le 29.

créé une réunion chez M. de Vaublanc en opposition avec celle de Piet; ils ont fait leurs listes pour la présidence, dont ils n'ont osé exclure ni Corbière ni moi, mais ils ne veulent y porter ni Ravez ni Lainé. Ils veulent en un mot faire comme s'ils étaient les maîtres, et je crois qu'à l'appel ils se trouveront huit ou dix. C'est ce que je leur dirai très tranquillement, s'ils veulent trop se lancer ce soir. J'aurai Piet, La Bouillerie, Pardessus et Bertin pour me soutenir, en attendant les renforts qu'amènera chaque jour l'arrivée de quelque nouveau collègue.

« Demain, je dîne chez M^me^ de Rougé et j'irai de là au Château, où l'on ne m'a pas fait venir hier par discrétion pour moi et d'où l'on est absent aujourd'hui; les dispositions y sont excellentes et très sages, m'a-t-on assuré.

« M. le duc de Richelieu est à la campagne et ne doit revenir que demain. On dit qu'il est parti avec de l'humeur au sujet de la liste des gentilshommes de la Chambre, que le Roi a choisis contre son gré. Son absence fait que je n'ai pu savoir grand'chose relativement au plan général de campagne pour lequel Corbière et moi avons été mandés.

« Voici ce qui me paraît cependant résulter de la conversation que j'ai eue avec M. de Serre : on sent la nécessité de marcher d'accord avec les royalistes, on sent que le meilleur moyen d'assurer ce résultat est de faire entrer au Conseil du Roi deux hommes dont les royalistes soient sûrs et qui aient leur confiance; ce seraient Corbière et moi. La chose serait déjà faite si, par une faiblesse et une méfiance qui ne t'étonneront point, après avoir admis ce principe,

on n'en avait reconnu un autre qui paraît l'exclure; c'est-à-dire, si on ne déclarait en même temps qu'aucun des ministres actuels ne peut honorablement se retirer, et avoir l'air d'être chassé par l'arrivée des royalistes. On n'a trouvé qu'un moyen de concilier deux choses aussi inconciliables, c'est de créer deux nouveaux ministères, l'un, de l'Instruction publique pour Corbière, Lainé ne voulant point accepter, ou l'office de procureur général près la Cour des pairs, auquel serait donnée l'entrée au Conseil, Ravez tenant comme un diable à reprendre sa place de président de la Chambre; et de l'autre part en divisant le ministère des Finances, pour me donner la partie des contributions indirectes, des douanes, de l'enregistrement, des loteries, des postes, enfin de toutes les régies financières, celle des impôts directs exceptée.

« Tu vois d'un coup d'œil où tout cela mène, la faiblesse et l'égoïsme dominant toujours, et l'intérêt général étant compté pour rien. On cède à la force des élections royalistes en faisant place au Conseil à deux royalistes; après cela on ne veut déplacer personne; alors on cherche à colloquer les deux nouveaux venus comme on peut.

« De Serre m'a parlé de la présidence comme d'une chose à laquelle on avait pensé pour moi; mais l'inconvénient, m'a-t-il dit, c'est que nous vous perdrions comme orateur et que nous avons besoin de renfort, car nous sommes faibles; en second lieu, nous trouverions difficilement une place analogue pour Corbière et il est utile de vous traiter tous deux également bien; en troisième lieu, la présidence ne

peut donner entrée au Conseil et c'est là pourtant qu'il faut donner des garanties aux royalistes, si nous voulons qu'ils marchent avec nous; enfin Ravez tient à la présidence par-dessus tout; il va quitter les fonctions de procureur général près la Cour des pairs, afin qu'elles ne soient pas un obstacle à sa réélection. Ainsi rien n'est décidé et ces braves gens-là, à la veille d'ouvrir la session, ne savent encore, ni avec quel ministère ils la passeront, ni quelles lois ils présenteront. Il semble que sur ce point ce qu'ils désireraient le plus serait d'obtenir de la Chambre qu'elle déclarât le renouvellement intégral substitué au renouvellement par cinquième, la durée ordinaire de la Chambre portée à sept ans et la Chambre actuelle prolongée de cinq années, y compris celle qui est en cours. On ferait deux budgets pendant cette session et l'on n'aurait pas d'élection d'ici à cinq ans. C'est bien certainement là où ils désirent en venir, et ce qu'ils n'osent encore annoncer positivement, de crainte que cela n'effarouche, tout prêts à y renoncer s'ils voient que les députés ne s'en soucient pas. Je ne leur ai pas caché ma répugnance personnelle à me déclarer député pour cinq ans, lorsque les cinq années pour lesquelles j'avais été élu étaient expirées. Quoi qu'il en soit, il me paraît généralement admis, et au château, et au ministère, et parmi les royalistes du dehors que, Corbière et moi, nous allons, d'ici à l'ouverture de la session, être affublés de manière ou d'autre d'une espèce de ministère donnant entrée au Conseil; que la partie à laquelle on me destine sera un démembrement des Finances et qu'on garde à Corbière une

grande place de magistrature ou la direction de l'Instruction publique. Ce diable-là rechigne et se fait tirer l'oreille pour venir; déjà les ministres ont transigé avec lui et lui ont accordé de ne venir que dans huit jours; mais je pense qu'il se rendra et qu'on le fera consentir à ce qui paraîtra convenable. Il ne m'a pas écrit, ce qui fait que sur ce point je n'en sais pas plus que les autres.

« Je te quitte pour aller chez Piet; je t'écrirai demain matin ce qui s'y sera passé. Je déjeune chez le garde des Sceaux; je te dirai aussi ce que j'y aurai su.

« Ce 1er décembre, à 2 heures après-midi.

« Je sors de chez M. de Serre; rien de nouveau de ce côté. Ni M. le duc de Richelieu, ni Corbière, ne sont arrivés. On est fort combattu entre nous prendre pour collaborateurs et nous perdre pour contenir le côté droit.

« J'ai dîné chez Piet avec tous nos fous; ils ont été fort bien pour moi. Tant que j'ai été là, ils n'ont rien osé proposer; ils ont voulu le faire après mon départ et ont été repoussés avec perte. Dis à nos collègues qu'en partant de Toulouse le 10, c'est tout ce qu'il faut. »

CLXXIX. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, ce dimanche 3 décembre 1820.

« Ma bonne amie, je te remercie bien de ta bonne lettre. Sois tranquille sur ma santé, elle continue à être très satisfaisante; c'est vraiment miraculeux comme le trajet en malle-poste m'a été favorable;

cette secousse m'a procuré un bien-être sensible. Monsieur, que j'ai vu hier, a eu la bonté de m'offrir de m'envoyer son médecin; je l'accepterai si je me sens repris; quant à présent, je t'assure que je vais on ne peut mieux.

« Corbière a écrit avant-hier au garde des Sceaux qu'il serait ici le 12 : tu vois qu'il ne se gêne pas. Il l'a chargé de me dire de lui écrire; je l'ai fait aujourd'hui. Je sais qu'on l'a fort pressé par ailleurs; peut-être viendra-t-il plus tôt. En attendant, les choses s'éclaircissent un peu ici. On disait hier que, de son propre mouvement, Siméon demandait à quitter le ministère; ce qui me ferait croire qu'il y a en effet quelque chose de semblable, c'est que je n'ai pas entendu parler du duc de Richelieu, qui cependant est ici depuis avant-hier soir et que je n'ai pas encore vu.

« Il va sans doute se faire, comme toutes les autres années, que l'arrivée de la Chambre va amener un changement de ministère. Gare à moi; je risque d'être bien plus chargé, car j'ai peur qu'on ne songe à m'appliquer l'Intérieur. Je ne puis rien t'en dire, je n'en sais rien; mais il paraît inévitable à tout le monde, et beaucoup ont la bonté de le désirer, qu'avant l'ouverture de la session j'aurai, sans pouvoir m'en dédire, ce lourd fardeau à supporter. Encore si l'on s'y était pris assez à l'avance pour qu'il fût possible de préparer les travaux de la session : cela est vraiment pitoyable.

« On se plaint cruellement ici de la manière dont s'opère la réorganisation de l'armée. C'est partout comme chez vous : on renvoie au moins autant de

bons que de mauvais. On dit maintenant que c'est pour faire sauter Latour-Maubourg et le remplacer par M. de Lauriston, que M. Mounier a envie de remplacer à son tour au ministère de la Maison du Roi. Au milieu des dangers qui nous environnent, cela est épouvantable et inspire le dégoût.

« Adieu, bien bonne, je te quitte pour aller faire ma visite au Château. »

CLXXX. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 6 décembre 1820.

« Déjà huit jours que je suis ici, ma bonne amie, et bientôt quinze que je suis séparé de toi; il faut avoir une rude patience pour se soumettre à un tel genre de vie, avec le besoin que je sens si bien, de vivre au milieu de vous. J'ignore encore si ce sacrifice portera quelque fruit et si les choses en iront mieux que si j'étais resté chez moi.

« En effet, M. Lainé et Corbière n'étant pas arrivés, on renvoie tout parti à discuter et à prendre jusqu'à leur venue. Cependant on a beaucoup de pourparlers avec moi; de toutes parts, royalistes et ministériels viennent me prêcher pour me faire accepter d'entrer au ministère, mettant, à ce qu'ils disent, leur confiance dans le gouvernement à ce prix. De leur côté, les ministres sont décidés, m'assurent-ils, à faire sur ce point ce que nous croirons dans l'intérêt public, soit tout de suite, soit pendant la session, soit après qu'elle sera terminée; ils promettent l'exécution ponctuelle et à jour fixe de ce qui aura été stipulé. Tout cela te fera voir combien

ces gens sont faibles, lâchent prise difficilement et savent peu juger et les hommes et les choses. Ainsi jusqu'à l'arrivée des deux absents, c'est-à-dire pendant encore une semaine, nous serons sans détermination ; la plus probable est le partage du ministère des Finances en deux moitiés ; on laisserait la partie des dépenses à M. Roy et l'on m'embâterait de la partie des recettes ; on donnerait à Corbière l'Instruction publique et les Cultes, et par ce moyen tous les ministres actuels resteraient à leur poste. La part qu'on prétend me faire donne la disposition d'un personnel immense, car ce sont toutes les douanes, toutes les contributions indirectes, tout l'enregistrement, tous les percepteurs et tous les receveurs, enfin toutes les directions générales à Paris : il y a de quoi en frémir ; mais aussi il y a de quoi être fort utile, dans une partie où l'opinion est bien mauvaise. De son côté, Corbière pourrait porter remède à des maux bien graves dans l'Instruction publique, et favoriser le retour à la religion avec la direction des Cultes. Il sera cependant regrettable qu'on n'ait pas tout simplement donné une retraite de nature à les satisfaire à deux hommes inutiles au ministère, pour faire place aux deux qu'on croit nécessaires. Je ne me suis pas gêné pour le dire, mais les oreilles sont closes : on a toujours peur d'en faire trop pour les royalistes. Quant à nous, ce que nous voudrions, serait d'être laissés tranquilles dans notre coin. Je dis aux ministres : « Je n'entrerai qu'avec Corbière « et dans une situation convenable et uniquement « parce que vous l'exigez. » Je dis aux royalistes : « Calculez bien l'intérêt de la cause ; voyez s'il vous

« convient que j'accepte, je ne le ferai qu'à cette « condition. Mais aussi si nous nous sacrifions, ce « ne peut être qu'avec la certitude que vous nous « soutiendrez imperturbablement et sans déviation.»

« Dis au général [1] que je tiens de haut que nous allons le perdre, mais que je ne puis en être fâché, y ayant travaillé moi-même dans son intérêt. Je crois être sûr qu'il va être nommé au commandement de la Garde, laissé vacant par Lauriston.

« Dimanche dernier, Madame m'a beaucoup demandé de tes nouvelles, pourquoi tu ne venais pas à Paris avec moi ; ils m'ont tous comblé. Je le suis partout en ce moment et n'en vis pas moins dans le chagrin, étant loin de toi. Arrange donc tes affaires pour ne pas retarder mon bonheur, s'il peut s'effectuer [2]. »

CLXXXI. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, ce vendredi 8 décembre 1820.

« Je t'écris aujourd'hui de grand matin au risque de griffonner beaucoup, y voyant encore très peu. C'est que tu ne saurais t'imaginer comme je suis obsédé dès le grand matin par les visites ; quand une fois il m'en vient une, elles se succèdent si bien qu'il m'est impossible de reprendre la plume pour achever mes lettres avant le départ du courrier. J'ai vu hier Mlle de Souville, à qui il tarde fort de te voir ;

1. Le général Partouneaux.

2. Le même jour, 6 décembre, M. de Villèle écrivait sur son carnet : « Été chez le ministre de l'Intérieur, où j'ai cru trouver « de l'embarras à mon égard, comme on est avec un postulant à « l'héritage. Il a tort, car je le redoute plus que je ne le désire. »

elle a été fort amicale pour Modeste et pour moi; elle a un peu vieilli, mais, à cela près, est toujours la même.

« Croirais-tu que je n'ai pas encore reçu un mot de Corbière : c'est un peu fort. Ceci, joint à l'accroissement que j'observe dans le parti de nos exagérés, me donne à penser et m'impose la nécessité d'être beaucoup plus réservé pour consentir aux propositions dont on m'obsède. Le ministère sent bien que je suis plus facile et de meilleure composition que mon camarade; aussi me voudrait-il à toute force dans son sein et ne se soucie-t-il pas beaucoup de Corbière. Mais de tout cela il pourrait résulter une division bien funeste dans le royalisme, et comme il n'est pas déjà trop fort en France pour lutter contre la révolution, nous retomberions très promptement dans les dangers auquels nous venons d'échapper comme par miracle.

« Chateaubriand était au moment de partir pour son ambassade : voilà qu'hier il a déclaré ne plus vouloir l'accepter, à moins qu'on ne le nommât en même temps ministre d'État. Cela s'arrangera, je l'espère; mais il paraît qu'on a beaucoup de peine à y faire consentir le Roi.

« Donnadieu, M. de Vaublanc, M. Dudon et tous les préfets destitués qui ont été nommés à la Chambre, font le diable pour pousser les royalistes à se mettre dans l'opposition. Ils avaient déjà arrangé leurs nominations pour la présidence et décidé de rejeter les six douzièmes, dans une réunion qui se tenait tous les lundis chez M. de Vaublanc. Hier, ils sont venus à la réunion de Piet; nous étions trente-trois; ils ont

voulu faire passer que tous les lundis on se réunirait chez Vaublanc, et tous les jeudis chez Piet. Je m'y suis fortement opposé ; j'ai été bien soutenu par Bertin de Vaux qui marche à merveille ; mais j'ai eu beaucoup de peine à obtenir qu'on ne reconnût qu'une réunion royaliste et qu'elle eût lieu chez Piet. Ils m'ont interrompu et ont hurlé après moi une ou deux fois ; j'ai tenu bon et j'ai fini par l'emporter. Mais il s'est formé là une intrigue violente pour nous faire faire des sottises ; nous verrons ce que cela deviendra. »

CLXXXII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 10 décembre 1820.

« ... Garnier-Dufougeray vient d'arriver ; il m'a porté une lettre de Corbière très bonne, très amicale ; il sera ici mardi matin et veut venir, au sortir de la malle-poste, s'enfermer avec moi pour que nous causions ensemble avant qu'il ne voie aucun autre. Garnier-Dufougeray est tout à fait raisonnable et va employer tous ses moyens à contenir et même à ramener nos fous. C'est un homme fort intelligent et très actif ; il m'a promis de ne pas s'y épargner.

« Je conterai tout à Corbière ; je verrai ce qu'il en pense et nous prendrons ensemble notre parti. Si c'est de refuser, ce sera sans appel ; il n'y aura plus rien à voir. Si c'est d'accepter, il faudra encore en venir à de plus grandes explications avec les ministres sur le *quoi* et le *comment* ; il faudra, en outre, attendre la réunion des

nôtres jeudi chez Piet, afin de voir dans quel sens ils veulent décidément marcher cette session, car nous ne pouvons nous sacrifier qu'autant qu'ils prendront à leur tour l'engagement de nous suivre et de nous soutenir. Voilà où nous en sommes. Mercredi, je te dirai ce que veut faire Corbière, mais ce ne sera probablement que vendredi que je pourrai te marquer définitivement le parti que nous aurons pris.

« Adieu, bien bonne et bien chère amie, je commence à avoir du chagrin de laisser Villèle, si tu viens; je crois cependant que c'est ce qu'il y a de mieux à faire; ce ne sera pas long et l'air qu'on respire là où nous serons est assez malsain pour qu'il ne faille pas s'empresser d'en enivrer ces jeunes têtes. La pauvre Louise est peut-être déjà assez grande pour en souffrir. Adieu, embrasse ces chers enfants et aime-moi bien, car je t'aime de tout mon cœur[1]. »

CLXXXIII. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, ce mercredi, 13 décembre 1820.

« Ma bonne amie, Corbière est arrivé hier; il est tout à fait raisonnable et décidé à accepter, si l'on s'arrête à des choses faisables. Il trouve comme toi, comme nous tous, qu'il eût bien mieux valu procéder par remplacement que de la manière qu'on a en vue; mais tout pesé et calculé, si l'on persiste à

1. Ce même jour, 10 décembre 1820, M. de Villèle écrivait sur son carnet : « Dîné chez M. le duc de Doudeauville avec M. Delalot, « nouveau député qui a du talent, dit-on, mais qui m'a paru dans « de fausses idées en politique. »

vouloir ce dont on a parlé, c'est-à-dire, le mettre à l'Instruction publique et aux Cultes avec entrée au Conseil, et moi aux recettes avec le même privilège, il est décidé à y consentir. C'est l'avis de Chateaubriand, de Mathieu, de Jules, de Bertin et de presque tous nos amis. Il faut te dire que le grand mot de tous les royalistes qui arrivent, est : « Ce ministère « n'a pas notre confiance : qu'a-t-il fait pour nous en « inspirer? Que fait-il encore en ce moment? On « avait dit qu'il allait appeler des royalistes : voyez « s'il le fait. » De là disposition à l'hostilité de leur part et difficulté infinie pour nous à les maintenir dans une bonne voie. Rien n'est encore arrêté, mais voilà nos dispositions.

« Nous sommes entraînés malgré nous dans le parti que nous prenons. Si nous refusions ce que tout le monde sait qu'on nous propose, il deviendrait à l'instant impossible d'empêcher ceux qui compromettent la cause par leurs folies, de lever leur étendard, d'y rallier Chateaubriand, disposé en ce cas à renoncer à son départ, et avec lui une foule de mécontents que nous avons dans nos rangs. La guerre recommencerait malgré nous et tout serait perdu. Si nous acceptons les propositions qu'on nous fait, Chateaubriand part, les violents ont moins de moyens pour faire des sottises et le ministère devient plus fort pour entraîner la masse des royalistes à le seconder. On commencera par crier après nous, mais on nous suivra et la cause sera sauvée. C'est se sacrifier pour les siens et pour le pays, il ne saurait y avoir là que de l'honneur.

« Dis à mon père et à ma mère que très probable-

ment la séparation ne sera pas longue, parce qu'on ne reste pas malgré soi là où je vais, et je n'y resterai que le moins que je pourrai. Si cela se prolongeait contre mon attente, nous y pourvoirions et prendrions les moyens de nous réunir.

« Je reçois à l'instant ta bonne lettre de vendredi ; je pense comme toi sur la considération dont nous jouissons, c'est ton bien, c'est celui de mes enfants ; je ne le compromettrai jamais.

« Je reçois en ce moment une invitation du duc de Richelieu pour déjeuner demain avec Corbière, afin, dit-il, de convenir de tous nos faits. Vois, calcule ton affaire, je t'assure que c'est la seule qui me touche ; je ne voudrais pas te manquer d'un jour. »

CLXXXIV. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 15 décembre 1820.

« Ma bonne amie, si tu as, comme je te l'avais dit, retenu les places à la malle-poste, profites-en et viens en prenant les plus grandes précautions, afin que ni toi, ni les enfants, ne souffriez de ce long voyage dans une saison aussi rigoureuse. Si tu ne l'as pas fait, attends ; nous ne sommes pas encore décidés sur ce que nous ferons. Cependant, je suis porté à prévoir que d'une manière ou d'une autre, nous serons obligés de nous sacrifier, et tu sais ce que je veux pour prix du sacrifice.

« Voici où nous en sommes : les démembrements de ministère, dont je t'avais parlé, nous ont paru bien ridicules et étaient fort difficiles à opérer immédiatement à l'entrée d'une session. Nous devenions

responsables de faits que nous ne pouvions diriger, puisque le mélange des bureaux et des rapports de tout genre aurait subsisté longtemps après la division promulguée. Enfin, ni les ministres disponibles, ni les envahisseurs, n'étaient satisfaits de cet arrangement. On nous en a proposé un autre : c'est de nous faire purement et simplement entrer au Conseil sans portefeuille, comme le duc de Richelieu, et avec le titre de ministre d'État. Lainé, Corbière et moi, nous serions tous les trois dans cette position. Lainé, présent, était disposé à y consentir; Corbière et moi avons demandé à réfléchir sur cette proposition et montré de première impression une grande répugnance à l'accepter.

« Nous sommes allés le soir à la réunion Piet qui s'est passée en déclamations contre les ministres de la part des violents, dont la conclusion était de nous mettre dès aujourd'hui dans l'opposition. Nous les avons laissés aller, Corbière et moi. Peu à peu le feu s'est amorti et ils en sont venus d'eux-mêmes à dire qu'il fallait se ranger dans l'opposition, à moins qu'on ne nous donnât des garanties. Enfin, Corbière et beaucoup des nôtres s'en sont mêlés et l'on a décidé à la presque unanimité qu'on ne prendrait point le parti de l'opposition et qu'on attendrait les garanties qu'offrirait le ministère, en s'en rapportant à Corbière et à moi du choix de ces garanties à exiger.

« Nous voilà donc avec la responsabilité tout entière, obligés de prendre à nous seuls une détermination d'où dépend la marche de la session et peut-être le sort de la France. C'est bien triste, bien fait

pour tourmenter; aussi n'ai-je pas dormi de la nuit.

« Il faut observer que Chateaubriand ne veut pas partir pour son ambassade, si nous n'acceptons pas; il veut faire un esclandre, refuser et se remettre à faire de l'opposition. Voilà ce qui nous place dans une situation encore plus difficile, ce que personne ne sait que nous, et ce qui ne peut par conséquent aider à justifier aux yeux du public le parti que nous prendrons.

« C'est là où nous en sommes; si tu étais avec moi, tu m'aiderais de tes conseils. Viens et je serai content, quelque chose qui arrive. Si nous conservions notre liberté, tu resterais ici cinq ou six semaines et t'en retournerais, en attendant que j'aille te rejoindre, mais ce n'est pas probable ; ils ont besoin de nous attirer là, ils n'en laisseront pas échapper l'occasion, en même temps qu'ils ne savent rien faire avec convenance, ni montrer de bonne volonté à l'égard des royalistes.

« Le duc de Richelieu, pour m'engager, m'a dit à l'oreille : « Vous sentez bien qu'avant la fin du prin- « temps, vous aurez un beau ministère en pied. » Comme si c'était de cela qu'il s'agissait, et que toute ma répugnance ne vînt pas de ce que je trouve les propositions faites peu convenables et peu rassurantes pour les royalistes et non pour moi. L'entrée au Conseil sans portefeuille est le canonicat le plus honorable et le plus utile, à un point de vue personnel, que l'on puisse inventer dans l'ordre politique [1]. »

1. Les indications suivantes, puisées dans le carnet de M. de Villèle, peuvent être utiles à joindre à celles que fournit sa correspon-

CLXXXV. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 20 décembre 1820.

« Un nouvel incident est venu embrouiller notre situation politique. Quand Chateaubriand a vu que nous n'acceptions pas d'entrer au Conseil, il a déclaré qu'il ne voulait pas servir sous un ministère où nous ne consentions pas à figurer, et il a refusé de partir pour Berlin. Il allait se perdre à jamais auprès du Roi et commettre une faute qui aurait fait un

dance : « 12 décembre. Arrivée de Corbière ; je l'ai trouvé très « bien disposé. Passé tout le jour à converser de nos affaires. « Dîné ensemble chez Jules de Polignac avec Chateaubriand. « Décidé là notre entrée au ministère, si la forme était convenable, « comme le seul moyen de maintenir la confiance et l'union entre « les royalistes et le gouvernement. Le 13. Reçu du duc de Riche- « lieu une invitation pour aller déjeuner chez lui demain, en ame- « nant Corbière, afin, dit-il, de convenir de nos faits. Eu beaucoup « de visites tout le jour. Dîné chez le ministre des Finances. Ensuite « eu là une conférence sur les moyens de rembourser le premier « cinquième des reconnaissances de liquidation. Le 14. Eu, Cor- « bière, Lainé et moi, une conférence chez M. le duc de Richelieu « avec MM. Pasquier et de Serre ; ils nous ont offert l'entrée au « Conseil avec le titre de ministres secrétaires d'État ; nous avons « pris du temps pour nous décider. Été avec M. Ricard chez « M. Ravez. Été le soir à la réunion Piet où, après bien des vio- « lences, on a décidé qu'on attendrait les garanties que donnerait « le ministère et qu'on en laissait juges Corbière et moi. Le 16. « Eu des communications de MM. Molé, Capelle et de Wendel, « pour accepter les propositions qui nous sont faites. Vu un « monde fou, les uns pour, les autres contre notre acceptation. « Eu à dîner chez nous Corbière, Ricard, Chalvet, etc. Le 17. Été « avec Corbière chez M. Lainé refuser les propositions qui nous « avaient été faites. Première réunion de la Chambre ; je n'y ai « pas été. On s'est porté en foule sur nos bancs de droite, mais on « y a respecté les deux places que Corbière et moi occupions les « précédentes sessions. Dîné chez Castelbajac. Été ensuite en « réunion de nos plus sûrs amis chez Adrien de Rougé : on y a « décidé de suivre la ligne de la modération. Le 18. Eu avec

grand mal au royalisme. Nous sommes depuis deux jours à l'empêcher de la faire ; j'espère que nous y parviendrons. Mais le métier que nous faisons n'est pas tenable, entre un ministère qui ne veut pas faire ce qui convient et un parti qui se monte, se cabre et est toujours prêt à faire des folies. J'en suis obsédé ; plains-moi, ma chère amie.

« Adieu, ma bien bonne, prenons patience pour cette dernière session. D'une manière ou d'une autre, je suis bien décidé à ne plus te quitter. Tu me donneras encore un mois cette année, n'est-il pas

« M. Billard, neveu de M. Dézannai, arrivant de Bourbon, de bien « tristes renseignements sur les affaires de mon frère et consé- « quemment sur les nôtres. En nombre de conférences sur notre « refus de l'entrée au Conseil, M. de Chateaubriand s'en emparant « pour refuser l'ambassade de Berlin. Eu à ce sujet une nouvelle » ouverture de M. Pasquier. Dîné chez le ministre des Finances ; « eu après conférence financière chez lui. Le 19. Été à la séance « royale. Dîné chez le vicomte de Montmorency, où Corbière et « moi avons fort catéchisé Chateaubriand et avons obtenu qu'il « ne refuserait pas son ambassade. Le 20. Été à la Chambre, où « j'ai été président de mon bureau. Fait plusieurs visites à « MM. Molé, de Serre, etc. Su que Chateaubriand avait des pour- « parlers avec les ministres sur notre refus. Le soir, nous avons été « par suite convoqués chez M. le duc de Richelieu, où il a été « convenu qu'afin d'éviter une scission entre les violents d'entre « nous et le ministère, Corbière entrerait au Conseil et serait à la « tête de l'Instruction publique, et Lainé et moi sans fonctions ni « portefeuille, mais avec entrée au Conseil. Je n'y ai consenti que « d'après l'avis de nos amis et à la condition, qu'ayant une sinécure, « je resterais dans mon logement et ne recevrais ni indemnité ni « traitement. Le 21. Été comme d'ordinaire présider mon bureau à « la Chambre. Dîné chez Courtarvel. Eu une discussion très vive « à la réunion Piet, à la suite de laquelle il a été convenu que « pour nommer les candidats à la présidence, nous nous concerte- « rions avec les centres. Le 22. Nommé ministre secrétaire d'État, « prêté serment à midi entre les mains du Roi, qui nous a traités « avec une grande bonté. Été à la Chambre. Dîné chez le ministre « de la Guerre. Assisté au Conseil des ministres. Été le soir chez « Monsieur, qui nous a fort approuvés. »

vrai? Promets-le-moi ; j'y compte pour le 1er mars. Tout à toi. [1] »

CLXXXVI. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, ce vendredi 22 décembre 1820.

« Je me lève ce matin, quoique j'aie bien peu dormi, afin de pouvoir t'écrire avant qu'on ne vienne me réclamer, ce qui ne manque pas de commencer à huit heures et de durer jusqu'au moment où je pars pour la Chambre. J'ignore donc si le *Moniteur* t'aura ou non porté la nouvelle que j'ai à te donner. Voici ce dont il s'agit :

« Chateaubriand s'est mis à tripoter avec les ministres mercredi ; plusieurs autres royalistes s'en sont mêlés ; il en est résulté de grandes explications entre eux et nous sur nos intentions réciproques. Nous avons eu lieu d'être satisfaits à l'égard des principaux points relatifs au système et à la conduite à tenir envers les royalistes. Enfin, nous avons consenti à ce que tu verras dans le *Moniteur*, car on entre et l'on me dit que l'ordonnance y est.

« J'ai mis une seule condition à mon acceptation, c'est que, tant que je n'aurais pas de portefeuille, je resterais logé où je suis et ne toucherais pas d'appointements : je ne veux pas de sinécure. »

1. Une lettre précédente et postérieure en date à celle du 15 décembre devait contenir l'annonce du refus formel d'un ministère sans portefeuille par MM. de Villèle et Corbière ; elle n'a pas été conservée avec le reste de cette correspondance, sans doute en raison de la place étendue qu'y occupaient des détails relatifs à la fortune coloniale de la famille de Villèle.

CLXXXVII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce dimanche 24 décembre 1820.

« Ma bonne amie, j'ai reçu hier à la tribune ta lettre venue par Lastours et j'ai reconnu dans tes sentiments et ta détermination cette bonne tête et cet excellent cœur qui font que je t'aime tant et que j'ai en toi tant de confiance. D'après l'événement tu as bien mal fait de ne pas venir avec M. le préfet; mais tu as agi avec prudence et sagesse, avec plus de raison que mon empressement à t'avoir ici ne me permettait d'en mettre; tout en enrageant, je t'approuve et te remercie.

« Maintenant il faut t'exécuter et venir me rejoindre le plus tôt que tu le pourras, en prenant toutes les précautions possibles pour que ni toi, ni les enfants, ne souffriez du voyage. J'espère que le dernier courrier t'aura déjà fait prendre cette détermination. Ne balance plus, je t'en conjure; j'ai absolument besoin de ce dédommagement. Nous avons tout arrangé pour te bien recevoir. Je garde mon logement; je ne fais aucun changement; mais aussi je ne suis tenu à aucune représentation. J'ai une voiture et un domestique : voilà tout ce qu'il me faut pour pouvoir faire mon nouveau service. Mais souviens-toi que tu peux seule m'en faire supporter les ennuis; viens donc, le reste est mon affaire.

« Tu te trompes sur l'effet produit par notre nomination : elle a été accueillie avec joie par nos royalistes, avec confiance et satisfaction par tous les autres. Les huit jours d'intervalle entre notre pre-

mier refus et notre acceptation ont servi à faire sentir à tout le monde combien le gouvernement restait faible et combien les royalistes seraient dans une position fausse, si l'on ne consentait à se lier les uns aux autres par la seule transaction possible. Il y a bien des choses qu'on ne peut savoir et que nous savons, qui rendaient pour le moment tout autre arrangement impossible.

« Tu ne saurais croire combien le Roi a été touché de notre dévouement et avec quelle bonté il nous l'a témoigné; il nous a gardé vingt minutes dans son cabinet et nous a parlé avec la plus grande confiance. Monsieur et toute la famille royale sont enchantés. Les ministres sentent toute l'utilité dont nous sommes pour eux. Enfin les royalistes sont décidés à nous bien seconder. Cent soixante voix dans la Chambre dépendant du succès de la défense que nous ferons au Conseil de leurs principes et de leurs intérêts, qui sont les principes et les intérêts de la monarchie elle-même, nous assurent une telle prépondérance, quoiqu'en minorité, qu'il est impossible de penser que notre confiance soit trompée et que nous ayons mal fait de prendre le parti auquel nous nous sommes arrêtés. »

CLXXXVIII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce vendredi 29 décembre 1820.

« Ma bonne amie, je reçois ta lettre du 22 et j'y vois avec le plus vif chagrin que tu augures mal du parti que j'ai pris et que tu auras été fâchée d'apprendre mon acceptation. J'ai cependant besoin de

ton secours pour en supporter les conséquences et j'espère que tu ne me le refuseras point. Si tu avais été ici il n'y a aucun doute que je n'aurais jamais pris ce parti sans ton consentement; mais en ton absence, que voulais-tu que je fasse? Corbière était de cet avis; nos royalistes les plus influents, tels que Chateaubriand, Bouville, Chifflet, etc., disaient hautement que nous avions fait une faute capitale en refusant; en même temps la grande masse des royalistes de la Chambre allaient, par une suite de notre refus, se trouver rejetés dans une opposition pernicieuse et insoutenable. Je t'assure que notre position était bien délicate et que nous avons pris le parti encore le meilleur au milieu de toutes ces difficultés. Les royalistes nous en savent gré et tu verras par l'ensemble qui a régné dans nos nominations de la Chambre, qu'ils ont marché bien unis, ce qui ne serait pas arrivé sans cela.

« Le Roi paraît enchanté de notre acceptation. Je t'ai dit que le jour où nous sommes allés prêter serment entre ses mains, il nous a gardés vingt minutes dans son cabinet et s'est entretenu avec nous de la manière la plus flatteuse pour nous et pour les royalistes. Dimanche, il m'a appelé auprès de lui avant tout autre, m'a demandé pourquoi j'étais encore en habit de député, disant qu'il voulait me voir en habit de ministre; qu'au reste quel que fût mon costume, j'étais son ministre et qu'il en était enchanté. Monsieur et Madame montrèrent aussi pour nous une parfaite bonté. Mercredi au Conseil, le Roi affecta de m'adresser plusieurs fois la parole et finit, avant de se retirer, par me demander des

nouvelles de la santé de mon père et s'informer de l'âge qu'il avait. Tout cela n'est point prodigué par lui et est fait dans l'intention de bien montrer qu'il est content des royalistes et de nous.

« Ce que nous avons fait tourne bien jusqu'à présent, et il ne dépendra pas de nous que cela ne continue. Je ne me dissimule pas les difficultés. Mais, ma bonne amie, si tu connaissais bien l'état de l'Europe, l'on peut dire du monde entier; si tu savais combien l'union des royalistes et du Roi est indispensable à notre salut, tu verrais avec moins de regret que je me sois sacrifié pour parvenir à ce résultat par la seule voie possible[1].

1. Nous trouvons la note suivante écrite par M. de Villèle au sujet de son entrée dans le cabinet du duc de Richelieu comme ministre sans portefeuille : « MM. de Corbière et de Villèle, sondés « sur leurs dispositions à accepter cette position nouvelle et assez « fausse pour eux, ne consentirent à la prendre que poussés par la « presque totalité de leurs amis dans la Chambre; ceux-ci met- « taient à ce prix, dans les conférences tenues à ce sujet, une « adhésion et un appui si importants à obtenir de la majorité des « députés pour les ministres du Roi. Ces messieurs s'y résignèrent « dans ce seul but, sachant bien néanmoins tous les dangers aux- « quels ils exposaient leur caractère public à l'égard de l'opinion « générale et même dans l'esprit de ces mêmes députés qui, dans « ce moment-là, leur faisaient presque une loi d'un pareil acte de « condescendance. M. de Villèle, qui n'avait pas comme M. Cor- « bière de fonctions à remplir, ni comme M. Lainé un traitement « de ministre d'État antérieur à cet époque, fit une réserve scru- « puleusement maintenue tant que dura cette situation, celle de « ne recevoir en qualité de ministre secrétaire d'État aucune rétri- « bution et de rester sous ce rapport sur le pied de simple député. »

Le passage suivant du carnet de M. de Villèle peut offrir un certain intérêt : « Le 29 décembre. Été le matin chez M. Pasquier « pour une communication sur les relations extérieures. Appris que « le Roi me donnait la croix de Saint-Louis pour mes anciens ser- « vices dans la marine. Le 30. Été remercier le Roi pour la croix « de Saint-Louis. Dès 1815 j'avais été porté dans un travail pour « cette décoration avec beaucoup d'autres anciens officiers de la « marine de mon temps; je ne l'obtins pas. Les ministres assurent

ANNÉE 1821

L'arrivée à Paris de Mme de Villèle, au mois de janvier 1821, mit fin à la correspondance intime que lui adressait M. de Villèle, et il n'est resté dans les papiers de celui-ci aucun autre document qui puisse, même dans la mesure la plus imparfaite, combler une pareille lacune. Les notes que M. de Villèle inscrivait chaque jour sur son carnet, sont presque toujours trop succinctes pour offrir quelque intérêt. Nous avons pu cependant en extraire les passages suivants, les seuls qui aient une importance réelle.

« 16 janvier 1821. — M. de Richelieu, voyant que je ne voulais pas entendre parler de traitement pour ma sinécure, m'a offert le ministère de l'administration de la Guerre, que j'ai de suite refusé comme ne me convenant pas plus que je ne lui étais convenable. Reçu une lettre de Desbassayns du 29 octobre, avec une traite de 6325 francs que sa mère nous envoie pour nous aider à supporter la dépense qu'entraîne ma députation.

« 4 février. — Été au château, de là au Conseil

« que le Roi avait lui-même rayé mon nom, en signe de mécontentement de la ligne politique que je suivais à la Chambre. Cette fois on m'a assuré que lui-même s'en était souvenu et avait donné l'ordre au ministre de la Marine de lui porter au premier Conseil l'ordonnance de ma nomination. Été reçu chez Mgr le duc d'Angoulême. A la Chambre, voté l'adresse après une longue discussion. Dîné chez le ministre de la Marine. Eu le soir une conférence sur les colonies chez M. Pasquier. »

chez le roi. Dîné chez moi. Été le soir chez Adrien[1], où j'ai fort catéchisé nos intimes sur leur fatale disposition à se mettre en opposition, lorsque cela ne pouvait que nuire au pays, au Roi et à eux-mêmes. Mais c'est inutile. Ils sont les mieux intentionnés du monde, mais tout sentiment, pas la moindre prudence. Sans Corbière et moi, ils se seraient perdus mille fois et auraient à jamais déconsidéré leur bonne cause. Ils nous reviennent à force de les prêcher et parce qu'ils sont pleins de droiture et de confiance dans la nôtre ; mais nous avons là une dure mission.

« 7 février. — Eu beaucoup de monde, entre autres la visite de M. Canning. Été à la Chambre, où il y a eu une discussion violente à l'occasion des pétitions. Il y a eu des attaques contre la légitimité : on a parlé des couleurs nationales, de tout ce qui peut agiter les esprits. On a fait le rapport de la loi des circonscriptions. Dîné chez le vicomte de Montmorency avec nos amis de la pairie.

« 8 février. — Été chez le duc de Richelieu, de là chez M. Canning. Arrivée des décisions du congrès de Leybach sur Naples. Eu nombre de visites. Dîné chez M. d'Orvilliers avec M. le chancelier. Été ensuite avec ma femme chez les ministres de la Guerre, des Affaires étrangères et des Finances ; le soir chez Piet où la réunion a été calme et raisonnable.

« 9 février. — Eu beaucoup de monde toute la matinée. Été avec l'autorisation du Roi chez M. Canning, où M. Stuart devait me communiquer des notes

1. Le comte Adrien de Rougé, député de la Somme.

importantes sur le Congrès de Leybach. Dîné chez M. Pasquier, où s'est tenu le Conseil dans lequel nous avons terminé la loi des communes.

« 14 février. — Appris que mon père avait été souffrant, ce qui m'a fort inquiété; été au Conseil chez le Roi; arrivé un peu tard, ce qui, avec raison, lui déplaît fort.

« 22 février. — Été chez le Roi au conseil des ministres; il a dit à Corbière qu'il voulait nous voir en particulier, nous deux ensemble, demain.

« 23 février. — Été chez le Roi avec Corbière; il voulait nous parler du voyage de M. Decazes et nous dire que nous n'avions rien à en redouter; qu'à la vérité il lui était fort attaché, mais qu'il n'avait jamais eu et n'aurait jamais de *cabinet vert;* qu'un homme, une fois hors des affaires, ne lui adresserait pas impunément un mot indiscret; M. Decazes moins qu'un autre, ne s'y hasarderait pas, sachant bien qu'il le renverrait sur-le-champ et ne le reverrait de sa vie. Été de là à la Chambre, où la séance a été très orageuse. Dîné chez Portal; eu conseil des ministres. »

Une note de M. de Villèle, de date postérieure, se rattache aux discussions qui avaient lieu à ce moment dans la Chambre des députés : « Une foule d'articles additionnels, proposés après l'adoption par la Chambre de tous les articles de la loi des annuités, montrent l'esprit de taquinerie déployé par l'opposition de gauche dans cette session, et prouvent d'une manière incontestable l'intention de seconder les auteurs des troubles suscités dans les autres États par les passions révolutionnaires, en les excitant en

France, et surtout la crainte de voir le gouvernement du Roi s'armer du prétexte de l'échéance du premier cinquième des reconnaissances de liquidation pour obtenir des crédits surabondants et s'en servir ensuite pour faire cause commune avec les souverains réunis à Leybach. Ces soupçons étaient mal fondés : rien de semblable n'entrait dans les vues franches et loyales du conseil du Roi. Mais c'est là une des mille indications fournies en tout temps, et notamment à cette époque, de la rouerie constante et habituelle des révolutionnaires accusant sans cesse les gouvernements réguliers des perfidies et des bassesses dont il leur paraît à eux-mêmes tout naturel d'user. »

Extrait du carnet : « 14 mars. — Assisté au Conseil ordinaire chez le Roi; eu ensuite Conseil extraordinaire des ministres. » Note de M. de Villèle : « Ce Conseil extraordinaire eut lieu pour rechercher et choisir les mesures de précaution qu'il convenait de proposer à l'agrément du Roi, afin de préserver la France des dangers auxquels l'exposaient le succès des révolutionnaires dans les États voisins et leur accord avec ceux de l'intérieur. Après avoir examiné la situation et la force des garnisons de toutes nos places et reconnu avec satisfaction qu'aucune ne comprenait plus de quatre régiments et ne présentait en conséquence un danger sérieux de mouvement insurrectionnel semblable à ceux qui avaient fait triompher la rébellion dans les autres pays; ayant décidé qu'il n'y avait rien à changer sous ce rapport, le Conseil s'occupa des mesures d'un autre genre qu'il pourrait être utile de prendre.

M. Pasquier fit, à ce sujet, un discours fort entortillé, mais qui indiquait au fond la nécessité de faire des concessions à l'opinion libérale et laissait apercevoir une sorte de regret de la direction royaliste dans laquelle on se trouvait si mal à propos engagé; il ne concluait pourtant à rien de saisissable qui donnât occasion de lui répondre. M. Portal, abondant dans son sens, fut plus explicite; il alla jusqu'à parler de la dissolution de la Chambre des députés. Je saisis la parole immédiatement après lui; le louant de la franchise et de la précision de son langage en opposition avec le vague du discours de M. Pasquier, je déclarai hautement que, si je voulais jeter la France immédiatement en révolution et provoquer dans l'armée une rébellion semblable à celle des pays environnants, j'appuierais de toutes mes forces la proposition de M. Portal, mais que mon but étant de conserver le gouvernement du Roi et de préserver mon pays d'une nouvelle révolution, je votais contre. Le ton animé que je mis à mon allocution porta le duc de Richelieu à lever immédiatement et bruyamment la séance, et lui ôta l'envie de nous consulter de nouveau sur ce sujet. »

Extraits du carnet de M. de Villèle : « 15 mars. — Eu énormément de visites; passé tout le jour chez moi à les recevoir et à travailler pour un nouveau conseil qui doit avoir lieu sur la situation; appris une autre petite révolution à Para, dans le Brésil. Dîné chez M^me^ de Rougé; été le soir chez Piet, où la réunion a été très modérée, malgré on peut-être à cause de la gravité des événements.

« 16 mars. — Eu encore beaucoup de monde tout

le jour. Dîné chez M. de Lauriston. Il a été tenu un conseil des ministres qui a duré jusqu'à minuit. On a reçu la nouvelle de l'abdication du roi de Sardaigne, qui, se voyant dominé par une révolution dangereuse pour son pays, a préféré renoncer au trône plutôt que de s'y laisser aller; son successeur naturel étant libre et absent, il lui a cédé loyalement et résolument la couronne, le trouvant en meilleure situation pour en maintenir l'honneur et les droits.

« 29 mars. — Passé en conseil des ministres de trois heures à six. Dîné chez M. Roy. Été chez Piet, où j'ai eu fort à faire pour tenir tête à Donnadieu et autres insensés, qui cherchaient à entraîner nos royalistes à faire des folies.

« 31 mars. — Eu à la Chambre contre l'ordinaire une séance très paisible sur les pétitions : le mauvais succès des révolutionnaires en Italie calme un peu l'audace des nôtres. Eu beaucoup de monde chez moi le soir, entre autres M. le duc de Richelieu, qui m'a appris la signature de la convention pour faire cesser les hostilités dans le royaume de Naples.

« 10 avril. — Été à la Chambre où M. Delalot a commencé un système d'hostilité que M. de La Bourdonnaye annonce vouloir suivre demain et qui est d'accord avec la reprise de la proposition de M. Donnadieu. Dîné chez Benoist. Rendu visite le soir à M^me^ de Juigné.

« 11 avril. — Été au conseil chez le Roi; de là à la Chambre, où l'on a enfin clos la discussion sur le règlement. Entendu la proposition de Donnadieu contre le ministère; la Chambre ne l'a pas prise en

considération. L'amendement à la loi de circonscription pour Maine-et-Loire, passé chez nous par faiblesse envers La Bourdonnaye, a été rejeté par les pairs. Dîné chez Courtarvel; été ensuite au conseil des ministres.

« 12 avril. — Rejeté à la Chambre trois amendements sur le projet de règlement; entendu un discours habile de Bertin et une belle improvisation de De Serre. Dîné chez M. d'Orvilliers. Réunion chez Piet, où La Bourdonnaye a déclaré ne pouvoir plus suivre le système de temporisation adopté dans cette réunion.

« 17 avril. — Terminé enfin ces changements au règlement, plus coûteux qu'efficaces, avec une simple majorité de 44 voix, 33 de la droite ayant fait défection et voté avec la gauche. Dîné chez M^me^ de Rougé; passé la soirée chez Corbière.

« 23 avril. — Prononcé à la Chambre mon opinion sur la loi des grains; on en a été généralement satisfait.

« 24 avril. — Été à la Chambre, où M. Lainé a parlé dans un sens opposé à celui de mon discours de la veille. Dîné chez Pardessus.

« 27 avril. — Présenté à la Chambre un amendement dans l'intérêt des consommateurs sur la loi des grains; il n'a pas eu de succès dans cette assemblée de producteurs. Dîné chez le ministre de l'Intérieur, où nous avons eu ensuite conseil des ministres.

« 1^er^ mai. — Baptême de M. le duc de Bordeaux à Notre-Dame de Paris; j'y ai assisté et signé l'acte comme ministre. M. le duc d'Orléans avait, pour la signature de cet acte, élevé la prétention de recevoir

la plume du premier aumônier comme les autres princes; le Roi décida que selon l'ancien usage, il ne la recevrait que du second, en ajoutant malignement : « Si cela ne lui convient pas, qu'il s'ab- « stienne. » On sait que le duc avait montré du mécontentement et un doute injurieux lors de la naissance de ce jeune prince.

« 9 mai. — J'ai été au Conseil chez le Roi et de là à la Chambre, j'ai été forcé d'abandonner la séance pour rentrer chez moi et me coucher, tant j'étais faible et souffrant.

« 11 mai. — J'ai commencé à recevoir quelques amis. M. le duc de Richelieu m'a écrit pour m'offrir le ministère de la Marine ; j'ai profité de mon indisposition pour ajourner ma réponse.

« 15 mai. — Été au Conseil chez M. de Serre, ensuite à la Chambre, où M. Pasquier a fait un discours très royaliste. Été le soir chez Monsieur.

« 23 mai. — Été au Conseil du Roi. Refusé à M. le duc de Richelieu le ministère de la Marine, n'ayant aucun bien à y faire et ne me souciant pas de me lier ainsi.

« 1^er^ juillet. — Été au Château en conseil; de là à une commission de finances chez M. Roy. On s'est donné beaucoup de soins dans la journée pour nous faire rester au ministère. Été le soir à dix heures chez Monsieur.

« 2 juillet. — Eu une longue conférence avec M. l'abbé de Montesquiou. Soutenu à la Chambre la loi des canaux contre M. Lafitte.

« 3 juillet. — Eu la visite de M. Vernègues, qui est venu s'entremettre dans notre affaire de minis-

tère, envoyé sans doute par les amis de M. de Chateaubriand, car il trouvait très bon que nous acceptions de rester, avec la Marine pour moi, mais à condition que M. de Chateaubriand fût admis au Conseil sans portefeuille. On a voté à la Chambre deux projets de loi sur les canaux. J'ai été le soir chez M^me^ la duchesse de Berry où se trouvaient aussi les princes et princesses de la famille royale.

« 7 juillet. — On a prononcé à la Chambre la clôture de la discussion de la censure. M. de La Bourdonnaye a accusé dans un discours très violent Corbière et moi d'avoir abandonné nos opinions et nos amis. J'ai répondu avec force et avec calme ; on a été satisfait de mon discours et on me l'a prouvé le soir où presque tous les membres de la Chambre sont venus à ma réception.

« 8 juillet. — Été chez le Roi à Saint-Cloud ; il a témoigné son mécontentement de ce que, par un amendement, la durée de la censure avait été bornée aux trois premiers mois de la prochaine session. Eu conseil ensuite devant lui et cette question y a encore été agitée ; mais nos amis de la Chambre, voyant qu'on avait tant de peine à leur donner des garanties dans le ministère, ont absolument voulu, et avec raison, prendre eux-mêmes, en restreignant la durée de la censure, des précautions contre le mauvais vouloir qu'on leur témoignait.

« 11 juillet. — Terminé à la Chambre la discussion générale sur les recettes. Été au conseil chez le Roi. Demandé une conférence au duc de Richelieu.

« 13 juillet. — Eu avec Corbière la conférence convenue chez M. le duc de Richelieu : elle n'a eu

aucun résultat. Dîné chez le ministre de la Maison du Roi, où s'est ensuite tenu le conseil. » Note de M. de Villèle : « Nos amis demandaient que Corbière et moi eussions chacun un ministère et que M. le duc de Bellune reçût celui de la Guerre, que la santé de M. de Latour-Maubourg ne lui permettait pas de conserver. Leur nombre dans la Chambre les autorisait, disaient-ils, à réclamer ces garanties de la marche du gouvernement dans un sens qui leur donnât la certitude de pouvoir l'appuyer en toute confiance.

« 14 juillet. — M. de Chateaubriand envoie sa démission de l'ambassade de Prusse.

« 15 juillet. — Été à Saint-Cloud chez le Roi ; eu conseil devant lui. M. le duc de Richelieu nous a demandé jusqu'à mercredi avant de prendre un parti. Eu à dîner chez nous mon cousin l'évêque de Soissons et mon ancien camarade de marine et d'assemblée coloniale Sainte-Croix.

« 16 juillet. — Eu une longue explication avec M. de Serre, toujours sur notre situation ministérielle. Été à la Chambre, où le dégrèvement a été voté.

« 17 juillet. — Eu plusieurs ouvertures sur notre situation de M. Portal, de M. Lainé et de M. Capelle. Dîné à l'École militaire chez le général Partouneaux ; reçu la nomination de mon neveu Louis de Beauregard aux pages du Roi.

« 18 juillet. — Été à Saint-Cloud ; assisté au conseil du Roi ; obtenu de lui l'agrément pour nous retirer après le conseil de dimanche.

« 22 juillet. — Été à Saint-Cloud, où le Roi nous

a dit d'aller chez le duc de Richelieu, ce que nous avons fait sans pouvoir nous entendre; seulement il nous a demandé de ne pas partir le lendemain, comme c'était notre projet; nous y avons consenti à regret. Été le soir chez Adrien en réunion avec nos intimes.

« 23 juillet. — Été à la Chambre, où il a été fort observé que nous avions repris nos anciennes places et ne siégions plus au banc des ministres. Eu la visite de De Serre partant le lendemain pour les eaux.

« 24 juillet. — Corbière était chez moi, lorsque le duc de Richelieu m'est arrivé, toujours marchandant notre rentrée au ministère au moyen du ministère de la Marine; nous ne l'avons voulu qu'avec une meilleure position pour Corbière et M. le duc de Bellune à la Guerre, que veut quitter M. de Latour-Maubourg. Il est reparti sans rien conclure et nous avons continué nos préparatifs de départ. Tout cela m'a beaucoup fatigué. La censure a été votée aux pairs.

« 25 juillet. — Encore des traitailleries fatigantes; averti le duc de Richelieu que décidément nous partirions le surlendemain.

« 26 juillet. — M. le duc de Richelieu ayant accepté notre ultimatum, Corbière à l'Instruction publique et au Cultes, Bellune à la Guerre et moi à la Marine, je me suis décidé à laisser partir le lendemain ma femme et mes enfants et à rester pour remplir les devoirs que ma nouvelle situation exigera de moi.

« 27 juillet. — Ma femme et ma famille sont en effet parties à quatre heures du matin sans moi. Dans la matinée le duc de Richelieu m'ayant écrit pour remettre en doute l'arrangement fait la veille,

j'ai engagé Corbière à venir avec moi à Saint-Cloud. Nous sommes entrés chez le Roi pour prendre congé de lui et l'avertir que, n'ayant pu nous arranger avec ses ministres, nous allions retourner chez nous. Il nous a conjurés de n'en rien faire ; heureusement que Corbière a été inexorable, car le Roi tendant les mains vers nous en suppliant, me mettait dans une position pénible; nous avons seulement consenti à revoir le duc de Richelieu avant de partir. Nous y étions à cinq heures, n'avons pu nous accorder, et à sept heures j'étais dans une calèche d'emprunt sur la route d'Orléans à la poursuite de ma femme et de mes enfants.

« 28 juillet. — Je les ai rejoints à Nouan-le-Fuzelier. »

Note de M. de Villèle : « Je reçus à la fin du mois de septembre 1821 une lettre de M. le duc de Richelieu me demandant mon opinion sur la réponse à faire à une proposition que nous faisait la Russie, de nous unir à elle pour mettre un terme aux massacre des Grecs et aux insolences et vexations insupportables des Turcs, non seulement à l'égard des coreligionnaires du czar, mais encore envers tous les chrétiens et les commerçants de tous les pays. L'empereur Alexandre écrivait lui-même confidentiellement qu'à ses yeux le seul moyen d'obtenir ce résultat était de nous joindre à lui pour chasser, une fois pour toutes, les Turcs d'Europe ; il nous offrait de prendre pour nous-mêmes, dans le partage auquel donnerait lieu cette entreprise, la part qui nous conviendrait le mieux; il allait jusqu'à nous offrir tous les États barbaresques, comme ce qui nous plairait

peut-être davantage, étant le plus à notre portée. S'avançant plus loin encore dans une phrase de sa lettre : « Prenez le compas, disait-il, et marquez sur « la carte ce qui vous convient : je me lierai avec « vous pour que vous l'obteniez dans l'accord entre « les puissances que nécessitera le remaniement « amené par l'expulsion de ces barbares du voisinage « de la civilisation. »

« J'ai engagé M. le duc de Richelieu à répondre que si jamais le partage prévu s'effectuait, la Belgique et les départements du Rhin étaient la seule compensation qui pût être acceptée par la France, pour l'accroissement si fort à leur propre convenance que recevrait la puissance des autres États. Je n'ai plus reçu depuis, même durant les années où j'ai été à la tête des affaires de mon pays, aucune ouverture ou proposition relative à cette éventualité. »

M. de Villèle, ayant reçu le 1er et le 2 novembre les lettres les plus pressantes de M. le duc de Richelieu et de M. de Serre, qui réclamaient sa présence à Paris, se mit en route dès le 4, accompagné de M. Hocquart, son collègue à la députation de la Haute-Garonne. Mme de Villèle, restée à Toulouse, ne tarda pas à recevoir les lettres suivantes :

CLXXXIX. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Brives, le 5 novembre 1821.

« Ma bonne amie, je t'écris d'ici parce que le courrier de demain sera parti de Limoges quand nous

y arriverons; ce ne sera plus que d'Orléans ou de Paris que je pourrai t'écrire.

« Nous sommes fort lambins. Nous n'aimons pas à partir avant le jour. Il nous faut au moins huit heures de lit sur les vingt-quatre. Tu vois bien qu'il est inutile de penser à arriver à Paris avant vendredi, vers sept ou huit heures du soir. J'en suis tout consolé; je ne vois aucun motif pour montrer un plus grand empressement.

« Je me suis beaucoup calmé la tête depuis que je roule. Soutenir ce qui est bien, combattre ce qui sera mal, sans rancune, sans faiblesse, sans tripotage, cette marche est tellement dans mon caractère et dans mon cœur que je la suivrai très bien; elle continuera le rôle politique honorable que j'ai joué jusqu'à présent. Je n'en suis plus tourmenté, mais je le suis bien de vous avoir quittés, vous tous loin desquels je ne vis que pour regretter de n'être pas avec vous. Prends patience, ma bonne amie, tout me porte à croire que ce ne sera pas long. La société de mes parents, ton fils et ta fille, qui sont si bons et si raisonnables, t'aideront à moins souffrir de mon absence; tu verras ce que je te dis, elle ne sera pas longue. Par ma position actuelle, après tous les actes de dévouement que j'ai faits, je me trouverai désormais plus libre que jamais. Adieu, bien bonne, aie bien soin de mes parents; c'est une recommandation inutile pour toi, mais je le dis par tendresse pour eux; présente-leur mes respects; embrasse les enfants petits et grands; conserve-moi tout ton cœur et crois que tu as pour la vie celui de ton mari.

« *P. S.* — Pour t'écrire plus à mon aise dimanche

ce que j'aurai appris la veille, j'ai envie d'adresser cette première lettre à M^lle^ Thérèse d'Encausse[1], rue Saint-Jacques, 1. Fais veiller à la distribution de ce courrier. Adieu de cœur. »

CXC. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 11 novembre 1821.

« Je te remercie bien, ma bonne amie, de m'avoir écrit mardi, malgré le peu de temps qui s'était écoulé depuis mon départ et l'indisposition que tu éprouvais. J'espère que ce ne sera rien, non plus que le torticolis de Louise; je souffre doublement de tout cela parce que je suis loin de vous et parce que c'est ce triste départ qui en est la cause. Nous avons bien de la bonté, ma chère amie, de nous donner tant de peine et de nous exposer à tant de chagrins pour des intérêts publics dont tout le monde se moque. Tu ne peux concevoir combien tout ce qu'on voit et qu'on apprend ici, en approchant du foyer, en voyant la réalité des choses, fait faire un triste retour sur soi-même et combien le cœur de l'honnête homme en est flétri.

« Les mêmes gens qui désiraient tant ne me voir venir que bien plus tard, ont été chez moi les premiers et m'ont reçu comme un libérateur. Ils avaient tout remué pour faire faire des sottises, avaient complètement échoué auprès des hommes raisonnables qui sont en grand nombre, et ont été enchantés de me trouver comme point de ralliement, au milieu du

1. Nièce de M. de Villèle.

désordre et des divisions qu'ils ont fait éclater parmi les royalistes.

« Il s'agissait de la nomination du président. Ils ont fait déclarer qu'on ne s'entendrait point avec les ministériels; mais quand il a fallu savoir qui l'on présenterait, on n'a pu en venir à bout qu'au moyen d'un scrutin. A peine a-t-on commencé à voter qu'ils se sont aperçus que beaucoup portaient Ravez; alors Delalot, La Bourdonnaye, Forbin, se sont emportés; ils ont prétendu que porter des ministériels était pis que de s'entendre avec eux, et ont dit qu'il fallait rayer ce nom. Béthisy a répondu à Delalot qu'il avait porté et voulait porter Ravez sur son bulletin et attendait celui qui oserait venir le rayer. Kergorlay a aussi vivement défendu Ravez. La scène a été dégoûtante, on a jeté le scrutin au feu et l'on s'est séparé fort tristes et fort exaspérés. C'est en cet état que j'ai trouvé les choses.

« J'ai été hier déposer ma carte chez tous mes anciens collègues du Conseil. Je ne suis entré que chez M. le duc de Richelieu, de Serre et Lainé; ils m'ont tous fort bien accueilli. M. le duc de Richelieu voulait me faire accepter le ministère d'État; je l'ai prié de ne pas y songer et il a facilement cédé à mes désirs. Il n'a pas été question des lois de la session; il paraît qu'elles se réduiront à trois, la loi sanitaire, le budget et la censure que l'on doit demander pour cinq ans. La dislocation des royalistes et les scènes de chez Piet paraissent les tranquilliser beaucoup sur l'issue de la session. De Serre a été fort bien pour moi et paraît fort d'accord avec le système qu'on suit; il m'a fait le plus grand éloge

de Portal, en m'engageant beaucoup à le voir; je lui ai dit que je n'en ferais rien et nous nous sommes quittés comme avant. J'ai été de là chez Lainé qui était tout préoccupé de ce que je ne lui avais pas répondu; il croyait fermement que c'était parce que je ne voulais pas correspondre avec lui; je l'ai désabusé, ce qui l'a mis fort à son aise et nous avons causé assez longtemps. Il sent combien sa position est ridicule, il voudrait en sortir : son amitié pour le duc de Richelieu le retient. Je l'ai fort engagé à ne pas prendre part au gaspillage de dignités et d'argent qui a lieu en ce moment, s'il voulait conserver son honneur. C'est incroyable : Siméon est pair et a touché du Roi cent soixante mille francs pour faire son majorat. Portal est pair; Roy est pair; De Serre le sera, et il y en a bien d'autres. Tout cela paraîtra successivement à mesure qu'on osera; le gros du public n'en sait rien.

« Ravez veut être encore président et il le sera, bien que tout le monde croie que j'aurai beaucoup plus de voix que lui, si le centre droit me porte. Nos royalistes nommeront, à ce qu'il paraît, Corbière et moi, La Bourdonnaye, Vaublanc, enfin Ravez les uns, Bonald les autres. On assure que les libéraux feront tout pour éviter Ravez.

« Demain, si le Roi reçoit, j'irai à midi lui présenter mes hommages, et de là à la Chambre reprendre ma place; on s'est fort enquis si c'était celle-là que je prendrais; j'ai répondu qu'elle était bien la mienne, puisque c'était moi qui l'avais faite et que je ne la changerais pour aucune autre. Je ne suis pas fort tranquillisé sur les événements extérieurs; nous

sommes toujours dans le système russe et je ne doute pas qu'au printemps prochain la lutte ne s'engage entre cet empire et la Turquie[1]. »

CXCI. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, ce 14 novembre 1821.

« Ma bonne amie, j'ai reçu ta bonne lettre par Léopold[2] et t'en remercie bien; c'est ma seule consolation quand je suis loin de toi. Ma position ici est bien plus forte et bien moins pénible que tu ne le craignais. J'ai trouvé tout le monde enchanté de mon arrivée, mais je ne me dissimule pas que c'était dans des vues si différentes, qu'il est impossible que tout le monde reste longtemps content de moi. Les gens raisonnables, et c'est le plus grand nombre, le seront toujours et c'est à quoi il faut savoir se borner. L'extrême droite est plus décidée que jamais à faire une opposition systématique et à rejeter, bon ou mauvais, tout ce que présentera le ministère; elle fait tous ses efforts pour entraîner le reste de la droite dans cette marche. Elle a été repoussée avec perte chez Piet avant mon arrivée; c'est ce qui fait qu'elle m'attendait elle-même avec impatience; elle me dit aujourd'hui que, si je le

1. Ce même jour M. de Villèle inscrivait sur son carnet : « 11 no-
« vembre. J'ai eu la visite de M. Pasquier d'abord, d'un grand
« nombre de nos collègues, et enfin successivement de tous les
« ministres. Fait quelques visites; eu à dîner Beauregard et son
« fils Louis, admis aux pages. Été le soir avec nos intimes chez
« Adrien de Rougé, où je ne les ai pas trouvés plus disposés à
« s'entendre qu'ailleurs, tant les têtes sont montées et le système
« suivi par le ministère insoutenable. »

2. M. Léopold de Rigaud.

voulais, j'obtiendrais des autres ce qu'elle n'a pu obtenir elle-même. Mais elle se trompe : d'abord, je le tenterais en vain ; en second lieu, je ne le voudrais pas, car je ne le crois pas conforme à mes devoirs.

« Tu penses bien que de ce côté, on en reviendra bientôt à l'animosité contre moi. Je m'y attends et j'y suis résigné. Il n'y aurait pas de mérite à faire son devoir, s'il n'amenait souvent de telles conséquences.

« D'une autre part, il me paraît probable que le projet du ministère est après cette session de donner le coup de bascule et, sous le prétexte de soumettre aux électeurs la question de la septennalité, de dissoudre la Chambre actuelle pour s'en faire une plus en harmonie avec sa propre composition, ou pour se retirer, si l'épreuve ne lui est pas favorable. Tu sens bien que je ne puis prendre part à une tentative aussi périlleuse, si l'on y pense en effet, et que je repousserai tout ce qui sera présenté dans ce sens.

« Voilà ce qui paraît être le fond de la politique du moment. Les accessoires sont la difficulté de s'entendre pour nommer un président. L'extrême droite veut exclure Ravez, les autres ne le veulent pas et dans ce conflit on reste sans décision ; l'élection se fera au hasard et sans concert ; il en sera de même pour le choix des secrétaires. Tant que la division ne se sera pas définitivement prononcée entre l'extrême droite et le reste des royalistes, il n'y aura ni entente, ni force parmi eux, parce qu'il est impossible de faire marcher d'accord des gens qui ne sont pas dans les mêmes sentiments sur le fond même du système à suivre. Nous allons voir tout cela se développer successivement, c'est inévitable.

J'ai le malheur d'être beaucoup trop en évidence dans une telle circonstance ; mais avec de la droiture et l'aide de Dieu, j'espère m'en tirer honorablement et contribuer encore à éviter des fautes aux royalistes et des dangers à mon pays.

« Le Roi m'a dit lundi qu'il me revoyait avec le plus grand plaisir ; il a mis à ces paroles et à quelques autres qu'il a ajoutées, l'accent de la bienveillance. J'ai été hier rendre mes devoirs à Monsieur, qui a été aussi extrêmement bon pour moi. J'irai dimanche présenter mes hommages aux autres membres de la famille royale.

« On vous fera peut-être un grand conte sur une tentative au bois de Boulogne pour assassiner le duc de Bordeaux : n'en croyez rien. C'est bien réellement un des gardes forestiers qui a bâti ce conte pour se rendre intéressant, obtenir de l'argent et de l'avancement ; il en a fait lui-même la déclaration aujourd'hui et va être traduit devant les tribunaux. Mais dans le premier moment, on a été fort alarmé parce qu'il avait assez bien combiné son affaire, et maintenant on refuse de croire à sa rétractation par méfiance et parce qu'on aime le merveilleux et l'absurde.

« Adieu, ma bonne et bien chère, je ne m'occupe ici que de commencer vite ma besogne afin d'aller te rejoindre. J'espère toujours que ce sera bien plus tôt que les autres années, sans oser positivement croire que ce soit avant mars, comme on le pourrait si aisément. M. Capelle est venu me faire une visite ; il m'a dit qu'on ne nous présenterait que la loi sanitaire, qui va d'abord aller aux pairs, une loi

sur les chemins vicinaux, les comptes et le budget.

« D'après les places qu'ont choisies Benjamin Constant et quelques autres libéraux importants, il semblerait que, comptant sur une opposition violente de la part de la droite, ces messieurs voudraient faire les patelins pendant cette session et se fondre dans le centre gauche. On assure que de ce côté ils veulent me donner leurs voix pour éviter la présidence de Ravez. Si cela est, je n'en manquerai pas, la droite et le centre me portant aussi; mais je me passerais bien du secours de ces messieurs. Dans tous les cas ce sera Ravez qui sera nommé. »

CXCII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 15 novembre 1821.

« Ma chère Mélanie, j'ai reçu avec grand plaisir la lettre de Villèle du 9, parce que j'y ai vu l'amélioration de la santé de mon père et que vous alliez tous assez bien. Ce cher enfant me donne d'ailleurs de bonnes nouvelles de notre agriculture et quoique maintenant dans la politique jusqu'au cou, je sens que tout mon intérêt est encore au milieu de vous sous tous les rapports possibles. Il me tarde bien de retourner auprès de toi et de venir à ton secours pour tous les embarras que mon absence te laisse. Comme tu le penses bien, je ne puis encore rien prévoir à cet égard. Nous aurons peu de lois à discuter, mais cela ne rend pas une session courte, quand il existe un tel dégoût et une telle mauvaise volonté que, rien que pour élire le bureau de la Chambre, il faut y mettre plus d'une semaine.

« Il paraît qu'on va porter à la Chambre des pairs une longue loi sanitaire, dont je ne comprends pas le but, car je vois peu de sujet à législation sur cette matière. On nous portera les comptes et le budget le lendemain du jour où nous serons constitués et, en attendant les rapports des commissions, une loi sur les chemins vicinaux et la demande de la censure pour cinq ans. Voilà tout ce qu'on prétend agiter dans cette session. Ce serait bientôt fait, si le ministère y avait une majorité; mais comme il n'a pas pour lui à proprement parler plus du cinquième de la Chambre, rien ne se résoudra qu'accidentellement, ou de guerre lasse, de sorte qu'il est impossible de prévoir combien de temps il faudra.

« Les pointus nous gênent horriblement dans nos manœuvres de la droite. Ils ne sont qu'une poignée comme l'an passé, mais ce sont les plus actifs, les plus osés, les plus intrigants, et ils ont l'habileté de ne point vouloir se séparer des autres. Loin de chercher à détruire ou d'abandonner la réunion de Piet, ils y sont toujours et y restent maintenant presque seuls, parce que leurs violences en ont éloigné tous les gens tranquilles. Leur but était d'exclure Ravez de la candidature; ils s'y sont mal pris et ont échoué complètement. Ils veulent ensuite tout rejeter, bon comme mauvais : ils ne réussiront qu'à montrer de la mauvaise volonté et de l'impuissance, et ce sera un pitoyable résultat.

« D'un autre côté les ministres veulent marcher sans majorité et en ne s'appuyant que sur un centre, qui n'a plus qu'une quarantaine de voix sur deux cent seize; ils seront forcés de renoncer à cette folie.

Mais la composition du ministère le divise lui-même en deux portions, dont l'une voit toutes ces difficultés sans effroi parce qu'il veut y trouver un remède dans l'appui du centre gauche, auquel il désire revenir; l'autre, qui ne veut pas de cet expédient, ne veut pas non plus de celui qui seul pourrait donner la force de s'en passer, une alliance raisonnable avec les royalistes exempts d'intrigue.

« Je crois qu'on passera la session misérablement, qu'on donnera ensuite un coup de bascule pour les élections générales, qui seront tentées sous le prétexte d'obtenir la septennalité.

« Je reçois à l'instant la nouvelle du remplacement de ton fils par un sergent, homme sûr. C'est La Panouse qui a terminé l'affaire; il va venir me prendre pour signer. J'aurais fort voulu pouvoir trouver aussi pour Philippe[1], mais cela n'a pas été possible. Faites chercher de votre côté et je verrai du mien.

« Adieu, bien bonne; embrasse nos chers enfants très tendrement, car c'est comme cela que je vous aime tous. Ne sois pas inquiète sur ma position : elle est bonne plutôt que mauvaise et je ne la gâterai point, sois-en sûre[2]. »

1. Paysan de Morvilles.

2. A la même date M. de Villèle écrivait sur son carnet : « 15 no-
« vembre. Mort de notre bon collègue Maigneval, de Lyon, homme
« capable et excellent. Un second tour de scrutin pour la prési-
« dence n'a donné de majorité qu'à M. de Bonald et a pris toute
« la séance; tant de division empêche de marcher et en ôte la vo-
« lonté. Été le soir en réunion chez Piet, où il s'est manifesté de la
« part de l'extrême droite une grande exaltation. »

CXCIII. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, le 18 novembre 1821.

« Ma bonne amie, voilà donc quinze jours que je suis parti et tu verras par les gazettes que notre besogne n'en est guère plus avancée pour cela. Nous faisons bravement chaque jour un tour de scrutin et à ce train nous ne serons constitués qu'à la fin de la semaine prochaine. Nos royalistes se complaisent dans ces lenteurs; ils se sont mis dans la tête de s'isoler des autres puisqu'on les laissait de côté; ils ne veulent s'entendre avec aucune autre section de la Chambre et sont ainsi péniblement venus à bout, à force de temps et de patience, d'adjoindre à Ravez, pour la candidature à la présidence, les quatre noms qu'ils ont voulus. Tu verras que dans le scrutin d'hier, j'ai passé seul et bien juste pour la vice-présidence, toujours par suite de ce beau système. Tu penses bien que j'aimerais mieux qu'on fût plus vite et avec plus d'accord, mais il n'y a aucune influence assez établie pour activer et rectifier cette marche; il n'y a qu'à prendre patience. Au surplus je n'ai pas à me plaindre; tu n'as pas d'idée de l'affection, de la confiance et de la considération qu'on me témoigne de toutes parts à la Chambre; je t'assure que c'est toujours croissant et bien au delà de mes mérites; je n'en abuserai point et je continuerai à m'en rendre digne.

« Le ministère et le centre droit paraissent fort embarrassés, comme s'ils n'avaient pas dû s'attendre à ce mécontentement; ils n'en continueront pas

moins sur le même pied. Ravez va être nommé président et aussitôt après l'adresse, on nous portera les comptes, le budget et deux lois sur la presse, l'une pour la répression des délits, l'autre pour la censure des journaux pendant cinq ans. Voilà tout ce que j'en sais en gros car, comme tu le penses bien, je ne fais que mon métier de député.

« J'ai vu hier le ministre de la Guerre ; dis au chevalier[1] qu'une des premières choses qu'il m'a dites, c'est que s'il n'avait pas encore placé mon cousin, cela venait uniquement de ce qu'il n'y avait pas eu de vacance, mais que je pouvais être assuré qu'il ne l'avait pas oublié et que la première serait pour lui.

« J'ai terminé hier le remplacement de ton fils, pour tout ce qui regarde l'engagement du soldat; quant à l'admission, il faut attendre le premier janvier, parce qu'il ne doit être libéré qu'à cette époque. Vous avez tout le temps pour Philippe, car il paraît qu'on n'appellera cette classe que dans un an.

« Je crois en vérité que tu cherches à me faire sentir encore davantage le regret de n'être plus auprès de toi, en me rappelant le souvenir des bons trois mois que nous avons passés à Morvilles et en me disant que tu aimerais l'agriculture et une vie comme celle que nous y avons menée. Tu as bien raison, ma chère amie, et je te promets que je partage bien sincèrement tes regrets. Aussi je suis toujours triste quand je vois nos royalistes demander, comme le but de leurs efforts, qu'on me donne le ministère de l'Intérieur, et les ministres regarder

1. Le chevalier de Villèle, lieutenant-colonel d'infanterie, était frère de l'archevêque de Bourges.

cela comme une chose bien dure, mais tôt ou tard inévitable. Cela peut faire le compte des autres, mais non pas le mien, car je suis de ton avis et j'aime cent fois mieux rester avec toi, mes enfants, mes parents et Morvilles.

« Adieu, ma bien bonne ; M. Bérail vient chercher ma lettre de bonne heure ; je vais d'ailleurs au Château rendre mes devoirs aux princes. Embrasse mes chers enfants ; je leur recommande à tous, et surtout à Villèle et à Louise, de me remplacer auprès de toi et de mes parents en tout ce qu'ils pourront faire qui vous soit agréable. Embrasse aussi Frédéric et Albert[1]. Beauregard est au Quesnoy. Modeste et Auguste vont bien et ont le plus grand soin de moi. Villefranche me mène et me ramène de la Chambre. Ainsi sois tranquille sur moi. Conserve-moi toute ton affection ; la mienne, tu le sais, est toute à toi pour la vie[2]. »

CXCIV. — LETTRE DE M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, 21 novembre 1821.

« Ma chère Mélanie, je t'adresse cette lettre, quoiqu'en bonne règle elle dût être dédiée à ma petite Louise, qui a fait les plus grands frais de celle à laquelle je réponds ; mais je commence par te char-

1. Neveux de M. de Villèle.

2. Note extraite du carnet : « 18 novembre. Été rendre mes de-
« voirs aux membres de la famille royale. Connu la nomination de
« Ravez à la présidence ; eu beaucoup de visites. Été le soir chez
« Adrien, où j'ai vivement combattu l'opposition systématique,
« comme uniquement propre à nous déconsidérer et à pousser le
« Roi et le pays du côté des ennemis. »

ger de la remercier et de lui dire qu'il ne faut pas craindre ainsi que je trouve ses lettres insignifiantes, lorsqu'elles sont pleines de détails sur les personnes qui m'intéressent le plus. Je vois avec peine que mon père continue à être fort incommodé. Ce sera un grand moyen de lutter contre les progrès du mal et de le rendre moins sensible et moins dangereux, si par votre société et le plaisir qu'a mon père à vous avoir auprès de lui, il peut se distraire et se moins affecter de son état.

« Il est deux rapports sous lesquels tu dois me plaindre ; c'est d'être séparé de toi : rien ne peut m'en dédommager, ni me faire prendre mon parti de cela ; l'autre, c'est de m'occuper sans cesse de cette triste politique, qui ne mène à rien et ne donne pour résultat que d'empêcher du mal, sans pouvoir jamais arriver jusqu'à faire le bien.

« Heureusement que je conserve l'espoir d'être plus promptement délivré cette année de ces deux misères. Je trouve chez presque tout le monde le désir d'en finir le plus tôt possible ; on veut mettre Corbière et moi dans la commission du budget à cette intention ; nous y ferons notre possible pour accélérer la besogne. J'espère toujours pouvoir aller vous rejoindre en mars ; lundi prochain, on nous porte toutes nos lois. J'ai besoin de cet espoir pour m'aider à supporter ton absence et les dégoûts que m'inspire la politique. Ce n'est pas qu'on ne me traite partout avec une extrême bienveillance et qu'on ne m'accorde certainement une importance et une considération fort au delà de mes mérites : sous ce rapport, ma situation est bien différente de ce que

tu pouvais craindre. Mais ce n'est qu'un surcroît d'embarras, un asservissement de plus, et tout cela ne fait pas mon bonheur, puisque cela ne me rapproche pas de toi, des miens et de nos propres affaires. Tu t'expliques sans doute aisément ce qui se passe en ce moment à la Chambre. Nos royalistes, piqués des difficultés qu'on a faites l'an passé à réparer quelques injustices commises envers eux, de notre ministère sans portefeuille, de la manière dont nous en sommes sortis, etc.. ont fait comme les enfants qui boudent leur nourrice; ils se sont dit : « Puis-« qu'on ne veut pas de nous, qu'on s'en passe; nous « irons tout seuls. » C'est ainsi qu'ils ont refusé toute entente avec le centre droit et n'ont porté que des leurs sur les bulletins; de là les ballottages et les élections que tu as vues.

« Maintenant qu'on va passer à la discussion des affaires, la situation va se mieux dessiner et présentera un autre aspect. Nos extrêmes voudront faire prévaloir leur plan d'opposition systématique et générale; ils échoueront et ne seront pas plus de vingt ou trente. L'union du centre droit et de la majeure partie de la droite aura donc lieu dans toutes les affaires d'intérêt public et général ; mais pour les questions de confiance ou de bienveillance, la coupure actuelle subsistera et il ne dépend de personne de l'empêcher, parce qu'au fond il y a mécontentement, et que l'amour-propre des royalistes est sans cesse blessé des préférences accordées aux ministériels.

« Adieu, ma bien chère amie, crois à tous mes sentiments, à toute ma reconnaissance pour les soins que tu donnes à mes parents, à mes enfants, à mes

affaires. Tu fais seule ce que nous devrions faire à deux. Je ne puis pas te dire que je t'en aime deux fois plus, mais il n'y a pas de ma faute si je ne puis rien ajouter à ce que mon cœur éprouvait déjà pour toi. Mon existence tout entière est dans la tienne; aussi, quand je suis loin de toi, à mes regrets de ne pas te voir, se joint toujours la terreur de te perdre. Ainsi ménage bien ta santé, ne t'expose en rien. En te conservant c'est encore pour deux que tu travailles : je ne pourrais vivre sans toi. Embrasse nos chers enfants. De tout mon cœur et pour la vie tout à toi. »

CXCV. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 23 novembre 1821.

« Ma bonne amie, j'ai reçu fort exactement ta lettre du 16, et je t'en remercie. Attends patiemment que je te dispense de m'en écrire de semblables, car tu attendras longtemps. Toutes les femmes sont un peu pointues ; rien d'extraordinaire quand ma femme le serait; aucun inconvénient à ce qu'elle le dise, fût-ce même à la police. Il n'y aura en cela rien de nouveau pour nous, car nous entendons ici plus d'un air sur ce ton. Quoi que tu penses, je conclus à ce que tu me le dises, même par la poste, même quand la police devrait lire nos lettres. Le métier de la contrainte est si pénible que je craindrais sans cela, non de me lasser de tes lettres, mais de te voir lasser de m'écrire. Mais ne te gêne pas, tu n'as rien à redouter de la violation du secret de tes lettres; je crains bien davantage d'être privé de tes

bons conseils : tu sais combien ils sont utiles à mon esprit et à mon cœur.

« Tu auras vu tout ce qui s'est passé depuis mon arrivée et la confirmation de ce que j'ai toujours pensé : c'est qu'en allant droit, on est toujours bien fort. Je ne suis pas pointu, je ne suis point ministériel ; mais je suis et je serai toujours pour tout ce qui me paraîtra bon et contre ce qui me paraîtra mauvais. Avec cela je ne crois avoir rien à craindre pour ma réputation d'homme de bien, comme pour la part d'estime que je veux de toi, en outre des autres sentiments que je m'efforcerai toujours d'obtenir de celle qui fait le bonheur de ma vie. Je te disais qu'avec de la droiture et du désintéressement, on est toujours très fort et je l'éprouve chaque jour. Je suis un obstacle pour une foule de gens, et comme rien n'irrite autant que les obstacles, on doit bien m'en vouloir. Eh bien ! on est pourtant obligé d'agir envers moi avec beaucoup de ménagements, même de prévenances. Tu as vu le nombre des voix que j'ai réunies ; n'en conclus que cette vérité, que je crois avoir démontrée par mon exemple plus que tout autre : c'est que droiture et désintéressement sont une force invincible. Comme ton mari ne perdra jamais ces deux qualités, sois tranquille sur sa situation sous les rapports qui t'intéressent, ceux de l'honneur et de la considération.

« Tu me rassures sur le danger actuel de l'état de mon père, mais tu me confirmes dans la crainte que j'avais de la difficulté de son complet rétablissement. Je n'ai plus qu'un souhait à faire, qu'un but à poursuivre, celui d'être bientôt, le plus tôt possible, en

mesure d'aller le rejoindre et participer aux soins que ses infirmités réclament. Je conserve toujours l'espoir que cette session ne sera pas longue. Manuel est venu hier par hasard me confier que son parti ne s'y opposerait pas; notre côté le veut aussi, au moins quant à sa majorité; le ministère et les centres, si maltraités, ne peuvent vouloir autre chose; je crois que c'est dans l'intérêt public et je m'y ferai de tout mon cœur. Je le désire ardemment et ne désespère pas de pouvoir me rapprocher de toi en mars prochain. Cette idée me soulage et me soutient. Elle m'est nécessaire pour supporter, dès leur commencement, tous les chagrins auxquels me condamne notre séparation.

« Tu seras peut-être étonnée que je n'aie pas été nommé de la commission de l'adresse; je ne l'ai pas voulu, car j'aurais eu les trois quarts des voix, si je n'avais prié qu'on les portât sur Chifflet, qui a été élu notre commissaire. Je n'ai pas cru qu'il convînt que je sois mêlé directement et volontairement dans une affaire trop personnelle à un ministère dont je faisais partie il y a si peu de temps. Il paraît qu'en général ma réserve a été approuvée. Cette commission s'est réunie hier pendant cinq heures, sans rien faire que disputer de la manière la plus violente. Delalot, La Bourdonnaye, Vaublanc et Castelbajac, nommés par les pointus et par les libéraux réunis, ont voulu faire de l'hostilité sur tout; ils ont été quelquefois soutenus par Meynard, mais en général les opinions sages ont eu six voix contre quatre. Rien toutefois n'a été arrêté; on n'a même pas lu un seul projet de rédaction; de sorte qu'il n'est pas dit que le rapport

de l'adresse ne se fasse encore attendre plusieurs jours. Il paraît que s'il en est ainsi, le Roi donnera l'ordre aux ministres de ne pas attendre l'adresse et de présenter samedi ou lundi les lois des comptes et du budget. Ce sera mal débuter pour en finir promptement ; mais aussi il y a des hommes qui ont le diable au corps et ne savent faire que des sottises.

« Adieu, bien chère amie, embrasse les enfants pour moi. Dis-leur que je n'ai pu encore voir le duc de Bordeaux, ni Mademoiselle, mais que l'un et l'autre vont à merveille. Le duc de Bordeaux est sevré et n'en a pas du tout souffert. Dis à Villèle de bien travailler pour son droit; cette année est très importante pour lui sous ce rapport. Dis-lui de tenir un peu l'œil à tout à Morvilles. Enfin je lui recommande de se familiariser un peu avec le monde, de sortir de temps en temps avec toi pour se faire connaître et prendre de l'usage, que l'on n'acquiert qu'en se gênant un peu et en faisant quelques frais pour la société. »

CXCVI. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 25 novembre 1821.

« Ma bonne amie, je reçois ta lettre par Limairac et je t'en remercie bien. Que ne puis-je en avoir par tous les courriers une semblable, écrite comme celle-là sans contrainte. Cherche les occasions ; de mon côté je ne les manquerai pas. Pour ce qui me regarde, je m'explique avec la même sécurité, qu'on ouvre mes lettres ou non : cela m'inquiète peu. Mais je sens que c'est désagréable pour toi et cela suffit pour que je désire l'éviter.

« Je suis tout à fait de ton avis sur le degré de confiance qu'il faut accorder à certaines choses et à certaines personnes. Nous nous sommes assez souvent expliqués sur ce point et tu sais ce que j'en pense : je ne serai la dupe, ni de personne, ni de rien. Une seule chose m'occupe parce que celle-là seule reste et donne, ou le repos de la conscience, ou les regrets, c'est l'accomplissement de mes devoirs comme député. Je les remplirai, sois-en sûre, sans égard pour les deux genres de séduction opposés dont on peut vouloir tenter l'action sur moi ; ceux qui voudront des résolutions conformes à l'intérêt du pays seront seuls certains de me trouver de leur avis. Je sais bien qu'avec ces généralités, on ne répond pas aux objections de détail ; on n'évite pas les dangers des situations qui peuvent se présenter. Mais j'y apporterai toute mon attention et ferai en sorte que, ni par condescendance, ni par irréflexion de ma part, les intérêts dont je suis chargé ne se trouvent compromis.

« Ma première visite aux ministres et ce qu'en ont dit les journaux ne mérite pas qu'on y attache d'importance. Reprendre ma place à la Chambre était un acte d'hostilité, s'il n'eût porté ce correctif. Je ne veux me livrer ni aux pointus, ni au ministère ; je veux me tenir dans ma ligne et rester en position d'arrêter tout net ceux qui ne seraient pas raisonnables et voudraient compromettre l'intérêt du Roi et du pays. Tout cela est délicat et difficile ; mais cherche une autre voie et tu verras qu'il n'y en a pas de plus sûre, ni de plus aisée. J'emploierai tout ce que Dieu a mis en moi à ne pas dévier de celle-là.

« Nous ne savons encore rien de positif sur l'adresse, sinon que nos commissaires ont la maladresse de la faire attendre, ce qui n'est pas politique, ni convenable de la part d'une commission royaliste. On dit que nous l'aurons lundi à la Chambre et qu'elle sera passable. Dieu le veuille !

« On va nous porter les comptes, le budget et la loi de censure aussitôt après le vote de l'adresse. Je vais me mettre au budget ; je t'assure que j'y travaillerai ferme, et quand il sera voté, je ne tarderai pas à profiter de la malle-poste. Mais, mon Dieu ! qu'il y a loin d'ici là ! C'est tout mon chagrin. Car, si je n'ai aucune peur d'être attrapé par les uns, ou entraîné par les autres, je n'ai malheureusement que trop à souffrir étant séparé de vous tous que j'aime. »

CXCVII. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, ce 28 novembre 1821.

« Ma bonne amie, nous voilà dans les embrouillages politiques jusqu'au col. La majorité de la commission de l'adresse, c'est-à-dire Delalot, La Bourdonnaye, Castelbajac, Vaublanc, Chifflet et Meynard, contre Ravez, Bonnet, Cardonnel et Hocquart, a adopté une rédaction dans laquelle, au sujet de la bonne intelligence entre le Roi et les puissances étrangères, se trouve cette phrase : « Nous nous félicitons « avec vous, Sire, des relations amicales qui existent « entre vous et les puissances étrangères, dans la « juste confiance que cette paix précieuse n'est achetée « par aucun sacrifice incompatible avec l'honneur de « la nation et la dignité de votre couronne. »

« Quand on a été à la délibération sur cette phrase, M. Pasquier a pris la parole pour dire qu'elle faisait naître un soupçon injurieux au gouvernement du Roi et qu'il en demandait la suppression. M. Delalot lui a répondu que l'expression contestée ne voulait dire que ce qu'elle exprimait, c'est-à-dire, un sentiment de confiance dans le Roi, dont il était surpris que des ministres voulussent empêcher la Chambre de porter l'hommage aux pieds du trône. De Serre est alors monté à la tribune et a soutenu que si telle était réellement l'intention de la commission, il fallait changer la rédaction, puisque celle que l'on avait présentée était susceptible d'une interprétation tout à fait opposée au sens qu'on avançait.

« La Bourdonnaye est venu ensuite et a dit qu'il voulait que les expressions restassent ce qu'elles étaient, parce qu'il pensait ce qu'elles énonçaient évidemment, savoir que si nous étions en paix, c'était aux dépens de notre honneur national et de la dignité de la couronne; il est entré à ce sujet dans le détail des traités, depuis celui de 1818 jusqu'aux affaires de Naples et d'Espagne, dans lesquelles il a reproché au ministère d'avoir sacrifié la dignité du Roi, en ne défendant pas mieux les deux souverains membres de sa famille. Pasquier a répondu par des explications contraires aux allégations qui venaient d'être émises. Puis Foy est monté à la tribune et a fait un discours très mesuré et en même temps fort habile ; reprenant et soutenant tout ce qu'avait avancé La Bourdonnaye, il l'a revêtu de sa couleur, en accusant le ministère d'avoir laissé opprimer les peuples de l'Italie, etc. ; il a conclu à

l'adoption de la phrase, parce qu'il y trouvait l'expression du blâme qu'à ses yeux avait encouru le ministère. Courvoisier a parlé contre la phrase avec peu de talent et de succès.

« Courcelles est venu débiter des folies qu'on n'a pas écoutées. Lainé a fait un beau discours tout de sentiment, terminé par une phrase pathétique qui n'a pas réussi ; il a dit : « Puisqu'il n'est plus permis « d'invoquer un nom auguste, qu'il me soit du moins « permis d'invoquer celui de Dieu. » Delalot est revenu à la charge, soutenant toujours son système qu'il n'y avait dans les mots critiqués que l'expression de la plus juste et de la plus sincère confiance. Alors est revenu De Serre qui a fort habilement établi que, d'après les sens très divers donnés à la phrase par les membres de la commission eux-mêmes, il restait prouvé qu'elle n'était ni claire, ni franche ; que si, comme le soutenait M. de La Bourdonnaye, elle renfermait la critique du ministère, elle dissimulait la véritable pensée, elle l'affaiblissait et manquait de franchise ; que si au contraire, ainsi que le prétendait M. Delalot, c'était un témoignage de confiance, il était mal exprimé, puisqu'il satisfaisait des sentiments opposés, si clairement avoués dans des sens divers par MM. de La Bourdonnaye et Foy.

« Ce discours très raisonnable et sans réplique, a été écouté avec beaucoup d'impatience ; on l'a souvent interrompu en demandant à aller aux voix. Puis on a voté sur la suppression de la phrase ; nous n'avons été qu'une centaine dans cette opinion : la droite et la gauche réunies ont fait une majorité de soixante-dix-huit voix contre nous.

« Cette division n'a produit aucune animosité entre les royalistes parce que les meneurs de la pointe, qui s'étaient évidemment concertés avec la gauche pour une rédaction constatant par divers passages cette honteuse alliance, se sont trouvés trop heureux que ni moi, ni Kergorlay, ni Béthisy, ni Cornet d'Incourt, ni Josse de Beauvoir, etc., etc., qui avons voté contre eux, n'ayons pris la parole pour les combattre. Je ne doute pas qu'on ne nous accuse d'un autre côté, et surtout moi, pour n'avoir pas parlé en cette occasion, mais je suis encore bien tranquille sur ce point. Je ne le devais pas, parce que je suis obligé de reconnaître que la déplorable position dans laquelle nous sommes est causée par l'entêtement des ministres et qu'il serait contre mon devoir et ma conscience d'aller me faire leur champion. Dans des questions d'intérêt général, je ne balancerais jamais à m'en mêler pour faire le bien le plus qu'il me sera possible.

« Le Roi a, dit-on, ajourné sa réponse à la demande du président d'être admis à présenter cette adresse. Cette affaire fait grand bruit ; les uns disent qu'on va casser la Chambre ; dans ce cas c'est moi qui t'en porterais la nouvelle, car je partirais par la première malle-poste. Mais j'ai trop de confiance dans la sagesse du Roi pour croire à l'adoption de cette mesure.

« On dit aussi que le Roi refusera de recevoir notre adresse. Je ne crois pas non plus à cette détermination, qui provoquerait peut-être de la violence dans notre Chambre. Enfin, on dit que le Roi nous recevra froidement et en témoignant son affliction

de tout ce qui se passe; je crois que c'est le parti qui prévaudra ; du moins je l'espère, parce que je crois qu'il est le plus sage.

« Cet acte de violence des pointus est au reste assez généralement désapprouvé, en même temps qu'on blâme les ministres de nous avoir conduits là [1]. »

CXCVIII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 30 novembre 1821.

« Nous sommes depuis ma dernière lettre dans la même situation sous le rapport de l'adresse. Rien n'a paru jusqu'à présent qui annonce que le ministère ait pris un parti. De là mille contes ; on a beaucoup parlé de dissolution. ensuite d'une détermination de ne pas recevoir l'adresse, enfin de ne la laisser porter que par le bureau, de la faire déposer sur la table devant le Roi, qui y répondrait comme la connaissant déjà. Il paraît que ce qui a compliqué l'affaire, s'il faut en croire les on-dit, c'est que Ravez a envoyé sa démission de président, préférant ce sacrifice à l'obligation de lire l'adresse au Roi. Comme on n'a pas voulu recevoir sa démission, il a fallu chercher un moyen pour éviter qu'il ne lût, et je pense aussi pour épargner au Roi. le désagrément d'entendre cette lecture. Quoi qu'il en soit, nous som-

1. M. de Villèle inscrivait sur son carnet : « Le 29 novembre. Eu « beaucoup de visites, entre autres celle du ministre de la Marine, « venu pour me parler de l'adresse; je lui ai dit mon avis sur la « conduite à tenir; il a paru le goûter ; mais ayant dîné chez « M. Pasquier, où j'étais invité depuis plusieurs jours, j'ai cru « voir dans son salon que cet avis était trop modéré pour être « suivi. »

mes convoqués en séance publique aujourd'hui et j'augure de là qu'on se sera fixé, comme il me l'avait été dit, à faire simplement demander l'adresse au président et envoyer à celui-ci la réponse du Roi : c'est sans doute pour nous la lire qu'on nous convoque aujourd'hui. Si c'est là ce qui se fait, je trouve qu'on aura choisi un des moyens les moins convenables à employer. Depuis le vote de l'adresse beaucoup de députés de la droite se sont repentis d'avoir concouru à une démarche qui paraissait blesser personnellement le Roi. Si l'on sait ménager ce sentiment, il pourra servir à diminuer le nombre de ceux qui étaient disposés à suivre nos fous ; si on croit au contraire pouvoir tirer de là le moyen d'humilier cette partie de la Chambre, je ne serais pas étonné de voir aboutir aux plus fâcheux résultats. En somme, tout ceci est déplorable et bien attristant pour ceux qui peuvent comme moi en démêler la vraie cause et en prévoir les funestes suites. »

CXCIX. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 2 décembre 1821.

« Les sottises de nos pointus dans notre *maladresse* ont indisposé le Roi, valu à toute la Chambre une réponse fort sévère, jeté les sages dans le chagrin et les fous dans des accès de rage. Je sors peu, mais il me vient une quantité de monde. Chacun me reproche de ne pas me mettre en avant; chacun veut que je le fasse, mais dans le sens qu'il adopte, et je t'avoue que, confident de presque tous, il en est bien peu dont je voudrais appuyer l'opinion de mon

suffrage. Dans de semblables temps de passion, il n'y a guère de raison, même chez les plus sages.

« On ne peut prévoir ce qui sortira de tout ceci; mais ce qui s'y trouve le plus compromis, c'est l'union du ministère et des royalistes, chose si désirable à mes yeux et à laquelle j'ai tant sacrifié, qu'il m'est pénible de la voir devenir chaque jour plus difficile. Je suis obligé de reconnaître qu'il y a de la faute de tout le monde : c'est une triste consolation, et les résultats funestes à notre pays et à la cause de la légitimité n'en sont que plus inévitables.

« Modeste et Desbassayns comptent toujours pouvoir revenir de Bourbon en 1824 : Dieu le veuille! Ils doivent bien souffrir d'être séparés de leur fille; je compatis bien sincèrement à leur peine, moi qui sens si bien celle d'être éloigné de vous. Cette privation m'est plus pénible que les autres années, à chaque départ de malle-poste je suis tenté d'y prendre une place et d'aller vous rejoindre : pour l'utilité dont nous sommes ici, je pourrais le faire sans scrupule[1]. »

1. Carnet de M. de Villèle : « Le 2 décembre. Eu la visite du « duc de Richelieu, sans avoir pu en trouver le motif dans sa con- « versation, qui m'a paru sans objet déterminé. Eu dans l'après- « midi celle de M. Delalot, venant me solliciter de me mettre à la « tête de l'opposition jacobino-royaliste; après beaucoup d'autres « observations, je lui ai fait celle de l'impossibilité d'amener ce faux « système à une solution, à moins de combiner un ministère de « droite et de gauche, qui offrît des garanties suffisantes à chacun « des partis coalisés; il m'a répondu de suite : — Eh! pourquoi « pas? — J'ai reparti : — Pour cela, ne comptez pas sur moi; et « je me suis levé, le reconduisant jusqu'à ma porte, que j'ai ou- « verte. — Depuis, a noté M. de Villèle, nous n'avons plus « échangé jusqu'à ce jour une seule parole ensemble. »

CC. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILÈLLE.

« Paris, le 5 décembre 1821.

« Chaque jour se déroule davantage la coalition monstrueuse des pointus avec la gauche. Le système de violence gagne de plus en plus dans la Chambre et l'on ne peut prévoir où il s'arrêtera. La position des gens de bien est horriblement difficile parce qu'ils ne peuvent défendre un ministère qui, depuis son alliance avec les royalistes, s'est entêté à ne leur donner aucune satisfaction, même à l'ouverture de la session. Enfin les ministres les plus exposés à l'animadversion ont comme provoqué eux-mêmes l'attaque de leurs ennemis en préparant leur retraite et se faisant ouvrir à l'avance l'asile de la pairie. Aussi personne n'est-il tenté de les défendre et chaque jour semble rendre leur chute plus inévitable.

« D'un autre côté, les hommes qui se mettent à la tête de ce mouvement paraissent être les agents, à l'intérieur, de Talleyrand dont la moralité, même en politique, n'inspire aucune confiance ; à l'extérieur, de l'influence anglaise qu'on se rappelle avoir toujours été plus perfide qu'utile, plus libérale que loyale. On ne peut s'allier avec une telle direction ; on ne peut marcher de sang-froid avec tout le côté gauche de la Chambre, dont l'attitude annonce une entente avec les meneurs actuels de la droite. Aussi tout cela finira-t-il par un éclat entre les hommes honorables de la droite et ceux qui conduisent aujourd'hui. Mais le grand nombre se laisse enivrer et entraîner par le succès. L'intrigue est tendue et fait agir tous ses ressorts; et

comme en définitive la sagesse a l'inconvénient de fournir au ministère la possibilité de se soutenir et que personne n'en veut, il devient de jour en jour plus difficile de faire goûter les conseils de la sagesse.

« Voilà, ma chère amie, où nous en sommes : Dieu sait où nous irons. Le bonheur veut que Corbière me soit arrivé hier ; il est toujours le même et dans les meilleures dispositions, mais ne sait pas plus que moi comment vaincre la difficulté de n'avoir pas l'apparence insoutenable de défendre la personne des ministres et cependant, de ne pas laisser des fous compromettre la cause du Roi et les intérêts du pays. Nous avons déjà entamé ce chapitre pendant cinq heures de suite hier ; nous y travaillerons jusqu'à ce que le problème soit résolu ; il est difficile. Mais sois tranquille sur l'honneur, il ne sera jamais compromis, quoi qu'il arrive. Le nom seul de ceux qui partagent mon opinion doit te rassurer ; c'est tout ce que nous avons de plus honorable : Corbière, Kergorlay, Béthisy, Cornet d'Incourt, Josse de Beauvoir, Bonald, Piet, Pardessus, Cardonnel, Benoist, etc. On peut marcher sans crainte en telle compagnie. »

CCI. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, ce 9 décembre 1821.

« Voici où nous en sommes ici. Il est presque sûr, quoique encore inconnu, que MM. Pasquier, Siméon, Portal, Mounier et Anglès ont donné leur démission[1]. Il est fort incertain que M. le duc de Riche-

1. Carnet de M. de Villèle : « Le 8 décembre ; eu à la Chambre « une séance très violente sur les pétitions ; la majorité a refusé de

lieu et M. Roy veuillent rester. Dans tous les cas il est inévitable qu'on m'envoie chercher pour m'offrir d'entrer dans la nouvelle combinaison qui aura lieu. Voici celles qui courent : dans le cas où M. le duc de Richelieu resterait : Affaires étrangères, lui ; Intérieur, moi ; Cultes et Instruction publique, Corbière ; Sceaux, de Serre ; Finances, Roy ; Marine, Lainé ; Guerre, Bellune ; Maison du Roi, Lauriston.

« Dans le cas où le duc de Richelieu s'en irait, voici les deux combinaisons pour le ministère : la première paraît être celle du Château :

PREMIÈRE COMBINAISON

Extérieur	Blacas.
Intérieur	Villèle.
Justice	Corbière.
Guerre	Bellune.
Finances	La Bouillerie.
Marine	Canillac, commandant à Cherbourg.
Maison du Roi	Mathieu de Montmorency.

DEUXIÈME COMBINAISON

Extérieur	Chateaubriand.
Intérieur	D'Herbouville.
Justice	Bouville.
Guerre	Bellune.
Finances	Villèle.
Marine	Vaublanc.
Maison du Roi	Mathieu de Montmorency.

« se prononcer ; M. de Serre a montré du courage et de la franchise ; « il a presque avoué la résolution du ministère de faire retraite. « M. Capelle est venu me confier la démission de Pasquier, Siméon, « Portal, Mounier et Anglès. Eu à ce sujet une longue conférence « avec Corbière. »

« Celle des pointus, ajoute Corbière aux Cultes et à l'Instruction publique, et Castelbajac, sous-secrétaire d'État à l'Intérieur.

« Je n'ai encore reçu pour ma part ouverture de personne ; s'il m'en est fait, je refuserai. Les choses sont dans un tel état que je ne sais en vérité qui pourrait les arranger d'une manière convenable. Le ministère a fait de l'absurdité et de la sottise ; la droite, de la violence et de la révolution ; il est bien difficile de réparer tout cela : il a été impossible de l'empêcher.

« Sois tranquille sur moi et sur ma conduite ; jusqu'à ce moment elle a l'assentiment de tous les gens de bien ; elle l'aura toujours. J'espère que tu lui donneras le tien, mon bonheur en dépend. »

CCII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 12 décembre 1821.

« Ma bonne amie, j'ai enfin reçu une lettre de toi et t'en remercie ; tu sais que lorsque nous ne sommes pas ensemble, c'est la consolation la plus efficace qui puisse m'advenir. Je sens que gênée comme tu l'es par la pensée que tes lettres seront lues, tu es peinée de m'écrire sans pouvoir m'exprimer tes idées sur les points qui t'intéressent le plus. Mais je t'assure d'abord que tu as tort de ressentir cette gêne ; ne crains rien ; je te promets que cela m'est parfaitement égal. En second lieu, quand tu devrais ne me parler que de toi, de tes affaires, de nos enfants, de ce qui est autour de toi, tu verserais encore sur mes plaies un baume dont rien ne peut égaler l'effet.

« Je ne m'étonne pas que nos pointus aient écrit à Toulouse que je n'avais pas voté contre la phrase de l'adresse. M. Étienne a fait et publié sous le manteau un compte rendu de cette séance dans lequel il dit la même chose. Je n'ai pas voulu réclamer, parce qu'il y aurait eu une sorte de lâcheté et d'inconvenance vis-à-vis de mes camarades qui ont voté pour, à venir, aujourd'hui que cette fausse démarche a été si durement relevée et a eu de si déplorables suites, revendiquer l'honneur de n'y avoir pas concouru. Je fais mieux que cela ; je continue à me tenir bien ostensiblement séparé de ceux qui tiennent une conduite violente. Je leur ai rompu en visière jeudi dernier chez Piet. J'ai déclaré qu'en même temps que je ne me ferais jamais le défenseur ou le soutien du système de conduite des ministres à l'égard des royalistes, et ma sortie du ministère suffisait pour en montrer mon opinion, je ne me joindrais jamais à ceux qui travailleraient à arracher violemment des marches du trône les ministres du Roi, au moyen de la partie démocratique de nos institutions et par un concert au moins apparent avec la portion révolutionnaire de la Chambre. M. Delalot a fait un discours très éloquent et très habile pour me combattre ; on n'a rien statué, mais mon opinion a certainement produit un effet plus durable que la sienne. Tout cela n'empêche pas les pointus de suivre la tactique avec laquelle ils marchent depuis mon arrivée ; ils me traitent avec la plus grande considération, me supplient sans cesse de me mettre à leur tête, enfin prétendent que, du moment que je ne crois pas pouvoir défendre les ministres sur leur conduite

à l'égard des royalistes, nous sommes d'accord sur le fond et ne différons que sur la forme et ne devons pas nous brouiller. Tu sens que je ne suis dupe, ni de cet accord, ni de cette bienveillance ; d'un autre côté, je ne puis me faire le défenseur des ministres, que tout le monde est fondé à accuser de tout le margouillis dans lequel nous sommes. Au milieu de tout cela ma conduite était très difficile ; il faut qu'elle n'ait pas été mauvaise, puisque toutes les opinions se réunissent encore aujourd'hui pour désirer mon entrée au ministère, comme la seule mesure qui peut tout concilier ; chacune d'elles sent tellement la force de ma situation, que toutes m'obsèdent pour que je me prononce dans leur sens, sûres qu'elles se croiraient alors d'obtenir la victoire. Les choses ne peuvent rester plus longtemps en cet état ; le dénouement sera, ou la cassation de la Chambre, et je crois que la sagesse du Roi a repoussé cette mesure, ou la sortie du ministère de Pasquier, Siméon, Portal, Mounier et Anglès, et je crois qu'ils ont donné leur démission ; ou bien enfin la débâcle de tout le ministère, ce qui serait dans les idées de tous les ministres, excepté De Serre, Lauriston et le ministre de la Guerre.

« Tu sens que dans un moment pareil tout change d'une minute à l'autre. D'abord, le gros du public est mal informé et on fait courir les bruits les plus contradictoires ; ensuite ceux-là même qui peuvent savoir ce qui se passe, doivent participer à toutes les oscillations et les incertitudes de ceux qui ont un parti à prendre dans des circonstances si difficiles. Ainsi, malgré que j'aie tout lieu de croire à l'exac-

titude de ce que je viens de te marquer, on vient ce matin et l'on me dit que tout tend à faire croire à la dissolution, que le ministère étant résolu à se retirer tout entier, on a obtenu du Roi l'adoption de cette mesure ; qu'enfin, sachant bien que les corps ne reculent jamais, on veut pousser la Chambre à bout, lui faire faire quelque nouvelle sottise, aigrir le Roi contre elle et gagner décidément sa dissolution. Tu ne saurais croire à quel point est portée l'exaspération ; je dînais hier à côté d'un collègue qui me dit tranquillement : « Si j'étais à la place du Roi, je « casserais la Chambre. » Je lui répondis : « Mais « on risquerait d'avoir des jacobins. — Eh bien ! « me dit-il, j'aimerais mieux périr de la main des « jacobins que de celle des royalistes. » Je lui fis observer qu'il se méprenait et qu'il fallait dire : que de vivre avec des royalistes.

« Tout cela est bien triste et bien malheureux, et c'est dans un temps de repos et de prospérité intérieure ; c'est au milieu de circonstances extérieures très graves, durant lesquelles il eût été si nécessaire d'être forts et par conséquent unis. Je suis au surplus un de ceux pour qui la mauvaise tournure que tout ceci prend sera personnellement le moins nuisible. Il est trop probable que, s'il se faisait un arrangement quelconque, je serais forcé à prendre un ministère et je conviens que je n'y pense pas sans une frayeur et une répugnance telles, que je doute qu'il me fût possible de conserver assez de sens pour remplir avec succès les devoirs de ce poste. Au contraire, s'il ne se fait point d'accord et que l'on casse la Chambre, je vous revois dans sept ou huit jours.

Quel bonheur inespéré! L'idée m'en sourit tellement que je me tiens toujours prêt afin de pouvoir faire mon paquet en quelques heures et que je veille tous les matins le *Moniteur* pour être informé des premiers et envoyer de suite arrêter ma place à la malle-poste. n'y restât-il que celle du cabriolet.

« En attendant, je suis obsédé de tous les allants et venants dans ma petite chambre ; il y en a quelquefois encore à minuit, ils ont maintenant pris la mode de m'arriver au point du jour; cela achève de m'abîmer. »

CCIII. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 13 décembre 1821, au soir.

« Ma bonne amie, j'ai passé une journée bien fatigante, mais je prends sur ma nuit pour t'écrire, parce que demain matin il est possible que je ne le puisse pas.

« Nous avons été mandés, Corbière et moi, chez Monsieur ; il nous a appris que le Roi avait annoncé que tout son ministère ayant donné sa démission, son intention était d'y appeler Corbière et moi; qu'il désirait nous voir à cet effet à trois heures, mais qu'il était bien aise que nous sussions auparavant la manière dont il comptait le composer, afin que nous eussions le temps d'y penser et de lui faire nos observations. Monsieur nous a dit alors que l'intention de Sa Majesté était de mettre M. de Blacas aux Relations extérieures avec la présidence du Conseil, Corbière à la Justice, moi à l'Intérieur, M. de Chabrol aux Finances, M. de Clermont-Tonnerre à la

Marine, Bellune à la Guerre, et de garder Lauriston à la Maison du Roi.

« Nous avons reconnu de suite, et Monsieur a partagé notre opinion, que M. de Blacas ne pouvant être ici que dans six semaines, ayant passé six ans hors de France, ayant été favori, n'ayant plus d'espoir de reprendre ce rôle, enfin ayant plus de préventions contre lui que d'appui dans l'opinion, nous ne pouvions l'accepter dans un moment aussi critique; que M. de Chabrol ne pouvait non plus être appelé aux Finances parce que, ne sachant pas se défendre à la tribune, il était impossible de lui confier un ministère, qui sur six mois de session, en prend quatre employés à discuter des lois de finance.

« Cela convenu, il a fallu pourvoir à leur remplacement. On a pensé qu'il ne fallait pas de président du Conseil et que le garde des Sceaux, comme premier en rang par la hiérarchie, présiderait le Conseil en l'absence du Roi; on a cru que, cela étant admis, M. Mathieu de Montmorency pourrait être substitué avec avantage à M. de Blacas; qu'enfin, il était impossible de ne pas mettre aux Finances celui qui réunissait le plus l'estime et la confiance des Chambres et c'est moi qu'on y a désigné. On a pris Corbière pour l'Intérieur et l'on a indiqué M. Peyronnet pour les Sceaux.

« A trois heures, nous sommes allés chez le Roi et y sommes restés jusqu'à quatre. Il nous a écoutés avec beaucoup de bonté, a bien voulu qu'avant de rien décider, on fît auprès de M. le duc de Richelieu, de M. Roy et de M. de Serre, de nouvelles tentatives pour les conserver et est entré dans tous nos motifs.

A six heures, il m'a écrit le petit billet que je t'envoie comme à femme discrète. Nous y sommes retournés à huit heures; il nous a dit que ces Messieurs ne voulant pas rester, il s'arrêtait à ce que nous avions pensé dans la première entrevue; que s'il était possible, le *Moniteur* de demain porterait ces nominations; que, si cela ne se pouvait, ce serait après-demain. Tu en sais maintenant autant que moi.

« Extérieur : Montmorency; Intérieur : Corbière; Finances : Villèle; Guerre : Bellune; Marine : Clermont-Tonnerre; Justice : Peyronnet; Maison du Roi : Lauriston. Si les royalistes ne soutiennent pas ce ministère-là, je ne sais lequel ils soutiendront. Le Roi n'a pas voulu, comme de raison, que ceux qui viennent d'attaquer avec tant de violence son dernier ministère, soient appelés à faire partie de celui-ci.

« Tu sens ma situation; j'en ai cent pieds par-dessus la tête; mais il faut du dévouement et du courage : je n'en manquerai pas. Corbière est très bien monté, lui aussi. Dieu veuille donner aide à notre pauvre pays. Monsieur et le Roi sont très bien ensemble. Le premier nous a promis l'aide de toute son influence; le second, le concours de tout son pouvoir.

« Adieu, je n'ai pas la force d'aller plus loin; il est une heure, je te quitte. Embrasse nos chers enfants et crois-moi pour la vie et de tout mon cœur. »

CCIV. — LE ROI LOUIS XVIII A M. DE VILLÈLE.

« Vous serez étonné, Monsieur, de recevoir si tôt de mes nouvelles; mais j'ai à vous parler ainsi qu'à M. de Corbière, à qui cette lettre est adressée ainsi

qu'à vous. Il est tard pour que je puisse vous voir avant mon dîner, mais venez ici tous les deux à huit heures et soyez bien convaincu de tous mes sentiments pour vous. »

« Louis. »

« Ce jeudi.

CCV. — M. DE VILLÈLE A Mme DE VILLÈLE.

« Paris, le 16 décembre 1821.

« Ma toute bonne, tu verras dans tous les journaux que me voilà à la place qu'occupait M. Roy. Il n'y a pas eu à reculer ; le danger était imminent : ou la dissolution avec toutes ses chances, ou consentir à s'associer à un ministère royaliste. Il a fallu monter sur la brèche, puisqu'il y aurait eu de la lâcheté et un si grand danger public à s'y refuser. M'y voilà ; je m'en tirerai, je l'espère, Dieu aidant ; mais il y a tant d'obstacles que c'est le cas de ne pas les compter.

« Maintenant que vas-tu faire ? Que voudront faire mon père et ma mère ? Consentiront-ils à venir ? Vois tout cela ; marque-moi ce que vous ferez ; tu sens l'intérêt que j'y mets et l'empressement que j'ai à vous posséder tous. Je ne puis te fixer sur rien ; c'est à vous à décider vous-mêmes, à tout calculer, à tout arranger, même pour nos affaires particulières, pour Morvilles, pour tout en un mot, car je suis hors d'état de faire autre chose que de m'en rapporter à vous sur tout cela. Le plus difficile est l'arrangement de mes parents ; mais je persiste à croire que ce qu'ils auraient de mieux à faire serait de venir. Dis-leur bien tout cela, car il m'est impossible de leur écrire aujourd'hui. Adieu, bien bonne, sois

sans inquiétude sur nous; nous réussirons, Dieu aidant, et l'entreprise est honorable, car elle est périlleuse. De cœur tout à toi. »

CCVI. — M. DE VILLÈLE A M^me^ DE VILLÈLE.

« Paris, le 20 décembre 1821.

« Ma bonne amie, en attendant que je sache le parti que vous prendrez, j'ai conservé de la maison de M. Roy tout ce qui ne lui était pas personnel. Modeste et son mari viennent s'établir dans ton logement et se mettre à la tête de mon ménage. Nous dînons ici dès aujourd'hui en famille, et jeudi de la semaine prochaine nous commencerons à donner à dîner, comme le faisait M. Roy. Je compte sur Modeste et Auguste en t'attendant.

« J'écris à mon père pour le presser de venir avec ma mère, s'ils jugent cela possible et sage. Voyez ensemble ce qu'il y a de mieux à faire ; je suis bien peu en état d'en juger en ce moment. Plus tôt vous m'arriverez, plus tôt je trouverai un dédommagement aux désagréments de ma situation.

« Laissez votre logement à Toulouse comme si nous devions y retourner dans six mois et ne vous donnez pas pour tout cela des soins inutiles. Je t'assure que je ne veux pas faire de ceci la vie éternelle ; je n'y resterai que comme contraint. Si la situation s'améliore et se consolide, je rentrerai avec enchantement dans la vie privée. Mais en attendant, il me faut ton secours et celui de ma famille pour m'aider à supporter ma situation publique. Venez donc le plus tôt que vous pourrez. »

LA CHUTE DU SECOND MINISTÈRE DU DUC DE RICHELIEU ET L'AVÈNEMENT DU MINISTÈRE DE DROITE EN DÉCEMBRE 1821.

Le 26 novembre 1821, la Chambre des députés, réunie en comité secret, discuta le projet d'adresse au Roi présenté par sa commission. Cette adresse fut votée par une majorité de cent soixante-quatorze voix contre quatre-vingt-huit. Elle fut remise au Roi, le 30 novembre à huit heures du soir, par une simple députation composée du président et de deux secrétaires de la Chambre, ainsi que l'avait ordonné Sa Majesté. Le Roi refusa d'en entendre la lecture en disant : « Je connais l'adresse que vous me présentez. » Il ajouta ces mots : « Dans l'exil et la persécution, j'ai soutenu mes droits, l'honneur de ma race et celui du nom français; sur le trône, entouré de mon peuple, je m'indigne à la seule pensée que je puisse jamais sacrifier l'honneur de la nation et la dignité de ma couronne. » La phrase de l'adresse qui avait provoqué cette réponse du Roi, était celle-ci : « Nous nous félicitons, Sire, de vos relations constamment amicales avec les puissances étrangères, dans la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de la couronne. »

Un autre passage de l'adresse, renfermant des plaintes sur le bas prix des céréales, indiquait une intention de reprocher au duc de Richelieu la fai-

blesse qu'on lui supposait, de faire bon marché des intérêts de notre agriculture en faveur de la Russie, dont les blés d'Odessa inondaient nos marchés du Midi. Ce reproche était sans doute le produit des intrigues de Talleyrand et autres anglomanes, qui travaillaient à substituer dans le ministère l'influence anglaise à celle de la Russie, en renversant M. le duc de Richelieu. Une autre phrase réclamant le complément des institutions nécessaires au maintien de la Charte, était la part faite à la gauche de la Chambre, dont les votes étaient nécessaires aux meneurs de l'extrême droite pour faire passer cette inconvenante adresse.

La conduite inhabile et imprévoyante du ministère, qui, après avoir par ses combinaisons électorales rendu l'opinion royaliste dominante dans le Parlement, lui refusait des garanties contre la rentrée au pouvoir de M. Decazes et le retour à son système, amena une Chambre, en grande partie royaliste et bien intentionnée, à voter une adresse aussi incompatible avec ses principes que contraire à ses sentiments. La fausse et ridicule situation où M. de Corbière et moi avions été placés dans la précédente session, mit un obstacle invincible à ce que les conseils de modération et de sagesse, dont nous étions les organes et le soutien habituel, fussent écoutés par la droite. Force nous fut donc, pendant ce triste conflit, de rester opposants isolés à un acte déplorable de la part de royalistes, de repousser et de renier la honteuse alliance de la droite avec la gauche, en ménageant à la fois, autant que le permettait la situation, les intérêts du Roi et la défense

du système royaliste nécessaire à la marche naturelle des institutions.

Le 3 décembre, la Chambre, convoquée à cet effet, reçut de M. le garde des sceaux deux projets de loi, l'un relatif aux délits de la presse, l'autre établissant la censure sur les journaux et écrits périodiques jusqu'à la fin de la session de 1826.

On ne pourrait trop s'étonner d'un pareil excès de confiance de la part de ministres qui ne disposaient point de la majorité. Les hommes clairvoyants ne virent dans cette démarche que l'intention de pousser la Chambre à bout, afin d'avoir un prétexte pour obtenir du Roi sa dissolution. Mais avec la loi d'élection en vigueur que devaient-ils y gagner? La Chambre, ne pouvant pas manquer de pénétrer l'intention de la perdre, ne devait-elle pas leur devenir encore plus hostile après une semblable faute?

Le ministère ne tarda pas à recueillir les fruits amers d'une telle conduite. A peine le président eut-il ordonné le renvoi dans les bureaux des deux projets de loi présentés, que M. Delalot parut à la tribune sous prétexte de réclamer l'exécution d'un article du règlement d'après lequel il devait être fait un rapport sur les pétitions au moins une fois par semaine. Faisant, à propos des deux projets qu'on venait d'entendre, l'observation assez naturelle que c'était par les pétitions seules que la Chambre allait être bientôt en point de contact avec ses commettants, tirant parti de l'irritation manifestée par le Roi pour faire de ce monarque le plus magnifique éloge, l'appelant, pour le prendre par son faible, le

plus éclairé des rois, il attaqua en même temps les ministres avec la dernière violence, les accusa de tromper le Roi, en un mot prononça contre eux une véritable catilinaire.

M. de Serre monta immédiatement à la tribune. Il dit que les accusations dirigées contre les ministres par le préopinant, n'ayant été appuyées d'aucun fait, soutenues par aucune preuve, tombaient naturellement au rang des allégations sans fondement; en leur opposant ses dénégations, il faisait tout ce qu'il était possible de faire, il les détruisait autant qu'il dépendait de lui; une d'elles, la haine des royalistes, imputée au ministère, était par trop évidemment injuste, quand il ressortait de la situation même la preuve de tout ce qui avait été fait pour eux. Aussitôt le général Donnadieu s'élance à la tribune, un gros discours écrit à la main, réclamant la parole afin de fournir, disait-il, les preuves de tout ce qu'avait avancé M. Delalot. Le président, soutenu par la partie saine de la Chambre, parvient à lui imposer silence au moyen de la disposition du règlement qui exclut les motions d'ordre, et la séance est renvoyée au jour où la commission des pétitions aura préparé son premier rapport.

Dans la séance du 8 décembre, la Chambre des députés entendit le rapport des pétitions. M. de Castelbajac, saisissant l'occasion fournie par une pétition relative à la liberté de la presse, renouvela toutes les accusations et les attaques contre le ministère. M. de Serre, seul ministre présent à la séance, lui répondit avec courage et mesure; il donna pour motif de la conduite du ministère, qui

ne se retirait point devant l'opposition d'une grande partie de la Chambre, l'intérêt public et le devoir qui oblige les personnes revêtues de la confiance du monarque à ne cesser leur service que s'ils voient dans ceux qui les attaquent un personnel et un système en état de satisfaire aux nécessités du gouvernement ; dans la situation donnée, ils ne croiraient pas remplir ce devoir en se retirant devant des attaques dépourvues de justice comme de précision, devant des combinaisons incohérentes et n'offrant aucune chance possible de force et de stabilité ; ils se regardaient au contraire comme dans la nécessité de ne pas abandonner aux mains de l'anarchie et de l'impuissance, le poste où le Roi les avait placés et jusqu'alors avait jugé à propos de les maintenir. Il finit en se plaignant avec justice du caractère insaisissable, vague et déclamatoire des attaques portées contre le ministère en général, sans que le préopinant eût relevé aucun fait, ou fourni aucune indication personnelle de ses griefs. M. de Salaberry, lui succédant à la tribune, vint continuer l'attaque avec encore moins de mesure que M. de Castelbajac, mais avec une couleur de personnalité constante, en désignant M. Pasquier comme l'objet de ses récriminations. M. de Serre lui répondit aussitôt que, dans un ministère, tout est en commun, surtout la responsabilité ; qu'en conséquence, seul présent à la séance, il prend pour lui tout ce qui vient d'être allégué contre un ou deux de ses collègues et se tient prêt à y répondre ; qu'il n'attend pour cela que l'énoncé de faits positifs, le dernier préopinant s'étant, comme le précédent orateur, maintenu sur le terrain de gé-

néralités trop insaisissables pour qu'il soit possible d'en entreprendre la réfutation.

M. de Chauvelin, député de la gauche, monta alors à la tribune ; il exposa fort nettement, avec l'esprit et le bon ton qu'il avait en propre, comment les ministères, tous les ministères depuis l'établissement du gouvernement représentatif en France, s'étaient soutenus en favorisant la division des partis et se servant tantôt de l'un, tantôt de l'autre, pour appuyer alternativement les mesures les plus opposées : système déplorable, contraire à tous les intérêts du pays et uniquement favorable à la conservation des fonctions ministérielles en faveur de ceux qui en étaient revêtus. Après le coup signalé de bascule fait à fond l'an dernier par la loi d'élection, la gauche n'avait plus qu'à attendre les résultats féconds en actes contraires aux vrais intérêts du pays, qui devaient, suivant elle, en être la conséquence et éclairer sur ses dangers, lorsqu'à sa grande surprise et à son entière satisfaction, elle avait trouvé dans une adresse à laquelle elle avait à peine concouru, les mêmes principes qu'elle n'avait jamais cessé de soutenir. Elle s'était empressée de l'appuyer, avec d'autant plus de confiance que son adoption devait mettre fin à ce déplorable système de bascule. Il faudrait désormais suivre une autre marche et prendre un ministère ayant des principes fixes et des opinions prononcées. Cela devait convenir à tous les partis, même à la gauche, qui, ne s'abusant pas sur son peu de chances de parvenir pour le moment au pouvoir, le verrait passer sans regret aux mains du côté opposé ; soit que se montrant fidèle aux

principes de l'adresse, il fît le bonheur du pays en unissant tous les partis dans des vues d'intérêt public ; soit que se livrant à des idées de privilège ou à des rêves d'asservissement, il éclairât le pays sur ses fatales intentions et se perdît à jamais dans l'opinion : double alternative dont, en bon Français, il aimait à espérer que ce serait la première qui se réaliserait. Après ce discours on passa au vote et la pétition fut renvoyée au président du Conseil, ainsi que la commission l'avait demandé.

Le 10, je vis paraître M. le duc de Richelieu qui me dit vouloir se retirer de même que ses collègues pour laisser faire un ministère tel que Monsieur le désirera ; il m'assura que ce prince l'avait chargé de me dire d'aller chez le Roi pour prendre ses ordres. Je répondis que je ne me rendrais chez le Roi que quand Sa Majesté elle-même m'en donnerait l'ordre. Alors M. le duc de Richelieu me dit qu'il devait me confier que les facultés du Roi paraissaient être atteintes, qu'il ne faisait que dormir, qu'en présence d'une pareille situation, il ne lui restait qu'à me transmettre la volonté de Monsieur. Je répondis que ce n'était là qu'un motif de plus pour moi de ne pas me présenter chez le Roi.

Le 13 à midi, je fus appelé avec Corbière chez Monsieur. Il nous annonça que les ministres avaient tous donné leur démission et que le Roi nous attendait à trois heures, Corbière et moi. Nous nous sommes rendus chez Sa Majesté et en avons reçu la mission de former un nouveau ministère ; il nous a remis un projet de composition que lui avaient laissé les ministres démissionnaires ; M. de Blacas,

M. de Chabrol et M. de La Bouillerie étaient sur cette liste. Il nous a engagés à y réfléchir et à lui en donner notre avis le lendemain. De retour chez moi, j'ai reçu la visite de M. Sosthènes de La Rochefoucauld : il venait pour me prévenir que le Roi avait été fort pressé par les ministres de dissoudre la Chambre, mais qu'il avait peu de confiance dans le succès d'une lutte de ce genre et qu'il était d'ailleurs fort las de M. le duc de Richelieu, à cause de son penchant pour la Russie et de ses liaisons avec l'ambassadeur de cette puissance, dont il s'était quelquefois servi pour faire prévaloir ses idées contre l'opinion du Roi lui-même ; qu'il était cependant essentiel de n'apporter de notre part aucun obstacle ni aucun retard à l'accomplissement des vues actuelles du Roi, et de le soutenir dans ses excellentes dispositions par notre propre fermeté. Je crus devoir lui parler de ce que m'avait dit M. de Richelieu sur le mauvais état de la santé de Sa Majesté et l'assoupissement dans lequel il tombait dès qu'on lui parlait d'affaires. M. de La Rochefoucauld m'assura que le Roi se portait à merveille et ne faisait ainsi l'endormi et l'indifférent avec les ministres sortants que pour s'en débarrasser plus vite et avec moins d'ennui ; qu'avec Corbière et moi ce serait tout différent. Il m'a aussi fait connaître que le Roi était très disposé à adopter la politique royaliste, qu'après avoir longtemps éprouvé de l'éloignement pour son frère Monsieur, il s'en était cordialement rapproché ; que pour la première fois, notre ministère aurait l'immense avantage d'être soutenu par Sa Majesté et par l'héritier présomptif de la couronne ; mais

qu'il était de la plus grande importance de procéder sans hésitation et sans perdre de temps, le caractère du Roi n'étant pas tel qu'il fallût en attendre le degré supérieur de décision et de persistance que nous aurions cru peut-être trouver en lui. Comme il me vit étonné qu'il parût si bien instruit, dans la crainte de ne pas trouver en moi foi entière dans ses renseignements, il ajouta qu'il les tenait de M^me^ du Cayla, que le Roi goûtait fort la conversation de cette dame depuis l'absence de M. Decazes et qu'elle l'avait remplacé dans toute sa confiance; qu'enfin lui, Sosthènes, était très lié avec elle depuis longtemps. Pour me donner une preuve de l'exactitude de ses informations, il me dit que je recevrais avant la fin du jour un billet de la main même du Roi pour aller lui parler à huit heures du soir avec Corbière.

Je dînais chez Castelbajac. Je reçus en effet la lettre annoncée et me rendis avec Corbière chez le Roi, où nous lui avons soumis des objections contre la présidence de M. de Blacas et même contre son entrée au ministère. Le Roi n'a nullement paru y tenir; il nous a dit que la liste qu'il nous donnait n'était pas son œuvre; les ministres sortants la lui avaient proposée, mais il ne tenait pas à nous la faire adopter. Nous lui avons aussi fait observer que ni M. de Chabrol, ni M. de La Bouillerie, n'avaient assez d'influence sur la majorité de la Chambre, ni assez l'habitude de la tribune, pour bien remplir le ministère des Finances qui leur était destiné; que c'était le ministre chargé de ce portefeuille qui devait défendre le budget, en obtenir le vote et faire

passer toutes les mesures les plus délicates à l'égard des Chambres et vis-à-vis des peuples ; nous pensions que, pour le bien de son service et l'avantage du pays, il fallait que ce poste fût occupé par un de nous deux, à cause de la confiance que voulaient bien nous accorder les députés, dont l'assentiment était plus particulièrement requis en matière d'impôts. Sa Majesté nous fit remarquer que le ministère des Finances étant le dernier en rang dans le Conseil, il aurait cru nous faire tort en nous le destinant. Comme je vis Corbière assez frappé de cette considération, je m'offris de suite au Roi, disant sans hésiter que le poste le plus honorable était celui où l'on pouvait être le plus utile ; mais j'ajoutai que si l'un de nous était nécessaire aux Finances, l'autre ne l'était pas moins à l'Intérieur, d'où dépendaient toutes les affaires auxquelles les pairs et les députés prenaient le plus intérêt, ce qui me faisait prier Sa Majesté de nommer Corbière, au lieu de moi, ministre de l'Intérieur. Le Roi n'y vit aucun obstacle ; mais ce ne fut pas sans rire beaucoup qu'il nous entendit lui proposer M. Mathieu de Montmorency pour le ministère des Affaires étrangères, sans présidence du Conseil, car nous étions déjà convenus que nous marcherions sans président désigné, puisque dans le nouveau ministère, il n'y avait personne d'assez prépondérant pour que sa présidence fût naturellement indiquée. Il nous demanda donc si nous ignorions que Montmorency était homme de coterie et si nous n'avions pas à craindre qu'avec la sienne, il ne nous causât de graves embarras. Nous répondîmes que nous lui connaissions ce défaut,

mais que nous savions aussi qu'il n'était ni exempt d'ambition, ni indifférent à la faveur royale, ce qui lui ferait ménager toujours le Roi et le ministère. Là dessus Sa Majesté nous remit au lendemain pour réfléchir de nouveau sur ces graves matières et nous congédia.

Le 14, je me rendis comme à l'ordinaire avec Corbière à la commission du budget, puis je fus avec lui rendre visite au duc de Richelieu et à M. de Serre, que nous n'avons pas trouvés. Pendant ce temps, le Roi m'avait fait demander, mais n'étant rentré chez moi que pour dîner, je n'ai pu me rendre auprès de lui qu'à l'heure convenue la veille, huit heures du soir. Nous lui avons alors proposé et il a accepté la liste du ministère tel qu'il a été formé; il nous a autorisés à aller offrir les Sceaux à M. Peyronnet, que nous avons trouvé se déshabillant pour se coucher; il est revenu avec nous chez le Roi, qui nous attendait; l'ordonnance de nomination a été signée et portée à M. de Lauriston, ministre restant seul du dernier cabinet, ayant qualité pour la contresigner et pouvant le faire avec convenance. Le Roi a voulu qu'elle fût immédiatement envoyée au *Moniteur*.

J'ai négligé de dire en son lieu qu'après avoir décliné la proposition du Roi relative à M. de Blacas, nous lui avons offert de garder M. le duc de Richelieu et M. Roy, l'un à la présidence du Conseil et aux Affaires étrangères, l'autre aux Finances; nous avons dit que les inconvénients qu'avait le premier, ne provenaient que de son entourage et que par son nom, sa situation personnelle et la loyauté de son

caractère, il pourrait encore être fort utile; quant à M. Roy, c'était un homme étranger à la politique: Corbière le dépeignait ainsi : « Un dogue couché sur sa caisse. » Cette proposition ne parut pas plaire au Roi; avec le tact qui le caractérisait, il nous le fit sentir en nous disant très spirituellement : « Ils me l'ont refusé : vous êtes libres de le tenter après moi, si cela vous convient. » Nous étions, comme je l'ai dit plus haut, embarrassés pour trouver un garde des Sceaux, ainsi que le prouve le choix de M. Peyronnet que nous connaissions à peine; nous trouvâmes, en sortant de chez le Roi, M. de Serre en simarre, qui portait quelque ordonnance à la signature. Il nous parla de sa retraite et de notre nomination. Je me hasardai à lui témoigner le regret de ce qu'il ne voulait pas consentir à rester avec nous, d'après ce que le Roi nous avait assuré; à quoi il répondit franchement qu'il s'en garderait bien, car nous n'y serions pas trois mois. C'était là la pensée de tous les ministres sortants, ce que le Roi, mieux instruit que nous, sut bien nous dire, nous apprenant en même temps qu'ils s'étaient tous liés sur l'honneur afin qu'aucun d'eux ne restât dans le nouveau ministère.

De Serre, par l'élévation de son caractère et son talent d'orateur, méritait les instances que nous avons faites auprès de lui. Roy, Siméon, Portal, abusant de la faiblesse du Roi, s'étaient fait nommer pairs; seul des ministres, De Serre, député, ne fit rien pour obtenir cette faveur.

Nous n'eûmes donc pas à nous reprocher de n'avoir pas fait tout ce qui dépendait de nous pour

ménager à l'autorité royale, au moyen d'une simple modification du ministère, les inconvénients d'un changement complet devant les tentatives qui avaient lieu pour le lui imposer. Du reste pas un des royalistes que Sa Majesté admit alors dans son conseil, n'avait voté l'adresse, ni pris part aux violentes attaques dirigées contre les ministres sortants. Aucun de nous n'avait le désir de les y voir entrer; mais si nous l'avions eu, le sentiment de sa propre dignité n'aurait jamais permis au Roi d'y consentir.

Le *Moniteur* du 15 contint la nomination du nouveau cabinet. Ses membres prêtèrent serment entre les mains du Roi, tinrent ensuite conseil chez M. de Lauriston et de là se rendirent à la Chambre. M. Manuel occupait la tribune quand ils prirent place aux bancs ministériels. La curiosité suspendit un moment le discours de l'orateur. Lorsque l'ordre du jour fut épuisé, le nouveau garde des Sceaux demanda la parole pour une communication. Il apportait le retrait des deux lois sur la presse dont la Chambre se trouvait saisie, et l'annonce de l'ordre donné par le Roi à ses nouveaux ministres de préparer immédiatement un projet de loi sur la police des journaux. Un mouvement de satisfaction générale accueillit ce premier acte de joyeux avènement; le seul général Foy, cherchant à dissimuler le désappointement de la gauche, fit la mauvaise plaisanterie de demander par qui le document était contresigné, et sur la réponse que c'était par le garde des Sceaux, il ajouta : « Lequel? » mot qui lui attira de toutes parts des demandes de rappel à l'ordre. Ainsi se passa sous de favorables auspices la première apparition de ce ministère roya-

liste, dont on faisait un épouvantail pour les esprits faibles, non seulement en France, mais dans l'Europe entière. Ainsi eut lieu son premier pas dans la périlleuse carrière du gouvernement d'un peuple et d'un pays tels qu'était alors la France, façonnée par trente années de révolution, et constituée irrévocablement au nom du Roi lui-même sur les bases d'une restauration viciée dès l'origine et sans cesse enserrée depuis sept ans dans tous les pièges dressés par ses ennemis. Ce premier acte ministériel laissait sentir l'arrivée d'un système plus fort que ceux qui l'avaient devancé, et permettait de prévoir que la nouvelle administration serait de plus longue durée que les précédentes.

Tel ne fut cependant pas le jugement que portèrent, tant à l'intérieur qu'au dehors, sur le retrait de la loi de censure, les hommes sages du pays et les hommes d'État du reste de l'Europe. La liberté des journaux est un dissolvant si actif et si puissant, mis à la disposition de tous les mécontents, de tous les ennemis de l'ordre, de tous les intrigants, de tous les ambitieux, de tous les perturbateurs, qu'il dût paraître insensé et absurde de la part de la nouvelle administration de ne pas exploiter pour son compte, à l'avantage du pays, la demande de six années de censure déjà présentée aux Chambres, dût-elle en se l'appropriant y apporter quelques tempéraments. Mais ceux qui raisonnaient ainsi ne connaissaient pas le terrain véritable sur lequel se trouvait placé le nouveau cabinet ; ils n'appréciaient pas assez la puissance des liens qui rattachaient les autres institutions données à la France par le Roi lui-même,

avec cette liberté des journaux; ils ne pouvaient savoir quels sentiments, quelles craintes, quels vœux, quelles espérances, quelles nécessités s'imposaient au parti royaliste, des rangs duquel sortaient les nouveaux ministres et seul appui sur lequel ils pouvaient compter pour réparer tous les torts, pour éviter tous les dangers, accumulés comme à plaisir par leurs prédécesseurs.

La révolution de 1789, en exagérant outre toute mesure les précautions contre les excès du pouvoir, l'avait anéanti et avait donné naissance au plus redoutable de tous les abus, l'anarchie. Celle-ci à son tour nous avait conduits au despotisme le plus complet qui ait pesé sur un peuple, et à la destruction de toutes les garanties individuelles. A ces deux fléaux s'était ajoutée la centralisation administrative, c'est-à-dire l'anéantissement de tous les liens, de toutes les existences, de toutes les libertés locales. Sous ces deux règnes de l'anarchie et du despotisme militaire, la terreur et l'asservissement avaient tout contenu. Louis XVIII recouvra la couronne, et la charte de 1814 rappela à la vie, organisa et rendit omnipotentes toutes les prétentions, tous les obstacles, toutes les hostilités au pouvoir et jusqu'aux moyens infaillibles de le détruire; elle ne réserva pour la défense du trône que les habitudes d'asservissement formées par la centralisation impériale et l'esprit d'un individualisme, dissolvant pour les familles et les propriétés, qu'avait engendré le régime révolutionnaire et que favorisaient les dispositions démocratiques du code civil. La censure des journaux et écrits périodiques, laissée entre les mains du pou-

voir, semblait comme un sceau mis à toutes les spoliations, comme la dernière maille du réseau qui couvrait et étouffait la France, dans le moment même où par les discours et les institutions on la rappelait à la vie publique, on la conviait à la restauration de toutes ses libertés. C'était les cacher sous le boisseau après les avoir montrées à ses regards; les confisquer sans pudeur, après les avoir jurées. Encore si c'eût été au profit de l'autorité suprême du souverain légitime, ce pouvoir porte dans son principe même une foule de garanties en faveur des intérêts publics; mais non, c'était au seul bénéfice de la puissance ministérielle, produit éphémère, emprunté et odieux, que créait et faisait disparaître tour à tour le bon plaisir de Chambres constituées ou élues comme chacun sait. Quand, pour premier acte de leur arrivée au pouvoir, les ministres royalistes renoncèrent à cette arme de la censure, presque aussi dangereuse pour ceux qui la dirigent que pour ceux qu'elle atteint, ils n'ignoraient pas quelle portée avait la liberté laissée au premier venu d'endoctriner chaque jour le public et d'appeler l'animosité la plus malveillante sur tous les actes de l'autorité. Mais dans les circonstances où ils arrivaient aux affaires, ils se trouvaient dans une impossibilité, que personne ne sut voir, de faire voter la censure, si ce n'est à des conditions qui en auraient rendu l'usage plus funeste qu'utile au pouvoir lui-même.

La liberté de la presse était le principe de la Charte, la censure n'avait qu'un caractère d'exception. C'est assez signaler la faiblesse de la situation du gouvernement dans l'emploi de cette arme. Elle

ne lui appartenait pas en propre; elle lui était au contraire en quelque sorte interdite. Il ne pouvait en user qu'avec une permission spéciale qu'il fallait demander aux Chambres, en s'affaiblissant et s'humiliant devant elles : il fallait se soumettre à toutes les conditions qu'il leur plairait d'y ajouter.

Pour que la nouvelle administration pût conserver la censure, il aurait fallu qu'elle l'obtînt de la majorité qui venait de la porter au pouvoir et qui n'aurait pu voter une semblable mesure qu'en se flétrissant. C'était de cette même demande de censure que la Chambre s'était servie pour renverser le précédent ministère, et il aurait fallu que, par une contradiction flagrante, par une apostasie éhontée, elle vînt à quelques jours de distance l'accorder aux nouveaux ministres. Cette majorité royaliste était cependant le seul appui sur lequel ceux-ci pouvaient compter. La Chambre des pairs leur était évidemment hostile; ils ne pouvaient en attendre que défaveur, opposition à leurs principes et méfiance contre la légitimité, dont trop d'antécédents lui interdisaient d'espérer les sympathies. Enfin ils pouvaient craindre encore en ce moment de voir reparaître chez le Roi quelques-unes de ses anciennes préventions. Il n'y avait donc pas de faute plus capitale à commettre que celle d'user, de déconsidérer et de mécontenter la majorité des députés.

Un autre genre de considération est resté généralement inaperçu à cette époque et l'on y a encore moins songé depuis, tant les hommes apportent de légèreté et d'irréflexion dans leurs jugements sur les affaires publiques. L'empire que le Roi avait si

longtemps laissé prendre sur son esprit par M. Decazes, permettait de craindre qu'à la première occasion il ne voulût le rappeler auprès de lui et lui confier de nouveau la direction du gouvernement. Il semblait que ce serait lui en fournir une grande facilité et donner de la force aux nombreux partisans de ce favori dans les deux Chambres, que de faire passer la loi de censure, ne fût-elle accordée comme précédemment que pour trois mois après l'ouverture de la session suivante.

Aussi les membres de la majorité royaliste les plus frappés du danger qu'entraîne la licence des journaux, les plus convaincus que sans des mesures préventives l'autorité ne peut s'en garantir, les amis les plus sincères et les plus intimes des nouveaux ministres, furent-ils unanimes à leur déclarer qu'ils leur accorderaient la censure s'il le fallait, mais seulement à eux personnellement, par conséquent dans les limites où la conservation du pouvoir leur était assurée, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la présente session. Une fois la Chambre séparée, on supposait que le Roi pourrait revenir à M. Decazes ou à son dernier ministère, dissoudre les députés contre lesquels on pouvait le croire aigri, et rejeter, comme par l'ordonnance du 5 septembre, le pays et la légitimité à la merci de leurs ennemis.

En voilà sans doute assez pour montrer combien se trouvait alors justifiée la mesure prise par le nouveau ministère. Nous verrons plus tard s'il ne sut pas tirer de l'abandon de la loi de censure, commandé par les circonstances et nettement accompli, plus de ressources et de garanties peut-être en fa-

veur de l'autorité royale que ce projet de loi ne pouvait en offrir [1].

1. Les notes suivantes ont été extraites du carnet de M. de Villèle :

« 17 décembre. — Eu beaucoup de monde et d'affaires. Été à mon bureau où, quoique ministre, on a voulu me renommer commissaire du budget. Dîné chez moi, vu Lainé; été le soir au conseil chez Lauriston. M. de Chateaubriand a refusé la présidence de l'Instruction publique et des Cultes. »

« 28 décembre. — Eu de la Chambre des pairs les trois douzièmes à l'unanimité. Dîné chez le garde des Sceaux ; eu conseil après. Les événements de Saumur sont connus mais terminés, ce qui n'empêche pas une baisse énorme sur nos fonds publics. On vient de la Bourse réclamer quelques fonds du Trésor pour soutenir momentanément la rente contre ce qu'on appelle un coup monté contre mon ministère. Je déclare nettement que c'est contre mon devoir et que je ne le ferai jamais. » M. de Villèle ajoute : « Cela suffit pour arrêter la baisse : dès le lendemain les cours commencèrent à s'améliorer, ce qui m'a donné la conviction que cette baisse était un piège tendu à mon inexpérience. »

APPENDICE

OPINION DE M. DE VILLELE

SUR

LE BUDGET DE 1816

PRONONCÉE LE 18 MARS 1816 [1]

Messieurs,

Après une longue révolution, à la suite d'un bouleversement général, quand il est nécessaire de calmer, réparer et recréer tout dans un État, la direction des finances me paraît la cause la plus influente sur le sort futur du gouvernement et de la nation qui se trouvent dans la situation périlleuse que je viens d'indiquer; et pour notre malheur, elle est celle de notre patrie en ce moment.

Henri IV, d'adorable mémoire, trouva la France dans une situation à peu près semblable, mais il eut l'avantage d'être secondé, dans la direction des finances, par le plus fidèle de ses sujets, le plus habile de ses ministres, le meilleur de ses amis, le grand Sully. L'histoire vous a dit, Messieurs, quels furent les résultats de son administration; l'histoire dit déjà que le désordre des finances a été une des causes de la révolution française; elle dira bientôt, si je ne me trompe, que le funeste

1. Ce discours de M. de Villèle n'ayant jamais été inséré au *Moniteur*, on a cru qu'il était à propos de le donner ici.

système financier, adopté après la Restauration, influa beaucoup sur la fatale catastrophe qui a de nouveau livré notre patrie à un million de soldats étrangers et nous soumet à une contribution extraordinaire de quinze cent cinquante millions. Le rétablissement du crédit, l'acquittement intégral de tous les arriérés, jusques et y compris 1801, même de ceux repoussés par le gouvernement sous lequel ils avaient eu lieu, tels furent les bases sur lesquelles on établit ce système de finances. Mais si l'on réfléchit aux causes qui donnent aux artisans des révolutions la confiance de les entreprendre et les moyens de les exécuter, on pourra se rapprocher peut-être de l'opinion que je viens d'émettre, et l'on restera convaincu de l'importance extrême pour nous en ce moment, de l'adoption d'un bon système financier.

Je n'entreprendrai pas de traiter dans son ensemble une question aussi étendue, chacun porte à cette tribune des lumières selon ses forces ; je consacrerai les moments d'attention que vous voulez bien m'accorder à l'examen de la loi du 23 septembre 1814 et du paiement des arriérés.

On oppose au projet de la commission tant de questions préjudicielles qu'il résulterait des opinions réunies de ses adversaires que votre Chambre, réduite aux attributions du Corps législatif sous Bonaparte, n'aurait qu'à voter purement et simplement l'adoption ou le rejet de la loi qui vous est présentée. Je comprends les résultats de cette alternative et je vais essayer de prouver que nous n'y sommes pas réduits.

Vous n'avez pas le droit de prendre connaissance des moyens que veut employer le ministre pour payer l'arriéré antérieur à 1814, nous ont dit l'orateur du gouvernement et après lui tous ceux qui ont attaqué le projet de notre commission ; la loi du 23 septembre

a irrévocablement décidé cette question. Si vous rapportez une loi de finances sans que ce rapport vous soit demandé par les ministres, vous sortez de vos attributions, vous vous emparez de l'initiative qui n'appartient qu'au Roi. Si vous changez le mode adopté pour payer les créanciers de l'État, vous renversez tout ce qu'il y a de plus sacré, vous manquez à la foi promise, vous êtes injustes envers les créanciers que vous condamnez à une perte qu'ils ne doivent pas éprouver, et vous nuisez au gouvernement dont vous anéantissez le crédit.

Tels sont, Messieurs, les arguments dont on s'est servi pour vous prouver que vous devez rester spectateurs passifs de la vente à vil prix des biens des communes et de trois cent mille hectares des plus belles forêts de l'État, de l'ajournement à l'année prochaine de la fixation du sort des créanciers de 1814 et 1815.

Mais qu'il me soit permis à mon tour de demander aux défenseurs de l'opinion que je viens combattre, comment il se peut qu'on scinde au milieu d'une discussion un projet de loi présenté, qu'on en retire une portion, qu'on en substitue une autre et qu'on veuille interdire à la Chambre le souvenir de ce qui était dit dans le premier projet. Ce retrait partiel n'est-il pas évidemment un moyen dilatoire, uniquement propre à perpétuer contre l'opinion de la Chambre, un système réprouvé dès son origine, puisqu'il occasionna les plus violents débats en 1814 et n'obtint qu'une majorité de onze voix pour son adoption?

Supposons même que le ministre ne nous eût pas proposé un nouveau mode de payer les créanciers antérieurs à 1814, et ne nous eût pas ainsi lavés de tous les reproches qui nous sont adressés aujourd'hui sur la violation d'une loi, dont il a avant nous reconnu l'exécution impossible, en suspendant l'émission des bons royaux qu'elle ordonne à mesure des liquidations, et

en proposant de les admettre en paiement des forêts contrairement aux dispositions de cette loi. D'où peut-on tirer la prétention d'empêcher la Chambre des députés de faire un amendement à une loi qui lui est proposée? Et parce qu'elle usera de ce droit, comment pourra-t-on se croire fondé à l'accuser de s'emparer de l'initiative de la loi? Cette initiative, elle l'a d'ailleurs d'après la Charte elle-même, et l'usage qu'elle en pourrait faire en cette occasion, ne servirait qu'à apporter, sans aucun avantage, des lenteurs à l'adoption d'un budget qu'on consentirait ainsi à nous voir retarder aujourd'hui, tandis qu'il y a si peu de jours on nous pressait d'en précipiter la conclusion.

Non, Messieurs, vous ne sortirez pas de la ligne constitutionnelle en faisant des amendements à la loi, qui aux termes de la Charte doit exclusivement sortir de votre Chambre, tandis que vous avez ce droit pour toutes les lois moins importantes et moins sous votre influence que celle-là. Vous ne sortirez pas de vos attributions en appliquant au soulagement des peuples, dans l'année où les deux tiers de la France ont été dévastés par les armées de l'Europe, trente-deux millions que vous trouvez disponibles dans le Trésor pour payer des créanciers dont le titre ne doit échoir que dans trois ans. Ce ne sera pas violer la loi des finances de 1814 que de vous faire rendre compte par le ministre des moyens de l'exécuter, lorsque la loi elle-même lui impose cette obligation annuelle. Ce ne sera pas rapporter cette loi, que de conclure avec le ministre qu'il faut substituer un nouveau mode à celui qu'elle établissait pour rembourser les créanciers de l'arriéré, parce que les suites de la révolution du 20 mars ont désormais rendu plusieurs parties de cette loi inexécutables. Ce ne sera pas faire banqueroute aux créanciers de l'État que de leur donner en paiement les meilleures valeurs

dont on ait la faculté de disposer pour les satisfaire sans retard Ce ne sera pas enfin atténuer la valeur du gage donné aux étrangers, et ici, je l'avoue, c'est à regret que je suis forcé de m'expliquer, car j'ai le cœur français et je n'ai pu voir sans douleur qu'un des orateurs qui m'ont précédé, ait admis ce moyen de fonder son opinion; non, Messieurs, conserver vos forêts plutôt que de les vendre à vil prix, employer le produit des ventes déjà faites à payer vos dépenses courantes, de préférence à des créances qui ne sont pas échues, libérer votre trésor de tous les embarras des arriérés accumulés depuis seize ans, rendre disponibles et applicables à l'acquittement des contributions qui vous sont imposées, toutes les ressources de l'État, ce ne sera pas compromettre le paiement des puissances étrangères, comme on vous l'a dit, ce ne sera pas diminuer leurs garanties, car c'est, au contraire, prendre le plus sûr moyen pour qu'elles soient toujours payées avec exactitude.

On vous dit que, par vos amendements, vous vous emparez de l'initiative royale et que vous bouleversez l'État par cette usurpation. Mais si le gouvernement craignait réellement que nous nous emparassions de l'initiative royale par nos amendements, nous ne verrions pas les ministres, fatigués de l'usage de cette initiative, rentrer volontairement dans un système tout opposé, en remettant à faire prononcer le Roi sur la loi des élections jusqu'après la délibération des deux Chambres.

On peint la consolidation comme une banqueroute faite aux créanciers de l'État. Mais est-ce à l'acquittement réel de ces créanciers qu'on veut sacrifier les biens des communes et la vente de nos forêts? S'ils inspiraient un si vif intérêt, on ne consoliderait pas les créances antérieures à 1809, en vertu d'une loi de Bonaparte annulée par les dispositions de celle du

23 septembre 1814, qui comprend ces créances dans la somme de celles au paiement desquelles elle pourvoit; si ces créanciers sont en souffrance depuis plus longtemps, ce n'est pas une raison pour qu'ils soient plus mal payés que les autres. Si l'intérêt qu'on porte aux créanciers de l'État était le motif de la conduite tenue au sujet de l'arriéré, on ne vous proposerait pas d'ajourner à l'année prochaine la décision sur le mode de remboursement des deux cent trente millions des arriérés de 1814 et 1815, sous le vain prétexte que ces créances ne sont pas encore liquidées, comme si les créances au paiement desquelles a pourvu la loi de 1814, étaient liquidées quand elle fut rendue, comme si elles l'étaient encore en ce moment, où l'on poursuit pourtant avec tant d'ardeur la vente des biens des communes et celle de vos forêts.

Quel était d'ailleurs le projet du ministre pour acquitter les sept cents millions de créances arriérées qu'il a établies dans son budget? Entrons dans les moyens de paiement qu'il vous proposait; voyons si le paiement intégral des créanciers était possible en suivant ce mode, et si, quand on l'a proposé, on est fondé à reprocher à la commission que celui qu'elle présente ne satisfait pas intégralement les créanciers.

On vous demandait la vente de quatre cent mille hectares de bois, car nous pouvons passer, en compensation de la portion qui reste à vendre sur les biens des communes, la portion de ces quatre cent mille hectares déjà vendue et affectée à des paiements déjà faits. Réduisez les sept cents millions à la somme que vous croirez la plus faible possible, à cinq cents, si vous voulez; supposez la vente de vos bois aussi avantageuse qu'il est évident qu'elle le sera peu, et le résultat de votre calcul sera toujours une perte pour les créanciers plus forte que celle qu'ils éprouveront par la consolidation. Mais, nous répond-on, le

projet des ministres laissant aux créanciers la faculté de se faire consolider, ils auront toujours cet avantage de pouvoir choisir, avantage que vous leur enlevez, ce qui empire évidemment leur situation et rend la consolidation forcée dans votre système et libre dans celui des ministres. Étrange abus de mots, qui met l'apparence à la place de la réalité! Ne dites donc pas que vous voulez payer intégralement, si vous voulez par des moyens détournés arriver au même but que nous vous proposons franchement, parce qu'après avoir tout combiné, tout calculé, nous avons vu que dans l'état actuel de la France, le mode de paiement le plus avantageux à la généralité des créanciers de l'État, celui auquel la force des choses les réduisait dans tous les systèmes possibles, était la consolidation.

Quel était le but du ministère de 1814? On vous l'a dit à cette tribune : soutenir les bons royaux avec l'excédent de recettes qu'il s'était ménagé en nous écrasant d'impôts, retarder les liquidations et amener l'acquittement des créanciers par la consolidation, et non par la vente des bois que son intention n'était pas d'effectuer. Qu'est-il résulté de ce système? Que quelques créanciers ont touché la presque totalité de leurs créances, tandis que d'autres sont encore à liquider; que quelques-uns touchent huit pour cent d'intérêts, tandis que d'autres ne touchent rien.

Quel est le résultat incontestable du système de remboursement que les ministres actuels nous proposent? Consolider purement et simplement les créanciers antérieurs à 1809; ajourner jusqu'à 1817, où vous aurez moins de moyens de vous acquitter qu'aujourd'hui, le mode de remboursement des créanciers des années 1814 et 1815, en leur payant cinq pour cent d'intérêt; continuer à payer huit pour cent d'intérêt aux créanciers des années intermédiaires, et consacrer à les payer intégralement

tous les biens affectés à ce paiement par la loi de 1814, l'État fût-il obligé, comme cela est évident, de les donner au plus vil prix. Et c'est là ce qu'on appelle une justice, c'est là ce qu'on qualifie de paiement intégral, c'est sur une pareille confusion qu'on espère établir le crédit de la France. Non, Messieurs, l'injustice que vous sentez, les résultats que vous apercevez, on les voit comme vous, mais aussi se refuse-t-on à traiter la question dans son ensemble, et veut-on prétendre que vous êtes liés irrévocablement par la loi de 1814 envers une partie des créanciers. Vainement objectez-vous qu'au lieu de l'excédant de recettes sur lequel était fondée cette loi, vous avez pendant cinq ans à supporter un surcroît de charges annuelles de deux cent soixante-dix millions; vainement objectez-vous que vous avez à pourvoir au paiement d'un nouvel arriéré de deux cent trente millions, on se contente de vous répondre : « Vous êtes liés irrévocablement par la loi du 23 septembre. »

Un coup d'œil rapide jeté sur notre situation à l'égard de cette loi suffira pour vous convaincre, Messieurs, du peu de fondement de la prétention que l'on a, d'en continuer une prétendue exécution sans votre assentiment.

D'abord, comme vous l'a dit M. Ganilh, en rejetant purement et simplement le nouveau projet de liquidation présenté par le ministre, vous rentrez en possession du premier, car on ne peut empêcher ce qui a été d'avoir existé, et par ce premier projet, vous étiez appelés à changer bien réellement le mode de paiement prescrit par la loi de 1814. Mais sans nous arrêter à toutes ces distinctions, examinons l'état actuel du matériel de cette loi, et voyons s'il est possible que vous consentiez à ce que le ministre reste le libre arbitre de ce qu'il voudra appeler son exécution.

Les paiements effectués jusqu'au 1er octobre 1815 ont réduit les cinq cent quatre-vingt-treize millions d'ar-

riéré à quatre cent quarante-huit. Sur ces quatre cent quarante-huit millions, quatre-vingt-onze vont être consolidés en vertu d'une loi de 1813, qui n'avait pourtant créé qu'un million de rentes pour cela ; de sorte que les rentes nécessaires pour consolider les soixante et onze millions restants, seront créées sans doute en vertu de la loi du 23 septembre 1814, qu'on violera par cette consolidation forcée qu'elle interdisait ; mais comme ce sera en faisant revivre la loi de 1814, on trouvera sans doute qu'il n'y a rien à dire.

Soixante et onze millions sont donc à déduire des quatre cent quarante-huit établis ci-dessus, puisque vous les payez en rentes. Il faut déduire pour la même raison soixante-dix millions dus à des créanciers étrangers, pour lesquels vous avez créé des rentes conformément au traité avec les puissances, et enfin cent treize millions qu'il n'est pas urgent de trouver en ce moment, puisqu'ils proviennent des dépôts et des cautionnements, dont le versement journalier entretient les moyens de faire face aux remboursements. Il en résulte, Messieurs, que la dette pour laquelle on veut conserver la libre disposition des gages affectés aux sept cent cinquante-neuf millions d'arriéré présenté par le ministre en 1814, ne se trouve réellement aujourd'hui que d'environ cent quatre-vingt-quatorze millions exigibles.

Observez toutefois que les aperçus fournis par les ministres à diverses époques, étant sans cesse changés et modifiés, nous ne pouvons ajouter aucune espèce d'importance à ces données quant à leur exactitude ; je m'en sers uniquement comme moyen de rendre mes idées plus sensibles en les soumettant au calcul.

Quoi qu'il en soit, ce n'est en réalité que pour une faible partie de vos créanciers et au détriment de tous les autres, que l'on précipite les ventes de ce qui reste des biens des communes, et qu'on laisse choisir par

les soumissionnaires les bois qui leur conviennent, dans les douze ou quinze cent mille hectares que la révolution elle-même avait conservés à l'État. Cependant les créanciers antérieurs sont purement et simplement consolidés, les créanciers postérieurs sont purement et simplement ajournés à l'année prochaine; et c'est là tout le mystère de la prétendue suffisance du gage donné par l'État à ses créanciers, on garde la totalité de ce gage pour un petit nombre d'entre eux, et les orateurs du gouvernement viennent vous dire : « Le gage est suffisant pour payer intégralement. »

Mais quand nous consentirions à reconnaître avec le ministre l'irrévocabilité du gage donné aux créanciers de 1814, n'est-il pas obligé par les dispositions de cette loi de rendre compte aux Chambres de son exécution, et en débattant ces comptes avec lui, ne serions-nous pas en droit et ne serait-ce pas notre devoir de lui dire : « Vous avez demandé un gage pour acquitter sept cent cinquante-neuf millions de dettes, nous vous avons donné trois cent mille hectares de bois et les biens de nos communes; mais vous venez nous demander des consolidations pour cent soixante et un millions de ces dettes, cent treize millions ne sont pas remboursables en ce moment, enfin par les calculs que nous établissons, vous n'avez que cent quatre-vingt-quatorze millions à payer et il vous reste encore l'équivalent de la totalité des trois cent mille hectares de bois; et vous avez la prétention de conserver la libre disposition de la totalité de ce gage, quoique l'État en ait racheté une partie par les paiements qu'il a effectués par d'autres moyens, quoiqu'il reste grevé de la portion de la dette que vous ne pouvez acquitter en ce moment, quoique l'exposé sur lequel on vous a donné ce gage fût exagéré. » Non, sans aucun doute; un règlement de comptes doit être fait par la Chambre avec vous, et la base en est claire comme les

résultats : sept cent cinquante-neuf millions sont à la totalité des trois cent mille hectares de bois et des biens des communes, comme cent quatre-vingt-quatorze millions sont à la portion du gage que l'État doit vous laisser.

C'est ainsi seulement que la loi de 1814 peut être exécutée avec justice ; qu'on calcule les résultats de ce mode de paiement, et qu'on cesse d'accuser ceux qui sont chargés de défendre les intérêts de leur pays, de vouloir jeter le désordre dans l'État, de ne respecter aucun engagement, de fouler aux pieds les lois et la justice, quand il ne font que soutenir l'intérêt des créanciers de l'État en général contre la petite portion de ces créanciers auxquels on veut sacrifier tous les autres.

Lorsque la commission s'est résolue à vous proposer de consolider tous les arriérés, elle a calculé la position de la France, elle a balancé tous les intérêts, elle n'a pas oublié ceux des créanciers de l'État, car les hommes qui la composaient ont, eux aussi, la conscience de leur devoir et ont su le remplir, quoi qu'en ait dit dans son discours un des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ; mais ils sont comme vous, comme les créanciers de l'État, comme la France entière, soumis à la dure loi de la nécessité. Ils ne pouvaient admettre la vente des bois nécessaires au paiement de tous les créanciers de l'État, car pour payer sept cents millions, il eût fallu vendre toutes les forêts de l'État, et je le demande, cette vente est-elle possible? Ils ne pouvaient consentir à cette vente parce qu'elle ruinait l'État sans payer les créanciers, parce qu'elle enrichissait des agioteurs sans payer les créanciers, parce qu'elle tendait à réduire encore la valeur vénale des propriétés foncières en France sans payer les créanciers, parce qu'enfin elle perpétuait d'année en année nos funestes arriérés jusqu'à ce qu'ils eussent absorbé, comme je viens de le dire, tous les bois de l'État.

Votre commission ne pouvait d'un autre côté vous proposer de payer les créanciers en argent, puisque les contribuables seront d'ici à cinq ans dans l'impossibilité de rien fournir pour cet objet; elle a dû calculer dans l'intérêt des créanciers quel était le genre d'obligations qui leur serait le plus profitable et les exposerait à moins de dangers. Or, j'en appelle aux créanciers eux-mêmes, à tous les financiers, à tous les hommes qui sont en état de calculer l'effet sur la place de Paris de l'émission de quatre ou cinq cent millions d'un papier quelconque; qu'ils disent si la consolidation n'est pas plus profitable aux créanciers de l'État qu'un paiement qui serait fait avec un tel papier. L'inscription au grand livre de la dette publique est si bien le mode de paiement le plus avantageux aux créanciers de l'État, que les membres de la commission qui ont défendu leurs intérêts avec le plus de chaleur, ont voté pour l'inscription, mais ont demandé pour eux un dédommagement pour la différence entre la valeur nominale et la valeur vénale de la rente. Ici, Messieurs, se présente une nouvelle question sur laquelle votre commission n'a pas été aussi unanime. On a d'abord proposé d'ajouter à la rente une bonification fixée par le cours; ainsi en supposant nos arriérés de sept cents millions et la rente au cours actuel, il en eût coûté à la France une perte de deux cent soixante millions pour opérer sa liquidation; il est sans doute impossible d'en adopter une plus ruineuse. Pour ne pas faire perdre les créanciers, on leur eût assuré à jamais plus de huit pour cent d'intérêt et la possibilité de gagner avant peu vingt ou trente pour cent sur le capital. Est-ce ainsi que vous pouvez remplir vos devoirs envers les contribuables, chargés en dernière analyse de pourvoir par des impôts à de telles prodigalités?

On a proposé d'autres transactions plus ou moins ingénieuses, mais toutes ayant le double vice de ne pas

satisfaire intégralement les créanciers et d'imposer une surcharge injuste aux contribuables. De très hautes considérations sont liées à cette question et ne doivent pas être perdues de vue par ceux qui croiraient ne pas faire tout ce qu'ils doivent en inscrivant au livre de la dette publique les créanciers de l'arriéré, en assurant par des fonds spéciaux le paiement exact de la rente, en établissant une caisse d'amortissement suffisante pour lui assurer avant peu un cours avantageux.

Sans doute les engagements contractés envers les créanciers de l'arriéré doivent être remplis ; mais est-ce les violer que de les payer par les seuls moyens compatibles avec la modération des impôts, sur laquelle reposent et la sûreté de l'État et celle du créancier lui-même?

Les rentiers viagers et perpétuels, dont les créances sur l'État ont été réduites injustement au tiers ; les communes, les départements, dont les dépôts ont été confiés aux caisses publiques ; les propriétaires sur lesquels vos armées et les armées étrangères ont prélevé des fournitures par voie de réquisition en 1814 et 1815, ne sont-ils pas aussi vos créanciers? Vous faites revivre tous les arriérés rejetés par l'ancien gouvernement jusques et y compris l'an 1801 ; faites revivre aussi toutes les réclamations fondées qu'on peut faire avec autant de justice à votre trésor public depuis cette époque, et vos dettes s'élèveront à des milliards. Donnez le motif de la préférence que vous accordez à ceux que vous payez intégralement sur ceux auxquels vous ne payez rien, ou renoncez à me parler au nom de la justice. Calculez le montant de toutes les dettes que je viens de vous signaler, ajoutez-les aux six cent quatre-vingt-seize millions de créances arriérées adoptées par le budget de 1816, et à la vue de cette somme énorme, reconnaissez avec moi l'insigne faveur accordée aux créanciers préférés que vous consolidez, et l'impossibilité évidente,

après une révolution aussi longue, aussi violente, aussi féconde en spoliations et en malheurs de toute espèce, de régulariser le passé et de fonder sur cette régularisation le crédit du gouvernement du Roi.

Sans doute le Roi veut ménager les intérêts des créanciers de l'arriéré, mais il veut aussi ménager ceux de ses peuples, mais il veut aussi, parce que c'est le premier de nos intérêts et des siens, terminer la révolution et rendre enfin à la France, à l'Europe et au monde, une tranquillité si nécessaire après de si longues et si violentes agitations.

Et je le demande, peut-on terminer la révolution par les moyens qu'on vous propose? L'État, nous a-t-on dit, se compose des communes, donc les biens des communes appartiennent à l'État. Mais l'État se compose bien plus réellement de la réunion de toutes les propriétés particulières, toutes les propriétés particulières appartiennent donc à l'État, il a le même droit de les vendre pour payer ses créanciers que de vendre les biens des communes.

Considérez, Messieurs, la conséquence du système qu'on veut faire adopter, et jugez le par les raisons elles-mêmes que ses défenseurs sont obligés d'employer pour le soutenir.

Vendre les biens des communes sans leur consentement, c'est dépouiller un légitime propriétaire de sa propriété, c'est porter atteinte à la Charte, et sous tous ces rapports les dispositions de la loi de 1814, qu'on vous présente comme irrévocables, sont inconstitutionnelles : notre devoir ne se borne donc pas à ne pas l'avoir votée, il s'étend jusqu'à la rapporter.

Mais les motifs qui vous font repousser cette loi, ne seraient-ils pas une des causes qui font qu'on ajoute tant d'importance à vous la faire respecter? Les principes sur lesquels on fonde le système d'amalgame et de fusion dont nous a parlé un des derniers orateurs, n'iraient-ils pas jusqu'à faire désirer de voir donner ce

nouveau gage à la révolution? Un discours mémorable fait dans le sein de votre commission, m'autorise à émettre cette opinion.

Mais, Messieurs, quand vos principes ne mettraient pas un obstacle invincible à cette prétention, les vues politiques les plus ordinaires suffiraient pour vous faire prévoir qu'en suivant ce système, nous ne sortirions jamais du cercle vicieux dans lequel nous serions entrés, et qu'en nous laissant entraîner de gage en gage, de concession en concession, nous compromettrions sans le vouloir, mais inévitablement, le sort de notre patrie. Que les partisans d'un tel système nous expliquent pourquoi les gages et les concessions accordés en 1814 n'ont pas empêché la révolution du 20 mars; et s'ils n'ont pas de réponse satisfaisante à nous faire, adoptons une marche politique plus rassurante et préférable sous tous les rapports; élevons un mur d'airain entre le passé et l'avenir, et sortons de l'ornière de la révolution pour n'y rentrer jamais. C'est le seul moyen que je voie de sauver notre pays dans la situation présente, et j'ai dû le dire sans détour, soumettant avec confiance mon opinion au jugement de tous les amis de la tranquillité et du bonheur de la France.

Je vote contre le projet du ministre, parce que je trouve injuste de vendre les biens des communes sans leur consentement et contre leurs droits et leurs intérêts; parce que je crois dangereux de réduire le prix vénal des propriétés en France par la concurrence d'une aussi grande masse de ventes de bois, dans un moment où l'on a tant de sacrifices à demander aux propriétaires; parce que les créanciers ne pouvant acheter eux-mêmes ces bois, ils seront forcés de passer à vil prix leurs créances à des compagnies de capitalistes qui, après avoir fait la loi aux créanciers, la feront encore à l'État pour l'achat de ces bois;

Parce que la loi de 1814, dont le ministre veut s'autoriser pour continuer ces ventes, n'a pourvu aux intérêts que de quelques-uns des créanciers de l'État, tandis que la justice exige que tous soient également traités;

Parce que cette loi a été si bien rapportée par la force des événements malheureux qui sont arrivés depuis, que le ministre lui-même qui réclame son exécution, ne l'exécute pas, puisqu'il n'émet pas, comme cette loi le lui ordonne, cent millions de bons royaux sur la place pour les cent millions de créances déjà liquidées, attendu que cette émission conforme à la loi du 23 septembre 1814, prouverait de suite par la perte des bons royaux que les créanciers n'ont rien à gagner à l'exécution de cette loi.

Je vote aussi contre le projet du ministre parce qu'il demande aux propriétaires cent trente centimes en sus du principal de leur contribution ordinaire, ce que je crois inexécutable après les malheurs qui les ont accablés en 1815.

Je vote enfin contre le projet du ministre parce qu'il tend à nous faire faire dans des circonstances aussi difficiles, l'essai périlleux de six nouveaux droits assez peu mûris pour avoir excité des réclamations générales dans tout le royaume et avoir été changés deux fois avec de nouvelles combinaisons par leur auteur lui-même, sans réunir plus de suffrages en leur faveur.

Je vote pour le projet de la commission parce qu'il me paraît résoudre d'une manière moins funeste à mon pays et moins onéreuse pour les contribuables, le triste problème dont la solution était imposée au budget de la France en 1816.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE XVIII

1816

Pages.

Discussion sur les lois de finance. 1

CHAPITRE XIX

1816

Rejet de la loi électorale par la Chambre des pairs. — Coup d'État du 5 septembre 1816. — Dissolution de la Chambre introuvable 23

CHAPITRE XX

1816

Hostilité du pouvoir envers le parti royaliste. — Pression électorale. — Correspondance de Mme de Villèle. 53

CHAPITRE XXI

1816

Le budget de 1817. — Intrigues et disgrâce du prince de Talleyrand 85

CHAPITRE XXII

1816

Pages.

Pétition de Mlle Robert. — Séances orageuses. — Attitude du parti royaliste 113

LETTRES DE M. DE VILLÈLE

ANNÉE 1817. 152

La crise des subsistances et les manœuvres de la police en 1817. 214

ANNÉE 1818. 216

Extraits du carnet. 246

ANNÉE 1819. 251

— 1820 (1re session). 309

— — (2e session). 412

Extraits du carnet. 435

ANNÉE 1821. 447

La chute du second ministère du duc de Richelieu et l'avènement du ministère de droite en décembre 1821. 487

Appendice 507

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME

Paris. — Typ. G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 22215

Publications de la Librairie académique PERRIN & Cie

1814

PAR

HENRY HOUSSAYE

Un beau volume in-8 de 650 pages. Prix . . . . . **7 fr. 50**

IL A ÉTÉ TIRÉ

40 exemplaires numérotés sur papier hollande Van Gelder. Prix . . . . **15 fr.**

MÉMOIRES D'UN ROYALISTE

PAR

LE COMTE DE FALLOUX

de l'Académie française

TROISIÈME ÉDITION. — Deux beaux et forts volumes in-8 enrichis de deux portraits en taille-douce, d'un fac-similé d'autographe, etc. Prix. . . . . **16 fr.**

IL A ÉTÉ IMPRIMÉ DE LA PREMIÈRE ÉDITION :

40 ex. numérotés sur papier de Hollande, avec double état des portraits **40 fr.**
20 ex. numérotés sur papier Whatman, avec double état des portraits. **80 fr.**

LE COMTE DE PARIS

PAR

LE MARQUIS DE FLERS

DEUXIÈME ÉDITION. — Un beau volume in-8 enrichi de huit portraits gravés par Dujardin et du fac-similé de la protestation autographe de Monseigneur le Comte de Paris (24 juin 1886).

Prix broché. . . . . **8 fr.**
Cart., fers spéciaux, tranches dorées, **10 fr.** — Reliure d'amateur, **12 fr.**

IL A ÉTÉ IMPRIMÉ DE LA PREMIÈRE ÉDITION :

50 ex. num. sur papier de Hollande avec double état des planches . . **20 fr.**
15 ex. num. sur papier Whatman avec double état des planches. . . . **40 fr.**

J. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE

Membre de l'Institut, sénateur

L'INDE ANGLAISE

SON ÉTAT ACTUEL – SON AVENIR

PRÉCÉDÉE

D'UNE INTRODUCTION SUR L'ANGLETERRE ET LA RUSSIE

Un volume in-8. Prix. . . . . **7 fr. 50**

Sous presse, pour paraître prochainement :

LADY GEORGIANA FULLERTON

SA VIE ET SES ŒUVRES

PAR

Mme AUGUSTUS CRAVEN

Un beau volume in-8, enrichi d'un portrait. Prix. . . . . **7 fr. 50**

Paris. — Typ. G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 22215.